

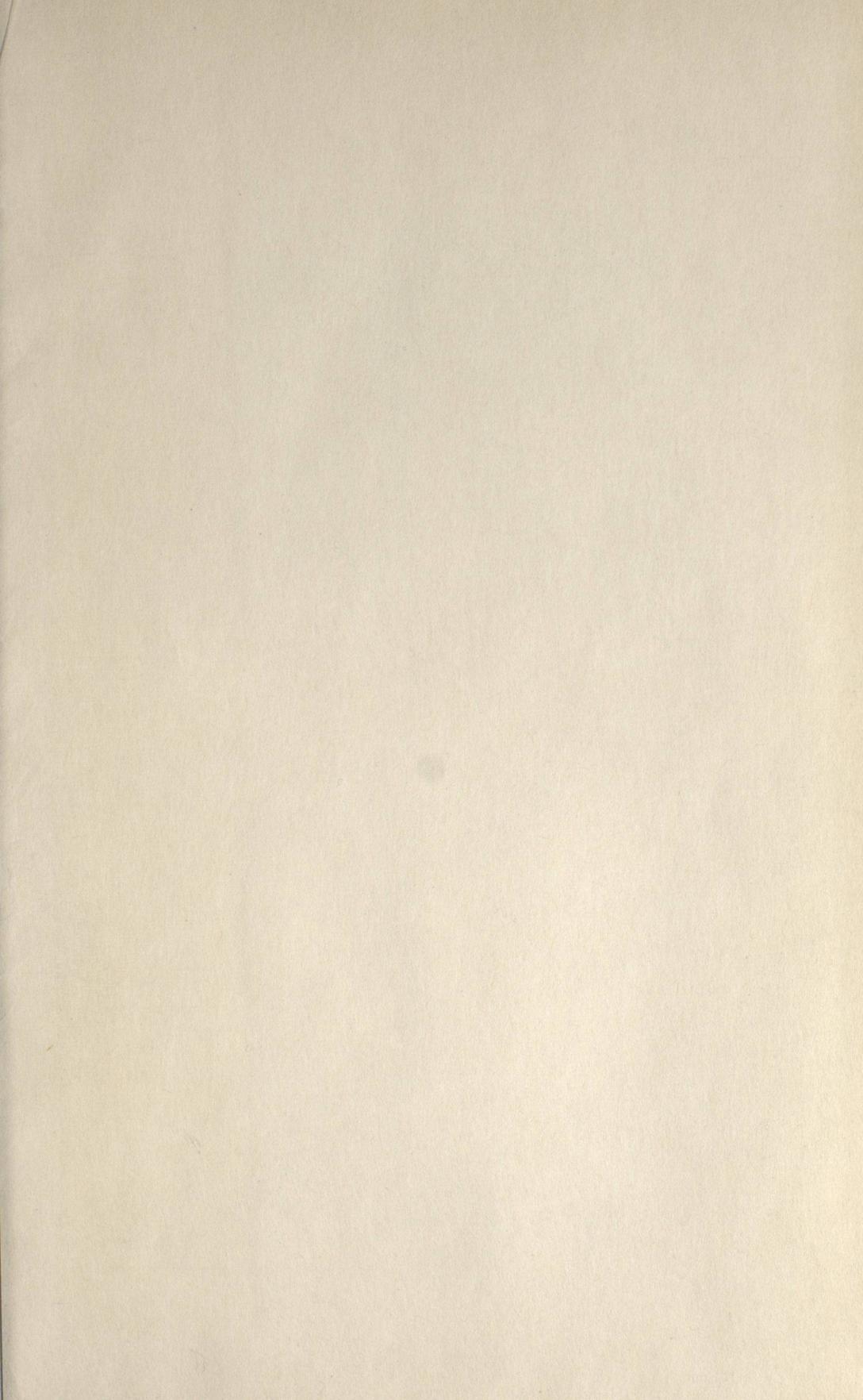
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H43
1880-81

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

DATE



PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 9 Décembre, 1880.

Jeudi, le neuvième jour du mois de décembre, en la quarante-quatrième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la troisième session du quatrième parlement de la Puissance du *Canada*, continué par prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lewis,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Thibeaudeau,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>(Sir Alexander),</i>			

PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie énonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général avait appelé au Sénat :

Joseph Northwood, de la ville de *Chatham*, province d'*Ontario*, à la place de l'honorable *Geo. Brown*, décédé.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Joseph Northwood* a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable *M. Aikins*.

L'honorable *M. Northwood* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Lorne.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Joseph Northwood*, de la ville de *Chatham*, de notre province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada* :

SALUT :—

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficile qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre dite Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre Puissance, et Nous vous commandons, dit *Joseph Northwood*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tout temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de notre ordre très distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce dix-neuvième jour de mai, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt et de notre règne la trente-quatrième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable *M. Northwood* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert Lemoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable *Joseph Northwood*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de notre ordre très distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Président,—

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je dois, en ouvrant cette troisième session de ce Parlement, vous offrir mes félicitations bien sincères sur l'abondante récolte que la Providence a donnée au *Canada*, ainsi que sur le retour incontestable de la prospérité commerciale et le développement évident de nos différentes industries.

Durant la vacance mes adviseurs ont cru que le temps était venu pour eux de faire un nouvel effort afin de donner suite au choix déjà manifesté par le Parlement de faire construire et exploiter le chemin de fer du Pacifique Canadien par une compagnie incorporée, aidée d'octrois en argent et en terres, et non pas par le gouvernement lui-même. En conséquence trois de mes Ministres se rendirent en *Angleterre* pour entamer des négociations dans ce but.

Je suis heureux de pouvoir vous informer que leurs efforts ont été couronnés de succès, et qu'un contrat a été effectué, sujet à l'approbation du Parlement, avec des hommes qui occupent une haute position financière en *Europe*, aux *Etats-Unis* et dans le *Canada*, pour construire rapidement et exploiter permanently cette grande entreprise nationale. Le contrat et les documents s'y rattachant vous seront soumis sans délai ; et je vous prie d'y donner le plus tôt possible votre sérieuse attention.

C'est dans ce but que je vous ai convoqués avant l'époque ordinaire, car rien ne peut être fait par les contracteurs pour exécuter leur entreprise, de même qu'aucun arrangement permanent pour l'organisation d'une émigration systématique de l'*Europe* vers les Territoires du *Nord-Ouest*, ne peut être complété tant que le Parlement n'aura pas arrêté sa politique au sujet du chemin de fer en question. Des progrès constants ont été faits dans la construction des parties du chemin qui sont maintenant sous contrat. Deux nouvelles sections ont été récemment ouvertes au public, l'une de *Winnipeg* au *Portage de la Prairie*, l'autre du lac la *Croix* à *Kéwatin*, de sorte que nous avons maintenant 264 milles en opération.

Vous serez heureux d'apprendre que les mesures prises pour exploiter avec économie les chemins de fer de l'*Intercolonial* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, ont eu pour résultat de réduire considérablement la différence existant entre les recettes et les dépenses. Le trafic sans cesse augmentant nous permet d'espérer que pendant l'année courante ces chemins de fer pourront payer leurs propres dépenses.

J'ai la satisfaction de vous apprendre que le gouvernement de Sa Majesté a généreusement donné au *Canada*, dans le but d'en faire un Vaisseau-Ecole, la corvette à vapeur "*Charybdis*" récemment revenue des mers de la *Chine*. La correspondance à ce sujet vous sera soumise.

J'ai cru bon, vû les devoirs toujours croissants imposés au service civil par le développement du pays, et pour organiser plus efficacement ce service, d'émettre une commission royale pour étudier toute la question, et faire ensuite rapport. J'espère que le rapport des commissaires vous sera soumis prochainement ; je vous prie d'y porter votre attention toute particulière, ainsi qu'à la réforme toute entière du service civil.

Une mesure vous sera soumise pour l'extension des frontières de la province de *Manitoba*.

Je regrette infiniment d'être obligé de vous annoncer que le manque absolu de la nourriture ordinaire des Sauvages du *Nord-Ouest*, sujet sur lequel j'ai attiré votre attention à la dernière session, a continué pendant la session qui vient de finir, et a, par conséquent, nécessité des dépenses considérables afin d'empêcher les Sauvages de mourir de faim. Cependant, plusieurs tribus se sont déjà livrées à la culture des terres de leurs réserves et aux soins de leur bétail. Nous n'épargnerons aucun effort pour engager la population indigène à se livrer exclusivement à l'agriculture.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes de l'année dernière, et les estimés pour l'année qui va suivre, vous seront soumis. J'ai lieu de croire que vous trouverez que les estimés ont été préparés avec toute l'économie possible sans nuire à l'efficacité des services publics.

Il vous sera agréable de savoir que le tarif actuel a non-seulement favorisé les manufactures et les autres produits du pays, mais qu'il a encore tellement augmenté le revenu de la Puissance, qu'il est maintenant hors de tout doute que les recettes de l'année fiscale courante excéderont les dépenses imputables au revenu consolidé.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Plusieurs mesures importantes vous seront soumises, entr'autres des projets de loi pour la liquidation des affaires des Banques et Compagnies incorporées, devenues insolubles; pour l'amendement de l'Acte des Chemins de fer de 1879; pour la révision et la consolidation des lois se rapportant aux chemins de fer du gouvernement; et pour amender et améliorer, sous plusieurs rapports, la loi criminelle.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que nous avons maintenant grand espoir de réussir à mettre sur un meilleur pied la question de la naturalisation des immigrants allemands. Il sera soumis à votre considération une mesure à cet effet, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Je n'ai pas de doute que vous donnerez toute votre attention aux sujets que je viens de mentionner, ainsi qu'à tout ce qui peut affecter la prospérité et le bien-être de la Puissance.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

La Chambre a repris sa séance.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, demain.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Président présente à la Chambre le rapport du bibliothécaire, sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier et il est comme suit :

A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA, RÉUNI EN PARLEMENT :

Le rapport du bibliothécaire expose respectueusement :

Qu'une grande partie de la vacance a été consacrée à l'inspection et à l'examen de la bibliothèque dans le but d'en améliorer la classification, de vérifier si les entrées dans les catalogues correspondaient aux livres sur les rayons, et constater par ce moyen quelles pertes elle a éprouvées depuis le dernier inventaire. Ce travail a absorbé un temps considérable; il aurait cependant été terminé avant la réunion du Parlement si celui-ci n'avait pas été convoqué deux mois plus tôt qu'à l'ordinaire. Ce travail qui sera nécessairement suspendu pendant la session sera bientôt terminé, tout le fait espérer.

Pour répondre à un désir exprimé par un grand nombre de membres et autres personnes qui se servent souvent de la partie anglaise de la bibliothèque de droit, les livres de cette section ont été déposés par ordre alphabétique.

Le catalogue classifié des ouvrages sur le droit, la politique et l'économie politique a été réimprimé et maintenant est prêt à être distribué aux membres. Un nouvel index par noms d'auteurs, lequel s'étend le plus près possible de la date actuelle, de façon à comprendre les ouvrages entrés à la bibliothèque depuis l'impression du catalogue classifié, a été ajouté à ce volume.

Il n'est pas question d'encourir pour le présent la dépense d'une réimpression d'aucune autre partie du catalogue classifié. Le nouveau catalogue manuscrit compilé d'après le plan exposé dans le rapport de la dernière session, c'est-à-dire en suivant le dernier catalogue imprimé et en y ajoutant toutes les entrées manuscrites faites au catalogue général depuis la publication de ce volume est bien avancé, il est fait d'après un système uniforme et très commode. Ce travail ardu est fait par un homme dont la nomination a été spécialement approuvée par le comité conjoint de la bibliothèque à la dernière session. Il suffira de jeter un coup-d'œil sur son travail pour voir qu'il le fait avec une habileté et une précision remarquables. Et ce système de renouveler le catalogue de la bibliothèque est certainement préférable au plan coûteux de le faire réimprimer entièrement.

Vu la dépense extraordinaire des années précédentes nécessitée par l'achat de livres—surtout d'ouvrages de droit afin de mettre la partie légale de la bibliothèque en état de répondre aux besoins de la Cour Suprême—les comptes accusaient des arrérages assez considérables. Afin de solder toutes les dettes alors dues sans augmenter le crédit annuel ordinaire accordé à la bibliothèque, il fut convenu, à la dernière session, d'après l'avis du comité conjoint de la bibliothèque, d'affecter tout le crédit de 1880-81 au paiement des comptes des libraires et de prendre par anticipation une moitié du crédit ordinaire pour l'année fiscale suivante pour faire face aux dépenses courantes et inévitables.

Ce plan, qui a suffi à liquider tous nos arrérages, ne laissait que la modique somme de \$3,500 disponible pour les dépenses de l'année courante. Avec cette somme il a fallu payer notre compte de reliure—que le grand nombre de revues périodiques rend considérable, acheter quelques livres pour les échanges, tels que les coûteuses séries des "Law Reports du Haut et du Bas-Canada," ainsi que celles de la Cour Suprême du Canada, continuer les abonnements à une grande partie de nos ouvrages en cours de publication, et acheter des exemplaires de tous les livres publiés en Canada. En conséquence avec le peu de fonds que nous avons en main et désirant autant que possible ne pas contracter de dettes, nous nous sommes abstenus d'envoyer en Europe et aux Etats-Unis les commandes ordinaires. Ceci permet au bibliothécaire de déclarer avec beaucoup de satisfaction que jusqu'à l'heure présente, les montants des comptes pour les livres ne dépassent pas les fonds en mains pour leur paiement. Il doit ajouter, cependant, qu'afin de se procurer certains livres, qu'il regarde comme indispensables aux membres pendant la prochaine session il a

envoyé de petites commandes à *Londres*, à *Paris*, à *New-York*, à *Boston*, lesquelles devront être payées à même le crédit de la prochaine année fiscale. Mais il anticipe avec confiance qu'avant le retour d'une autre session du Parlement, le revenu et la dépense de la bibliothèque seront parfaitement et permanemment équilibrés.

Vu le nombre restreint de livres achetés cette année, il n'a pas paru nécessaire de publier de supplément au catalogue comme par le passé.

Toutes les chambres du soubassement de la bibliothèque, affectées temporairement à des fins d'utilité publique, jusqu'à ce qu'elles fussent devenues nécessaires au service de la bibliothèque, nous ont été remises, ce qui nous a permis de disposer dans un meilleur ordre, et d'une façon plus accessible, des collections de livres considérables. La récente suppression des ateliers du gouvernement et la disponibilité de la bâtisse affectée à ce service qui en a été la conséquence, nous fait espérer qu'un local plus convenable pourra, à raison de cela, être offert à la Cour Suprême, et que les chambres maintenant occupées par ce corps, seront, avant longtemps, rendues à la bibliothèque. Si cela peut se faire en rendant ces chambres à leur destination première, il sera possible de faire des améliorations à la bibliothèque, améliorations aussi utiles aux membres qu'au public en général; de plus ces chambres nous donneront assez d'espace pour nous permettre pendant bon nombre d'années d'augmenter cette précieuse collection nationale.

Des listes des ouvrages donnés à la bibliothèque et des livres déposés en vertu de la loi concernant la propriété littéraire, sont annexées au présent rapport.

Le nombre des volumes de la bibliothèque était porté l'an dernier à 96,596. Depuis lors, environ 1,600 volumes y ont été ajoutés formant un total de 98,196.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire du Parlement.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
9 décembre. 1880.

(*Pour la liste des dons, des ouvrages déposés, etc., voir documents de la session, No. 14.*)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Cumpbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 10 Décembre, 1880.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

ORDRE DU JOUR.

Pour Vendredi, 10 Décembre, 1880.

1880.

1 | 9 Décembre.—*Prise en considération* du discours de Son Excellence à l'ouverture de la troisième session du quatrième Parlement.—(Hon. Sir Alexander Campbell.)

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880.

*Jeu*di, 9 *D*écembre, 1880.

—

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 10 Décembre, 1880.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Alexander,
Allan,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Belleose,
Benson,
Botsford,
Boucherville, de,
Bourinot,
Boyd,
Brouse,
Bull,
Bureau,

Campbell,
(Sir Alexander)
Carvell,
Chaffers,
Chapais,
Cochrane,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Gibbs,
Glasier,

Guévremont,
Hamilton (Inkerman),
Haythorne,
Hope,
Kaulbach,
Leonard,
Lewis,
McClelan,
McLetan,
McMaster,
Macfarlane,
Miller,
Montgomery,
Muirhead,
Northwood,

Pâquet,
Pelletier,
Power,
Pozer,
Read,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Simpson,
Smith,
Sutherland,
Trudel,
Vidal,
Wark.

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Ryan*,—d'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal*, et de *William B. Scarth* et autres, de la cité de *Toronto*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la session,

L'honorable M. *Gibbs*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, a proposé :

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :—

A Son Excellence le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le marquis de LORNE) chevalier du très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre très-distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du Canada assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence des félicitations qu'Elle nous offre sur l'abondante récolte que la Providence a donnée au Canada, ainsi que sur le retour incontestable de notre prospérité commerciale et le développement évident de nos différentes industries.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que, pendant la vacance, ses aviseurs ont cru que le temps était venu de faire un nouvel effort pour donner suite au désir déjà manifesté par le Parlement de voir construire et exploiter le chemin de fer du Pacifique Canadien par une compagnie incorporée, aidée d'octrois en argent et en terres, plutôt que par le gouvernement lui-même; qu'en conséquence trois des ministres de Votre Excellence se sont rendus en Angleterre pour entamer des négociations dans ce but; que leurs efforts ont été couronnés de succès, et qu'un contrat a été effectué, sujet à l'approbation du Parlement, avec des hommes qui occupent une haute position financière en Europe, aux Etats-Unis et dans le Canada, pour exécuter rapidement et exploiter permanemment cette grande entreprise nationale.

Nous ne manquerons pas de donner au contrat et aux documents s'y rattachant, qui, ainsi que Votre Excellence a bien voulu nous le dire, nous seront soumis sans délai, cette prompte et sérieuse attention que Votre Excellence nous demande d'y apporter.

C'est dans ce but, nous le remarquons, que Votre Excellence nous a convoqués avant l'époque ordinaire, car rien ne peut être fait par les contracteurs pour exécuter leur entreprise, de même qu'aucun arrangement permanent pour l'organisation d'une émigration systématique de l'Europe vers les Territoires du Nord-Ouest, ne peut être complété, tant que le Parlement n'aura pas arrêté sa politique au sujet du chemin de fer en question.

C'est avec plaisir que nous recevons de la bouche de Votre Excellence l'information que des progrès constants ont été faits dans la construction des parties du chemin qui sont maintenant sous contrat, et que deux nouvelles sections ont été récemment ouvertes au trafic, l'une de Winnipeg au Portage-de-la-Prairie, l'autre du lac la Croix à Kéwatin, de sorte que nous avons maintenant 264 milles en opération.

Nous sommes heureux d'apprendre que les mesures prises pour exploiter avec économie les chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard, ont eu pour résultat de réduire considérablement la différence existant entre les recettes et les dépenses, et que le trafic sans cesse augmentant nous permet d'espérer que, pendant l'année courante, ces chemins de fer pourront payer leurs propres dépenses.

Nous recevons avec beaucoup de plaisir la nouvelle que le gouvernement de Sa Majesté a généreusement donné au Canada, dans le but d'en faire un vaisseau-école, la corvette à vapeur "*Charybdis*" récemment revenue des mers de la Chine ; et nous remercions Votre Excellence de nous annoncer que la correspondance à ce sujet nous sera soumise.

Nous avons entendu avec intérêt Votre Excellence nous dire qu'elle a cru bon, vu les devoirs toujours croissants imposés au service civil par le développement du pays, et pour organiser plus efficacement ce service, d'émettre une commission royale pour étudier toute la question, et faire ensuite rapport.

Lorsque le rapport des commissaires nous sera soumis, ce qui, comme Votre Excellence a bien voulu nous en informer, aura lieu prochainement, nous y porterons avec plaisir une attention toute particulière, ainsi qu'à toute la question de la réforme du service civil.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés qu'une mesure nous sera soumise pour l'extension des frontières de la province de Manitoba.

C'est avec infiniment de regret que nous avons entendu Votre Excellence nous annoncer que le manque absolu de nourriture ordinaire des Sauvages du Nord-Ouest, sujet sur lequel Votre Excellence a attiré notre attention à la dernière session, a continué pendant la saison qui vient de finir, et a, par conséquent, nécessité des dépenses considérables afin d'empêcher les Sauvages de mourir de faim. Cependant, nous apprenons avec satisfaction que plusieurs tribus se sont déjà livrées à la culture des terres de leurs réserves et au soin de leur bétail, et qu'il ne sera épargné aucun effort pour engager la population indigène à se livrer exclusivement à l'agriculture.

Nous sommes bien aises d'apprendre que plusieurs mesures importantes nous seront soumises, entre autres des projets de loi pour la liquidation des affaires des banques et compagnies incorporées, devenues insolubles ; pour l'amendement de l'Acte des Chemins de fer de 1879 ; pour la révision et la consolidation des lois se rapportant aux chemins de fer du gouvernement ; et pour amender et améliorer, sous plusieurs rapports, la loi criminelle.

Nous sommes heureux d'entendre Votre Excellence nous annoncer qu'il y a maintenant bon espoir de réussir à mettre sur un meilleur pied la question de la naturalisation des immigrants allemands, et qu'une mesure à cet effet sera soumise à notre considération avec tous les documents qui s'y rapportent.

Nous donnerons, Votre Excellence peut en être sûre, toute notre attention aux sujets qu'elle a mentionnés, ainsi qu'à tout ce qui peut affecter la prospérité et le bien-être de la Puissance.

Après débat.

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Après de nouveaux débats, sur la motion de l'honorable M. *Gibbs*,

La question de concours a été mise sur sa dite motion, et a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres du Sénat, qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le comté de Gaspé, pendant l'année 1879.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

(*Voir documents de la session No. .*)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 13 Décembre, 1880.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mardi, 14 Décembre, 1880.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell* :

1880.

10 décembre—Que les comités permanents pour la présente session soient respectivement nommés et composés ainsi qu'il suit :

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

L'honorable DAVID LEWIS MACPHERSON, Président,

Les honorables messieurs

ALEXANDER,
ALLAN,
BAILLARGEON,
BOUCHERVILLE, DE,
BOURINOT,
CAMPBELL,
(Sir *Alexander*),

CHAPAIS,
CHRISTIE,
CORNWALL,
FABRE,
FERGUSON,
HAYTHORNE,
MONTGOMERY,

REESOR,
RYAN,
SCOTT,
STEVENS,
TRUDEL,
WARK,

ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS.

Les honorables messieurs

AIKINS,	DEVER,	NELSON,
ALMON,	DICKSON,	ODELL,
ARCHIBALD,	FERRIER,	PAQUET,
ARMAND,	FLINT,	PELLETIER,
BELLEROSE,	GIRARD,	POWER,
BOTSFORD,	GLASIER,	POZER,
BOURINOT,	GRANI,	READ,
BROUSE,	GUÉVREMONT,	REESOR,
CAMPBELL,	HAYTHORNE,	SCOTT,
(<i>Sir Alexander</i>),	HOWLAN,	SUTHERLAND,
CARVELL,	MACFARLANE,	TRUDEL,
CHRISTIE,	MONTGOMERY,	VIDAL.
CORNWALL,		

BANQUES ET COMMERCE.

Les honorables messieurs

AIKINS,	CAMPBELL,	PELLETIER,
ALLAN,	(<i>Sir Alexander</i>),	RYAN,
ARCHIBALD,	CHINIC,	SIMPSON,
BELLEROSE,	HAMILTON (<i>Inkerman</i>),	SKÉAD,
BENSON,	HAMILTON (<i>Kingston</i>),	SMITH,
BOTSFORD,	LOPE,	THIBAudeau,
BOUCHERVILLE, DE,	LEWIN,	TRUDEL,
BOYD,	McMASTER,	VIDAL,
	MILLER,	WARK.

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES.

Les honorables messieurs

ALEXANDER,	CORNWALL,	MUIRHEAD,
ALLAN,	DUKEY,	NELSON,
BOUCHEVILLE, DE,	FERGUSON,	PAQUET,
BUREAU,	FERRIER,	POWER,
CAMPBELL,	HAMILTON (<i>Inkerman</i>),	PRICE,
(<i>Sir Alexander</i>),	KAULBACH,	SCOTT,
CARVELL,	LEONARD,	SKÉAD,
CHAPAIS,	MACDONALD,	STEVENS,
CHRISTIE,	McLELAN (<i>Londonderry</i>),	SUTHERLAND,
COCHRANE,	MONTGOMERY,	VIDAL.

COMPTABILITÉ.

Les honorables messieurs

ALEXANDER,	DUMOUCHEL,	MILLER,
ARMAND,	GIRARD,	NELSON,

BOTSFORD,	GRANT.	PENNY,
BULL,	HAMILTON (<i>Inkerman</i>),	POZER,
CAMPBELL,	LEONARD,	READ,
(<i>Sir Alexander</i>),	McCLELAN (<i>Hopewell</i>),	RYAN,
CHAFFERS,	McLELAN (<i>Londonderry</i>),	SCOTT.
CORMIER,	MACFARLANE,	SKEAD,
DICKEY,	McMASTER,	SMITH,
DICKSON,		

COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS.

Les honorables messieurs

AIKINS,	FERRIER,	ODELL,
BROUSE,	HAYTHORNE,	REESOR,
BUREAU,	KAULBACH,	SIMPSON,
COCHRANE,	MACFARLANE,	WARK,
FABRE,	McCLELAN (<i>Hopewell</i>),	

COMPTE-RENDU DES DÉBATS.

Les honorables messieurs

AIKINS,	BUREAU,	MACDONALD,
ALEXANDER,	HAYTHORNE,	MILLER.
BELLEROSE,	KAULBACH,	PELLETIER,
BOTSFORD,	McCLELAN (<i>Hopewell</i>).	POWER.

No. 2.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880

Vendredi, 10 Décembre, 1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 13 Décembre, 1880.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>(Sir Alexander)</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lewis,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLeian,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a informé la Chambre qu'il a reçu un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence avait ordonné de transmettre à la Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

LORNE.

Le gouverneur-général transmet au Sénat un contrat pour la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien avec cédule, et les recommandant à la favorable considération de votre honorable Chambre.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 10 décembre, 1880.

LE PRÉSENT CONTRAT FAIT ENTRE SA MAJESTÉ LA REINE, agissant en ce qui concerne la Puissance du Canada, et représentée et agissant aux présentes par l'honorable Sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G., ministre des chemins de fer et canaux, et George Stephen et Duncan McIntyre, de Montréal, en Canada; John S. Kennedy, de New-York, dans l'Etat de New-York; Richard B. Angus et James J. Hill, de St. Paul, dans l'Etat du Minnesota; Morton, Rose et Cie., de Londres, Angleterre, et Kohn Reinach et Cie., de Paris, France.

Fait foi : Que les parties aux présentes se sont engagées et sont convenues réciproquement comme suit, savoir :—

1. Pour la meilleure interprétation de ce contrat, il est par le présent déclaré que la partie de chemin de fer ci-après appelée "Section de l'Est," comprendra cette partie du chemin de fer du Pacifique canadien restant à construire qui s'étend depuis le terminus ouest du chemin de fer du Canada Central, près de l'extrémité est du lac Nipissingue, connu sous le nom de Station de Callander, jusqu'à un point de jonction avec cette partie du dit chemin de fer du Pacifique canadien maintenant en voie de construction s'étendant entre le lac Supérieur et Selkirk sur le côté est de la rivière Rouge, laquelle dernière partie est ci-après appelée "Section du lac Supérieur"; que la partie du dit chemin de fer, maintenant partiellement en voie de construction, s'étendant depuis Selkirk jusqu'à Kamloops, est ci-après appelée "Section du Centre"; et que la partie du dit chemin de fer maintenant en voie de construction, s'étendant depuis Kamloops jusqu'à Port Moody, est ci-après appelée "Section de l'Ouest"; et que les mots "le chemin de fer du Pacifique canadien," signifient le chemin de fer en son entier, tel que décrit dans l'acte 37 Victoria, chap. 14. Les diverses parties aux présentes sont ci-après appelées "la Compagnie"; et le gouvernement du Canada est ci-après appelé "le Gouvernement".

2. Les entrepreneurs devront, immédiatement après l'organisation de la dite compagnie, déposer au crédit du gouvernement \$1,000,000 en espèces ou en valeurs approuvées, à titre de garantie de la construction du chemin de fer entrepris en vertu du présent contrat. Le gouvernement paiera à la compagnie un intérêt sur le dépôt en espèces, au taux de quatre pour cent par année, semi-annuellement, et remettra à la compagnie l'intérêt perçu sur les valeurs déposées en garantie, et ce, jusqu'à ce qu'il y ait défaut dans l'exécution des conditions des présentes, ou jusqu'à remboursement du dépôt, et remettra le dépôt à la compagnie lors de l'achèvement de la voie ferrée, conformément aux termes des présentes, avec les intérêts dus.

3. La compagnie devra tracer, construire et équiper la dite section de l'Est et la dite section du Centre, d'une largeur uniforme de 4 pieds $8\frac{1}{2}$ pouces, et afin d'établir un type approximatif d'après lequel seront réglés la qualité et la nature du chemin de fer et des matériaux employés à sa construction, ainsi que de son équipement, le chemin de fer "Union Pacific" des États-Unis, tel qu'originellement construit, est par les présentes choisi et établi comme tel type. Et si le gouvernement et la compagnie ne pouvaient s'entendre quant à savoir si des travaux faits ou des matériaux fournis en vertu du présent contrat sont conformes ou non à tel type, ou quant à toute autre question de fait autres que des questions légales, le sujet du différend sera de temps à autre soumis à la décision de trois experts, dont l'un sera choisi par le gouverne-

ment, un autre par la compagnie et le troisième par les deux experts ainsi choisis ; et ces experts décideront laquelle des parties devra payer les frais de telle expertise. Et dans le cas où deux tels experts ne pourraient s'entendre sur le choix d'un troisième expert, ce dernier sera nommé, sur la demande de l'une ou de l'autre partie, après avis donné à l'autre partie, par le juge en chef de la Cour Suprême du Canada. Et la décision rendue par tels experts, ou par la majorité entre eux, sera définitive.

4. Les travaux de construction commenceront à l'extrémité est de la section de l'Est pas plus tard que le premier jour de juillet prochain, et les travaux sur la section du Centre seront commencés par la compagnie à tel point, vers son extrémité est sur la partie de la ligne maintenant en voie de construction, qui sera jugé convenable et qui sera approuvé par le gouvernement, à une époque ne dépassant pas le premier mai prochain. Et les travaux sur la section de l'Est et la section du Centre seront poussés vigoureusement et sans interruption, en faisant tel progrès annuellement sur chaque section, qui permette à la compagnie de compléter et d'équiper toutes et chacune d'elles, et de les mettre en état d'exploitation le ou avant le premier jour de mai 1891, à laquelle date la compagnie convient par le présent de compléter et équiper les dites sections conformément aux termes de ce contrat, à moins d'en être empêchée par l'acte de Dieu, les ennemis de la reine, des troubles intérieurs, des épidémies, inondations ou autres causes échappant au contrôle de la compagnie. Et dans le cas où les travaux de construction seraient interrompus ou empêchés par aucune des dites causes, l'époque fixée pour l'achèvement de la voie ferrée sera prorogée pour une époque correspondante.

5. La compagnie paiera au gouvernement le coût, au prix du contrat, du tronçon de chemin de fer, long de 100 milles, s'étendant de la ville de Winnipeg à l'ouest, jusqu'au temps où les travaux ont été retirés des mains de l'entrepreneur et les frais encourus depuis par le gouvernement dans le travail de la construction ; mais elle aura le droit de se charger des dits travaux en aucun temps et de les compléter, en payant les frais de construction comme il a été dit jusqu'à concurrence du montant encouru par le gouvernement.

6. A moins qu'il n'en soit empêché par l'acte de Dieu, les ennemis de la reine, des troubles intérieurs, des épidémies, inondations ou autres causes en dehors du contrôle du gouvernement, celui-ci fera compléter la dite section du lac Supérieur, dans les délais fixés par les contrats existants pour la construction de la dite section ; et il fera aussi compléter la partie de la dite section de l'Ouest actuellement donnée à l'entreprise, à savoir, de Kamloops à Yale, dans les délais fixés par les contrats à cet effet, savoir pour le trentième jour de juin 1885 ; et il fera aussi compléter le ou avant le premier jour de mai 1891, la partie restant de la dite section de l'Ouest, située entre Yale et Port Moody, et qui devra être d'une qualité aussi bonne sous tous les rapports que le type créé pour la partie entreprise en vertu des présentes. Et la dite section du lac Supérieur, et les portions de la dite section de l'Ouest actuellement données à l'entreprise, seront complétées, autant que faire se pourra, en conformité des devis et conditions des contrats à cet effet, moins toutefois les modifications qui y ont été faites par le gouvernement avant la date des présentes.

7. Le chemin de fer construit aux termes des présentes sera la propriété de la compagnie ; et en attendant l'achèvement des sections de l'Est et du Centre le gouvernement transférera à la compagnie la possession et le droit d'exploiter et de mettre en opération les diverses portions du chemin de fer du Pacifique Canadien déjà construites ou à mesure qu'elles seront achevées. Et à l'achèvement des sections de l'Est et du Centre, le gouvernement cèdera à la compagnie, avec un nombre convenable de bâtiments pour gares et le service hydraulique (mais sans équipement), ces portions du chemin de fer du Pacifique Canadien construites ou qui doivent être construites par le gouvernement et qui seront alors achevées ; et à l'achèvement du reste de la partie du chemin de fer qui doit être construite par le gouvernement, cette partie sera aussi cédée à la compagnie, et le chemin de fer du Pacifique Canadien deviendra et sera dès lors la propriété absolue de la compagnie. Et la compagnie devra ensuite et à toujours entretenir, exploiter et mettre en opération d'une manière efficace le chemin de fer du Pacifique Canadien.

8. En recevant du gouvernement la possession de chacune des portions respectives du chemin de fer du Pacifique Canadien, la compagnie l'équipera conformément au type établi par les présentes pour l'équipement des sections données à l'entreprise par le présent contrat, et devra par la suite les entretenir et exploiter d'une manière efficace.

9. En considération de ce que dessus, le gouvernement s'oblige à donner à la compagnie une subvention en argent de \$25,000,000, et en terre, de 25,000,000 d'acres, pour lesquelles subventions la construction du chemin de fer du Pacifique canadien sera complétée, et le dit chemin de fer équipé, entretenu et exploité. Ces subventions seront respectivement payées et accordées au fur et à mesure du progrès de la construction, de la manière et sous les conditions suivantes, savoir :—

a. La dite subvention en argent est par les présentes divisée et affectée comme suit, savoir :—

SECTION DU CENTRE.

Estimée à 1350 milles—		
1°—900 milles à \$10,000 par mille	\$ 9,000,000	
2°—450 " 13,333 "	6,000,000	
	<u>15,000,000</u>	\$15,000,000

SECTION DE L'EST.

Estimée à 650 milles—		
Subvention = \$15,384.61 par mille	10,000,000	\$25,000,000

Et la dite subvention en terre est, par les présentes, divisée et affectée comme suit, sujet à la réserve ci-après faite :—

SECTION DU CENTRE.

1o.—900 milles à 12,500 acres par mille	11,250,000	
2o.—450 " 16,666.66 "	7,500,000	
	<u>18,750,000</u>	18,750,000

SECTION DE L'EST.

Estimée à 650 milles—		
Subvention = 9,615.35 acres par mille	6,250,000	25,000,000

b. Lorsqu'une partie du chemin de fer qui fait l'objet du présent contrat, de pas moins de 20 milles de longueur, aura été construite et parachevée de manière à permettre le passage régulier des convois, et que cette partie du chemin aura le matériel roulant nécessaire au trafic qui s'y fera, le gouvernement paiera et concèdera à la compagnie l'argent et les terres auxquels cette partie du chemin de fer donnera droit d'après la répartition et la distribution qui en auront été faites en vertu des dispositions de ce contrat; la compagnie ayant le droit de choisir, au lieu de l'argent, des obligations du gouvernement à terme dont le taux d'intérêt, la durée et la valeur nominale pourront être déterminés par arrangement spécial et qui pourront être équivalentes, d'après les calculs faits par des actuaires, aux paiements en argent correspondants, le gouvernement accordant quatre pour cent d'intérêt sur les sommes d'argent qu'il recevra en dépôt.

c. Si en aucun temps la compagnie fait livrer, sur la ligne ou près de la ligne du dit chemin de fer, à un endroit approuvé par le gouvernement, des rails d'acier et attaches devant servir à la construction du chemin de fer, mais avant qu'il y en ait actuellement besoin pour la construction du chemin de fer, le gouvernement devra, à la demande de la compagnie, aux termes et conditions déterminés par le gouvernement, avancer les trois-quarts de la valeur de ces rails et attaches à l'endroit où ils seront livrés. Et une proportion du montant ainsi avancé sera déduite, conformément aux termes et conditions fixés par le gouvernement, de la subvention qui devra être payée plus tard, en effectuant les paiements sur chaque section de vingt milles du chemin de fer, laquelle proportion devra correspondre à la quantité des rails et attaches qui auront été employés dans la construction de ces sections.

d. Jusqu'au premier jour de janvier 1882, la compagnie pourra, au lieu d'émettre des obligations garanties par les concessions de terre, comme il est ci-après prescrit, substituer le paiement par le gouvernement de l'intérêt (ou d'une partie de l'intérêt)

sur les obligations de la compagnie, hypothéquant le chemin de fer et les terres que le gouvernement devra concéder, embrassant une période acceptée par le Gouverneur en conseil, au lieu de la subvention en argent qui doit être accordée à la compagnie en vertu de ce contrat ou de toute partie de cette subvention; ces paiements d'intérêt devant être équivalents d'après les calculs des actuaires, aux paiements d'argent correspondants, le gouvernement accordant quatre pour cent d'intérêt sur les sommes d'argent qu'il recevra en dépôt; et les coupons représentant l'intérêt sur ces obligations devront être garantis par le gouvernement jusqu'à concurrence de tel équivalent. Et les sommes provenant de la vente de ces obligations jusqu'à concurrence de pas plus de \$25,000,000, seront déposées au crédit du gouvernement, et la balance de ces sommes sera placée ailleurs par la compagnie, à la satisfaction et sous le contrôle exclusif du gouvernement; si cette dernière condition n'est pas remplie, les obligations qui ne seront pas vendues resteront entre les mains du gouvernement. Et de temps à autre, à mesure que les travaux avanceront, le gouvernement paiera à la compagnie: premièrement, sur le montant qui devra être ainsi placé par la compagnie,—et après l'épuisement de ce montant, sur le montant déposé au crédit du gouvernement,—des sommes d'argent ayant la même proportion à la subvention pécuniaire par mille par le présent consentie que le produit net de cette vente (si toutes les obligations sont vendues lors de leur émission), ou si toutes ces obligations ne sont pas alors vendues, le produit net de l'émission, calculé au taux auquel la vente d'une partie de ces obligations aura été effectuée, aura à la somme de \$25,000,000. Mais si une partie seulement des obligations émises est vendue, les montants dus à la compagnie d'après la proportion susdite, seront payés à la compagnie, partie sur les obligations en la possession du gouvernement, et partie sur l'argent déposé au crédit du gouvernement, la même proportion devant être conservée entre les obligations vendues et les obligations non vendues; et la compagnie acceptera les obligations ainsi données comme de l'argent au même taux auquel la vente partielle des obligations aura été effectuée. Et le gouvernement recevra et retiendra telles sommes d'argent pour la création d'un fonds d'amortissement pour le rachat de ces obligations, et aux termes et conditions qui pourront être consentis entre le gouvernement et la compagnie.

e. Si la compagnie se prévaut du droit de choisir qui lui est accordé par la clause d, la somme de \$2000 par mille sur les premiers huit cents milles de la section du centre sera déduite au *pro rata* du montant payable à la compagnie par rapport aux dits huit cents milles et serviront à augmenter la subvention pécuniaire par mille affectée au reste de la dite section du centre.

10. De plus, pour atteindre l'objet du présent, le gouvernement accordera à la compagnie le terrain nécessaire au dit chemin de fer, aux gares, aux emplacements de gares, aux ateliers, aux emplacements des bassins jusqu'au bord de l'eau, aux termini du chemin sur les eaux navigables, aux édifices, cours et autres dépendances nécessaires à la construction convenable et à l'exploitation efficace du chemin de fer, en tant que ces terrains seront la propriété du gouvernement. Et le gouvernement permettra aussi l'entrée en franchise de tous les rails d'acier, éclisses, et autres attaches, fiches, boulons et écrous, fils de fer, bois de construction et autres matériaux pour les ponts devant servir à la construction première du chemin de fer et d'une ligne télégraphique en rapport avec le chemin de fer, et de tous appareils télégraphiques nécessaires au premier équipement de la dite ligne télégraphique. Et le gouvernement transférera à la compagnie, au prix coûtant, plus l'intérêt, tous les rails et attaches achetés en 1879 ou depuis cette date, et tous autres matériaux de construction en la possession du gouvernement ou par lui achetés, d'après une évaluation; excepté les rails, les attaches et autres matériaux dont il n'aura pas besoin pour la construction des dites sections du lac Supérieur et de l'Ouest.

11. La concession de terres par le présent consentie à la compagnie sera faite en sections alternatives de 640 acres chacune, d'une profondeur de 24 milles, de chaque côté du chemin de fer de Winnipeg à Jasper House, en tant que ces terres seront la propriété du gouvernement, la compagnie recevant les sections portant les nombres impairs. Mais si quelques-unes de ces sections comprennent une quantité considé-

nable de terrain équitablement jugé impropre à la colonisation, la compagnie ne sera pas tenue de les accepter comme partie de la concession, et le déficit causé par la défalcation de ces terrains ou tout autre déficit qui pourrait survenir par suite d'une trop petite quantité de terrains le long de la dite partie du chemin de fer pour compléter les dits 25,000,000 d'acres, ou par suite du trop grand nombre de lacs et de nappes d'eau dans les sections concédées (lesquels lacs et nappes d'eau ne seront pas compris dans le mesurage de ces sections) seront comblés par des terres prises dans d'autres sections choisies par la compagnie dans la région connue sous le nom de zone fertile, c'est-à-dire, les terres comprises entre les degrés de 49 et 57 de latitude nord ou ailleurs, au choix de la compagnie, lesquelles terres seront concédées en sections alternatives semblables de 24 milles de profondeur, de chaque côté de toute ligne ou lignes d'embranchement qui devront être établies par la compagnie et seront indiquées sur une carte ou plan du dit embranchement ou embranchements déposé au ministère des chemins de fer; ou de chaque côté d'une ligne ou des lignes de front communes convenues entre le gouvernement et la compagnie, les conditions ci-dessus mentionnées relativement aux terrains jugés impropres à la colonisation devant être appliquées à ces concessions supplémentaires. Et la compagnie pourra, avec le consentement du gouvernement, choisir dans les territoires du Nord-Ouest, toute étendue ou étendues de terrain non encore occupées pour combler en tout ou en partie tel déficit. Mais ces concessions ne comprendront que des terres appartenant au gouvernement.

12. Le gouvernement éteindra le titre des Sauvages aux terres par le présent concédées et qui seront à l'avenir concédées comme subvention au chemin de fer.

13. La compagnie aura le droit, sujet à la sanction du Gouverneur en conseil, d'établir et de fixer le tracé de la ligne du chemin de fer qui fait l'objet du présent, comme elle jugera convenable, pourvu toutefois qu'elle conserve les points extrêmes suivants, savoir: De la station Callander au point de raccordement de la section du lac Supérieur; et de Selkirk au point de raccordement de la section de l'Ouest à Kamloops, en passant par la passe de la Tête Jaune.

14. La compagnie aura le droit de temps à autre de tracer, construire, équiper, entretenir et exploiter des lignes d'embranchement d'aucun point ou points sur le parcours de la ligne mère à aucun endroit ou endroits dans les limites du territoire, pourvu toutefois qu'avant de commencer aucun embranchement elle dépose d'abord une carte et plan de tel embranchement dans le département des chemins de fer; et le gouvernement accordera à la compagnie les terres nécessaires à l'établissement de tels embranchements et aux gares, emplacements de gares, bâtiments, boutiques, cours et autres dépendances requises pour l'efficacité de la construction et de l'exploitation de ces embranchements en tant que ces terres appartiennent au gouvernement.

15. Pendant l'espace de vingt ans de la date des présentes, le parlement du Canada ne devra autoriser la construction d'aucune ligne de chemin de fer au sud du Pacifique canadien partant d'aucun endroit sur ou près le chemin de fer du Pacifique canadien, excepté telle ligne qui courrait au sud-ouest ou à l'ouest du sud-ouest ni en dedans de quinze milles de la latitude 49. Et s'il était établi aucune nouvelle province dans les territoires du Nord-Ouest des dispositions seront prises pour la continuation, de cette prohibition après tel établissement jusqu'à l'expiration de la dite période.

16. Le chemin de fer du Pacifique canadien et toutes les gares et les emplacements de gares, boutiques, bâtiments, cours et autres propriétés, matériel roulant et dépendances nécessaires et servant à sa construction et exploitation, et le capital-action de la compagnie seront à toujours exempts de taxes imposées par le Canada ou par aucune province devant être établie ci-après, ou par aucune corporation municipale de telles provinces; et les terres de la compagnie dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'à ce qu'elles soient ou vendues ou occupées seront aussi exemptes de taxes pendant 20 ans après la concession faite par la Couronne.

17. La compagnie sera autorisée par son acte constitutif à émettre des obligations garanties par les terres octroyées ou à être octroyées par la compagnie, contenant les dispositions pour l'emploi de telles obligations à l'acquisition de terres, et telles autres conditions que la compagnie jugera convenables; cette émission devant être pour

\$25,000,000 ; et si la compagnie fait telle émission d'obligations garanties par les terres concédées, elle les déposera au crédit du gouvernement et le gouvernement retiendra et gardera un cinquième de ces obligations comme garantie de la due exécution du présent contrat à l'égard de l'entretien et de l'exploitation du chemin de fer de la compagnie tel qu'ici convenu pendant dix ans après son achèvement, et des \$20,000,000 restant de telles obligations, il sera disposé tel que ci-après pourvu. Et quant au dit cinquième des dites obligations, tant que la compagnie ne fera pas défaut d'entretenir et d'exploiter le dit chemin de fer du Pacifique canadien, le gouvernement ne demendera pas ni n'exigera le paiement des coupons des dites obligations, ni n'en demandera l'intérêt. Et si aucune des dites obligations ainsi retenues par le gouvernement venait à être payée en la manière qui doit être pourvue pour l'extinction de toute cette émission, le gouvernement gardera le montant ainsi reçu en paiement comme cautionnement pour les mêmes fins que les obligations ainsi liquidées payant l'intérêt sur tel montant de 4 pour cent par année aussi longtemps que la compagnie ne fera pas défaut dans l'exécution des conditions des présentes ; et à la fin de la dite période de dix années à compter de l'achèvement du dit chemin de fer s'il n'a pas été alors fait défaut dans son entretien et son exploitation, les dites obligations, ou si aucune d'elles ont été acquittées, le reste des dites obligations et l'argent reçu pour celles acquittées avec l'intérêt échu seront remises par le gouvernement à la compagnie avec tous les coupons attachés aux dites obligations ; mais si tel défaut a été fait, le gouvernement pourra de ce moment exiger le paiement de l'intérêt sur les obligations ainsi retenues et ne sera pas obligé de continuer de payer l'intérêt sur l'argent représentant les obligations acquittées. Et bien que le gouvernement garde le droit de retenir la dite partie des dites obligations garanties par les terres concédées, d'autres garanties à la satisfaction du gouvernement pourront être substituées par la compagnie par une convention avec le gouvernement.

18. Si la compagnie juge qu'il est nécessaire ou expédient de vendre les \$20,000,000 restant des obligations garanties par les terres concédées ou une plus grande partie de ces obligations que la proportion d'un dollar par chaque acre de terre alors gagné par la compagnie, il lui sera permis de le faire, mais les produits de telle vente en sus du montant auquel la compagnie aura le droit comme il est ici établi, sera déposé au crédit du gouvernement. Et le gouvernement paiera l'intérêt semi annuellement sur ce dépôt au taux de 4 pour cent par année, et il paiera à la compagnie la somme ainsi déposée de temps à autre suivant le progrès des travaux, dans les mêmes proportions et aux mêmes époques et conditions que la subvention en terres, c'est-à-dire, la compagnie aura droit de recevoir du gouvernement sur le produit des dites obligations garanties par les terres concédées le même nombre de dollars que le nombre d'acres de terre de la subvention qu'elle aura alors gagnée, moins un cinquième, si les obligations se vendent au pair, mais si elles se vendent à moins que le pair, alors il sera fait une déduction correspondante à la perte encourue dans la vente. Et cet octroi de terre lui sera fait par le gouvernement, sujet à la charge créée pour garantir les dites obligations ; et ces terres resteront ainsi grevées jusqu'à ce quelles soient libérées de la manière qui sera réglée à l'époque de l'émission de telles obligations.

19. La compagnie paiera tous les frais qui seront encourus par le gouvernement dans les dispositions des deux clauses immédiatement précédentes de ce contrat.

20. Si la compagnie n'émet pas ses obligations garanties par les terres octroyées, alors le gouvernement retiendra sur chaque octroi qui doit être fait de temps en temps, chaque cinquième section des terres qu'il convient par les présentes d'octroyer, ces terres devront être détenues comme garanties pour les fins et pour la longueur de temps mentionné à la clause 18 du présent. Et ces terres pourront être vendues de la manière et aux prix qui seront convenus entre le gouvernement et la compagnie ; et dans ce cas le prix en sera payé au gouvernement, qui le gardera pendant la même période et pour les mêmes fins que les terres elles-mêmes, le gouvernement en payant 4 pour cent d'intérêt par année ; et d'autres garanties à la satisfaction du gou-

vernement pourront être substituées pour ces terres ou argent par convention avec le gouvernement.

21 La compagnie devra être constituée légalement avec pouvoirs suffisants pour lui permettre d'exécuter le contrat ci-dessus. Et ce contrat ne sera obligatoire que dans le cas où un acte constitutif sera accordé à la compagnie suivant la formule ci-annexée comme annexe A.

22 L'acte des chemins de fer de 1879 d'autant que ces dispositions sont applicables à l'entreprise mentionnée dans ce contrat, et d'autant qu'elles ne sont pas en contradiction avec le présent ou incompatibles avec les dispositions de l'acte constitutif qui devra être accordé à la compagnie, s'appliquera au chemin de fer du Pacifique canadien.

En foi de quoi les parties ont exécuté le présent contrat en la ville d'Ottawa, ce vingt et unième jour d'octobre 1880.

Signé	CHARLES TUPPER,
	Ministre des Chemins de fer et Canaux.
"	GEO. STEPHEN.
"	DUNCAN McINTYRE,
"	J. S. KENNEDY,
"	R. B. ANGUS,
"	J. J. HILL,
	Per pro. Geo. Stephen.
"	MORTON, ROSE ET CIE.,
"	KOHN, REINACH & CIE.,
	Par P. Du P. Grenfell.

Signé en présence de F. BRAUN
et le sceau du Département
apposé par Sir CHARLES
TUPPER en présence de

F. BRAUN.

ANNEXE A, MENTIONNÉE DANS LE CONTRAT PRÉCÉDENT.

CONSTITUTION EN CORPORATION.

1. George Stephen, écuyer, de Montréal, Canada ; Duncan McIntyre, marchand, de Montréal, Canada ; John S. Kennedy, banquier, de New-York, dans l'Etat de New-York ; la maison Morton, Rose et compagnie, marchands, de Londres, Angleterre ; la maison Kohn, Reinach et compagnie, banquiers, de Paris, France ; Richard B. Angus et James J. Hill, écuyers, tous deux de Saint-Paul, dans l'Etat du Minnesota, avec telles autres personnes et corporations qui deviendront actionnaires de la compagnie par le présent constituée, seront et sont par le présent constitués corps politique et corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien."

2. Le capital social de la compagnie sera de vingt-cinq millions de piastres, divisé en actions de cent piastres chacune, lesquelles seront transférables de telle manière et à telles conditions que pourront prescrire les statuts de la compagnie ; et ces actions, ou tout nombre de ces actions, pourront être accordées et émises comme actions acquittées pour valeur reçue *bonâ fide* par la compagnie, soit en argent et au pair, ou à tels prix et conditions que le conseil des directeurs pourra établir, ou comme partie de la considération de tout contrat passé par la compagnie.

3. Dès que cinq millions de piastres du capital social de la compagnie seront souscrits, et que trente pour cent de cette somme auront été versés, et qu'un dépôt d'un million de piastres aura été fait au ministre des finances du Canada, en argent ou en effets publics acceptés par le Gouverneur en conseil, pour l'objet et conformément aux conditions énoncées dans le précédent contrat, l'entreprise qui en fait l'objet sera transférée à la compagnie sans qu'il soit nécessaire d'exécuter aucun acte ou instrument à cet effet; et ces conditions une fois remplies, la compagnie sera investie de tous les droits des entrepreneurs nommés dans le dit contrat, et elle sera tenue à l'exécution et assujétie à la responsabilité résultant de tous leurs devoirs et obligations, dans la même mesure et de la même manière que si le dit contrat eût été consenti par elle et non par lesdits entrepreneurs,—et dès lors, les entrepreneurs, comme particuliers, cesseront d'avoir aucun droit ou intérêt dans ladite entreprise, et ils ne seront assujétis à aucune obligation ou responsabilité créée par le contrat autrement que comme membre de la corporation par le présent établi. Et lesdites conditions relatives à la souscription du capital, à son versement partiel et au dépôt d'un million de piastres étant remplies à la satisfaction du Gouverneur en conseil, la publication par le Secrétaire d'Etat, dans la *Gazette du Canada*, d'un avis de transfert de l'entreprise à la compagnie sera une preuve probante de tel transfert. Et la compagnie demandera un autre versement de vingt pour cent sur ladite première souscription de \$5,000,000, pour ou avant le premier jour de mai prochain, et de cet appel de fonds un avis de trente jours, par circulaire expédiée par la poste à chaque actionnaire, sera suffisant. Et la compagnie demandera, pour le 31^{me} jour de décembre 1882, ou avant, le versement du reste de ladite première souscription de cinq millions de piastres.

4. Toutes les immunités et tous les pouvoirs nécessaires ou utiles à la compagnie pour qu'elle remplisse, exécute, fasse exécuter et se prévale de chaque condition, stipulation, obligation, devoir, droit, recours, privilège et avantage convenu, mentionné ou énoncé dans le dit contrat, sont par le présent conférés à la compagnie. Et les dispositions spéciales ci-après établies ne seront pas censées porter atteinte ou déroger à la généralité des immunités et pouvoirs qui lui sont par le présent ainsi conférés.

DIRECTEURS.

5. Les dits George Stephen, Duncan McIntyre, John S. Kennedy, Richard P. Angus, James J. Hill, Henry Stafford Northcote, écuier, de Londres susdite; Pascoe du P. Grenfell, marchand, de Londres susdite; Charles Day Rose, marchand, de Londres susdite, et le baron J. de Reinach, banquier, de Paris susdit, sont par le présent constitués les premiers directeurs de la compagnie, avec faculté d'ajouter à leur nombre, pourvu que ce nombre n'exécède pas quinze, et la majorité des directeurs, le président compris, devra être composée de sujets britanniques. Le conseil des directeurs ainsi constitué aura tous les pouvoirs par le présent conférés aux directeurs de la compagnie, et ils resteront en charge jusqu'à la première réunion annuelle des actionnaires de la compagnie.

6. Chacun des directeurs de la compagnie par le présent nommé, ou qui, par la suite, sera nommé ou élu, devra être porteur d'au moins deux cent cinquante actions dans le capital de la compagnie. Mais le nombre des directeurs que les actionnaires éliront à l'avenir, et qui n'exécèdera pas quinze, sera déterminé par règlement, et soumis aux mêmes conditions que les directeurs nommés par ou en vertu de la dernière section immédiatement précédente; leur nombre pourra ensuite être modifié de temps à autre de la même manière. Il sera voté au scrutin à leur élection.

7. La majorité des directeurs constituera un quorum du conseil, et jusqu'à ce qu'il soit autrement prescrit par règlement à cet égard, les directeurs pourront voter et agir en cette qualité par procuration, telle procuration ne pouvant être confiée qu'à un directeur seulement, mais nul directeur ne pourra être chargé de plus de deux procurations, et nulle réunion des directeurs ne pourra légitimement traiter d'affaires à moins que trois directeurs n'y soient présents en personne, le nombre voulu d'autres directeurs pour former un quorum étant représenté par procuration.

8. Le conseil de direction pourra choisir parmi ses membres un comité exécutif composé d'au moins trois directeurs, pour la gestion ordinaire des affaires de la compagnie, et auquel seront confiés tels pouvoirs et devoirs que détermineront les statuts. Le président sera *ex-officio* membre de ce comité.

9. Le principal siège des affaires de la compagnie sera établi dans la ville de Montréal ; mais la compagnie pourra de temps à autre, par statut, choisir d'autres localités, dans ou au-delà des limites du Canada, où elle pourra vaquer à ses affaires, et où les directeurs ou actionnaires pourront se réunir lorsqu'ils y seront convoqués ainsi que le prescriront les statuts. Par statut, la compagnie désignera au moins un lieu en chaque province ou territoire que traversera le chemin de fer, où pourra être signifiée toute action intentée contre la compagnie à raison de quelque fait survenu dans telle province ou territoire ; et ensuite, de temps à autre, et par statut, elle pourra changer ce lieu. Une copie du statut désignant ou changeant tel lieu, et régulièrement authentiquée tel que ci-après prescrit, devra être déposée par la compagnie, au siège du gouvernement de la province ou territoire y concerné, au greffe ou proto-notariat de la plus haute ou de l'une des plus hautes cours de juridiction civile de telle province ou territoire. Et s'il survient quelque cause de poursuite dans une province ou territoire, et qu'un bref émane d'une cour de telle province ou territoire, sa signification à la compagnie sera valablement faite dans telle province ou territoire ainsi désigné ; mais si la compagnie manque à l'obligation de désigner tel lieu, ou de déposer, tel que plus haut mentionné, le statut établi à cet égard, tel bref pourra valablement être signifié à la compagnie à aucune des stations du dit chemin de fer dans les limites de telle province ou territoire.

ACTIONNAIRES.

10. La première assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, pour l'élection des directeurs, aura lieu le deuxième mercredi de mai 1882, au principal bureau de la compagnie, à Montréal ; et l'assemblée annuelle générale des actionnaires, pour l'élection des directeurs et l'expédition des affaires en général, aura lieu à l'avenir le même jour chaque année, et au même lieu, à moins qu'il ne soit autrement prescrit par statut. Avis de chacune de ces assemblées sera publié pendant quatre semaines dans la *Gazette du Canada*, et par telle autre voie de publicité qui sera de temps à autre indiquée par les statuts.

11. Les assemblées générales spéciales des actionnaires pourront être convoquées ainsi que le prescriront les statuts. Et sauf tel que ci-après prévu, avis de ces assemblées sera donné de la même manière que pour ceux des assemblées générales annuelles, mention étant faite du motif de leur convention ; et, sauf tel que ci-après prescrit, toutes ces assemblées auront lieu au principal siège d'affaires de la compagnie.

12. Si en aucun temps avant la première assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie il devenait opportun qu'il y eût une assemblée des directeurs de la compagnie, ou une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie, avant que cette assemblée puisse être facilement convoquée et qu'avis puisse en être donné tel que prescrit par le présent acte ou par les statuts, ou avant que des statuts aient été passés à cet égard, et à un endroit autre que le chef-lieu des affaires de la compagnie à Montréal avant l'adoption d'un règlement autorisant la tenue de cette assemblée ailleurs, il sera loisible au président ou à trois des directeurs de la compagnie de convoquer des assemblées spéciales des directeurs ou des actionnaires, ou des uns ou des autres, devant avoir lieu en la cité de Londres, Angleterre, aux dates et lieux, respectivement, qui seront mentionnés dans les avis de convocation de ces assemblées respectivement. Et des avis de ces assemblées pourront être valablement donnés au moyen de circulaires adressées par la poste au domicile ordinaire de chaque directeur ou actionnaire, selon le cas, en temps opportun pour lui permettre d'assister à cette assemblée, et indiquant en termes généraux le but de l'assemblée projetée. Et dans le cas d'une assemblée d'actionnaires, les résolutions adoptées à cette assemblée seront regardées comme valides et suffisantes, et comme liant la compagnie sous tous rapports, si chaque actionnaire de la compagnie y est présent ou représenté

par fondé de pouvoirs, nonobstant que l'avis de cette assemblée n'ait pas été donné de la manière prescrite par le présent acte.

13. Nul actionnaire porteur d'actions sur lesquelles quelque versement sera dû et impayé ne pourra voter à aucune assemblée d'actionnaires. Et sauf si les statuts le prescrivent autrement, le porteur d'une procuration d'un actionnaire devra être lui-même actionnaire.

14. Nulle demande de versement sur les actions non acquittées ne pourra excéder vingt pour cent de leur montant.

CHEMIN DE FER ET LIGNE DE TÉLÉGRAPHE.

15. La compagnie pourra tracer, acquérir, équiper, entretenir et exploiter une ligne continue de chemin de fer, d'une largeur de quatre pieds huit pouces et demi, lequel chemin de fer s'étendra depuis le terminus du chemin de fer Canada Central, près le lac Nipissingue, connu sous le nom de Station Callander, jusqu'à Port Moody, dans la province de la Colombie-Britannique, et aussi un embranchement depuis quelque point sur la ligne principale du chemin de fer jusqu'à Fort William, sur la baie du Tonnerre; et aussi l'embranchement actuel de chemin de fer depuis Selkirk dans la province du Manitoba jusqu'à Pembina dans la dite province; et aussi d'autres embranchements qui seront ultérieurement établis par la compagnie de temps en temps, ainsi que prescrit par le dit contrat; les dits embranchements devant être de la largeur susdite; et la dite ligne principale de chemin de fer et les dits embranchements seront commencés et achevés tel que stipulé par le dit contrat; et avec les autres embranchements qui seront par la suite construits par la dite compagnie, et tout prolongement de la dite ligne principale du chemin de fer qui sera par la suite fait ou acquis par la compagnie, constitueront la ligne de chemin de fer qui sera ci-après appelée *Le chemin de fer du Pacifique canadien*.

16. La compagnie pourra construire, entretenir et exploiter une ligne continue de télégraphe et des lignes de téléphone sur tout le parcours du chemin de fer du Pacifique canadien, ou sur une partie quelconque de ce chemin de fer, et pourra aussi construire ou acquérir par achat, bail ou autrement, toute autre ligne ou lignes de télégraphe en correspondance avec la ligne devant être ainsi construite sur le parcours du dit chemin de fer, et pourra entreprendre la transmission de dépêches pour le public par cette ligne ou ces lignes de télégraphe ou de téléphone, et percevoir des taux de péage pour ce faire; ou elle pourra prendre à bail cette ligne ou ces lignes de télégraphe ou de téléphone, ou aucune partie de ces lignes; et si elle juge à propos d'entreprendre la transmission de dépêches pour rétribution, elle sera sujette aux dispositions des quatorzième, quinzième et seizième sections du chapitre soixante-sept des Statuts Refondus du Canada. Et elle pourra utiliser toute amélioration qui pourra être inventée par la suite (sujet aux droits des brevetés) pour télégraphier ou téléphoner, et tous autres moyens de communication que la compagnie pourra en tout temps par la suite juger utiles.

POUVOIRS.

17. L'*Acte refondu des chemins de fer, 1879*, en tant que ses dispositions sont applicables à l'entreprise autorisée par cette charte, et en tant qu'elles ne sont pas incompatibles ou contraires aux dispositions de celle-ci, et sauf et excepté tel que ci-après prescrit, sont incorporées dans la présente.

18. En ce qui concerne le dit chemin de fer, la septième section de *l'Acte refondu des chemins de fer, 1879*, relative aux *pouvoirs*, et la huitième section, relative aux *plans et arpentages*, seront assujéties aux dispositions suivantes:

a. La compagnie aura le droit de prendre, employer et garder possession de la grève et du terrain au-dessous de la marque des hautes eaux, sur tous cours d'eau, lacs, rivières navigables, golfes ou mers, en tant qu'ils seront la propriété de la Couronne et que celle-ci n'en aura pas besoin, sur telle étendue dont aura besoin la compagnie pour son chemin de fer et autres constructions et qui sera indiquée par une carte ou un plan déposé au bureau du ministre des chemins de fer. Mais les dispositions de

ce paragraphe ne s'appliqueront à aucune grève ni à aucun terrain à l'est du lac Nipissingue, excepté avec l'approbation du Gouverneur en conseil.

b. Il suffira que la carte ou plan et le livre de renvoi de toute partie de la ligne du chemin de fer n'étant pas dans un district ou comté pour lequel il y a alors un greffier de la paix, soient déposés au bureau du ministre des chemins de fer du Canada, et toute omission, énonciation fautive, ou déclaration erronée de terrains qui sera faite, pourra être corrigée par la compagnie, du consentement du ministre et certifiée par lui, et la compagnie pourra alors construire le chemin de fer conformément à telle correction certifiée.

c. Le onzième paragraphe de la huitième section susdite de l'acte des chemins de fer ne s'appliquera à aucune partie du chemin de fer traversant des terres non concédées de la Couronne, ou des terres ne se trouvant pas dans un township arpenté de quelque province; et dans ces lieux des déviations n'excédant pas cinq milles de la ligne indiquée sur la carte ou le plan approuvé par le gouvernement et déposé par la compagnie, seront permises sur l'approbation de l'inspecteur du gouvernement sans correction formelle ou certificat; et toute déviation ultérieure qui pourra être jugée à propos pourra être autorisée par ordre du gouvernement, et la compagnie pourra alors construire son chemin de fer conformément à la déviation ainsi autorisée.

d. La carte ou plan et le livre de renvoi d'une partie quelconque de la ligne principale du chemin de fer du Pacifique canadien, faits et déposés conformément à cette section, après avoir été approuvés par le Gouverneur en conseil, et de tout embranchement de tel chemin de fer devant être plus tard établi par la compagnie et pour lequel la sanction du Gouverneur en conseil ne sera pas nécessaire, vaudront tout comme s'ils avaient été faits et déposés tel que prescrit par "*l'Acte refondu des chemins de fer, 1879*," à toutes les fins du dit acte et du présent acte; et toute copie ou extrait des dits plan et livre de renvoi, certifiée par le dit ministre ou son député, sera reçue comme preuve dans toute cour de droit en Canada.

e. Il suffira qu'une carte ou qu'un profil de toute partie du chemin de fer complété, n'étant pas situé dans un comté ou district ayant un bureau d'enregistrement, soit déposé au bureau du ministre des chemins de fer.

19. Il sera loisible à la compagnie de prendre sur toutes les terres avoisinant ou près de la ligne du dit chemin de fer, les pierres, le bois de construction, les graviers et autres matériaux nécessaires ou utiles pour la construction de son chemin de fer, et elle pourra réserver et prendre pour son usage une plus grande étendue de terrains, publics ou privés, pour les stations, dépôts, ateliers, édifices, voies latérales, quais, havres, et pour sa voie, et pour ériger des clôtures pour prévenir l'amoncellement de la neige, que celle mentionnée dans *l'Acte refondu des chemins de fer, 1879*, telle plus grande étendue de terrain devant cependant être concédée par le gouvernement et indiquée sur les cartes ou plans déposés au département des chemins de fer.

20. La limite de la réduction des taux de péage par le parlement du Canada prescrite par le onzième paragraphe de la 17^{me} section de *l'Acte refondu des chemins de fer, 1879*, relatif aux TAUX DE PÉAGE, est par le présent étendue, de sorte que cette réduction puisse être dans une telle proportion que ces taux de péage, une fois réduits, ne devront pas rapporter moins de dix pour cent par année de profit sur le capital dépensé dans la construction du chemin de fer, au lieu de pas moins de quinze pour cent par année de profit, ainsi que prescrit par le dit paragraphe; et de sorte aussi que cette réduction ne soit pas faite à moins que le revenu net de la compagnie, vérifié tel que décrit dans le dit paragraphe, n'ait excédé dix pour cent par année au lieu de quinze pour cent par année ainsi que stipulé par le dit paragraphe. Et l'exercice par le Gouverneur en conseil du pouvoir de réduire les taux de péage tel que prescrit par le dixième paragraphe de la dite dix-septième section est par le présent restreint, relativement aux profits de la compagnie et à son revenu net, aux mêmes limites que le pouvoir du parlement de réduire les taux de péage est restreint par le dit paragraphe onze tel qu'amendé par le présent.

21. Les premier et second paragraphes de la section 22 de *l'Acte refondu des chemins de fer, 1879*, ne s'appliqueront pas à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien; et il est par le présent décrété que le transfert des actions de l'entr-

prise ne sera fait dans les livres de la compagnie qu'en personne ou par procureur, et ne seront valides qu'à ces conditions; et la formule ou le mode de transfert sera tel que prescrit de temps à autre par les règlements de la compagnie. Et les fonds de la compagnie ne seront pas employés comme prêts sur la garantie d'aucune action de la compagnie.

22. Les troisième et quatrième paragraphes de la dite section 22 de l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879, seront assujétis aux dispositions suivantes, savoir: que si avant l'achèvement du chemin de fer et des constructions comprises dans le dit contrat, un transfert est censé être fait d'une action ou d'une part dans la compagnie, ou si la transmission d'une part est effectuée en vertu des dispositions du dit paragraphe quatre, à une personne qui n'est pas déjà actionnaire de la compagnie, et si dans l'opinion du conseil il n'est pas à propos que la personne (n'étant pas déjà actionnaire) à laquelle ce transfert ou cette transmission sera faite ou effectuée, soit acceptée comme actionnaire, les directeurs pourront par résolution opposer leur veto à ce transfert ou cette transmission; et après cela, et jusqu'après l'achèvement du dit chemin de fer et des constructions comprises dans le dit contrat, cette personne ne sera pas reconnue comme actionnaire de la compagnie; et le premier actionnaire ou sa succession, selon le cas, resteront sujets à toutes les obligations d'un actionnaire de la compagnie, avec tous les droits conférés à un actionnaire en vertu du présent acte. Mais toute société possédant des actions acquittées de la compagnie pourra les transférer en tout ou en partie à tout membre de cette société ayant déjà un intérêt comme tel dans ces actions, sans être sujet à tel veto. Et au cas où telle veto serait exercé, il sera pris note du transfert ou de la transmission ainsi empêchée afin qu'il soit inscrit dans les livres de la compagnie après l'achèvement du chemin de fer et des travaux tel que ci-dessus; mais jusqu'à tel achèvement, le transfert ou la transmission ainsi empêché ne conférera aucuns droits, et n'aura aucun effet quelconque en ce qui concerne la compagnie.

23. Le paragraphe seize de la section dix-neuf, relatif aux PRÉSIDENT ET DIRECTEURS, LEURS ÉLECTIONS ET FONCTIONS; le paragraphe deux de la section vingt-quatre, relatif aux RÈGLEMENTS, AVIS, etc.; les paragraphes cinq et six de la section vingt-huit, relatifs aux DISPOSITIONS GÉNÉRALES, et la section quatre-vingt-dix-sept, relative aux FONDS DES CHEMINS DE FER, de l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879, ne s'appliqueront, ni aucun d'eux, au chemin de fer du Pacifique canadien ni à la compagnie constituée par le présent acte.

24. La dite compagnie devra fournir toutes les facilités raisonnables à la compagnie du chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique, lorsque sa voie ferrée sera terminée jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer du Pacifique canadien, et à la compagnie du chemin de fer du Canada Central, pour la réception, l'expédition et la livraison du trafic des et aux chemins de fer des dites compagnies, respectivement, ainsi que pour le retour des voitures, fourgons et autres véhicules; et nulle des dites compagnies ne donnera ou ne continuera aucune préférence ni aucun avantage à aucune des autres, ou à l'égard d'aucune espèce particulière de trafic, sous aucun rapport quelconque; et nulle des dites compagnies ne devra non plus assujétir aucune des autres, ni aucune espèce particulière de trafic, à aucun préjudice ou désavantage sous aucun rapport quelconque; et chacune des dites compagnies qui aura un terminus ou une station près d'un terminus ou d'une station de l'une des autres, fournira toutes les facilités raisonnables pour la réception et l'expédition de tout le trafic arrivant par l'une des autres lignes, sans y apporter aucun retard inutile, et sans aucune préférence ou avantage, préjudice ou désavantage, et de manière à ce qu'il ne soit apporté aucun empêchement à l'usage de ce chemin de fer comme voie de communication ininterrompue, et que toutes les facilités de service soient en tout temps, par les moyens susdits, mutuellement offertes par les dites compagnies de chemin de fer aux autres; et la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien recevra et transportera toutes les marchandises et tous les voyageurs dirigés sur ou de tout point sur le chemin de quelqu'une des dites compagnies ci-dessus mentionnées passant sur le chemin ou une partie du chemin de fer du Pacifique canadien, au même taux par mille et sujet aux mêmes

charges pour services identiques, sans donner ou permettre aucune préférence ou aucun avantage au trafic venant ou à destination de l'un de ces chemins de fer sur le trafic venant ou à destination de l'autre d'entre eux, sous réserve, cependant, pour la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien du droit d'établir des tarifs spéciaux pour les acquéreurs de terres, ou pour les immigrants ou ceux qui se proposent d'immigrer, lesquels tarifs spéciaux ne régiront ou n'affecteront pas les tarifs établis pour le transport des voyageurs entre la dite compagnie et les deux autres ci-dessus mentionnées ou l'une ou l'autre d'entre elles. Et toute convention conclue entre deux quelconques des dites compagnies contrairement aux dispositions précédentes sera illégale, nulle et non avenue.

25. La compagnie, en vertu de l'autorisation d'une assemblée générale spéciale de ses actionnaires, et comme prolongement du chemin de fer qu'elle est par le présent autorisée à construire, pourra acheter ou acquérir par bail ou autrement, et posséder et exploiter le chemin de fer du Canada Central, ou se fusionner avec lui, et elle pourra acheter ou acquérir par bail ou autrement et posséder et exploiter une ligne ou des lignes de chemin de fer entre la cité d'Ottawa et un point quelconque sur l'eau navigable du littoral de l'Atlantique ou tout autre point intermédiaire, ou elle pourra acquérir des droits de circulation sur tout chemin de fer actuellement construit entre Ottawa et tout tel point ou point intermédiaire. Et la compagnie pourra acheter ou acquérir tout tel chemin de fer sujet à telles hypothèques, charges ou redevances qui seront stipulées et convenues; et elle possèdera à l'égard de toutes lignes de chemin de fer ainsi achetées ou acquises, et devenant la propriété de la compagnie, les mêmes pouvoirs au sujet de l'émission d'obligations sur ces lignes, ou quelqu'une d'entre elles, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas vingt mille piastres par mille, et au sujet de la garantie de ces obligations, que ceux qui sont conférés à la compagnie par la vingt-septième section du présent, au sujet des obligations qu'elle peut émettre sur le chemin de fer du Pacifique canadien. Mais cette émission d'obligations ne préjudiciera en rien aux droits d'aucun détenteur d'hypothèque ou autre redevance déjà existante sur aucune ligne de chemin de fer ainsi achetée ou acquise; et le montant des obligations dont l'émission est par le présent autorisée sur cette ligne de chemin de fer sera réduit du montant des hypothèques ou redevances dont elle sera ainsi grevée.

26. La compagnie aura le pouvoir et l'autorisation de construire et entretenir des bassins, chantiers, quais, cales et jetées en tout endroit sur le parcours du dit chemin de fer du Pacifique canadien ou en correspondance avec lui, et à toutes ses gares de tête sur des eaux navigables, pour la commodité et le service des navires et élévateurs; et aussi d'acquérir et exploiter des élévateurs, et d'acquérir, avoir, posséder, nolisier, exploiter et faire marcher des navires à vapeur et autres pour le transport des cargaisons et voyageurs sur toute eau navigable que pourra toucher ou à laquelle pourra se relier le chemin de fer du Pacifique canadien.

STATUTS.

27. Les statuts de la compagnie pourront pourvoir à la rémunération du président et des directeurs de la compagnie et de tout comité de régie de tels directeurs; et au transfert du capital social et des actions; à l'enregistrement et l'inscription du capital, des actions et des obligations, et au transfert des obligations enregistrées; au paiement des dividendes et des intérêts, en tout lieu ou tous lieux dans ou hors les limites du Canada; et à toutes autres matières que le dit contrat ou le présent acte prescrivent de régler par statut. Mais les statuts de la compagnie établis tel que le prescrit la loi n'auront en aucun cas aucune force d'exécution après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu après l'adoption de ces statuts, à moins qu'ils ne soient approuvés par cette assemblée.

OBLIGATIONS.

28. La compagnie, autorisée par une assemblée générale spéciale des actionnaires convoquée à cet effet, pourra émettre des obligations hypothécaires jusqu'à concurrence de dix mille piastres par mille du chemin de fer du Pacifique canadien pour les

fins de l'entreprise autorisée par le présent acte, lesquelles constitueront une première hypothèque et auront priorité sur le dit chemin de fer construit ou acquis, et qui sera construit ou acquis par la suite, et sur ses biens et propriétés meubles et immeubles acquis et à acquérir par la suite, y compris le matériel roulant et l'outillage, et sur ses péages et revenus (déduction faite sur tels péages et revenus des frais d'exploitation),—et sur les immunités de la compagnie, le tout tel qu'il sera déclaré et décrit comme étant ainsi hypothéqué dans tout acte d'hypothèque tel que ci-après prescrit. Pourvu toujours, néanmoins, que si la compagnie a émis ou a l'intention d'émettre des obligations de concessions de terres en vertu de la treizième section du présent acte, les terres concédées et à concéder par le gouvernement à la compagnie pourront être exclues de l'opération de telle hypothèque et priorité, et pourvu aussi que telle hypothèque et priorité ne grèvent aucune propriété que la compagnie est par le présent, ou par le dit contrat, autorisée à acquérir ou recevoir du gouvernement du Canada jusqu'à ce qu'elle ait été cédée et transférée par le gouvernement à la compagnie, mais elles grèveront cette propriété, si l'acte d'hypothèque le déclare, aussitôt qu'elle aura été cédée et transférée à la compagnie. Et telle hypothèque et priorité pourront être établies par un acte ou des actes d'hypothèque consentis par la compagnie, avec l'autorisation de ses actionnaires exprimée par une résolution adoptée à telle assemblée générale spéciale; et tout tel acte pourra contenir telle description de la propriété hypothéquée par tel acte, et telles conditions au sujet du paiement des obligations garanties par l'hypothèque et de l'intérêt qu'elle portera, et énoncer les recours dont jouiront les détenteurs de ces obligations ou leurs fidéicommissaires à défaut de paiement; et la manière d'appliquer ce recours; et pourra prescrire telles déchéances et pénalités pécuniaires, à défaut de tel paiement, qui pourront être approuvés par cette assemblée; et il pourra aussi stipuler, avec la dite autorisation, que le fidéicommissaire ou les fidéicommissaires pourra ou pourront, à défaut de tel paiement, et comme l'un de ces recours, prendre possession du chemin de fer et des propriétés hypothéqués, et les garder et exploiter au profit des porteurs d'obligations pendant un temps limité par tel acte d'hypothèque, ou vendre les dits chemins de fer et propriétés, après tel délai et à tels termes et conditions que pourra stipuler le dit acte; et avec telle approbation tout tel acte pourra contenir des stipulations à l'effet que, advenant tel défaut de paiement et à telles autres conditions qui seront portées dans l'acte, le droit de vote possédé par les actionnaires de la compagnie et par les détenteurs de ses actions-priorité, ou par les uns ou les autres, cessera et deviendra nul et appartiendra ensuite aux porteurs d'obligations, ou à eux et aux porteurs de la totalité ou de partie des actions-priorité de la compagnie, selon que le stipulera l'acte d'hypothèque; et tel acte pourra aussi pourvoir à l'annulation conditionnelle ou absolue, après cette vente, de partie ou de toutes les actions au sujet desquelles le droit de vote aura ainsi été perdu, ou de partie ou de toutes les actions-priorité de la compagnie, ou de toutes deux; et il pourra aussi, soit directement et en propres termes, soit indirectement en renvoyant aux statuts de la compagnie, prescrire comment seront appliqués et exercés les pouvoirs et l'autorité que devra conférer et définir tel acte d'hypothèque, en vertu des dispositions du présent acte. Et tel acte d'hypothèque, ainsi que ses prescriptions faites en vertu du présent, et telles autres de ses stipulations qui auront pour but (avec la même approbation) de conférer tels plus amples et autres pouvoirs et privilèges, à tel ou tels fidéicommissaires et à tels porteurs d'obligations, qui ne seront pas contraires à la loi ou aux dispositions du présent acte, seront valides et obligatoires. Mais s'il survient en aucun temps quelque changement dans la propriété ou la possession des dits chemin de fer et propriétés en vertu du présent acte, ou de tout tel acte d'hypothèque, ou de toute autre manière, les dits chemin de fer et propriétés, continueront d'être possédés et exploités en vertu des dispositions du présent et de l'Acte *refondu des chemins de fer de 1879*, tel que par le présent modifié. Et si la compagnie ne se prévaut pas de l'autorisation d'émettre des obligations garanties par les concessions de terres seules tel que ci-après prescrit, les obligations dont l'émission est par le présent autorisée pourront être portées à tout chiffre n'excédant pas vingt mille piastres par mille du dit chemin de fer du Pacifique Canadien.

29. Si la compagnie fait quelque émission d'obligations en vertu de la section immédiatement précédente avant que le dit chemin de fer ne soit terminé conformément au contrat, une proportion des produits de ces obligations, ou une proportion des obligations si elles ne sont pas vendues, correspondante à la proportion des travaux entrepris restant alors à exécuter, sera reçue par le gouvernement, qui les gardera, traitera et, de temps à autre, remettra à la compagnie en paiement, aux mêmes conditions, de la même manière et dans les mêmes proportions que les produits des obligations dont l'émission est prévue par le paragraphe *d* de l'article 9 du dit contrat, et par la trente-unième section du présent acte.

30. La compagnie pourra aussi émettre des obligations portant hypothèque pour une somme de vingt-cinq millions de piastres sur les terres données pour venir en aide au dit chemin de fer et à l'entreprise autorisée par cet acte; cette émission ne devant être faite qu'après une autorisation semblable à celle exigée par cet acte pour l'émission d'obligations sur le chemin de fer; et lorsqu'elles auront ainsi été faites ces obligations constitueront une première hypothèque sur ces terres et les grèveront lorsqu'elles seront données, si elles ne le sont pas actuellement lors de l'émission de ces obligations. Et cette hypothèque pourra être prouvée par un acte ou des actes d'hypothèque exécutés sous la même autorité que celui qui garantit l'émission des obligations sur le chemin de fer; et cet acte ou ces actes exécutés sous la même autorité, pourra ou pourront contenir des conditions semblables et pourra ou pourront conférer au syndic ou aux syndics nommés en vertu de cet acte, et aux porteurs d'obligations garanties par cet acte, un recours, une autorité, un pouvoir, et des privilèges, et pourvoir aux déchéances et pénalités semblables à celles qui pourront être comprises et stipulées en vertu des dispositions de cet acte dans tout contrat garantissant l'émission de l'obligation sur le chemin de fer ainsi que toutes autres dispositions et conditions non contraires à la loi ou à cet acte, et qui sont ainsi autorisées. Et ces obligations pourront être appelées obligations de concession de terres, et elles pourront, ainsi que leur produit, être traitées de la manière stipulée dans le contrat.

31. La compagnie pourra, au lieu et place de ces obligations de concession de terres, émettre des obligations conformément à la vingt-huitième clause du présent acte, pour tel montant qu'elle pourra convenir avec le gouvernement d'émettre, portant intérêt garanti par le gouvernement tel que stipulé dans le contrat; ces obligations constitueront une hypothèque sur la propriété de la compagnie et ses franchises acquises ou à acquérir, y compris la ligne mère du chemin de fer du Pacifique Canadien, et ses embranchements ci-dessus décrits, avec le matériel fixe et le matériel roulant acquis ou à acquérir, mais à l'exclusion de tels autres embranchements de ce chemin et de tels biens meubles qui seront exclus par l'acte d'hypothèque qui sera exécuté pour garantir cette émission. Et les dispositions de cette vingt-huitième clause s'appliqueront à telle émission d'obligations, et à la garantie qui pourra être donnée de leur paiement, et ces obligations et leur produit seront traités comme il est pourvu dans cet acte et dans le dit contrat.

32. Il ne sera pas nécessaire d'apposer le sceau de la compagnie sur aucune obligation hypothécaire émise sous l'autorité de cet acte, et toute telle obligation émise sans être revêtue de ce sceau aura la même vigueur et le même effet; et sera tenue, regardée et traitée par toutes cours de justice et d'équité comme si elle était revêtue du sceau de la compagnie. Et s'il est stipulé dans l'acte hypothécaire exécuté pour garantir l'émission de toutes obligations, qu'une quelconque des signatures que porteront ces obligations ou les coupons y annexés, pourra être gravée, estampée ou lithographiée, telles signatures gravées, estampées ou lithographiées seront valides et lieront la compagnie.

33. L'expression "frais d'exploitation" signifiera et comprendra tous les frais d'entretien du chemin de fer et des stations, bâtiments, ateliers et dépendances s'y rattachant, ainsi que du matériel roulant et autres effets et outillages employés dans son exploitation; et aussi tous tels péages, loyers ou montants annuels qui pourront être payés à l'égard du louage des locomotives, des voitures ou wagons loués à la compagnie; et aussi les loyers, charges ou intérêts sur les terres appartenant à la compagnie, qui les aura achetées sans les avoir payées, ou sans les avoir payées en

entier; et aussi toutes les dépenses relatives à l'exploitation du chemin de fer et de son trafic, y compris les fournitures en magasins et les articles de consommation; aussi les cotisations, taxes, assurances et indemnités à payer pour les accidents ou pertes; aussi tous les salaires et gages des personnes employées dans et pour l'exploitation du chemin de fer et du trafic, et tous les frais de bureau et d'administration, y compris le traitement des directeurs, les frais d'agence, de justice et autres du même genre.

34. Les obligations que cet acte autorise d'émettre sur le chemin ou sur les terres qui seront concédées à la compagnie, ou sur les deux, pourront être ainsi émises en tout ou en partie sous la dénomination de piastres, louis sterling ou francs, ou sous aucune ou toutes d'entre elles, et les coupons pourront être, pour le paiement, en dénominations semblables à celles de l'obligation à laquelle ils sont attachés. Et toutes ou chacune de ces obligations pourront être déclarées négociables ou vendues à telles conditions et à tel prix que le déterminera de temps à autre le conseil d'administration. Et les règlements de la compagnie pourront stipuler qu'après l'émission de toute obligation, cette dernière pourra être remise à la compagnie par le porteur, et la compagnie pourra en échange, émettre en faveur de tel porteur des effets inscrits de la compagnie, lesquels effets inscrits pourront être enregistrés ou inscrits au siège principal de la compagnie ou ailleurs, de la manière, et avec tels droits, hypothèques, privilèges ou préférence, à tel endroit, et à telles conditions que pourront le stipuler les règlements de la compagnie.

35. Il ne sera pas nécessaire pour conserver la priorité, le lien, la charge, l'hypothèque ou le privilège censés appartenir à ou être créés par aucune de ces obligations émises, ou des actes d'hypothèque exécutés en vertu des dispositions de cet acte, que telle obligation ou acte soit enregistré d'aucune manière ou dans aucun endroit quelconque. Mais tous tels actes d'hypothèque seront déposés dans le bureau du secrétaire d'Etat; et avis de ce dépôt sera donné dans la *Gazette du Canada*. Et de la même manière tout arragement fait par la compagnie, en vertu de la clause trente-quatre de cet acte, sera aussi déposé dans ce bureau. Et une copie de tous tels actes d'hypothèque, ou d'arrangement, certifiée copie conforme par le secrétaire d'Etat ou son député, sera reçue dans toutes cours de justice, comme preuve *primâ facie* de l'original, sans preuves des signatures ou du sceau apposés sur tel original.

36. Si, en aucun temps, quelque arrangement est fait entre la compagnie et quelques personnes se proposant de devenir porteurs d'obligations de la compagnie, ou est contenu dans aucun acte d'obligation hypothécaire exécuté sous l'empire du présent acte, le dit arrangement restreignant l'émission d'obligations par la compagnie en vertu des pouvoirs conférés par le présent acte, ou définissant ou limitant l'exercice de ces pouvoirs; la compagnie ne pourra, après qu'il en aura été fait dépôt au secrétariat d'Etat, comme il est prescrit plus haut, agir en vertu de ces pouvoirs autrement que selon la définition, les restrictions ou les limites définies ou prescrites par le dit arrangement. Et dès ce moment nulle obligation émise par la compagnie, et nul ordre donné, nulle résolution passée ou mesure prise par la compagnie ou par le bureau de ses directeurs, contrairement aux termes de cet arrangement, ne sera valide ou n'aura effet.

37. La compagnie pourra, à toute époque, émettre des effets garantis ou privilégiés, au prix, pour le montant, n'allant pas au-delà de dix mille piastres par mille, et aux conditions préférentielles et de privilèges, d'émissions et de classes, et autres, qui seront autorisées par la majorité en somme des actionnaires présents en personne ou représentés par procureur à toute assemblée annuelle ou toute assemblée générale spéciale des actionnaires convoquée à cet effet, avis du projet de proposer l'émission à cette assemblée ayant été donné dans l'avis de convocation de la dite assemblée. Mais la garantie ou préférence assignée à ces effets n'affectera pas le gage, l'hypothèque ou le privilège attaché aux obligations émises sous l'autorité du présent acte. Et les porteurs de ces effets préférentiels auront le pouvoir de voter aux assemblées des actionnaires selon qu'il leur sera conféré par les règlements de la compagnie.

EXÉCUTION DES ACTES.

38. Lieront la compagnie, tout contrat, acte d'arrangement ou d'engagement, certificat ou marché fait, et toute lettre de change tirée, acceptée ou endossée, et tout billet promissoire et chèque rédigé, tiré ou endossé de la part de la compagnie, par tout agent, officier ou employé de la compagnie, conformément à l'ordre général de ses attributions selon les règlements de la compagnie; et dans aucun cas il ne sera nécessaire que le sceau de la compagnie soit apposé à cette lettre de change, ce billet, chèque, contrat, acte d'arrangement, d'engagement, marché ou certificat, ou de prouver qu'ils auront été faits, tirés, acceptés ou endossés, selon le cas, conformément à quelque règlement ou quelque vote ou ordre spécial; et la personne agissant ainsi comme agent, officier ou employé de la compagnie n'encourra individuellement pour cela aucune responsabilité que ce soit envers aucun tiers; pourvu toutefois que rien dans le présent acte ne puisse être interprété comme autorisant la compagnie à émettre aucun effet payable au porteur ou aucun billet promissoire destiné à circuler comme valeur monétaire ou comme billet de banque ou à faire des opérations de banque ou d'assurance.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

39. De temps à autres, la compagnie fournira, sur les progrès de l'entreprise, des rapports détaillés et accompagnés de plans des travaux, selon que pourra l'exiger le gouvernement.

40. Quant aux localités non situées dans une province, tout avis qui, aux termes de l'Acte refondu des chemins de fer 1879, doit être inséré dans la "Gazette officielle" d'une province, pourra être donné dans la *Gazette du Canada*.

41. Les titres et transports de terre à la compagnie pour les objets de la présente charte (n'étant pas des lettres patentes de la couronne) pourront être, autant que les circonstances le permettront, dans la forme suivante, savoir:—

Sachez tous par ces présentes que je, A. B., en considération de la somme de _____ cède, vends et transporte à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, ses successeurs et ayants-cause, tout ce certain lot de terre (*ici désignez le terrain*) pour la dite compagnie, ses successeurs et ayants-cause, à toujours avoir et posséder le dit lot de terre et dépendances.

En foi de quoi, mon seing et sceau ce _____ jour de _____

mil huit cent _____

Signé, scellé et délivré en présence de _____

“ C. D. }
“ E. F. } A. B. [L. S.]

ou toute autre formule au même effet.

Et tout acte conforme à la présente disposition sera réputé imposer au vendeur qui l'aura consenti l'obligation de garantir la compagnie et ses ayants-cause contre tout douaire et réclamation de douaire et contre toute hypothèque et toute obligation ou servitude quelconque, ainsi que de répondre de la validité et de la transmissibilité de son titre.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé: "Acte concernant les luttes à prix d'argent."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé: "Acte pour modifier la loi relative à la preuve documentaire en certains cas."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Aikins*, ministre du revenu de l'intérieur, a présenté à la Chambre le rapport avec les états et statistiques du département du revenu de l'intérieur pour l'exercice qui a fini le 30 juin, 1880.

Ordonné, qu'il soient déposé sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No. .)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 14 Décembre, 1880.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mardi, 14 Décembre, 1880.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell* :

1880.

1 10 décembre—Que les comités permanents pour la présente session soient respectivement nommés et composés ainsi qu'il suit :

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

L'honorable DAVID LEWIS MACPHERSON, Président,

Les honorables messieurs

ALEXANDER,
ALLAN,
BAILLARGEON,
BOUCHERVILLE, DE,
BOURINOT,
CAMPBELL,
(Sir *Alexander*),

CHAPAIS,
CHRISTIE,
CORNWALL,
FABRE,
FERGUSON,
HAYTHORNE,
MONTGOMERY,

REESOR,
RYAN,
SCOTT,
STEVENS,
TRUDEL,
WARK,

ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS.

Les honorables messieur

AIKINS,	DEVER,	NELSON,
ALMON,	DICKSON,	ODELL,
ARCHIBALD,	FERRIER,	PAQUET,
ARMAND,	FLINT,	PELLETIER,
BELLEROSE,	GIRARD,	POWER,
BOTSFORD,	GLASIER,	POZER,
BOURINOT,	GRANT,	READ,
BROUSE,	GUÉVREMONT,	REESOR,
CAMPBELL,	HAYTHORNE,	SCOTT,
(Sir Alexander),	HOWLAN,	SUTHERLAND,
CARVELL,	MACFARLANE,	TRUDEL,
CHRISTIE,	MONTGOMERY,	VIDAL.
CORNWALL,		

BANQUES ET COMMERCE.

Les honorables messieurs

AIKINS,	CAMPBELL,	PELLETIER,
ALLAN,	(Sir Alexander),	RYAN,
ARCHIBALD,	CHINIC,	SIMPSON,
BELLEROSE,	HAMILTON (<i>Inkerman</i>),	SKHAD,
BENSON,	HAMILTON (<i>Kingston</i>),	SMITH,
BOTSFORD,	JOPE,	THIBAudeau,
BOUCHERVILLE, DE,	LEWIN,	TRUDEL,
BOYD,	McMASTER,	VIDAL,
	MILLER,	WARK.

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES.

Les honorables messieurs

ALEXANDER,	DICKEY,	NELSON,
ALLAN,	FERGUSON,	PAQUET,
BOUCHEVILLE, DE,	FERRIER,	POWER,
BUREAU,	HAMILTON (<i>Inkerman</i>),	PRICE,
CAMPBELL,	KAULBACH,	RYAN,
(Sir Alexander),	LEONARD,	SCOTT,
CARVELL,	MACDONALD,	SKEAD,
CHAPAIS,	McLELAN (<i>Londonderry</i>),	STEVENS,
CHRISTIE,	MONTGOMERY,	SUTHERLAND,
COCHRANE,	MUIRHEAD,	VIDAL.
CORNWALL,		

COMPTABILITÉ.

Les honorables messieurs

ALEXANDER,	DUMOUCHEL,	MILLER,
ARMAND,	GIRARD,	NELSON,

BOTSFORD,	GRANT.	PENNY,
BULL,	HAMILTON (<i>Inkerman</i>),	POZER,
CAMPBELL,	LEONARD,	READ,
(<i>Sir Alexander</i>),	McCLELAN (<i>Hopewell</i>),	RYAN,
CHAFFERS,	McLELAN (<i>Londonderry</i>),	SCOTT,
CORMIER,	MACFARLANE,	SKEAD,
DICKEY,	McMASTER,	SMITH,
DIKSON,		

COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS.

Les honorables messieurs

AIKINS,	FERRIER,	NORTHWOOD,
BROUSE,	HAYTHORNE,	ODELL,
BUREAU,	KAULBACH,	REESOR,
COCHRANE,	MACFARLANE,	SIMPSON,
FABRE,	McCLELAN (<i>Hopewell</i>),	WARK,

COMPTE-RENDU DES DÉBATS.

Les honorables messieurs

AIKINS,	BUREAU,	MACDONALD,
ALEXANDER,	HAYTHORNE,	MILLER,
BELLEROSE,	KAULBACH,	PELLETIER,
BOTSFORD,	McCLELAN (<i>Hopewell</i>),	POWER

No. 3.

30 Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880

Lundi, 13 Décembre, 1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}

1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 14 Décembre, 1880.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman), Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston), Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne, Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope, Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach, Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard, Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewis, Reesor,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan, Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan, Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mc Master, Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald, Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane, Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller, Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Montgomery, Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead, Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood, Wark.</i>
<i>Campbell,</i>		
<i>Sir Alexander,</i>		

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De *Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal*; et de *William B. Scarth* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie de Sauvetage du Canada."

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Résolu, que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Almon, Baillargeon, De Boucherville, Bourinot, Campbell (sir Alexander), Chapais, Christie, Cornwall, Fabre, Haythorne, Montgomery, Odell, Reesor, Ryan, Scott, Stevens, Trudel et Wark*, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque, tel que demandé par la Chambre des Communes dans son message reçu aujourd'hui.

Ordonné, que la présente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Résolu, que les honorables messieurs *Aikins, Brouse, Bureau, Cokrane, Fabre, Ferrier, Haythorne, Kaulbach, McClelan (Hopewell), Macfarlane, Northwood, Odell, Reesor, Simpson et Wark*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant la présente session, avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité conjoint des deux Chambres des impressions.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Aikins, Almon, Archibald, Armand, Belle-rose, Botsford, Bourinot, Boyd, Brouse, Campbell (sir Alexander), Carvell, Christie, Cornwall, Dever, Dickson, Ferrier, Flynn, Girard, Glasier, Grant, Guévremont, Haythorne, Howlan, Macfarlane, Montgomery, Nelson, Odell, Pâquet, Pelletier, Power, Pozer, Read, Reesor, Scott, Sutherland, Trudel et Vidal*, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Aikins, Allan, Archibald, Bellerose, Benson, Botsford, DeBoucherville, Boyd, Campbell (sir Alexander), Chinic, Cochrane, Ferrier, Gibbs, Hamilton (Kingston), Hamilton (Inkerman), Hope, Lewin, McMaster, Miller, Pâquet, Pelletier, Ryan, Simpson, Skead, Smith, Thibaudeau, Trudel, Vidal et Wark*, composent un comité des banques et du commerce, pendant la présente session, auquel seront renvoyé tous les bills sur le sujet.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Alexander, Allan, DeBoucherville, Boyd, Bureau, Campbell (sir Alexander), Carvell, Chapais, Christie, Cochrane, Cornwall, Dickey, Ferguson, Ferrier, Gibbs, Hamilton (Inkerman), Kaulbach, Leonard, Macdonald, McLelan (Londonderry), Montgomery, Muirhead, Nelson, Pâquet, Power, Price, Ryan, Scott, Skead, Stevens, Sutherland et Vidal*, composent un comité des chemins de fer, télégraphes et havres, pour la présente session, auquel sera renvoyé tous les bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Alexander, Armand, Botsford, Bull, Campbell* (sir *Alexander*), *Chaffers, Cormier, Dickey, Dickson, Dumouchel, Girard, Grant, Hamilton* (*Inkerman*), *Leonard, McClelan* (*Hopewell*), *McLelan* (*Londonderry*), *Macfarlane, McMaster, Miller, Nelson, Penny, Pozer, Read, Ryan, Scott, Skead* et *Smith*, composent un comité pour examiner les comptes contingents et en faire rapport pendant la présente session.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 15 Décembre, 1880.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Jeudi, 16 Décembre, 1880.

1880.

Interpellation par l'honorable M. *Bellerose* :

1 | 13 décembre—Vu la décision rendue par la Cour Suprême sur l'inconstitutionnalité
 | des lois passées par les législatures provinciales, prohibant la
 | vente des boissons enivrantes, le gouvernement a-t-il l'intention
 | de présenter une mesure sur ce sujet ?

Par l'honorable sir *Alexander Campbell* :

2 | “ Que les honorables messieurs *Boyd, Brouse, de Boucherville,*
 | *Macfarlane, Scott, Thibaudeau et Vidal,* composent un comité
 | chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour
 | obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et déli-
 | bérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de son
 | opinion à cette Chambre.

PROCES-VERBAUX
ATTACHE DE ROTTERDAM

Mardi 12 Décembre 1880

PROCES-VERBAUX

DE LA COMMISSION

du 12 Décembre 1880

ité
la
tion

ille,
mité
pour
déli-
son

No. 4.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880.

Mardi, 14 Décembre, 1880.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 15 Décembre, 1880.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Lewis,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		
<i>Sir Alexander</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Bull,—De *Charles James Campbell* et autres, porteurs des actions du capital primitif de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre 15 de la 39e *Victoria* (1875) intitulé : ‘ Acte pour régler le passage des cours d'eau navigables par les compagnies de chemins de fer ou d'autres chemins, incorporées en vertu d'actes provinciaux.’ ”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable Président a informé la Chambre que l'honorable *David Christie*, sénateur, était décédé, aujourd'hui, à sa résidence, *Paris*, province d'*Ontario*.

Alors, l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, a proposé :

Que, par respect pour la mémoire de l'honorable *David Christie*, la Chambre s'ajourne maintenant, et que certains sénateurs soient priés par Son Honneur le Président d'assister aux funérailles du dit honorable *David Christie*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a alors déclaré la Chambre continuée jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 16 Décembre, 1880.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Jeudi, 16 Décembre, 1880.

1880.

Interpellation par l'honorable M. *Bellerose* :

1 13 décembre—Vu la décision rendue par la Cour Suprême sur l'inconstitutionnalité des lois passées par les législatures provinciales, prohibant la vente des boissons enivrantes, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure sur ce sujet ?

Par l'honorable sir *Alexander Campbell* :

2 “ Que les honorables messieurs *Boyd, Brouse, de Boucherville, Macfarlane, Scott, Thibaudeau et Vidal*, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 16 Décembre, 1880.

1880.

- 1 | 13 Décembre—*Seconde lecture*—(Bill A) relatif au pugilat à prix d'argent.—(Hon.
sir Alexander Campbell.)
- 2 | 13 " *Seconde lecture*—(Bill B) relatif à la preuve documentaire.—(Hon.
sir Alexander Campbell.)

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 18

No. 5.

Mercredi, 15 Décembre, 1880.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C

1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 16 Décembre, 1880.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Nelson,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Sir Alexander</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Lewis,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Pâquet*,—D'*Octave Bourgouin* et *Napoléon Bourgouin*, des cités de *Montréal* et de *St. Hyacinthe*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De la Banque d'Echange du *Canada*.

Son Honneur le Président a informé la Chambre qu'il avait prié l'honorable *Richard William Scott* et l'honorable *Adam Hope*, d'assister et de représenter le Sénat aux funérailles du défunt l'honorable *David Christie*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la Banque Maritime de la Puissance du *Canada*, en date du 13 décembre, 1880.

Et aussi, une liste des actionnaires de la Banque d'Echange du *Canada*, *Montréal*, en date du 13 décembre, 1880.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :—

(Voir documents de la session, No. .)

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Boyd*, *Brouse*, de *Boucherville*, *Hope*, *Macfarlane*, *Scott*, *Thibaudeau*, *Trudel* et *Vidal*, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à la Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

Honorable messieurs du Sénat :

Je vous remercie cordialement de votre loyale et respectueuse adresse.

Vous pouvez être assurés que mon vœu le plus ardent est d'unir mes efforts aux vôtres pour augmenter la prospérité du peuple canadien.

LORNE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 16 décembre, 1880.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 14 décembre, 1880.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, et les informant que les membres du comité permanent, savoir :—L'honorable M. *Bowell*, messieurs *Bannerman*, *Bourassa*, *Bunting*, *Charlton*, *Costigan*, *Derjardins*, *Lantier*, *McDonald (Cap Breton)*, *Ross (Middlesex)*, *Stephenson*, *Tassé*, *Thompson (Haldimand)*, *Trow* et *Wallace (Norfolk)*, agiront comme membres du comité mixte des impressions.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 14 décembre, 1880.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé les honorables messieurs *Anglin, Blake, Laurier, Masson, Mills*, sir *Richard Cartwright*, messieurs *Brecken, Cameron (Huron), Colby, Daly, Fortin, Houde, La Rue, Macdonnell (Inverness), Tassé* et *Wright*, pour aider M. le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

JOHN GEORGE BOURINOT,
Greffier des Communes,

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les luttes à prix d'argent,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour modifier la loi relative à la preuve documentaire en certains cas,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 17 Décembre, 1880.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 20 Décembre, 1880.

1880.

Interpellation par l'honorable M. *Trudel* :

1 16 Décembre—Le gouvernement a-t-il été informé du naufrage des steamers *Ottawa* et *Boyne*, du lieu précis où ont eu lieu ces naufrages, des causes auxquelles ils doivent être attribués et du montant des pertes qu'ils ont occasionnés ?

Par l'honorable M. *Haythorne* :

2 16 “ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

- 1o. Copie de tout ordre en conseil donnant instruction au premier ministre et aux ministres des chemins de fer et de l'agriculture de se rendre en *Angleterre* l'été dernier ;
- 2o. Copie de tout ordre en conseil ou autre document contenant les instructions donnés à ces ministres avant qu'ils aient commencé à remplir et pendant qu'ils remplissaient leur mission ;
- 3o. Copie de tout rapport des actes de ces ministres ou de quelqu'un d'eux, présenté à Son Excellence.

ALPHABETIQUE DE BOUTINES

Séances à présenter	Séances à lire
Rapports de comités & travaux	Autres séquences
1991	1991
1992	1992
1993	1993
1994	1994
1995	1995
1996	1996
1997	1997
1998	1998
1999	1999
2000	2000

PROCES-VERBAUX

1991

1992

1993

1994

1991

1992

1993

1994

1991

1992

1993

1994

1995

No. 6.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880.

*Jeu*di, 16 *D*écembre, 1880.

—

PROCES-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}
1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 17 Décembre, 1880.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Nelson,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Sir Alexander</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Lewis,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été pré-entée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Baillargeon*,—Du révérend C. A. *Coullier* et autres, de la paroisse de *St-Zotique*, dans le comté de *Soulanges*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *Charles James Campbell* et autres, porteurs des actions du capital primitif de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; demandant la passation d'un acte qui les autorise, en tant qu'actionnaires individuels de la dite compagnie, à voter séparément pour l'élection d'un des directeurs du bureau de la dite compagnie.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 20 Décembre, 1880.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 20 Décembre, 1880.

1880.

Interpellation par l'honorable M. *Trudel* :

116 Décembre—Le gouvernement a-t-il été informé du naufrage des steamers *Ottawa* et *Boyne*, du lieu précis où ont eu lieu ces naufrages, des causes auxquelles ils doivent être attribués et du montant des pertes qu'ils ont occasionnés ?

Par l'honorable M. *Haythorne* :

216 “ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

- 1o. Copie de tout ordre en conseil donnant instruction au premier ministre et aux ministres des chemins de fer et de l'agriculture de se rendre en *Angleterre* l'été dernier ;
- 2o. Copie de tout ordre en conseil ou autre document contenant les instructions données à ces ministres avant qu'ils aient commencé à remplir et pendant qu'ils remplissaient leur mission ;
- 3o. Copie de tout rapport des actes de ces ministres ou de quelqu'un d'eux, présenté à Son Excellence.

ORDRE DU JOUR.

Lundi, 20 Décembre, 1880.

1880.

- | | | |
|---|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 14 | Décembre— <i>Seconde lecture</i> —(Bill C) pour amender la loi relative au passage des rivières navigables par les chemins de fer.—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 2 | 16 | “ <i>Seconde lecture</i> —(Bill A) relatif au combat à la boxe à prix d'argent.—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 3 | 16 | “ <i>Seconde lecture</i> —(Bill B) relatif à la preuve documentaire.— (Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |

No. 7.

3e Session, 4e Parlement, 41 Victoria, 1880

Vendredi, 17 Décembre, 1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 20 Décembre, 1880.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Sir Alexander</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Sutherland*,—De *George Brown* et autres, des cités de *Winnipeg*, *Hamilton* et *Montréal*.

Par l'honorable M. *Allan*,—De *U. V. Howland* et autres, de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—De *John Fischen* et autres, de la Puissance du *Canada* ; de *John Fischen* et autres, de la cité de *Toronto*, et de la compagnie du chemin de fer de la *Souris* et des *Montagnes-Rocheuses*.

Par l'honorable M. *Gibbs*,—De l'honorable *Alexander Morris* et autres, de la cité de *Toronto*, et de la compagnie du chemin de fer du *Canada* de jonction du *Pacifique* et d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Boyd*,—De la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest.

Par l'honorable M. *Macfarlane*,—De *John Schultz* et autres, des cités de *Winnipeg*, *Hamilton* et *Toronto*.

Par l'honorable M. *Scott*,—De *H. M. Bate* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De messieurs *Bourgoin* et fils, de la cité de *Montréal* ; et messieurs *Bourgoin* et *Lamontagne*, de la même cité, tous entrepreneurs de chemins de fer ; demandant la passation d'un acte qui leur permette d'obtenir une compensation pour certains dommages qu'ils ont éprouvés, et pour d'autres fins.

De la Banque d'Echange du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour réduire le capital de la dite banque à raison de cinquante par cent, savoir : à cinq mille parts de cent piastres chacune, et pour réduire le nombre des directeurs à pas moins de cinq.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,

Vendredi, 17 décembre, 1880.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son deuxième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Etat indiquant les sommes d'argent que les agents du *Canada*, ou toutes autres personnes résidant à Londres, avaient en mains dans les premiers jours de chaque mois des années 1876, 1877, 1878 et 1879. (No. 19) (*Dans les documents de la session seulement*.)

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms des personnes destituées ou déchargées pour quelque motif, ou qui ont été mises à la retraite, depuis le 13 février 1879. Aussi les noms, etc., de toute personne nommée à aucun emploi depuis cette date, etc. (No. 17.)

Etat des mandats spéciaux émis par le gouverneur-général conformément à l'acte 41 Victoria, chapitre 7, clause 32. (No. 18.)

Etat des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'arrêtés du Conseil, depuis le 1er juillet, 1880, jusqu'à date, conformément à l'acte 43 Victoria, chapitre 10, cédule B. (No. 19.)

Message de Son Excellence le gouverneur-général, transmettant à la Chambre, conformément à l'Acte 34, Victoria, chap. 6, clause 10, trois Minutes du Conseil approuvées, relativement à l'administration des banques d'épargnes. (No. 22.)

Mémoire sur le coût estimatif de la construction de certains séchoirs du chemin de fer du Pacifique canadien. Aussi l'état du coût du dit chemin de fer à la date du 30 novembre, 1880. (No. 23.)

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable M. *Miller*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
20 décembre, 1880.

Le comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité recommande la nomination de *Frederick Merritt* à l'emploi de page, au service de votre honorable Chambre, en remplacement de *Reginald Galway* qui s'est retiré de cet emploi.

Votre comité recommande aussi la réduction de son quorum au nombre de neuf.

Le tout respectueusement soumis.

WM. MILLER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dickey*, du comité spécial des chemins de fer, des télégraphes et des havres, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du dit comité à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

20 décembre, 1880.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité a examiné la pétition d'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Mont-réal*, et de *William B. Scarth* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie de Sauvetage du *Canada*," et a trouvé suffisant l'avis donné de cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

20 décembre, 1880.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés, lequel expire aujourd'hui, soit prolongé à mardi, le premier jour de février prochain—aussi que le délai fixé pour présenter des bills privés au Sénat, lequel expirera jeudi prochain, soit prolongé à vendredi, le quatrième jour de février prochain.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *Power*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o. Copie de tout ordre en conseil donnant instruction au premier ministre et aux ministres des chemins de fer et de l'agriculture de se rendre en *Angleterre* l'été dernier ;

2o. Copie de tout ordre en conseil ou autre document contenant les instructions donnés à ces ministres avant qu'ils aient commencé à remplir et pendant qu'ils remplissaient leur mission ;

3o. Copie de tout rapport des actes de ces ministres ou de quelqu'un d'eux, présenté à Son Excellence.

Après débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre,

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la Banque du *Nouveau-Brunswick*, en date du 14 décembre, 1880.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No.)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre 15 de la 31 *Vict.*, (1876), intitulé : " Acte pour régler le passage des cours d'eau navigables par les compagnies de chemin de fer ou d'autre chemin, incorporées en vertu d'actes provinciaux,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les combats à la boxe," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi relative à la preuve documentaire dans certains cas," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain, le 5 janvier 1881.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte pour remettre de nouveau en vigueur pour un certain temps l'acte pour prévenir les crimes, de 1878."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 21 Décembre, 1880.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mardi, 21 Décembre, 1880.

1880.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell* :

1 20 Décembre—Que lorsque la Chambre s'ajournera demain elle soit ajournée à mercredi, le cinquième jour de janvier prochain.

Par l'honorable M. *Pâquet* :

2 20

“

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des pétitions et autres pièces adressées à l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies en *Angleterre* par l'intermédiaire de l'honorable secrétaire d'Etat du *Canada* ; aussi copie d'un mémorandum de l'honorable ministre de la justice adressé au dit honorable secrétaire d'Etat pour les colonies entre le mois de janvier 1879 et la date actuelle, relativement à la modification de la charte royale accordée à l'Université Laval de *Québec*.

Pour Mercredi, 22 Décembre, 1880.

1880.

Par l'honorable M. *Haythorne* :

- 3|20 Décembre—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :
10. Copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le département des chemins de fer et le gérant ou quelque autre officier du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, relativement à l'accident arrivé au mois d'août dernier sur ce chemin entre les stations d'*York* et de *Suffolk*.
 20. Copie du procès-verbal ou dossier de toute enquête instituée pour connaître les causes de cet accident, avec mention du nom des témoins entendus et copie de leurs témoignages.
 30. Un état du nombre des nouvelles traverses passés sur le dit chemin de fer depuis l'accident dont il s'agit, avec indication du coût de ces traverses, et aussi un état des dépenses qu'a nécessitées la réparation des dommages causés par cet accident.

Pour Jeudi, 23 Décembre, 1880.

Interpellation par l'honorable M. *Brouse* :

- 4|20 Décembre—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder de nouveaux pouvoirs d'eau pour les manufactures sur le canal de *Williamburg* et des *Galops*, en réponse au vœu exprimé à ce sujet le printemps dernier par des résidents de *Morrisburg*.

Par l'honorable M. *Brouse* :

- 5|20 “ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance et tous papiers relatifs au transfert du bureau de poste de *Prescott* à l'hôtel-de-ville de *Prescott*, avec un état de la dépense additionnelle que causera annuellement ce transfert.

ORDRE DU JOUR.

Mardi, 21 Décembre, 1880.

1880.

- 1|20 Décembre—*Comité de toute la Chambre* (Bill A) relatif aux combats de boxeurs pour des prix.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

No. 8.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880.

Lundi, 20 Décembre, 1880.

—

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 21 Décembre, 1880.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MAC PHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Mc Lelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Northwood,</i>	
<i>Campbell,</i>			
<i>Sir Alexander]</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, du *Canada*.—(Deux pétitions).

Par l'honorable M. *Brouse*,—De la conférence de *Montréal* de l'Eglise Méthodiste du *Canada*, assemblée à *Stanstead*, dans la province de *Québec*, le 21 juin, 1880.

Par l'honorable M. *Gibbs*,—De *Samuel Peters* et autres, de la cité de *London*, province d'*Ontario*, et de *William Quay*, de la ville de *Port Hope*, dans la dite province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Sutherland*,—De la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest, et de *Robert L. McGregor* et autres, de la cité de *Winnipeg*, province de *Manitoba*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du révérend *E. A. Coallier* et autres, de la paroisse de *St-Zotique*, dans le comté de *Soulanges*, province de *Québec*, demandant la construction d'un quai en face du village de *St-Zotique*, pour empêcher les vaisseaux d'être entraînés dans les rapides du *Côteau-du-Lac* dans les gros temps.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, le rapport du maître-général des postes, pour l'année finissant le 30 juin, 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No: .)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :
Que lorsque la Chambre s'ajournera demain, elle reste ajournée à mardi, le douzième jour de janvier prochain, à huit heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Pâquet*, secondé par l'honorable M. *Brouse*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des pétitions et autres pièces adressées à l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies en *Angleterre* par l'intermédiaire de l'honorable secrétaire d'Etat du *Canada*, et copie d'un mémoire adressé par l'honorable ministre de la justice au dit honorable secrétaire d'Etat pour les colonies depuis le mois de janvier, 1879, jusqu'à ce jour, relativement à la modification de la charte royale accordée à l'Université Laval de *Québec*.

La question de concours étant mise sur la dite adresse, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les combats de boxeurs pour des prix."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La première section a été lue et remise.

La seconde section a été lue et agréée, le premier blanc ayant été rempli par le mot " cent," le deuxième blanc par le mot " mille " et le troisième blanc par le mot " six " ;

La troisième section a été lue et agréée, le premier blanc ayant été rempli par le mot " trois " et le deuxième blanc par le mot " douze " ;

La quatrième section a été lue et agréée, le premier blanc ayant été rempli par le mot " cinquante " , le deuxième blanc par les mots " cinq cents " et le troisième blanc par le mot " six " ;

La cinquième section a été lue et agréée, le premier blanc ayant été rempli par le mot " cinquante," le deuxième blanc par les mots " cinq cents " et le troisième blanc par le mot " six " ;

La sixième section a été lue et agréée, le premier blanc ayant été rempli par le mot " mille " et le deuxième par les mots " cinq mille " ;

Les septième, huitième et neuvième sections ont été lues et agréées.

Après quelque temps, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 22 Décembre, 1880.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mercredi, 22 Décembre, 1880.

1880.

Par l'honorable M. *Haythorne* :

1/20 Décembre—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

- 1o. Copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le département des chemins de fer et le gérant ou quelque autre officier du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, relativement à l'accident arrivé au mois d'août dernier sur ce chemin entre les stations d'*York* et de *Suffolk*.
- 2o. Copie du procès-verbal ou dossier de toute enquête instituée pour connaître les causes de cet accident, avec mention du nom des témoins entendus et copie de leurs témoignages.
- 3o. Un état du nombre des nouvelles traverses posées sur le dit chemin de fer depuis l'accident dont il s'agit, avec indication du coût de ces traverses, et aussi un état des dépenses qu'a nécessitées la réparation des dommages causés par cet accident.

Pour Jeudi, 23 Décembre, 1880.

1880. Interpellation par l'honorable M. Brouse :

2 20 Décembre—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder de nouveaux pouvoirs d'eau pour les manufactures sur le canal de *Williamburg* et des *Galops*, en réponse au vœu exprimé à ce sujet le printemps dernier par des résidents de *Morrisburg* ?

Par l'honorable M. Brouse :

3 20 “ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance et tous papiers relatifs au transfert du bureau de poste de *Prescott* à l'hôtel-de-ville de *Prescott*, avec un état de la dépense additionnelle que causera annuellement ce transfert.

ORDRE DU JOUR.

Mercredi, 22 Décembre, 1880.

1880.

1 20 Décembre—*Prise en considération* du deuxième rapport du comité mixte des impressions.—(Hon. M. *Simpson*.)

2 20 “ *Seconde lecture* (Bill C) pour amender la loi relative au passage des rivières navigables par les chemins de fer.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

3 20 “ *Seconde lecture* (Bill D)—Continuation de l'acte pour mieux prévenir les crimes.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

4 20 “ *La Chambre de nouveau en comité* (Bill A) concernant les combats de boxeurs pour des prix.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

No. 9.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880.

Mardi, 21 Décembre, 1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 22 Décembre, 1880.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Alexander,
Allan,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Beilerose,
Benson,
Botsford,
Boucherville, de,
Bourinot,
Boyd,
Brouse,
Bull,

Bureau,
Campbell,
Sir Alexander,
Carvell,
Chaffers,
Chapais,
Chinic,
Cochrane,
Cornwall,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,

Ferrier,
Flint,
Guévremont,
Hamilton (Kingston),
Howlan,
Kaulbach,
Mc Lelan,
Mc Master,
Macdonald,
Macfarlane,
Miller,
Muirhead,
Nelson,

Pâquet,
Pelletier,
Power,
Pozzer,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Simpson,
Stevens,
Sutherland,
Trudel,
Vidal,
Wark.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bull*,—De *John Harvey*, de la cité d'*Hamilton*, et autres, tous de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Sutherland*,—De *Peter Johnson Brown* et autres, de la cité de *Winnipeg*, province de *Manitoba*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *George Brown* et autres, des cités de *Winnipeg*, *Hamilton* et *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Westbourne* et du *Nord-Ouest*."

De *W. V. Howland* et autres, de la Puissance du *Canada*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Québec* et d'*Ontario*."

De *John Fiskien* et autres, de la Puissance du *Canada*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan-Sud* et de la *Baie d'Hudson*."

De *John Fiskien* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et du *Nord-Ouest*."

De la compagnie du chemin de fer de la *Souris* et des *Montagnes-Rocheuses*; demandant un acte pour amender son acte d'incorporation en augmentant son pouvoir d'émettre des bonds, de prélever l'argent nécessaire pour continuer ses travaux et d'acheter des terres et de les vendre et hypothéquer pour les fins de l'entreprise.

De l'honorable *Alexander Morris* et autres, de la cité de *Toronto*,—de *James Murray*, de la cité de *Ste-Catherine*, province d'*Ontario*, et autres; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer les pétitionnaires et l'honorable *John Norquay* sous le nom de "Compagnie du chemin de fer des rivières de la *Saskatchewan* et de la *Paix*, du *Canada*," et d'accorder à la compagnie tous les pouvoirs ordinaires d'une compagnie de chemin de fer, d'une compagnie de vapeurs, et d'une compagnie de télégraphe.

De la compagnie du chemin de fer de jonction du *Pacifique* et d'*Ontario*, du *Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser la dite compagnie à prolonger sa ligne à partir du lac *Nipissing* dans une direction nord à un point sur la rivière *Ottawa*, sud du lac *Témiscamingue*, et pour amender son acte d'incorporation sur d'autres points.

De la compagnie du chemin de fer des comtés de l'*Ouest*; demandant qu'il soit passé un acte pour déclarer le véritable sens de l'acte passé par le Parlement du *Canada* dans la 37^e *Vic.*, chap. 16, intitulé: "Acte pour autoriser le transfert de l'embranchement de *Windsor* du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* à la compagnie du chemin de fer des comtés de l'*Ouest*" et pour régler, déclarer et définir les droits de la pétitionnaire, et pour amender le dit acte en conséquence.

De *John Schultz* et autres, des cités de *Winnipeg*, *Hamilton* et *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la rivière de la *Paix*."

De *H. M. Bate* et autres, de la cité d'*Ottawa*, province d'*Ontario*; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du cable européen, américain et canadien (à responsabilité limitée)" dans le but de construire et de placer une ligne de télégraphe sous-marin de *Sable Island*, à un ou plusieurs points sur la côte de l'*Angleterre*, de l'*Irlande* et du continent européen.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la Banque de *Yarmouth*, en date du 15 décembre, 1880.

Aussi, une liste des actionnaires de la Banque Canadienne de Commerce, en date du 14 décembre, 1880.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir documents de la session, No. .*)

L'honorable *M. Pelletier*, secondé par l'honorable *M. Bureau*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o. Copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le département des chemins de fer et le gérant ou quelque autre officier du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, relativement à l'accident arrivé au mois d'août dernier sur ce chemin entre les stations d'*York* et de *Suffolk*.

2o. Copie du procès-verbal ou dossier de toute enquête instituée pour connaître les causes de cet accident, avec mention du nom des témoins entendus et copie de leurs témoignages.

3o. Un état du nombre des nouvelles traverses posées sur le dit chemin de fer depuis l'accident dont il s'agit, avec indication du coût de ces traverses, et aussi un état des dépenses qu'a nécessitées la réparation des dommages causés par cet accident.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour continuer en force pour un temps limité l'acte de 1878 pour prévenir les crimes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender le chapitre 15 de la 39e *Vict.*, (1876), intitulé : 'Acte pour réglementer le passage des cours d'eau navigables par les compagnies de chemin de fer ou d'autres chemins incorporées en vertu d'actes provinciaux,'"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi, le douzième jour de janvier prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les combats de boxeurs pour des prix."

(*En comité.*)

La première section a été lue et agréée.

Le bill a alors été amendé comme suit :

Page 3, ligne 3, après " déposer " insérez la clause A.

Clause A.

" Si après avoir entendu la preuve des circonstances se rattachant à l'origine du combat ou du projet de combat, la personne devant laquelle il aura été porté plainte en vertu du présent acte, demeure convaincue que ce combat ou combat projeté a été *bonâ fide* la conséquence ou le résultat d'une querelle ou dispute entre ceux qui se sont battus ou qui ont arrêté le projet de ce battre, et n'était pas une rencontre ou un combat pour un prix, ou de l'évènement duquel dépendît la remise ou le transfert d'une somme d'argent ou de biens quelconques ; en ce cas, la dite personne pourra, à sa discrétion, soit mettre en liberté le prévenu, soit lui imposer une amende qui ne pourra excéder vingt piastres."

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un nouvel amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Le dit amendement étant lu une seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, mercredi, le douzième jour de janvier prochain, et que dans l'intervalle, le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des membres.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à mercredi, le douzième jour de janvier prochain à huit heures du soir.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 12 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mercredi, 12 Janvier, 1881

1880.

Interpellation par l'honorable M. *Brouse* :

1 20 Décembre—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder de nouveaux pouvoirs d'eau pour les manufactures sur le canal de *Williamburg* et des *Galops*, en réponse au vœu exprimé à ce sujet le printemps dernier par des résidents de *Morrisburg*?

Par l'honorable M. *Brouse* :

2 20 " Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance et tous papiers relatifs au transfert du bureau de poste de *Prescott* à l'hôtel-de-ville de *Prescott*, avec un état de la dépense additionnelle que causera annuellement ce transfert.

ORDRE DU JOUR.

Mercredi, 12 Janvier, 1881.

1880.

- 1 22 Décembre—*Troisième lecture* (Bill A) relatif aux combats de boxeurs pour des prix.—(Hon. sir Alexander Campbell.)
- 2 5 Janvier—*Comité de toute la Chambre* (Bill B) relatif à la preuve par documents.—(Hon. sir Alexander Campbell.)
- 3 22 Décembre—*Seconde lecture* (Bill C) passage des rivières navigables par les chemins de fer.—(Hon. sir Alexander Campbell.)

30 Session, 40 Parlement, 41 Victoria, 1880.

No. 10.

Mercredi, 22 Décembre, 1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGEE ET CIE

1880.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 12 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Sir Alexander,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Nelson,</i>	

PRIÈRES

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie énonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général avait appelé au Sénat :

George William Howlan, de la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, à la place de l'honorable *George William Howlan*, qui a résigné.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *George William Howlan* a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable M. *Miller*.

L'honorable M. *Howlan* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inserit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Lorne.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *George William Howlan*, de notre province de l'*Ile du Prince-Edouard*, dans notre Puissance du *Canada* :

SALUT :—

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficile qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre dite Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre Puissance, et Nous vous commandons, dit *George William Howlan*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tout temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de notre ordre très distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce cinquième jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un et de notre règne la trente-quatrième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. *Howlan* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert Lemoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable *George William Howlan*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bureau*,—De *Daniel Macfarlane*, préfet, et *Robert Pyndman*, secrétaire du conseil municipal de *Huntingdon*, province de *Quebec*.

Par l'honorable M. *Trudel*,—De *J. P. Rottot*, M.D., et autres, directeurs de l'hôpital de Notre-Dame de *Montréal*, et de la Banque Ville-Marie, *Montréal*.

Par l'honorable M. *Dickson*,—De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Par l'honorable M. *Girard*,—De *C. J. Brydges*, président de la compagnie du pont de l'*Assiniboine*, et autres, de la cité de *Winnipeg*, province de *Manitoba*.

Par l'honorable M. *Alexander*,—Du très-révérend *J. W. Allen*, B. A., doyen rural, et autres ministres de l'église d'Angleterre, dans le doyenné de *Durham* et *Victoria*, et dans le diocèse de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De la conférence de *London* de l'église méthodiste du *Canada*,—de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada* (deux pétitions),—de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de *Champlain*,—et de la compagnie de garantie du *Canada*.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell*,—De *W. H. Rathburn* et autres, de *Mill Point*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Scott*,—D'*Ira Morgan* et autres, du township d'*Osgoode*,—de *James D. Laflamme* et autres, du comté de *Dundas*, province d'*Ontario*,—et de la compagnie du chemin de fer *Midland* du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada* ; demandant qu'il soit fait certains amendements à son acte d'incorporation, pour permettre aux propriétaires de changer les dates fixées par le statut pour la convocation de leur assemblée semi-annuelle, et pour faire d'autres changements du dit acte.

De la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser la dite compagnie à prolonger sa ligne d'embranchement de *Galt* à *Paris*, ou à quelqu'en droit sur sa ligne entre *Buffalo* et *Goderich* ; et aussi pour changer l'emplacement de ses stations, en ce qui concerne les passagers, particulièrement pour leur donner le pouvoir d'acquérir les terres nécessaires à cette fin.

De la conférence de *Montréal* de l'église méthodiste du *Canada*, réunie à *Stansstead*, province de *Quebec*, le 21 juin, 1880 ; demandant qu'il est passé un bill par la Chambre des Communes, à l'effet de légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, le dit bill soit aussi passé au Sénat.

De *Samuel Peters* et autres, de la cité de *London*, province d'*Ontario* ; et de *William Quay*, de la ville de *North Hope*, dans la dite province ; demandant d'être incorporés sous le nom "d'Associatiens de Prêt d'*Ontario*."

De la compagnie du chemin de fer de la Colonisation du Sud-Ouest de *Manitoba* ; demandant certains amendements à sa charte,

De *Robert L. McGregor* et autres, de la cité de *Winnipeg*, dans la province de *Manitoba* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est."

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, un rapport des opérations de la Commission Géologique du *Canada*, pour l'année 1878-79.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 32.)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre, un rapport des travaux faits et des argents dépensés pour le prochain recensement.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. .)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un rapport du greffier du Sénat relatif à la qualification des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

SÉNAT,
Mardi, 29 décembre, 1880.

Conformément à la résolution du Sénat du neuvième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt, j'ai l'honneur de déposer sur la table du Sénat, une liste des honorables sénateurs qui ont fait et souscrit devant moi une nouvelle déclaration de leur qualification de propriété, jusque et y compris le vingt-huitième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt, et je certifie que cette liste est correcte.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

LISTE.

1880.	Page.	Honorables messieurs
9 décembre —	8	William McMaster,
"	11	David Lewis Macpherson,
"	12	Billa Flint,
"	14	Jacques Olivier Bureau,
"	15	John Hamilton (Hawkesbury),
"	16	Charles Cormier,
"	20	William Henry Chaffers,
"	22	James Ferrier,
"	26	John Bourinot,
"	27	William Miller,
"	32	Abner Reid McClelan,
"	36	James Dever,
"	42	John Sutherland,
"	45	Henry Aldolphus Newman Kaulbach,
"	47	William Miller,
"	52	Donald Montgomery,
"	55	François-Xavier Anselme Trudel,
"	62	Christian Henry Pozer,
"	64	Adam Pope,
"	67	Charles Alphonse Pantaléon Pelletier,
"	68	Joseph Rosaire Thibaudeau,
"	70	Charles Boucher de Boucherville,

	1880	Page.	Honorables messieurs
	9 décembre	— 76	Thomas N. Gibb,
10	"	9	John Simpson,
	"	13	George William Allan,
	"	23	Thomas Ryan,
	"	24	Thomas D. Archibald,
	"	25	Robert B. Dickey,
	"	35	John Glasier,
	"	59	Anselme Homère Pâquet,
11	"	19	Joseph F. Armand,
	"	21	Jean-Baptiste Guévremont,
	"	30	David Wark,
	"	34	James Rea Benson,
	"	58	Pierre Baillargeon,
	"	63	James D. Lewin,
13	"	3	Sir Alexander Campbell,
	"	18	Léandre Dumouchel,
	"	28	Amos Edwin Bot-ford,
	"	33	Jean Charles Chapais,
	"	38	Alexander Macfarlane,
	"	39	Frank Smith,
	"	46	Matthew Henry Cochrane,
	"	71	Harcourt Burland Bull,
	"	74	Jedediah Slason Carvel,
	"	75	John Doyd,
14	"	1	John Hamilton (Kingston),
	"	2	Walter Hamilton Dickson,
	"	5	James Cox Aikins,
	"	6	David Reesor,
	"	43	Clement Francis Cornwall,
	"	48	Alexander Vidal,
	"	72	William J. Almon,
15	"	7	Elijah Leonard,
	"	28	William Hunter Odell,
	"	37	Archibald Woodbury McLellan,
	"	51	Joseph Hyacinthe Bellerose,
	"	61	Gardner Green Stevens,
	"	68	William Henry Brouse,
16	"	44	William John Macdonald,
	"	49	Eugène Chinic,
	"	53	Robert Poore Haythorne,
	"	73	Hugh Nelson,
17	"	40	Robert Read,
	"	50	George Alexander,
18	"	31	John Ferguson,
21	"	65	Laurence Geoffrey Power,
23	"	36	Richard William Scott,
27	"	10	James Skead.

R. LEMOINE.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le greffier soit autorisé à recevoir la déclaration de qualification de l'honorable *Marc Amable Girard*, et de l'honorable *Robert Paterson Grant*.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les luttes à prix d'argent " a été lu la troisième fois.

Alors sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :

(Voir Journal.)

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi relative à la preuve documentaire en certains cas,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender le chapitre 15 de la 39e *Victoria* (1876) intitulé : " Acte pour régler le passage des cours d'eau navigables par les compagnies de chemin de fer ou d'autre chemin, incorporées en vertu d'actes provinciaux,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la Banque des townships de l'Est, datée du 13 décembre, 1880.

Aussi, une liste des actionnaires de la Banque de *St-Hyacinthe*, datée du 20 décembre, 1880.

Aussi, une liste des actionnaires de la Banque Impériale du *Canada*, datée du 31 décembre, 1880.

Aussi, une liste des actionnaires de la Banque de *Toronto*, datée du 1er décembre, 1880.

Et aussi, une liste des actionnaires de la Banque de *Montréal*, en date du 9 décembre, 1880.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir documents de la session, No. 27).

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau " l'Acte des brevets d'invention, de 1872."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 13 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Jeudi, 13 Janvier, 1881.

1881.

Interpellation par l'honorable M. *Brouse* :

12 Janvier — Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder de nouveaux pouvoirs d'eau pour les manufactures sur le canal de *Williamburg* et des *Galops*, en réponse au vœu exprimé à ce sujet le printemps dernier par des résidents de *Morrisburg* ?

Par l'honorable M. *Brouse* :

212 “ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance et tous papiers relatifs au transfert du bureau de poste de *Prescott* à l'hôtel-de-ville de *Prescott*, avec un état de la dépense additionnelle que causera annuellement ce transfert.

Pour Vendredi, 14 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Power :

5 12 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877 ; aussi copie de tout rapport fait ou de toutes explications fournies par la Commission des Pêcheries ou autre fonctionnaire du gouvernement canadien sur cette prétendue falsification.

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 13 Janvier, 1881.

1881.

1 12 Janvier — *Comité général* (Bill B) relatif à la preuve des documents.—(Hon. sir Alexander Campbell.)

No. 11.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880

Mercredi, 12 janvier 1881.

PROCS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGERS ET C^o
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 13 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MAC PHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Alexander,
Almon,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Beilerose,
Benson,
Botsford,
Boucherville, de,
Bourinot,
Brouse,
Bull,
Bureau,
Campbell,
Sir Alexander,

Chaffers,
Chapais,
Cochrane,
Cornwall,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Glasier,
Grant,

Hamilton (Kingston),
Haythorne,
Hope,
Howlan,
Kaulbach,
Leonard,
McLelan,
Mc Master,
Macdonald,
Macfarlane,
Miller,
Montgomery,
Nelson,
Northwood,
Odell,
Pâquet,
Pelletier,
Power,
Pozer,
Read,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Smith,
Stevens,
Sutherland,
Thibaudeau,
Trudel,
Vidal,
Wark.

PRIÈRES

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Vidal*,—De *W. F. McMaster* et autres, marchands, tous de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—Du Révérend *J. T. T. Moody* et autres membres de l'Eglise d'Angleterre, dans la paroisse de *Yarmouth*, et diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Scott*,—De *James Bennett* et autres, de *Gloucester*, dans le comté de *Russell*,—de *William Russell* et autres, de la division sud de *Renfrew*,—de *R. W. Gibson* et autres,—de *Carroll Ryan* et autres,—de *Martin McDonald* et autres,—et de *G. W. Mitchell* et autres, tous de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Bellerose*,—De *P. A. Dorion* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De *James G. Ross* et autres, de la cité de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Harvey*, de la cité d'*Hamilton*, et autres, tous de la Puissance du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de Sauvetage du *St-Laurent* du *Canada*."

De *Peter Johnson Brown* et autres, de la cité de *Winnipeg*, province de *Manitoba* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest," à l'effet de construire une ligne de chemin de fer à partir du point où le chemin canadien du Pacifique traverse les rivières *Assiniboine* et *Qu'Appelle* jusqu'à *Prince Albert Settlement*, et de là à la rivière de la *Paix* ; aussi une ligne de télégraphe et des bateaux à vapeur en connexion avec le dit chemin de fer.

L'honorable M. *Brouse*, secondé par l'honorable M. *Hope*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance et tous papiers relatifs au transfert du bureau de poste de *Prescott* à l'hôtel-de-ville de *Prescott*, avec un état de la dépense additionnelle que causera annuellement ce transfert.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender la loi relative à la preuve documentaire dans certains cas."

(*En comité*).

Le titre lu et remis.

Les trois premières clauses ont été lues et agréées.

La quatrième clause a été lue et agréée, en remplissant le blanc par le mot "cinquante."

Les trois clauses suivantes ont été lues et agréées.

Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain,

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 14 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 14 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Power* :

1 12 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877 ; aussi copie de tout rapport fait ou de toutes explications fournies par le Commissaire des Pêcheries ou autre fonctionnaire du gouvernement canadien sur cette prétendue falsification.

Pour Mardi, 18 Janvier, 1881.

1881. Par l'honorable M. Bourinot :

- 2:13 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.
-
-

ORDRE DU JOUR.

Vendredi, 14 Janvier, 1881.

1881.

- 1:13 Janvier — *Troisième lecture* (Bill B) relatif à la preuve des documents.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 2:12 “ *Seconde lecture* (Bill E) pour amender la loi des brevets d'invention.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

No. 12.

30 Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Jeudi, 13 janvier 1881.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGERS ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 14 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Mc Lelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Sir Alexander,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster*,—Du bureau de commerce de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Trudel*,—Du Crédit Foncier Franco-Canadien, par son délégué, *J. Wurtele*.

Par l'honorable M. *Thibaudeau*,—De l'honorable M. *Cochrane* et autres, de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Pelletier*,—De *W. D. Campbell* et autres, de la cité de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Daniel Macfarlane*, préfet, et *Robert Hyndman*, secrétaire du conseil municipal de *Huntingdon*, province de *Québec* ; demandant que le contrat entre le gouvernement du *Canada* et le syndicat pour la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique* ou aucun autre contrat qui ajouterait aux charges du pays, ne soit pas ratifié.

De *J. P. Rottot*, M.D., et autres, directeurs de " l'hôpital de Notre-Dame de *Montréal* ;" demandant qu'une certaine somme soit accordée à cette institution de charité pour permettre à ses directeurs de recevoir les matelots malades et blessés maintenant laissés à la charge du public dans la cité de *Montréal*.

De la banque *Ville-Marie* ; demandant qu'il soit passé un bill qui lui permette de réduire le capital de la banque à cinq cent mille piastres et lui accorde le pouvoir d'émettre de nouvelles actions au montant de \$500,000, et de changer le jour de son assemblée annuelle.

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la compagnie de former un nouveau capital.

De *J. C. Brydges*, président de la compagnie du pont de l'*Assiniboine*, et autres, de la cité de *Winnipeg*, province de *Manitoba* ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation en accordant à la dite compagnie le droit de construire et gérer un pont de péage entre un certain point dans la cité de *Winnipeg* et un point sur la rive opposée.

Du très-révérénd *J. W. Allen*, B.A., doyen rural, et autres ministres de l'église d'*Angleterre*, dans le doyenné de *Durham* et *Victoria*, dans le diocèse de *Toronto* ; demandant que le bill à l'effet de légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* ; demandant certains amendements à l'acte des chemins de fer, relativement à la vente frauduleuse de billets qui ont déjà servi, mais qui n'ont pas été marqués et collectés.

De la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada* ; demandant que le bill maintenant soumis au Parlement, intitulé : " Acte à l'effet de créer une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada* et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879," ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain* ; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement, intitulé : “ Acte à l'effet de créer une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada* et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879 ” ne devienne pas loi.

De la compagnie de garantie du *Canada* ; demandant la passation d'un acte qui amende sur certains points son acte d'incorporation, qui change son nom en celui de l'“ Association internationale de garantie d'Amérique, ” qui l'autorise à élever son capital jusqu'à concurrence de cinq millions de piastres au plus, et aussi à augmenter le nombre de ses directeurs.

De *W. H. Rathburn* et autres, de *Mill Point*, province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de : “ Compagnie de chemin de fer et de navigation de la baie de *Quinté*. ”

De la compagnie du chemin de fer de *Midland* du *Canada* ; demandant certains amendements à l'acte des chemins de fer, relativement à la vente frauduleuse de billets qui ont déjà servi, mais qui n'ont pas été marqués et collectés.

D'*Ira Morgan* et autres, du township d'*Osgoode*, dans le comté de *Carleton* ; demandant que le contrat passé entre le gouvernement et le syndicat du chemin de fer du *Pacifique*, maintenant soumis à la considération du Parlement, ne soit pas ratifié sans qu'on y introduise des modifications propres à faire cesser les objections auxquelles ce contrat donne lieu—ou que la considération de ce contrat soit remise à une autre session du Parlement.

De *James D. Laflamme* et autres, du comté de *Dundas*, province d'*Ontario* ; demandant que le contrat passé entre le gouvernement et le syndicat du chemin de fer du *Pacifique*, maintenant soumis à la considération du Parlement, ne soit pas ratifié sans qu'on y introduise des modifications propres à faire cesser les objections auxquelles ce contrat donne lieu—ou que la considération de ce contrat soit remise à une autre session du Parlement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse en date du 21 décembre 1880, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des pétitions et autres pièces adressées à l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies en *Angleterre* par l'intermédiaire de l'honorable secrétaire d'Etat du *Canada*, et copie d'un mémoire adressé par l'honorable ministre de la justice au dit honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, depuis le mois de janvier 1879 jusqu'à ce jour, relativement à la modification de la charte royale accordée à l'Université *Laval* de *Québec*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme :

(Voir documents de la session, No. .)

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport de la distribution des statuts du *Canada*, pour la seconde session du quatrième parlement, quarante-troisième *Victoria*, 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. .)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi en ce qui concerne la preuve par documents en certains cas," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets d'invention de 1872," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 17 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 17 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Power* :

14 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877 ; aussi copie de tout rapport fait ou de toutes explications fournies par le Commissaire des Pêcheries ou autre fonctionnaire du gouvernement canadien sur cette prétendue falsification.

1881.

Par l'honorable M. *Reesor* :

2 14 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes qui ont fait des offres pour l'entreprise de la construction du chemin de fer du *Pacifique*, ou de quelque partie de ce chemin ; et aussi copie de ces offres, depuis que le contrat actuellement soumis au Parlement a été conclu entre le présent syndicat et l'honorable ministre des chemins de fer.

Pour Mardi, 18 Janvier, 1881.

Par l'honorable M. *Bourinot* :

3 13

“

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

No. 13

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Vendredi, 14 janvier 1881.

—
PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGERS ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 17 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>		
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Bureau,—De *Henry Benjamin*, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. Chaffers,—De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*.

Par l'honorable M. Ryan,—De la compagnie consolidée de mines d'or du *Canada*, incorporée sous les lois de l'Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis* de l'*Amérique*.

Par l'honorable M. Allan,—De la corporation de la cité de *Toronto*. (Deux pétitions.)

Par l'honorable M. Chapais,—De *John Nelson* et autres, propriétaires de bateaux à vapeur des cités de *Québec* et *Lévis*, et autres, intéressés dans la navigation.

Par l'honorable M. Simpson,—De *Freeman P. White* et autres de la division-sud du comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. Leonard,—De *Nelson Green*, reeve, de *Waterford*, et autres, du village de *Waterford*,—de *W. D. Cunningham*, du dit village de *Waterford*,—et du conseil municipal du township de *Townsen*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. Ferrier,—De *W. Gooderham*, président et directeur gérant de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Nipissing*, et de *Joseph Gray*, secrétaire et trésorier de la compagnie du chemin de fer de jonction du lac *Simcoe*.

Par l'honorable M. Read,—D'*Edward Marrow*, secrétaire de la compagnie du chemin de fer du comté de *Prince-Edouard*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *W. F. McMaster* et autres, marchands, tous de la cité de *Toronto* ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer " La compagnie Métropolitaine d'assurance contre l'incendie."

Du révérend *J. T. T. Moody*, recteur, et autres membres de l'église d'*Angleterre*, dans la paroisse de *Yarmouth* et diocèse de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'un *bill* ne soit passé pour légaliser les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs ou pour légaliser les mariages prohibés par la loi divine.

De *James Bennett* et autres, de *Gloucester*, dans le comté de *Russell*,—de *William Russell* et autres, de la division sud de *Renfrew* ;—de *R. W. Gibson* et autres,—de *Carroll Ryan* et autres,—de *Martin McDonald* et autres,—et de *C. W. Mitchell* et autres, tous de la cité d'*Ottawa* ; demandant que le contrat passé entre le gouvernement et le syndicat du chemin de fer du *Pacifique*, maintenant soumis à la considération du parlement, ne soit pas ratifié sans qu'on y introduise des modifications propres à faire cesser les objections auxquelles ce contrat donne lieu—ou que la considération de ce contrat soit remise à une autre session du parlement.

De *James G. Ross* et autres, de la cité de *Québec*, de la cité de *Montréal* et des *Etats-Unis* d'*Amérique* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La Compagnie de Sauvetage de la Puissance," (à responsabilité limitée.)

De *P. A. Dorion* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La Compagnie Minière, dite Silver Plum."

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,

14 janvier, 1881.

Le comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à ordre,—Etat indiquant les quantités de terres vendues par le gouvernement du *Canada*, dans la province de *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest* ; les prix auxquels ces terres ont été vendues et le montant total reçu jusqu'au 31 décembre, 1879. (No. 21.)

Réponse à ordre,—Copie de toutes les annonces émanées ou publiées depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration actuelle, au sujet de l'établissement ou de la vente des terres publiques dans aucune partie du *Manitoba* ou du *Nord-Ouest*. (No. 21 a.)

Réponse à ordre,—Etat mentionnant le chiffre total d'acres de terre vendus et pris à titre de *homesteads* et sujet au droit de pré-emption, à dater de l'acquisition du *Nord-Ouest* jusqu'au 31 octobre dernier. (No. 21 c.)

Réponse à ordre,—Copie de toutes les offres faites au gouvernement pour la construction d'une voie ferrée entre aucun point du chemin de fer projeté du *Pacifique* canadien et le *Sault Ste-Marie*. (No. 23a.)

Réponse à adresse,—Copie de la commission royale décernée à MM. *Clarke*, *Keefe* et *Miall*, pour s'enquérir de certaines affaires publiques ; aussi le chiffre des appointements attribués aux dits commissaires. (No. 23c.)

Réponse à ordre,—Copie de toute exploration ou rapport faits depuis la dernière session sur la ligne entre la *Baie du Sud-Est* et le *Sault Ste-Marie*, ou sur la ligne entre la *Baie du Sud-Est* et la *Baie-du-Tonnerre*. (No. 23d.)

Réponse à ordre,—Copie de toute correspondance relative au contrat pour l'embranchement de la *Baie Georgienne* (du chemin du *Pacifique*) échangée depuis le 9 février, 1880. Aussi les détails des arrangements (si aucuns) pris en vue de régler les réclamations présentées par *Smith*, *Ripley* et Cie, *Heney*, *Charlebois* et *Flood*, au sujet du dit contrat. (No. 23e.)

Réponse à ordre,—Copie de tous documents indiquant toutes modifications faites en vertu des dispositions d'aucun des contrats pour la construction d'aucune partie du chemin de fer du *Pacifique* canadien antérieurement au 21 octobre dernier, et mentionnées dans le contrat déposé à cette session. (No. 23f.)

Réponse à ordre,—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé du 1er juillet au 1er décembre, pendant les années 1879 et 1880 respectivement. (No. 24.)

Etat donnant toutes les indemnités et gratifications octroyées en vertu de l'acte 33 *Vict.*, chap. 4. Aussi état donnant les noms des officiers mis à la retraite. (No. 25.)

Réponse à ordre,—Etat donnant la quantité de sucre expédié d'*Halifax* par la voie de l'*Intercolonial* à aucun point en *Canada*, pendant les années expirant le 31 décembre 1878 et le 11 mars 1880 respectivement. (No. 26.)

Réponse à ordre,—Etat indiquant toutes les nominations et destitutions faites sous l'autorité de l'acte des poids et mesures, depuis le 1er juillet, 1879, jusqu'à date ; les recettes et dépenses, en vertu du dit acte, depuis le 1er juillet jusqu'au 1er décembre, 1880. Aussi, un état indiquant les recettes et dépenses, en vertu du dit acte, chaque année depuis le 30 juin, 1877, au 30 juin, 1880. (*Pour distribution seulement.*) (No. 39.)

Réponse à ordre,—Etat comparatif des bestiaux et des moutons exportés du *Canada* en *Angleterre*, pendant les années 1879 et 1880. (No. 41.)

Réponse à adresse,—Etat faisant connaître les noms et la nationalité de tous les guides (*Land guides*) dans la province du *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*, le salaire ou l'indemnité payé à chacun. Aussi, un état détaillé du coût ou des dépenses se rattachant à cette branche du service public. (No. 44.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Reponse à ordre,—Copie de toutes les applications faites pour obtenir des concessions de terres dans la partie affectée à la colonisation, dans la paroisse de *Saint-Pierre, Manitoba*; et copie de la preuve faite relativement aux droits de feu le chef *Pegnis* sur des terrains situés dans la dite paroisse. (No. 20.)

Réponse à adresse,—Copie de tous arrêtés du Conseil et de toute correspondance concernant la vente de grandes étendues de terre dans le *Nord-Ouest* à *M. Brassey* ou à tout autre particulier. (N. 21 f.)

Copie des contrats pour le chemin de fer du *Pacifique* canadien, aux termes de la clause 19 de l'acte 37 *Victoria*, chap. 14. No. 23 c.)

Rapport du travail fait et des deniers dépensés au sujet du prochain recensement. (No. 28.)

Réponse à ordre,—Copie de correspondance, protêts ou rapports d'ingénieurs en rapport avec le récent accident survenu dans la section No. 11 du canal *Lachine* actuellement sous contrat. (No. 29.)

Etat détaillé des garanties ou sécurités enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat du *Canada*, conformément à l'acte 31 *Vict.*, chap. 37, clause 15. (No. 30.)

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms et le domicile des personnes qui, depuis le premier mai 1880 ont obtenu des licences pour la fabrication de tabac cultivé en *Canada*. (No. 31.)

Rapport sur l'exploration géologique du *Canada* par *Alfred R. C. Selwyn*, F.R.S., F.C.S., directeur, pour l'année, 1878-79. (*Pas ré-imprimé pour les documents de la session*). (No. 32.)

Réponse à ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le major *C. Wilson*, du 33^e bataillon, et le ministère de la milice, ou toutes autres branches administratives, relativement au remboursement de certains droits d'entrée payés pour des carabines importées pour l'usage de l'association de tir à la cible du 33^e bataillon. (No. 33.)

Réponse à ordre,—Copies donnant les noms des personnes qui ont présentées des soumissions en vue d'exécuter les travaux pour lesquels des annonces ont été publiées cette année touchant l'amélioration du port de refuge à *Rondeau*. (No. 34.)

Rapport officiel de la distribution des statuts du *Canada*. (No. 35.)

Réponse à ordre,—Copie de toute correspondance, etc., etc., concernant la réclamation de *M. Patrick Ultican*, de *Belledune*, comté de *Ristigouche*, pour dommages causés à sa ferme par suite d'inondations ou autres causes se rapportant au chemin de fer Intercolonial. (No. 36.)

Réponse à ordre,—Copie de la preuve faite, cette année, devant l'inspecteur des postes, au sujet des affaires du bureau de poste de *Parkhill*. (No. 37.)

Réponse à ordre,—Copie des états de cette année transmis au ministère du revenu de l'intérieur par les inspecteurs du poisson salé du comté de *Shelburne*; aussi un état des droits perçus par ces fonctionnaires. (No. 38.)

Réponse à ordre,—Etat donnant la quantité de minéral de fer et d'or exporté de *Belleville* ou du comté de *Hastings*, au cours de l'année dernière. (No. 40.)

Réponse à adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de *Québec*, relativement aux fonds de bois (*timber limits*) situés au nord de la limite de la province de *Québec*, telle que fixée par la proclamation royale en date d'octobre 1763. (No. 42.)

Réponse à ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministère du revenu de l'intérieur et la chambre de commerce d'*Halifax*, au sujet du droit imposé pour l'inspection du hareng fumé. (No. 43.)

Réponse à ordre,—Copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la fourniture des approvisionnements requis pour la police à cheval et pour les sauvages, et livrables au cours de l'été prochain; aussi copie des soumissions présentées en réponse à telles annonces. (No. 45.)

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre une proposition pour la construction et la gérance du chemin de fer canadien du Pacifique, et aussi la cédule mentionnée dans le dit contrat.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir journal*).

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 18 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mardi, 18 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Bourinot :

1 13 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

1881.

Par l'honorable M. Power :

2 17 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877 ; aussi copie de tout rapport fait ou de toutes explications fournies par le Commissaire des Pêcheries ou autre fonctionnaire du gouvernement canadien sur cette prétendue falsification.

Par l'honorable M. Reesor :

3 17 " Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes qui ont fait des offres pour l'entreprise de la construction du chemin de fer du *Pacifique*, ou de quelque partie de ce chemin ; et aussi copie de ces offres, depuis que le contrat actuellement soumis au Parlement a été conclu entre le présent syndicat et l'honorable ministre des chemins de fer.

Pour Vendredi, 21 Janvier, 1881.

Par l'honorable M. Brouse :

4 17 " Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique.

Par l'honorable M. Brouse :

5 17 " Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes, priant cette Chambre de transmettre au Sénat pour son information :

- 1o. Copie du rapport du comité de santé nommé par la Chambre des Communes en 1876 ;
- 2o. Copie du rapport d'un semblable comité chargé de s'enquérir des statistiques vitales et de la santé publique, en 1877.

No. 14

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Lundi, 17 janvier 1881.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGERS ET C^{IE}.
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 18 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Sir Alexander,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson*.—De *Henry T. Ross* et autres, membres de l'Eglise d'Angleterre, dans la paroisse de *Welland* et *Fronthill*, dans le diocèse de *Niagara*.

Par l'honorable M. *Allan*.—Du révérend *A. Stewart*, doyen rural de *Simcoe-Est* et autres ministres de l'Eglise d'Angleterre, dans le diocèse de *Toronto*.

Par l'honorable M. *McMaster*.—De *James B. King*, et autres, de la division oues du comté de *Northumberland*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ferrier*.—De *Rob. N. Hall*, président de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Massawippi*, et de la compagnie de Garantie du *Canada*.

Par l'honorable M. *Smith*.—De la compagnie du chemin de fer *Middland* du *Canada*.

Par l'honorable M. *Scott*.—De la compagnie du chemin de fer Central du *Canada* (deux pétitions), et de *James Maclaren* et autres, du village de *Buckingham*, province de *Québec*, et de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du bureau de commerce de *Toronto* ; demandant que dans la considération du contrat pour la construction du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*, maintenant devant le Parlement, il soit pris des mesures par le Sénat à l'effet de protéger les justes droits de la province d'*Ontario* et les intérêts commerciaux de la cité de *Toronto*.

De *J. Wurtele*, au nom du Crédit Foncier Franco-Canadien (une compagnie déjà incorporée dans la province de *Québec*) ; demandant un acte d'incorporation lui permettant d'étendre ses opérations à toute la Puissance.

De l'honorable *W. H. Cochrane* et autres, de la Puissance du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Le Crédit Foncier de la Puissance du *Canada*."

De *W. D. Campbell* et autres, de la cité de *Québec* ; demandant que le contrat entre le gouvernement du *Canada* et le syndicat pour la construction du " chemin de fer canadien du *Pacifique* " ne soit pas ratifié ou qu'aucun autre contrat semblable ne soit accepté.

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877 ; aussi copie de tout rapport fait ou de toutes explications fournies par le Commissaire des Pêcheries ou autre fonctionnaire du gouvernement canadien sur cette prétendue falsification.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre un état détaillé des demandes pour une extension des brevets mentionnés dans le bill maintenant soumis au Sénat à l'effet d'amender de nouveau l'Acte des brevets, de 1872.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

ÉTAT détaillé des demandes de prolongation des brevets d'invention mentionnés dans l'Annexe d'un bill présenté au Sénat, a l'effet d'amender "l'Acte des brevets de 1872."

No. du brevet.	Durée.	Nom du breveté.	Invention.	Date de l'expiration.	Première notification de prendre un renouvellement.	Par qui le renouvellement a été demandé.	Date du paiement du droit.	Raisons du refus.
160	5 ans.	L. Nightingale, Windsor, Ont.....	Sommier à ressorts.	25 nov., 1874.....	17 nov. 1874.....	C. H. Dunks, New-York, E. U., cessionnaire.	3 déc. 1874.....	Balance du droit reçue de New-York seulement le 3 décembre 1874. Brevet expiré 25 novembre, 1874.
203	do	Wm. Fraser, Glenwilliams, Ont.....	Appareil à élever et transporter le foin..	27 déc., 1874.....	15 déc. 1874....	Wm. Fraser, Glenwilliams, Ont.....	15 déc. 1874.....	Brevet primitif demandé 17 déc., 1874, mais transmis seulement le 8 janv., 1876. Brevet primitif demandé le 31 décembre, 1874; reçu seulement 27 janv., 1875.
219	do	Wm. Brown, Easton's Corners, Ont.....	Gonds à barrières....	12 janv., 1875....	30 déc. 1874.....	Wm Brown, Easton's Corners, Ont....	30 déc. 1874.....	Demande et droit reçus après expiration du brevet (Prolongation de 10 ans.)
289	10 ans.	J. F. Williams, London, Ont.....	Boucle pour courroie.	18 mars, 1880.....	23 mars 1880.....	J. F. Williams, London, Ont.....	23 mars 1880.....	Demande et droit reçus après l'expiration du brevet.
568	5 ans.	W. H. Baker, Windsor, N.E.....	Perfectionnement apportés aux patins...	25 août, 1875.....	31 août 1875.....	W. H. Baker, Windsor, N.E.....	31 août 1875.....	Demande reçue 21 oct., 1875. Brevet expiré 5 sept., 1875.
585	do	Jos. Downing, Brantford, Ont.....	Clef de tuyau de poêle.....	5 sept., 1875.....	21 oct. 1875.....	Jos. Downing, Brantford, Ont.....	21 octobre 1875...	Demande reçue un jour trop tard.
623	do	M. Selway, Toronto, Ont.....	Forme de botline....	28 sept., 1875.....	29 sept. 1875.....	M. Selway, Toronto, Ont.....	29 sept. 1875.....	Demande reçue 27 mars, 1876; brevet expiré 8 mars, 1876.
834	do	H. Collard, Kingston, Ont.....	Herse.....	8 mars, 1876.....	24 mars 1876.....	H. Collard, et G. Gillies, Kingston, Ont.....	24 mars, 1876....	Demande et droit reçus 1er juillet, 1876; brevet expiré 20 avril, 1876.
910	do	T. Sullivan, Pictou, Ont.....	Tour.....	20 avril, 1876.....	1er juillet 1876...	Thos. Sullivan, Pictou, Ont.....	1er juillet 1876..	

ETAT détaillé des demandes de prolongation des brevets d'invention, etc.—*Suite.*

No du brevet.	Durée.	Nom du breveté.	Invention.	Date de l'expiration.	Première notification de l'intention de prendre un renouvellement.	Par qui le renouvellement a été demandé.	Date du paiement du droit.	Raisons du refus.
1265	5 ans.	Thos. Forfar, Water-down, Ont.....	Machine à hacher les racines.....	23 déc., 1876.....	28 déc. 1876.....	Thos. Forfar, Water-down, Ont.	28 déc. 1876.....	Demande et droit reçus 28 déc. 1876. Brevet expiré 23 déc., 1876.
1446	do	J. Fréchette, Saint-Hyacinthe, Qué.....	Machine à planer le bardeau.....	4 mai, 1877.....	7 mai 1877.....	J. Fréchette, Saint-Hyacinthe, Qué.	7 mai 1877.....	Demande parvenue trois jours trop tard.
1453	do	Jno. Law, London, Ont.....	Bees brûleurs pour pétrole et goudron.	do	5 mai 1877.....	Jno. Law, London, Ont.	5 mai 1877.....	Demande parvenue un jour trop tard.
2173	do	G. C. Hodges, Colebrook, N.H., E.U.....	Chaîne sans fin.....	20 mars, 1878.....	18 mars 1878.....	G. C. Hodges, Colebrook, N.H., E.U.	26 mars 1878.....	Droit reçu six jours après l'expiration du brevet.
2512	do	A. H. Calkins, Chertonton, Ind., E.U.....	Machine à laver.....	8 juillet, 1878.....	9 juillet 1878.....	J.W. Meyer, Toronto, Ont., cessionnaire.	9 juillet 1878.....	Demande reçue un jour trop tard.
2547	do	John Taylor, Whitby, Ont.....	Coulbir.....	24 juillet, 1878.....	23 juillet 1878.....	Mme Jane Taylor, Yorkville, Ont.	23 juillet 1878.....	Demande reçue à temps, mais madame Taylor, veuve de John Taylor, n'avait pas légalement le droit d'obtenir une prolongation de durée, sans lettres d'administration.
2915	do	J. A. Heintzman, Toronto, Ont.....	Perfectionnements aux pianos.....	5 déc., 1878.....	9 déc. 1878.....	T. A. Heintzman, Toronto, Ont.	9 déc. 1878.....	Demande présentée quatre jours trop tard.
3130	do	John Dennis, Newmarket, Ont.....	Modèle de grange en billots.....	20 fév., 1879.....	14 janv. 1879.....	John Dennis, Toronto, Ont.	14 janv. 1879.....	Brevet expiré 20 fév., 1879; demande parfaite seulement le 5 mars, 1879.
4352	do	John Haggart et David Brown, Garafra, Ont.....	Batteuse et var-neuse.....	2 fév., 1880.....	6 fév. 1880.....	J. Haggart, Brampton, Ont.	6 février 1880.....	Demande présentée quatre jours trop tard.
4883	do	N. E. Smith, Richford, Vt.....	Réfrigérateur à lait.....	18 juin, 1880.....	22 juin 1880.....	N. E. Smith, Richford, Vt.	22 juin 1880.....	Demande présentée quatre jours trop tard.
4986	do	R. Dick, Buffalo, N.Y.....	Machine à adresser les journaux.....	15 juillet 1880.....	16 juillet 1880.....	R. Dick, Buffalo, N.Y.	Demande présentée un jour trop tard.

2144
do
K. Procter, St.
John, N. B.....
Machines à vapeur..... 1880

5144	do	P. K. Dealy, St-Jean, N. B.....	Machines locomotives.....	7 sept., 1880.....	8 sept. 1880.....	8 sept. 1880.....	Demande présentée un jour trop tard.
5217	do	J. S. Bogle, Springfield, Mass.....	Semoir.....	28 sept. 1880.....	1er oct. 1880.....	4 oct.....	Demande présentée trois jours trop tard; droit reçu six jours trop tard

A. J. CAMBIE,
Faisant fonction d'assistant commissaire des brevets d'invention.

BUREAU DES BREVETS D'INVENTION,
OTTAWA, 17 janvier 1881.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 19 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 21 Janvier, 1881.

Par l'honorable M. *Brouse* :

17 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique.

1881.

Par l'honorable M. *Brouse* :

- 2 17 Janvier — Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes, priant cette Chambre de transmettre au Sénat pour son information :
- 1o. Copie du rapport du comité de santé nommé par la Chambre des Communes en 1876 ;
 - 2o. Copie du rapport d'un semblable comité chargé de s'enquérir des statistiques vitales et de la santé publique, en 1877.

Pour Lundi, 24 Janvier, 1881.

Par l'honorable M. *Bourinot* :

- 3 17 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

ORDRE DU JOUR.

Mercredi, 19 Janvier, 1881.

1881.

- 1 17 janvier---*Prise en considération* du 3e rapport du comité mixte des impressions.—
(Hon. M. *Simpson*.)

No. 15.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mardi, 18 janvier 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROSEN ET CIE.

1881.

Alexander
Allan,
Almon,
Archib.
Arman
Baillar
Bellers
Benson
Dodsfor
Bouche
Bourne
Brouse,
Bull,
Bureau
Campbe
Sir A.
Pr

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 19 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Sir Alexander,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>

PRÏÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—De la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*.

Par l'honorable M. *Cochrane*,—De la compagnie du chemin de fer *Central de Québec*.

Par l'honorable M. *Montgomery*,—De *James S. Scaman* et autres, de la paroisse de *Milton et Russell*,—et de *Thomas W. Johnston* et autres, de la paroisse de *Crapaud*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse* et province de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Par l'honorable M. *Odell*,—De *Theodore E. Dowling* et autres, du doyenné rural de *St-Jean*, dans le diocèse de *Fredericton*,—et du révérend *Philip H. Brown*, recteur de la paroisse de *Ste-Marguerite*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*, et autres, de l'*Eglise d'Angleterre*, dans le dit diocèse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Henri Benjamin*, de la cité de *Montréal*, province de *Québec* ; demandant qu'il soit passé un acte lui accordant une charte pour la construction d'un chemin de fer à partir d'un endroit, près de *Grande Ligne*, une des stations du chemin de fer de *Montréal et Champlain*, jusqu'au village de *Napierville*, dans le comté de *Napierville*, dans la dite province.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston* ; demandant que le temps fixé pour compléter son chemin de fer soit prolongé au vingt-huitième jour d'avril 1882, et lui accordant aussi le pouvoir de construire un chemin de fer d'embranchement à partir d'un endroit près du village de *Marieville*, dans le comté de *Rouville* pour se relier au chemin de fer International à ou près de la cité de *Sherbrooke*, dans le district de *St-François*, province de *Québec*.

De la compagnie consolidée de mines d'or du *Canada*, une corporation incorporée sous les lois de l'Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis de l'Amérique* ; demandant qu'il soit passé un acte par le Parlement du *Canada*, pour ratifier et reconnaître son organisation et les pouvoirs dont jouit la dite compagnie dans l'Etat de *New-York*.

De la corporation de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario* ; demandant certains amendements aux actes relatifs à l'inspection du gaz.

De la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant qu'aucun arrangement relatif à la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique*, ne soit sanctionné à moins qu'il n'y ait des dispositions pour la protection ample et juste des intérêts des chemins de fer de la province d'*Ontario* et contre la dispartité des tarifs pour le transport du fret et des voyageurs.

De *John Wilson* et autres, propriétaires de bateaux à vapeur, des cités de *Québec* et de *Lévis*, et autres intéressés dans la navigation ; demandant que les remorqueurs à vapeur reçoivent les mêmes avantages que les vapeurs océaniques en ce qui regarde le droit sur le charbon.

De *Freeman P. White* et autres, de la division-sud du comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*,—de *Nelson Green*, reeve, de *Waterford*, et autres, du village de *Waterford*,—de *W. D. Cunningham*, du dit village de *Waterford*,—et du conseil municipal du township de *Townsend*, tous dans la province d'*Ontario* ; demandant que le contrat passé entre le gouvernement et le syndicat du chemin de fer du *Pacifique*, maintenant soumis à la considération du parlement, ne soit pas ratifié sans qu'on y introduise des modifications propres à faire cesser les objections auxquelles ce contrat donne lieu—ou que la considération de ce contrat soit remise à une autre session du parlement.

De *W. Gooderham*, président et directeur-gérant de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Nipissing*, et de *Joseph Gray*, secrétaire et trésorier de la compagnie du chemin de fer de jonction du lac *Simcoe*, et de *Edward Marrow*, secrétaire de la compagnie du chemin de fer du comté de *Prince-Edouard*; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé: "Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*," et pour amender l'Acte refondu des chemins de fer, de 1879, ne devienne pas loi.

L'honorable *M. Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit;

CHAMBRE DE COMITÉ,
18 janvier, 1881.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elle :

De *Charles James Campbell* et autres, détenteurs des actions du capital primitif de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*; demandant la passation d'un acte qui les autorise, en tant qu'actionnaires individuels de la dite compagnie, à voter séparément pour l'élection d'un des directeurs du bureau de la dite compagnie;

De *George Brown* et autres, des cités de *Winnipeg*, *Hamilton* et *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Westbourne* et du *Nord-Ouest*;"

De *H. S. Howland* et autres, du *Canada*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec*;"

De *H. M. Bate* et autres, de la cité d'*Ottawa*, province d'*Ontario*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du câble européen, américain et canadien" (à responsabilité limitée), dans le but de fabriquer et poser un câble télégraphique sous-marin entre l'*Ile de Sable* et un ou plusieurs points sur les côtes de la *Grande-Bretagne*, de l'*Irlande* et du continent européen.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Cie du chemin de fer du Nord du *Canada*; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à former un capital additionnel, et a constaté que les avis donnés de cette pétition sont insuffisants sous le rapport de la durée.

Votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51^e règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Vidal*, secondé par l'honorable *M. Benson*, il a été Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la "Compagnie du chemin de fer du Nord" tel que recommandé dans le quatrième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, une réponse supplémentaire à une adresse en date du 21 décembre, 1880, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des pétitions et autres pièces adressées à l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies en *Angleterre* par l'intermédiaire de l'honorable secrétaire d'Etat du *Canada*, et copie d'un mémoire adressé par l'honorable ministre de la justice au dit honorable secrétaire

d'Etat pour les colonies, depuis le mois de janvier 1879 jusqu'à ce jour, relativement à la modification de la charte accordée à l'Université Laval de Québec.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. .)

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le troisième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Scott* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du câble européen, américain et canadien, (à responsabilité limitée.) "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 20 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 21 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Brouse* :

17 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique.

Par l'honorable M. *Brouse* :

217 Janvier — Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes, priant cette Chambre de transmettre au Sénat pour son information :

- 1o. Copie du rapport du comité de santé nommé par la Chambre des Communes en 1876;
- 2o. Copie du rapport d'un semblable comité chargé de s'enquérir des statistiques vitales et de la santé publique, en 1877.

Pour Lundi, 24 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Bourinot :

317 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 20 Janvier, 1881.

1881.

119 Janvier — *Comité général* (Bill E) pour amender l'acte des brevets d'invention.
—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

No. 16.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81

Mercredi, 18 janvier 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIA.
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 20 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Sir Alexander,</i>	<i>Grant,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De A. E. *Killam*, directeur-gérant du "Chemin de fer *Albert*."

Par l'honorable M. *Smith*,—De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—Du révérend W. H. *Snyder*, recteur de l'Eglise *St-James*, et autres, membres de l'Eglise d'*Angleterre*, et autres, dans la paroisse de *Malone Bay*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Cochrane*,—De la compagnie du chemin de fer International.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Henry T. Ross* et autres, membres de l'Eglise d'*Angleterre*, dans la paroisse de *Welland* et *Fonthill*, dans le diocèse de *Niagara*, et du révérend A. *Stewart*, doyen rural de *Simcoe*, Est, et autres ministres de l'Eglise d'*Angleterre*, dans le diocèse de *Toronto*; demandant que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

De *James B. King* et autres, de la division ouest du comté de *Northumberland*, dans la province d'*Ontario*; demandant que le contrat passé entre le gouvernement et le syndicat du chemin de fer du *Pacifique*, maintenant soumis à la considération du parlement, ne soit pas ratifié sans qu'on y introduise des modifications propres à faire cesser les objections auxquelles ce contrat donne lieu—ou que la considération de ce contrat soit remise à une autre session du parlement.

De *Rob. N. Hall*, président de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Massawippi*,—de la compagnie du chemin de fer *Midland* du *Canada*,—et de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé: "Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et pour amender l'Acte refondu des chemins de fer, de 1879," ne devienne pas loi.

De la compagnie de garantie du *Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour faire certains amendements à son acte d'incorporation.

De *James MacLaren*, du village de *Buckingham*, et autres; demandant un acte d'incorporation comme compagnie pour construire un chemin de fer à partir de certaines mines de fer situées dans le septième rang du township de *Hull*, dans la province de *Québec* jusqu'à la cité d'*Ottawa*, et aussi à la rivière la *Gatineau*, à ou près d'*Ir onsidés*, dans le but de développer l'exploitation de la dite mine.

De la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*; demandant certains amendements à l'acte des chemins de fer relativement à la vente frauduleuse de billets qui ont déjà servi mais qui n'ont pas été marqués et recueillis.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets, de 1872."

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 21 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 21 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Brouse* :

17 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique.

Par l'honorable M. *Brouse* :

217 Janvier — Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes, priant cette Chambre de transmettre au Sénat pour son information :

- 1o. Copie du rapport du comité de santé nommé par la Chambre des Communes en 1876;
- 2o. Copie du rapport d'un semblable comité chargé de s'enquérir des statistiques vitales et de la santé publique, en 1877.

Pour Lundi, 24 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Bourinot :

3 17 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en France des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en Canada des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

No. 17.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880 81.

Jeu*di*, 20 janvier 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 21 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Alexander*,—De D. *Tisdale*, président de la compagnie du chemin de fer de *Port Dover* et du lac *Huron*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De la compagnie du chemin de fer de *Cobourg*, *Peterboro* et *Marmora*.

Par l'honorable M. *Stevens*,—De la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, et de S. T. *Willet*, président de la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Portland* et *Boston*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley* ; demandant certains amendements y mentionnés à " l'Acte des chemins de fer " relativement à la vente frauduleuse des billets qui ont déjà servi mais qui n'ont pas été marqués et recueillis.

De la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* ; demandant que le bill maintenant soumis au Parlement, intitulé : " Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, de 1879," ne devienne pas loi.

De *James S. Seaman* et autres, membres de l'Eglise d'Angleterre, dans la paroisse de *Milton* et *Russell* ;—De *Thomas N. Johnston* et autres, de la paroisse de *Crapaud*, dans la province de l'Île du *Prince-Edouard*, et dans le diocèse de la *Nouvelle-Écosse*, —De *Theodore E. Dowling* et autres, dans le doyenné rural de *St-Jean*, dans le diocèse de *Fredericton*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, —et du Révérend *Philip H. Brown*, recteur de la paroisse de *Ste-Marguerite*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Écosse*, et autres membres de l'Eglise d'Angleterre dans ce diocèse ; demandant que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 24 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 24 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Bourinot* :

1 18 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

Pour Mardi, 25 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Brouse :

2 21 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique.

Par l'honorable M. Brouse :

3 21 Janvier — Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes, priant cette Chambre de transmettre au Sénat pour son information :

- 1o. Copie du rapport du comité de santé nommé par la Chambre des Communes en 1876;
- 2o. Copie du rapport d'un semblable comité chargé de s'enquérir des statistiques vitales et de la santé publique, en 1877.

ORDRE DU JOUR.

Lundi, 24 Janvier, 1881.

1881.

1 18 Janvier — *Comité général* (Bill E)—Amendement de la loi des brevets d'invention.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

No. 18.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880 81

Vendredi, 21 janvier 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 24 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—Du très-révérénd seigneur évêque de *Frédéricton*, métropolitain du *Canada*, et autres, évêques, ministres et laïques de l'église d'*Angleterre*, assemblés dans le synode provincial,—et du révérend *Wm. Bleasdell*, D.C.L., recteur de *Trenton*, et autres, le clergé du doyenné rural de *Hastings* et de *Prince-Edouard*, dans le diocèse d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Pelletier*,—De *J.-Bte. Dupuis*, M.P.P., et autres, du comté de *l'Islet*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *McMaster*,—De la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental.

Par l'honorable M. *Scott*,—De *Hugh Cleland* et autres,—de *W. Linton* et autres, du comté de *Russell*,—De *Donald M. Grant* et autres,—De *Joseph Boyden* et autres,—De *A. C. de LaRonde* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable Président,—De *William Gray*, maire, et *P. McLaren*, M.D., secrétaire des contribuables du comté de *Châteauguay*, dans la province de *Québec*,—et du conseil de comté du comté de *Bruce*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *A. E. Killam*, directeur-gérant du "Chemin de fer *Albert*."

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé : "Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et pour amender l'Acte refondu des chemins de fer, de 1879, ne devienne pas loi.

Du révérend *W. H. Snyder*, recteur de l'église *St-James*, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, et autres, dans la paroisse de *Malone Bay*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

Et de la compagnie du chemin de fer International ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat, pour l'année 1880.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la Banque de *Québec*, en date du 31 décembre, 1880.

Et aussi, une liste des actionnaires de la Banque Standard du *Canada*, en date du 3 janvier, 1881.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir documents de la session, No. 27.)

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets d'invention, 1872."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Wark*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et demandait permission à la Chambre de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité siéger de nouveau, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 25 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mardi, 25 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Brouse* :

- 1|21 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique.

Par l'honorable M. *Brouse* :

- 2|21 Janvier — Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes, priant cette Chambre de transmettre au Sénat pour son information :
- 1o. Copie du rapport du comité de santé nommé par la Chambre des Communes en 1876;
 - 2o. Copie du rapport d'un semblable comité chargé de s'enquérir des statistiques vitales et de la santé publique, en 1877.

ORDRE DU JOUR.

Mardi, 25 Janvier, 1881.

1881.

19 Janvier — *Seconde lecture* (Bill F)—Compagnie du câble européen, américain et canadien.—(Hon. M. Scott.)

No. 19.

3e Session, 4e Parlement, 41 Victoria, 1890 81.

Lundi, 24 janvier 1881.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 25 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Alexander,
Allan,
Almon,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Beilerose,
Benson,
Botsford,
Boucherville, de,
Bourinot,
Brouse,
Bull,
Bureau,
Campbell,
Sir Alexander,

Chaffers.
Chapais,
Cochrane,
Cornwall,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Gibbs,
Girard,
Glasier,
Grant,

Guévremont,
Hamilton (Kingston),
Haythorne,
Hope,
Howlan,
Kaulbach,
Leonard,
McClelan,
McLelan,
Mc Master,
Macdonald,
Macfarlane,
Miller,
Montgomery,
Nelson,
Northwood,

Odell,
Pâquet,
Pelletier,
Power,
Pozer,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Simpson,
Smith,
Stevens,
Sutherland,
Trudel,
Vidal,
Wark.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Pelletier*,—De *C. Camille Germain* et autres, de la paroisse du *Cap Santé*, dans le comté de *Portneuf* et province de *Québec*.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell*,—Du révérend *Charles Hamilton*, M.A., recteur de l'Eglise *St-Matthews*, *Québec*, et autres, membres de la congrégation de l'Eglise *St-Matthews*, *Québec*.

Par l'honorable M. *Cochrane*,—De la compagnie du chemin de fer International.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *D. Tisdale*, président de la compagnie du chemin de fer de *Port Dover* et du lac *Huron* ; demandant certains amendements y mentionnés à " l'Acte du chemin de fer," relativement à la vente frauduleuse des billets qui ont déjà servi mais qui n'ont pas été marqués et recueillis.

De *D. Tisdale*, président de la compagnie du chemin de fer de *Port Dover* et du lac *Huron*,—De la compagnie du chemin de fer de *Cobourg*, *Peterboro* et *Marmora*,—De la compagnie du chemin de fer du Sud-Onest, et de *S. T. Willett*, président de la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Portland* et *Boston* ; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé : " Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, de 1879," ne devienne pas loi.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte concernant la naturalisation et les étrangers."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain, le premier février.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la Banque de *Pictou*, en date du dixième jour de janvier, 1881.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 27.)

L'honorable M. *Brouse*, secondé par l'honorable M. *Pâquet*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable M. *Brouse*, secondé par l'honorable M. *Pâquet*, il a été Résolu, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes, priant cette Chambre de transmettre au Sénat pour son information :

1o. Copie du rapport du comité de santé nommé par la Chambre des Communes en 1876 ;

2o. Copie du rapport d'un semblable comité chargé de s'enquérir des statistiques vitales et de la santé publique, en 1877.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du câble européen, américain et canadien " (à responsabilité limitée),

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 26 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 31 Janvier, 1881

1881.

Par l'honorable M. *Bourinot* :

124 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

No. 20.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mardi, 25 janvier 1881.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 26 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Alexander,
Allan,
Almon,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Beilerose,
Benson,
Botsford,
Boucherville, de,
Bourinot,
Brouse,
Bull,
Bureau,
Campbell,
Sir Alexander,

Carvell,
Chaffers,
Chapais,
Cochrane,
Cornwall,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Flint,
Gibbs,
Girard,
Glasier,
Grant,

Guévremont,
Hamilton (Kingston),
Haythorne,
Hope,
Howlan,
Kaulbach,
Leonard,
McClelan,
McLelan,
Mc Master,
Macdonald,
Macfarlane,
Miller,
Montgomery,
Nelson,
Odell,

Pâquet,
Pelletier,
Power,
Pozer,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Simpson,
Smith,
Stevens,
Sutherland,
Thibaudeau,
Trudel,
Vidal,
Wart.

PRIÈRES

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dickey*,—Du révérend *W. E. Wilson*, M.A., et autres, de la paroisse de *Windsor*,—Du révérend *Geo. Townsend*, recteur, et autres, de la paroisse de *Christ Churh*, d'*Amherst*,—et du révérend *Edward H. Ball* et autres, de la paroisse de *Maccon* et *Spring Hill*, tous membres de l'Eglise d'Angleterre, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Brouse*,—De *Francis Clemow* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Flint*,—De la compagnie du chemin de fer de *Stratford* et *Huron* (deux pétitions.)

Par l'honorable M. *Ryan*,—De l'honorable *G. W. Allan*, *D. McCarthy*, *R. H. Bethune* et autres, de la cité de *Toronto*, et de *Frederick W. Henshaw*, de la cité de *Montréal*, président du bureau de commerce de *Montréal*,—De *Robert Esdaile*, du même lieu, ex-président de l'Association du *Corn Exchange* de *Montréal*,—et d'*Alexander Mitchell*, du même lieu, maintenant président de la dite association.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été Ordonné, que la dernière pétition mentionnée, savoir : de *Frederick W. Henshaw*, de la cité de *Montréal*, président du bureau de commerce de *Montréal*, de *Robert Esdaile*, du même lieu, ex-président de l'association du *Corn Exchange* de *Montréal*, et d'*Alexander Mitchell*, du même lieu, maintenant président de la dite association, demandant qu'un acte soit passé pour réunir le dit bureau de commerce et la dite association de la halle aux blés de *Montréal*, en une seule corporation, sous le nom de "Bureau de Commerce et d'Echange de *Montréal*," soit maintenant lue et reçue. La dite pétition a été alors lue par le greffier.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du très-révérend seigneur évêque de *Frédéricton*, métropolitain du *Canada*, et autres, évêques, ministres et laïques de l'église d'Angleterre, assemblés dans le synode provincial,—et du révérend *Wm. Bleasdel*, D.C.L., recteur de *Trenton*, et autres, le clergé du doyenné rural de *Hastings* et de *Prince-Edouard*, dans le diocèse d'*Ontario* ; demandant que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

De *Hugh Cleland* et autres,—De *W. Linton* et autres, du comté de *Russell*,—De *Donald M. Grant* et autres,—De *Andrew Cuddie* et autres, - De *A. C. de LaRonde* et autres, de la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*,—De *William Gray*, maire, et *P. McLaren*, M.D., secrétaire d'une assemblée des contribuables du comté de *Châteauguay*, dans la province de *Québec*,—De *J.-Bte Dupuis*, M.P.P., et autres, du comté de *l'Islet*, province de *Québec* ; demandant que le contrat passé entre le gouvernement et le syndicat du chemin de fer du *Pacifique*, maintenant soumis à la considération du parlement, ne soit pas ratifié sans qu'on y introduise des modifications propres à faire cesser les objections auxquelles ce contrat donne lieu—ou que la considération de ce contrat soit remise à une autre session du parlement.

De la compagnie du chemin de fer du *Grand Occidental* ; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé : "Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, de 1879," ne devienne pas loi.

Et du conseil de comté du comté de *Bruce*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que la compagnie de télégraphe de *Montréal* reçoive une subvention du gouvernement pour prolonger et gérer la ligne de *Warton* au *Cap Hurd*, une distance d'environ quarante milles.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 27 Janvier, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 31 Janvier, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Bourinot* :

124 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 27 Janvier, 1881.

1881.

124 Janvier — *Comité général (Bill E)*—Amendement de la loi des brevets d'invention.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

No. 21.

3e Session, 4e Parlement, 41 Victoria, 1880 81.

Mercredi, 26 janvier 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.
1881,

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 27 Janvier, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Sir Alexander,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Chapais*,—De *Télesphore Roy* et autres, de *St-Norbert* du *Cap-Chat*, province de *Québec*,—De *Antoine Pelletier*, maire de la paroisse de *Ste-Anne des Monts*, dans le comté de *Gaspé*, et autres, cultivateurs et pêcheurs,

Par l'honorable M. *Brouse*,—De la compagnie du chemin de fer du *St-Laurent* et d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Stevens*,—De la compagnie du chemin de fer de *Waterloo* et *Magog*,—et de *William Farewell* et autres, de la cité de *Sherbrooke*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—Du révérend *J. V. Smith*, titulaire, et autres, de la paroisse de la *Petite-Rivière*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*, (deux pétitions.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *C. Camille Germain* et autres, de la paroisse du *Cap Santé*, dans le comté de *Portneuf* et province de *Québec* ; demandant que le contrat passé entre le gouvernement et le syndicat du chemin de fer du *Pacifique*, maintenant soumis à la considération du parlement, ne soit pas ratifié sans qu'on y introduise des modifications propres à faire cesser les objections auxquelles ce contrat donne lieu—ou que la considération de ce contrat soit remise à une autre session du parlement.

Du révérend *Charles Hamilton*, M.A., recteur de l'Eglise *St-Matthews*, *Québec*, et autres, membres de la congrégation de l'Eglise *St-Matthews*, *Québec* ; demandant que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer International ; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé : " Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, de 1879," ne devienne pas loi.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets d'invention, de 1872,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Gibbs*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 1er Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions

MOTIONS.

Pour Mardi, 1er Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Bourinot* :

124 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

1881.

Par l'honorable M. Dickey :

2 27 Janvier — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, depuis le 1er janvier, 1875, relativement à la division du bureau d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en conséquence de cette division par G. H. Ryland, écuyer, s'appuyant sur un arrangement conclu entre lui et le lord haut-commissaire de Sa Majesté de la part du gouvernement impérial en l'année 1841 ; aussi toute correspondance échangée avec le dit M. Ryland, et toutes autres pièces ayant trait à ce sujet.

ORDRE DU JOUR.

Mardi, 1er Février, 1881.

1881.

- 1 25 Janvier — *Seconde lecture* (Bill F)—Incorporation de la Compagnie du câble européen, américain et canadien.—(Hon. M. Scott.)
- 2 25 “ *Seconde lecture* (Bill G) concernant la naturalisation et les étrangers.—(Hon. sir Alexander Campbell.)
- 3 27 “ *Comité général* (Bill E)—Amendement de la loi des brevets d'invention.—(Hon. sir Alexander Campbell.)

No. 22.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-8

Jeudi, 27 janvier 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 1er Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bul,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>			
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

No. 32.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Smith*,—De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Par l'honorable M. *Bellerose*,—De *L. Archambault* et autres, actionnaires du fonds capital de la banque *Ville-Marie*.

Par l'honorable M. *Bull*,—Du révérend *C. E. Whitcomb* et autres, de *Stoney Creek*,—De *Reginald S. Radcliff* et autres, du village de *Luther*,—De *Robert S. Locke* et autres, de *Norval* et *Stewarttown*,—et du révérend *John H. Fletcher*, titulaire, et autres, de *Palmerston*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—Du révérend *William H. Groser* et autres, de la paroisse de *New Ross*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Odell*,—Du révérend *W. H. de Veber*, doyen rural, et autres, le clergé du doyenné rural de *St-Jean*, dans le diocèse de *Frédéricton*, province du *Nouveau-Brunswick*,—et du révérend *George S. Jarvis*, D.D., D.C.L., et autres, du doyenné rural de *Shédiac*, dans le dit diocèse de *Frédéricton*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—De *Forest F. Bell*, M.D., et autres,—et de la corporation de la ville d'*Amherstburg*,—De *William McGregor* et autres, de la ville de *Windsor*,—De *W. G. Macdonall* et autres, de la ville de *Sandwich*,—De la corporation municipale du township de *Malden*,—et du conseil municipal du comté d'*Essex*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Wark*,—De la compagnie du chemin de fer de *St-Jean* et du *Maine*,—et de la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Scott*,—De *Thomas Davis* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Benson*,—Du révérend *C. L. Inglis*, M.A., recteur, et autres, de *Stamford*,—et du révérend *W. D. Graham*, recteur, et autres, de la paroisse de *Thorold*, dans le diocèse de *Niagara*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De la compagnie d'assurance contre les accidents du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *W. E. Wilson*, M.A., et autres, de la paroisse de *Windsor*,—Du révérend *Geo. Townsend*, recteur, et autres, de la paroisse de *Christ Church*, d'*Amherst*,—et du révérend *Edward H. Ball* et autres, de la paroisse de *Maccon* et *Spring Hill*, tous membres de l'Eglise d'*Angleterre*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

De *Francis Clemow* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation dans le but de construire et maintenir en opération une ligne de chemin de fer reliant les cités d'*Ottawa* et de *Toronto*, qui devra être connue sous le nom du chemin de fer d'*Ottawa* et de l'*Ouest*.

De la compagnie du chemin de fer de *Stratford* et de *Huron* ; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé : " Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, de 1879," ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer de *Stratford* et de *Huron* ; demandant certains amendements y mentionnés à " l'acte des chemins de fer " relativement à la vente frauduleuse des billets qui ont déjà servi mais qui n'ont pas été marqués et recueillis.

De l'honorable *George W. Allan, Dalton McCarthy, R. H. Bethune* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la " compagnie d'assurance britannique et coloniale " pour conduire des opérations d'assurance de toutes sortes dans la Puissance du *Canada*.

L'honorable *M. Miller*, du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Sénat pour la présente session, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
1er février, 1881.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a eu sous sa considération les sujets dont il est question dans la correspondance échangée entre l'auditeur-général et le greffier du Sénat, correspondance insérée dans le rapport imprimé de l'auditeur-général sur les comptes de crédits de l'année qui a pris fin le 30 juin, 1880.

A cet égard, votre comité recommande qu'il soit donné instruction au greffier :

1. De payer les appointements, salaires et gages des officiers, commis ou serviteurs permanents du Sénat, qui sont payés mensuellement, par un seul chèque à et pour chaque mois.

2. De dater et émettre le chèque pour le mois de juillet prochain le lundi quatre de ce mois, et les chèques des sept mois suivants en en reculant successivement de trois jours les dates respectives, autant que les dimanches et fêtes permettront de le faire, de sorte que les appointements, salaires et gages du mois de février 1882 soient payés le vingt-sept de ce mois ; et qu'en suite le paiement ait lieu le vingt-sept de chaque mois, ou si ce quantième se trouve être un dimanche ou un jour de fête, il ait lieu le jour suivant, qui sera ni un dimanche ni un jour de fête.

3. De porter à son budget de chaque année, comme item distinct de dépense ordinaire, le montant à verser par lui pour cette année-là au fonds de retraite, et à prendre sur le fonds des dépenses casuelles du Sénat, en vertu de l'ordre du quinzième jour de mai, mil huit cent soixante-treize.

Le tout respectueusement soumis.

WM. MILLER,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Dickey*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mardi prochain.

L'honorable *M. Bourinot*, secondé par l'honorable *M. de Boucherville*, a proposé : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance ou renseignements en sa possession sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne, aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique ; aussi tout renseignement que peut fournir le gouvernement sur l'admission en *Canada* des produits français à des conditions plus favorables que celles actuelles.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de *Québec*, depuis le 1er janvier, 1875, relativement à la division du bureau d'enregistrement de *Montréal* et à la réclamation formulée en conséquence de cette division par *G. H. Ryland*, écuier, s'appuyant sur un arrangement conclu entre lui et le lord haut-commissaire de Sa Majesté de la part du gouvernement impérial en l'année 1841; aussi toute correspondance échangée avec le dit *M. Ryland*, et toutes autres pièces ayant trait à ce sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque d'*Ottawa*, en date du 30 novembre, 1880.

Et aussi, une liste des actionnaires de la banque d'*Hochelaga*, en date du 31 décembre, 1880.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir documents de la session, No. 27).

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Jeudi, 27 janvier, 1881.

Résolu, Qu'une copie du rapport de la commission sanitaire nommée par cette Chambre pendant la session de 1876; et aussi, une copie du rapport d'un comité spécial chargé, pendant la session de 1877, de s'enquérir des statistiques vitales et de la santé publique, soient transmises au Sénat pour l'information de leurs Honneurs, suivant le désir exprimé dans leur message reçu ce jour.

Ordonné, Que la dite résolution et une copie des dits rapports soient communiquées au Sénat par le greffier.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Le comité spécial chargé de s'enquérir de l'opportunité de légiférer en fait de réforme sanitaire, a l'honneur de faire rapport :—

1. Que votre comité, afin d'obtenir des informations touchant le sujet qui lui a été soumis, a invité MM. *H. Marsden*, M. D., de *Québec*, *E. Playter*, M. D., éditeur du "*Sanitary Journal*," de *Toronto*, et *Geo. A. Baynes*, M. D., éditeur du "*Public Health Magazine*," de *Montréal*, à faire leurs suggestions au comité, ces messieurs ayant tous beaucoup étudié la question.

2. Que, dans l'opinion de votre comité, aucune législation en matière de réforme sanitaire ne saurait être efficace si elle n'a pas en vue la création d'un système complet pour la collection de statistiques sanitaires.

3. Qu'actuellement, il ne paraît pas que de telles informations soient à la disposition du gouvernement canadien bien qu'il soit évident que pour la collection et la compilation de statistiques qui concernent toute la Puissance c'est à l'autorité fédérale seule qu'il faudrait s'adresser.

4. Que les provinces d'*Ontario*, de *Québec* et de la *Nouvelle-Ecosse* ont respectivement passé des lois à l'effet d'obtenir des statistiques sur la vie.

5. Que l'association médicale canadienne et l'association médicale d'*Ontario* ont attiré l'attention du public sur la vaste importance des statistiques en question.

6. Que, dans la *Grande-Bretagne*, en *France*, aux *Etats-Unis*, et dans d'autres pays, les résultats les plus satisfaisants ont été la conséquence de la mise à exécution de mesures de réforme sanitaire fondée sur des informations statistiques correctes.

7. Qu'une grande diminution dans les décès a été due directement aux mesures sanitaires énergiques qui ont été adoptées à *Calcutta*, à *Londres* et dans d'autres grands centres de population, cette diminution ayant été de près de 50 pour cent dans les deux cités ci-dessus mentionnées.

8. Que de hautes autorités sont d'opinion qu'une diminution d'un tiers dans les décès pourrait avoir lieu si on se soumettait à de bonnes mesures sanitaires.

9. Que, vu la nécessité de conserver et d'augmenter la population d'un pays nouveau et en grande partie inhabité, toute mesure tendant à cette fin devrait être considérée comme étant absolument nécessaire.

10. Que les avantages que procure l'immigration ont quelquefois été considérablement amoindris par les ravages des maladies épidémiques parmi les passagers, pendant leur trajet ou à leur débarquement sur nos rives, maladies que ceux-ci communiquaient généralement à notre population.

11. Qu'il est du devoir du gouvernement de se procurer des informations qui puissent en toute occasion lui permettre d'arrêter promptement l'invasion de ces maladies.

12. Que, vu que le devoir de décréter des lois sanitaires locales est dévolu aux législatures provinciales, et que les gouvernements provinciaux sont, dans certains cas sus-mentionnés, spécialement chargés de collecter des statistiques sur la vie, il est désirable que le gouvernement de la Puissance se procure, pour les mettre sous forme de tableaux, toutes les informations en question obtenues comme susdit par les autorités locales.

13. Que pour les provinces où aucun système d'enregistrement n'est en force, les officiers du gouvernement fédéral devraient avoir pour instruction de faire rapport de temps à autre sur les matières qui peuvent toucher à l'état sanitaire du peuple.

14. Qu'il serait désirable d'obtenir des meilleures sources possibles des informations quant à l'influence sur la santé publique dans toutes les parties de la Puissance, du climat, du sol et des changements météorologiques.

15. Que si les statistiques sanitaires d'autres pays étaient soigneusement compilées et mises en tableaux et comparées avec celles de la Puissance, le Parlement fédéral ou les législatures provinciales seraient, dans l'opinion de votre comité, encouragés à prendre de temps à autre des mesures favorables à la santé publique et propre à placer devant le monde entier toute la Puissance ou du moins certaines parties de la Puissance dans une position avantageuse à cet égard.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. BROUSE,
Président.

CHAMBRE DES COMMUNES,
7 avril, 1876.

Nous, soussignés, ayant été assignés à comparaître devant le comité spécial de la Chambre des Communes, nommé, le lundi, 20 mars 1876, pour s'enquérir de l'opportunité de légiférer en fait de réforme sanitaire, avons l'honneur de faire rapport :—

Qu'aucun système effectif ou sûr d'hygiène publique ne peut être appliqué sans une action législative.

Que la véritable base de cette législation est la statistique sanitaire.

Que tous les pays civilisés sont très avancés sous ce rapport, et surtout la *Grande-Bretagne*, la *France*, la *Prusse* et les *Etats-Unis d'Amérique*.

Que, nonobstant les progrès faits par le *Canada* dans les arts et les sciences, il n'a encore été fait que très peu de chose en fait de science sanitaire, et que ce qui s'y est fait ne l'a été que d'une manière incomplète, partielle et imparfaite.

La province de la *Nouvelle-Ecosse* a été la première à s'occuper de cette question, et elle possède un système de statistiques vitales. *Ontario* obtint ensuite un acte à cet effet, mais il a besoin d'être perfectionné, et un projet de loi pour le même objet a été présenté au parlement de la province de *Québec* à sa dernière session, mais il n'est pas devenu loi.

L'attention publique qui a été soulevée à l'étranger par les agents du gouvernement et autres, sur les avantages qu'offre le *Canada* aux immigrants qui désirent venir s'y établir, réclame impérieusement des renseignements sur la santé, la vie, la salubrité du climat, du sol et des localités, les influences climatériques, etc., que des statistiques sanitaires exactes peuvent seules fournir.

Le temps est opportun pour inaugurer une pareille législation, qui se recommande puissamment par le fait qu'elle tendrait à la protection de la société par la conservation de la santé publique, la protection de la vie des individus, et l'économie des deniers publics.

L'association médicale canadienne, qui représente la profession médicale du *Canada* et qui renferme ses meilleurs talents, à sa réunion annuelle tenue à *Niagara*, le 5 août 1874, fit rapport comme suit à ce propos:—"Le comité d'enregistrement, après mûre délibération, recommande que cette association fasse les démarches nécessaires pour faire adopter par la législature fédérale un acte semblable (autant qu'il pourra s'adapter à ce pays) à l'acte médical de la *Grande-Bretagne*, passé en 1858, dans lequel les statistiques sanitaires occupent une place fort importante." Le Conseil Médical d'*Ontario*, à sa réunion tenue à *Toronto* en août dernier, adopta précisément les mêmes vues, et recommanda des démarches auprès du gouvernement d'*Ontario* dans le même but.

On ne peut trop apprécier la valeur et l'importance des renseignements que peuvent fournir les statistiques sanitaires. En 1858, le Conseil Privé de la *Grande-Bretagne* s'occupa de ce sujet, et la nomination de *John Simon*, écrivain, l'un des plus habiles des médecins qui s'occupaient de mesures sanitaires à *Londres*, au poste d'officier médical du Conseil Privé, fut suivie d'un précieux rapport sur le sujet. Depuis cette époque, il est publié chaque année des documents officiels des plus importants, et on lui a permis d'appeler à son aide tous les gens de talent spéciaux du royaume, et il se publie tous les ans de très importantes études, non-seulement pour l'État, mais aussi pour la cause de la science. Dans l'un de ces rapports, *M. Simon* dit: "qu'un tiers des décès qui ont eu lieu en *Angleterre* pourraient être prévenus, même dans l'état actuel de nos connaissances." La mortalité de la ville de *Londres* peut être citée comme une nouvelle preuve de la valeur de la législation sanitaire, puisque la mortalité en a été réduite de 42 pour 1000 lorsque sa population n'était que de 530,000 âmes, à 22 pour 1000 actuellement, avec une population de 3,000,000.

De plus, dans vingt-cinq des villes d'*Angleterre*, examinées par le Dr. *Buchanan*, qui était l'un des médecins visiteurs il y a quelques années, l'on a trouvé que dans quelques-unes de ces villes (grâce à l'administration sanitaire) le taux de la mortalité générale avait été réduit de plus de 20 pour cent; tandis que dans d'autres, le nombre des décès causés par la fièvre entérique ou typhoïde a été diminué de plus de 50 pour cent, et dans dix autres, de 33 à 50 pour cent.

Calcutta montre aussi une réduction remarquable dans la mortalité par ses rapports sanitaires de 1871-73. Il y a cinq ans, les décès étaient de 20,000 par année, et l'on dit qu'ils sont maintenant réduits de moitié. Cette étonnante amélioration est attribuée à l'attention apportée aux mesures sanitaires, qui ont converti la ville d'un trou pestilentiel sans égouts en une localité bien égoutée, avec un approvisionnement d'eau "de beaucoup supérieure à celle de *Londres*, et aussi bonne que celle de *Glasgow*." De tristes mesures furent prises dans la ville pour l'enregistrement des décès obligatoire, et les rapports mortuaires sont maintenant convenablement et régulièrement fournis.

Dans l'Etat du *Massachusetts*, il y a eu une réduction de 15 pour cent dans le taux de la mortalité, et l'on attribue ce résultat à de sages dispositions législatives. Et le *Massachusetts* n'est pas seul. Dans le *Michigan*, depuis dix ans déjà, la même législation a produit l'excellent résultat d'une diminution de mortalité de 16 pour cent durant ces années. D'autres Etats suivent le même exemple.

Le *Colorado*, par exemple, agita cette question, il y a quelques années, en adressant des circulaires à tous les principaux médecins des *Etats-Unis* et du *Canada*, contenant une série de questions sanitaires, et montrant les avantages comparatifs de ce territoire au point de vue de la santé.

Cela eut l'effet d'attirer les émigrants et les colons de toutes les parties du pays, y compris le *Canada*.

L'économie ainsi que l'humanité d'un système hygiénique, que développerait un bon plan de statistiques sanitaires, doivent être évidentes pour l'observateur le plus superficiel, si nous nous reportons aux terribles invasions du choléra asiatique, des fièvres des émigrants irlandais ou de navire, de la petite vérole, etc., qui sont si souvent venues dévaster nos rivages. Ces invasions meurtrières ont été beaucoup plus fatales, et infiniment plus coûteuses qu'aucunes de celles amenées par la guerre.

Les guerres les plus désastreuses ne peuvent être comparées aux pertes de vies occasionnées par les fièvres des immigrants irlandais ou de navires de 1847.

Le nombre d'immigrants arrivés en *Canada* en 1847 a été de 98,106, mais nous n'avons aucune donnée positive, sur le nombre de ceux qui sont morts en mer. D'après les meilleurs renseignements puisés aux sources officielles et autres, il appert que sur ces 98,106 personnes, plus de 11,000 sont mortes à la quarantaine, à *Québec*, et à *Montréal*; mais l'absence de renseignements certains nous empêche de dire combien sont mortes en se rendant à leur destination projetée. Cependant, il a été diversement estimé, et l'on peut dire en toute sûreté, que sur le nombre de ceux qui ont quitté les rives de l'*Angleterre* et de l'*Irlande* en 1847, plus de 60 pour cent sont morts des fièvres.

En 1832, 1834 et 1854, le choléra asiatique fit invasion en *Canada* par le fleuve *St-Laurent*, à l'est, et en 1849, 1851 et 1852, il nous vint du sud et de l'ouest par les *Etats-Unis* d'*Amérique*. Si nous avions eu des lois sanitaires efficaces et scientifiques à cette époque, des milliers de vies précieuses auraient été sauvées pour le *Canada*, et des millions de piastres auraient été épargnées au trésor public et aux particuliers charitables.

L'exactitude de cette allégation est confirmée par le rapport d'une commission nommée par le gouvernement du *Bas Canada* en 1854, en réponse à une enquête de notre président, le Dr. *Marsden*, qui demandait une enquête sur la manière dont le choléra asiatique avait été introduit en *Canada* en 1854, et s'engageait à prouver à la satisfaction de la commission que le choléra asiatique avait été importé et répandu dans tous le pays, par des personnes qui en étaient infectées à la station de quarantaine de la *Grosse-Ile*.

Trois messieurs furent chargés de faire cette enquête, avec pouvoir d'interroger les témoins sous serment. La commission était composée de deux médecins renommés et d'un avocat éminent fait juge depuis. Ils accomplirent leur devoir avec zèle, et leur rapport confirma de tous points l'accusation portée par le Dr. *Marsden* contre les autorités de la quarantaine. Ce document, qui est maintenant en la possession du gouvernement fédéral, est l'un des plus habiles et des plus précieux rapports qui aient jamais été faits sur le sujet, et sa publication, même actuellement, tendrait beaucoup au progrès de la science sanitaire.

Les faits les plus saillants et les plus importants qui se rattachent à l'invasion du choléra en 1854, tels qu'établis par ce rapport, sont brièvement connus comme suit :— Le navire *Glenmanna*, de *Liverpool*, arriva à la station de la quarantaine le 15 juin après avoir jeté 45 des passagers à la mer durant la traversée. Le *John Howell*, aussi de *Liverpool*, arriva à la station le même jour, sans avoir de choléra à bord. Les passagers de ces deux navires furent débarqués au même moment—ensemble—et comme ils étaient pour la plupart Allemands et Prussiens, ils se mêlèrent librement et communiquèrent ensemble sans interruption. Pendant leur séjour à la quarantaine, l'un des passagers du *Glenmanna* mourut du choléra, et néanmoins les passagers de ces deux navires furent déchargés de la quarantaine et on leur permit de se rendre à *Québec* sans plus de détention.

Cinq jours après le débarquement des passagers du premier navire à choléra à la station de la quarantaine, le premier cas de choléra en *Canada*, en 1854, se déclara à *Québec* dans la personne de *Lang Lorts*, un allemand, qui était arrivé par le

Glenmanna. Il fut transporté à l'hôpital de Marine, et le même jour, 20 juin, neuf autres malades furent admis dans le même établissement, qui tous appartenaient au malheureux navire *John Howell*, et qui avaient traversé l'océan et étaient arrivés à la quarantaine en parfaite santé, pour être infectés et ravagés par le fléau.

Pour obtenir de bonnes statistiques hygiéniques, il faut agir sur une base de faits exacts tirés d'une somme d'expérience satisfaisante, et compilés avec une précision convenable. Les éléments des recherches statistiques sont des faits individuels, qui, réunis ensemble, ou classés, doivent avoir des caractères définis et constants. Par exemple, si un nombre de cas d'une certaine maladie sont réunis ensemble dans un groupe avec une signification définie, il est indispensable que chacun de ces cas soit ce qu'il paraît être, c'est à dire, une unité non-seulement d'un caractère défini mais du même caractère que les autres unités.

En d'autres termes, une diagnostique exacte de la maladie est essentielle, sans quoi l'analyse statistique ne peut produire que l'erreur. Une grande responsabilité repose sur ceux qui transmettent des tableaux statistiques de maladies inexacts. Il vaut mieux classer un grand nombre de maladies sous l'en-tête "indéterminées," plutôt que, dans le doute, classer une maladie sous un titre qui ne lui appartient pas. En conséquence, il est absolument nécessaire que les sources d'informations viennent de personnes responsables.

Ayant établi les faits ci-dessus, il est donc nécessaire que la législature désigne ceux qui sont le mieux en état de recueillir et fournir les rapports sur lesquels les statisticiens doivent baser leurs statistiques.

Il est beaucoup plus difficile d'obtenir ces renseignements qu'on ne pourrait le supposer à première vue.

Il y a l'ignorance des classes pauvres qui ne voient pas l'avantage qui peut découler pour elles de l'aide qu'elles peuvent donner à ceux qui sont chargés de la chose. Ensuite, leur pauvreté ne leur permet pas de payer l'honoraire exigé pour l'enregistrement des naissances, mariages et décès, et en conséquence nous recommanderions qu'il ne fût exigé aucun honoraire pour ce service, afin d'encourager le mouvement.

Pour compliquer les choses, les différentes croyances et nationalités s'opposent à ce que des officiers civils examinent leurs registres particuliers; mais on pourrait surmonter cet obstacle en obtenant le consentement et la coopération des évêques et autres personnes ayant autorité sur le clergé dissident, dont quelques membres ne tiennent aucun registre quelconque des naissances dans leurs congrégations, ou des enterrements auxquels ils officient. Nous recommanderions que les instructions et formules suivantes fussent données à la personne ou aux personnes chargées de ces matières :—

Cherchez à persuader aux parents, ou même forcez-les, à donner avis à la personne compétente, désignée à cet effet par le gouvernement, des naissances et décès de leurs enfants.

Toute personne qui tient maison devrait aussi donner avis de chaque naissance ou décès survenant dans sa maison; l'aîné d'une famille devrait être obligé de donner avis du décès de ses parents; les gardiens de maisons de correction, de prisons, d'hôpitaux, etc., devraient également sous peine d'une amende en cas de négligence, donner avis des naissances et décès survenant parmi des personnes confiées à leurs soins.

Chaque bedeau, ou chaque autre individu ayant la charge d'un cimetière, ou le surintendant des funérailles chargé des obsèques ou rites funéraires, préalablement à l'inhumation d'un corps humain, devra refuser d'accomplir cette inhumation à moins que le cadavre ne soit accompagné d'un certificat convenablement rempli, suivant la formule ci-jointe, par un médecin ou chirurgien diplômé, ou quelque autre personne responsable—pourvu toujours que ce certificat ne soit pas signé par un parent du défunt. Ces rapports devraient être faits hebdomadairement, sous peine d'amende au cas de négligence.

Tout médecin ou chirurgien qui aura donné ses soins à un individu pendant sa dernière maladie, devra, lorsqu'il en sera requis, dans un certain temps qui sera désigné, après le décès de cet individu, donner gratuitement un certificat, suivant la

formule ci-jointe, qui lui sera fournie par l'autorité sous peine d'amende en cas de négligence.

Nous recommanderions que les formules suivantes, en blanc, fussent fournies gratuitement par le gouvernement aux officiers qui en auraient besoin.

Dans l'inscription des naissances, la date et le lieu de la naissance, le nom de l'enfant (s'il y en a un), son sexe, sa nationalité et sa couleur, les noms et lieux de naissance des parents, leur occupation, leur domicile et la date de l'inscription.

Dans l'inscription des mariages, la date et le lieu du mariage, la qualité officielle de ceux qui font le mariage, les noms et lieux de naissance des parties contractantes, le domicile de chacun des époux, leur âge, nationalité, couleur et condition (s'ils sont célibataires ou en état de veuvage), l'occupation et les noms des parties, et la date de l'inscription.

Dans l'inscription des décès, la date du décès, le nom du défunt, son sexe, sa nationalité, couleur et condition (célibataire, marié ou en état de veuvage), son âge, lieu de naissance, lieu de décès, les noms et lieux de naissance des parents, la maladie, la cause de la mort, le lieu de l'enterrement et la date de l'inscription.

Les officiers de santé, ou les autres personnes désignées à cet effet, qui auront reçu les rapports *hebdomadaires* de ces individus, devront faire un rapport *mensuel* au statisticien du district nommé par le gouvernement.

Le gouvernement devra nommer des statisticiens compétents, dont les fonctions seront de recevoir les rapports mensuels des officiers de santé ou autres individus chargés de leur transmettre ces rapports, et de les comparer, examiner et compiler, avec rapport, et de les publier annuellement ou semi-annuellement, suivant que le gouvernement le prescrira, d'un bureau central de statistique sanitaire à *Ottawa*, dont les fonctions seront exclusivement la collection de celles de ces statistiques qui seront de nature à atteindre le but proposé.

Le résultat de l'établissement d'un pareil bureau serait d'offrir des rapports ou tableaux authentiques de l'état sanitaire du *Canada*, qui seraient distribués partout et contribueraient beaucoup aux progrès de la science sanitaire, et enseigneraient à la population les moyens de conserver la vie.

Au moyen de ces rapports, l'officier de santé ou le statisticien pourrait compiler sous forme de tableaux toutes les statistiques sanitaires de manière à montrer le taux de la mortalité et les conditions de salubrité ou d'insalubrité des différentes parties du pays, l'existence de toute maladie particulière dans certains arrondissements, et ainsi de suite.

Ces données, quoique composées de fragments, suffiraient pour démontrer, non-seulement la nécessité d'une attention constante et systématique de la part des officiers de santé au sujet de statistiques vitales de la province, mais aussi l'immense aide que leur emploi logique leur donnerait dans l'appréciation des influences séparées ou combinées des causes de mort inévitables ou que l'on peut faire disparaître.

Il est impossible de calculer la perte annelle que fait le *Canada* par suite de décès provenant des causes qui peuvent être prévenues, mais on peut certainement l'évaluer à plusieurs millions de piastres.

L'on dépense beaucoup d'argent, chaque année, pour encourager l'immigration en ce pays, car la législature comprend l'absolue nécessité de développer le pays, ce qui ne peut avoir lieu que par l'augmentation de sa population. Cependant, grâce à la déféctuosité des mesures sanitaires, et à l'absence de rapports statistiques exacts, les avantages obtenus par l'immigration sont en grande partie contrebalancés par le manque de soin de la population que nous avons déjà. Une législation sur ce sujet encouragerait les officiers de santé à montrer une basse proportion de mortalité dans leur district, surtout si cette proportion était examinée dans un bureau du gouvernement et comparée avec celles d'autres localités.

Si une mortalité excessive dans un endroit quelconque exigeait quelques explications de l'officier de santé quant à la cause de cette forte mortalité, et s'il était appelé à en étudier et faire disparaître les causes, il devrait naturellement avoir la faculté d'assigner ceux qui, pour leur propre convenance ou profit, enfreignent les lois édictées par la législature pour la conservation de la santé publique.

Si le temps nous l'eut permis, ce rapport aurait pu être allongé indéfiniment en citant des faits à l'appui des principes que nous avons exposés, ce qui, néanmoins, n'est pas nécessaire et ne donnerait aucune force nouvelle à la proposition avancée dans un discours prononcé à *Manchester* par le premier ministre anglais, M. *Disraeli*, que " la première considération d'un ministère devrait être la santé du peuple."

Le tout respectueusement soumis.

W. MARSDEN, A.M., M.D.,
Président.

E. PLAYTER, M.D.,
Rédacteur du " *Sanitary Journal*," Toronto.

GEO. A. BAYNES, M.D., ETC.,
Rédacteur du " *Public Health Magazine*," Montréal.

Le comité spécial nommé pour examiner et faire rapport au sujet des statistiques vitales et de la santé publique, présente à la Chambre le rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

1. Que dans l'opinion de ce comité, aucunes mesures ne paraissent être prises pour se protéger contre les ravages de la maladie et de la contagion, et sans ces mesures on ne peut espérer obtenir une condition sanitaire et parfaite.

2. Que dans l'opinion de ce comité, sans la mise en vigueur de certaines lois en faveur de la santé publique, et l'établissement d'un système complet de collection de statistiques sanitaires, il ne peut y avoir de protection parfaite contre les épidémies, et que telles lois pour avoir l'effet désiré exigeraient une législation prudente et efficace. Il est évident que le pays à l'heure qu'il est, compte sur les autorités fédérales pour la compilation et la collection de ces statistiques.

3. Que dans la *Grande-Bretagne*, en *France*, aux *Etats-Unis* et dans d'autres pays, les résultats les plus satisfaisants ont été la conséquence de la mise à exécution de mesures de réformes sanitaires fondées sur des informations statistiques correctes.

4. Que les provinces d'*Ontario*, de *Québec* et de la *Nouvelle-Ecosse* ont passé respectivement des lois à l'effet d'obtenir des statistiques sur la vie, mais que ces lois sont imparfaites.

5. Qu'une grande diminution dans les décès a été due directement aux mesures sanitaires énergiques qui ont été adoptées à *Calcutta*, à *Londres* et dans d'autres grands centres de population, cette diminution ayant été de près de 50 pour cent dans les deux cités ci-dessus mentionnées.

6. Que la législature a depuis plusieurs années fait des efforts considérables pour augmenter la population du *Canada* au moyen de l'immigration, mais malheureusement elle n'a jamais pris les moyens efficaces de favoriser cet accroissement par un système de lois sanitaires, et c'est l'opinion de ce comité que sans la mise à exécution de telles lois on n'arrivera pas à un résultat satisfaisant. Il est bien connu que l'épidémie de 1847 fut introduite dans ce pays par les immigrants débarqués sur nos rives avec la maladie qu'ils communiquèrent à des gens qui auraient pu sans cela y échapper ; ce qui prouve la nécessité d'adopter des mesures plus efficaces pour prévenir les ravages de la contagion.

7. Qu'il est du devoir du gouvernement de se procurer des informations qui puissent en toute occasion lui permettre d'arrêter promptement l'invasion de ces maladies.

8. Il est bien connu que le gouvernement a dépensé tous les ans beaucoup d'argent pour payer des inspecteurs et autres officiers publics pour protéger la vie des gens contre les accidents par le feu, l'eau, et mettre le public à l'abri des dangers auxquels la vie humaine est exposée. Cette vigilance est louable et prouve que nous sommes protégés par un gouvernement prudent, mais malheureusement le gouvernement n'a jamais compris la nécessité de légiférer spécialement pour prévenir l'invasion et la contagion de maladies qui, si elles éclataient dans quelques-unes de nos grandes

cités, y feraient, vu leur état sanitaire, des ravages beaucoup désastreux que l'incendie d'une maison ou la rupture d'une digue. Une sage législation de la part du gouvernement donnerait à la population du *Canada* une sécurité beaucoup plus grande que celle dont elle jouit maintenant. La terrible épidémie du Nord-Ouest qui a ravagé la population islandaise et s'est alors propagée parmi les sauvages et les autres habitants de ce territoire, démontre le danger de manquer des moyens propres à arrêter le progrès de maladies contagieuses. Dans ce cas il en a coûté beaucoup plus au gouvernement pour envoyer des secours médicaux et autres dans ce territoire que si un système régulier de lois sanitaires avait été adopté, sans parler de la perte terrible de vies qui auraient pu autrement être conservées. Des preuves d'intérêt plus grandes données par le gouvernement en faveur de l'état sanitaire du *Canada*, et un code de lois plus parfait augmenterait la population de ce pays et favoriserait considérablement l'immigration.

Ce qui s'est passé dans le *Colorado*, il y a quelques années, démontre la vérité de ces assertions. En envoyant à tous les premiers médecins des *Etats-Unis* et du *Canada* des circulaires qui contenaient des questions au sujet de la santé publique et démontraient les avantages qu'il offrait sous ce rapport aux colons, cet état a réussi à attirer une immigration considérable à toutes les parties des *Etats-Unis*, y compris le *Canada*, peuplant ainsi son territoire à notre détriment et à nos dépens.

Le comité ajoute de plus que, vu l'existence en apparence d'un conflit entre les gouvernements provinciaux et ce gouvernement, relativement à la législation concernant les statistiques et la santé publique, il recommande fortement que des arrangements soient promptement effectués pour accomplir l'objet mentionné dans les présentes.

Le comité engage le gouvernement à adopter aussitôt que possible, des mesures favorables à la santé publique.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. BROUSE,
Président.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Avril, 1877.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du câble européen, américain et canadien (à responsabilité limitée), a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant la naturalisation et les étrangers,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi le dixième jour de février courant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte des brevets de 1872.

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première section a été lue et biffée, et remplacée par la suivante:

Clause A.

"Dans tous les cas où il ne sera pas écoulé plus d'une année depuis l'expiration d'un brevet, si la demande de renouvellement a été présentée au commissaire des brevets dans les dix jours de l'expiration, le commissaire pourra, à sa discrétion et

“ après telle audition des intéressés en conflit (s'il y a conflit) qui trouvera suffisante, renouveler le brevet expiré et le continuer pour la durée dont ce brevet, si la demande eût été présentée à temps, aurait pu être prolongé en vertu de “ l'Acte des brevets de 1872; ” mais aucun tel brevet ne sera renouvelé après le trente et unième jour d'octobre de la présente année.”

La deuxième section a été lue et agréée.

La troisième section a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 36. —Retranchez depuis “ l'expiration ” jusqu'à “ et ” dans la 37e ligne et insérez : “ de ce brevet.”

Page 2, ligne 2.—Retranchez depuis “ exploité ” jusqu'à “ La ” dans la quatrième ligne.

Les quatrième et cinquième sections ont été lues et agréées.

L'annexe du bill a été retranchée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en fait rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 2 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Jeudi, 3 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Miller* :

1^{er} Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes relativement aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par *S. P. Tuck* comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal *St-Pierre* au *Cap-Breton*, et restées jusqu'ici en souffrance ; aussi tous rapports faits sur ce sujet par le ministre de la Justice et l'ingénieur en chef du département des Travaux publics, depuis le mois d'août, 1877.

1881.

Par l'honorable M. Odell :

2¹er Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge à James Tibbits et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiement en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs Miller, Lewin, Macfarlane, Bureau, Brouse, Carvell et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

ORDRE DU JOUR.

Mercredi, 2 Février, 1881.

1881.

1¹er Février—Troisième lecture (Bill E) pour amender l'acte des brevets d'invention.
—(Hon. sir Alexander Campbell.)

1881

Le Sénat a adopté, le 17 mai 1881, la loi relative à l'organisation des tribunaux de commerce.

Le Sénat a adopté, le 17 mai 1881, la loi relative à l'organisation des tribunaux de commerce.

Le Sénat a adopté, le 17 mai 1881, la loi relative à l'organisation des tribunaux de commerce.

ANNEXES DU SÉNAT

1881

OLEYAN

SÉANCES DU SÉNAT

PROCES-VERBAUX

1881

36 Session, 40 Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

1881

No. 28.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mardi, 1er février, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 2 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>			
<i>Sir Alexander,</i>			

PRÉMIERS :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De l'honorable *Thomas G. Stearns*, président de la compagnie du chemin de fer Central de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Pictou* et de l'*Atlantique*.

Par l'honorable M. *Chaffers*,—De la compagnie du chemin de fer *Montréal, Portland* et *Boston*.

Par l'honorable M. *Guévremont*,—De *E. Lichtenhein* et autres, des cités de *Montréal* et *Toronto*, agents de billets de chemin de fer.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Télesphore Roy* et autres, de *St-Robert* du *Cap-Chat*, province de *Québec*; demandant qu'il soit fait une étude de la rivière du *Cap-Chat*, afin de l'améliorer comme havre de refuge.

D'*Antoine Pelletier*, maire, et autres, cultivateurs et pêcheurs de la paroisse de *Ste-Anne-des-Monts*, dans le comté de *Gaspé*, province de *Québec*; demandant qu'un arpentage soit fait dans le voisinage afin de découvrir l'endroit le plus convenable pour construire un quai ou jetée, vu que le progrès de cette partie du comté en particulier, et celui de la navigation et des pêcheries en général dépend de la construction d'un travail de ce genre.

De la compagnie du chemin de fer du *St-Laurent* et d'*Ottawa*,—De la compagnie du chemin de fer de *Waterloo* et *Magog*,—et de la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé : "Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, de 1879," ne devienne pas loi.

De *William Farewell* et autres, de la cité de *Sherbrooke*, dans la province de *Québec* et des *Etats-Unis* de l'*Amérique*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie d'emballage *J. Winslow Jones*."

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—Du révérend *J. V. Smith*, titulaire, et autres, de la paroisse de la *Petite-Rivière*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*; demandant certains amendements y mentionnés à "l'Acte du chemin de fer," relativement à la vente frauduleuse des billets qui ont déjà servi mais qui n'ont pas été marqués et recueillis.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
2 février, 1881.

Le comité des ordres permanents et des bill privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles ;

De la banque d'Echange du *Canada*, demandant un acte qui réduise le capital de la dite banque de cinquante pour cent, savoir : à cinq milles actions de cent piastres chacune et qui réduise à cinq au moins le nombre de ses directeurs ;

De *John Fisken* et autres, du *Canada*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* sud et de la baie d'*Hudson*" ;

De *John Fisken* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et du *Nord-Ouest*" ;

De l'honorable *Alexander Morris* et autres, de la cité de *Toronto* ; de *James Murray*, de la cité de *Ste-Catherines*, province d'*Ontario*, demandant que les pétitionnaires ainsi que l'honorable *John Norquay*, soient incorporés sous le nom de "compagnie du chemin de fer des rivières *Saskatchewan* et la *Paix*, du *Canada*," avec tous les pouvoirs et privilèges ordinaires des compagnies de chemins de fer, de bateaux à vapeur et de télégraphes ;

De la compagnie du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique* du *Canada*, demandant un acte qui autorise la dite compagnie à prolonger sa ligne vers le nord du lac *Nipissingue* à un point sur la rivière *Ottawa* au sud du lac *Témiscamingue*, et qui amende son acte d'incorporation sous d'autres rapports ;

De *John Schultz* et autres, des cités de *Winnipeg*, *Hamilton* et *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie du chemin de fer de la rivière la *Paix*" ;

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*, demandant certaines modifications à son acte d'incorporation, en vue de changer les époques fixées par la loi pour la tenue des assemblées semi-annuelles des propriétaires, et d'amender le dit acte sous d'autres rapports ;

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à prolonger son embranchement de *Berlin* à *Galt* jusqu'à *Paris* ou quelqu'autre point de sa ligne entre *Buffalo* et *Goderich*, et aussi à changer l'emplacement actuel de sa gard pour les voyageurs dans la ville de *Galt*, et particulièrement à acquérir les terrains nécessaires pour cet objet ;

De la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest de *Manitoba*, demandant certains amendements à sa charte ;

De la banque *Ville-Marie*, demandant la passation d'un acte pour lui accorder le pouvoir de réduire son capital à la somme de cinq cent mille piastres, avec faculté d'émettre de nouvelles actions au même montant de cinq cent mille piastres, et pour changer l'époque de ses assemblées annuelles ;

De *C. J. Bridges*, président de la compagnie du pont de l'*Assiniboine*, et autres, de la cité de *Winnipeg*, province du *Manitoba*, demandant la passation d'un acte qui amende leur acte d'incorporation en accordant à la dite compagnie le pouvoir de construire et exploiter un pont de péage sur la rivière rouge, entre un point dans la cité de *Winnipeg*, et quelque point sur la rive opposée ;

De *W. H. Rathburn* et autres, de *Mill Point*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie de chemin de fer et de navigation de la *Baie de Quinté*" ;

De *Peter Johnson Brown* et autres, de la cité de *Winnipeg*, province du *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie du Grand Chemin de fer du *Nord-Ouest*," dans le but de construire une ligne de chemin de fer à partir du point où le chemin de fer du *Pacifique* doit traverser l'*Assiniboine* ou la *Quapelle*, à venir à la rivière la *Paix*, et aussi d'établir une ligne de télégraphe et un service de vapeurs et autres navires en correspondance avec cette voie ferrée ;

De *W. F. McMaster* et autres, marchands de la cité de *Toronto*, demandant la passation d'un acte pour constituer en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie d'assurance contre l'incendie 'la *Métropolitaine*'" ;

De *P. A. Dorion* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie minière de la *Plume d'Argent*" ;

De *James G. Ross* et autres de la cité de *Québec*, et autres, de la cité de *Montréal* et des *Etats-Unis*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie de sauvetage la *Dominion*" (à responsabilité limitée) ;

De l'honorable *W. H. Cochrane* et autres, du *Canada*, demandant à être incorporés sous le nom de "Crédit foncier de la Puissance du *Canada*" ;

De la compagnie fusionnée des mines d'or du *Canada*, corporation dûment constituée d'après les lois de l'Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*, demandant la passation d'un acte par le parlement du *Canada*, pour la reconnaissance et la confirmation de son organisation et des pouvoirs de corporation dont elle jouit dans le dit Etat de *New York*" ;

De la compagnie de garantie du *Canada*, demandant la passation d'un acte qui amende sur certains points son acte d'incorporation, qui change son nom en celui de "l'association internationale de garantie d'*Amérique*," qui l'autorise à élever son capital jusqu'à concurrence de cinq millions de piastres au plus, et aussi à augmenter le nombre de ses directeurs ;

De *James Maclaren*, du village de *Buckingham*, et autres, demandant à être constitués en compagnie pour construire un chemin de fer depuis certaines mines de fer dans le septième rang du township de *Hull*, province de *Québec*, jusqu'à la cité d'*Ottawa*, et aussi jusqu'à la rivière *Gatineau*, à ou près *Ironsides*, afin de développer l'exploitation de ces mines ;

De *Frederick W. Henshaw*, de la cité de *Montréal*, président du bureau de commerce de *Montréal*, de *Robert Esdaile*, du même lieu, ex-président de l'association de la halle aux blés de *Montréal*, et d'*Alexander Mitchell*, du même lieu, maintenant président de la dite association ; demandant qu'un acte soit passé pour réunir le dit bureau de commerce et la dite association de la halle aux blés de *Montréal*, en une seule corporation, sous le nom de "Bureau de Commerce et d'Echange de *Montréal*" ;

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Henry Benjamin*, de la ville de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte qui lui accorde une charte l'autorisant à construire un chemin de fer à partir d'un point dans le voisinage de la station de la *Grande Ligne* du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, à venir au village de *Napierville*, dans le comté de *Napierville*, province de *Québec*, et a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis de cette pétition ; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu qu'il a été prouvé à sa satisfaction que tous les principaux intéressés consentent à l'exécution de l'entreprise.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été Ordonné, que la 51ème règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à la pétition de *Henry Benjamin*, de la cité de *Montréal*, tel que recommandé dans le cinquième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Bureau* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de jonction de chemin de fer et des carrières de *Napierville*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois demain.

L'honorable M. *Trudel* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte concernant la banque *Ville-Marie*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé à eudi, le dix du courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer canadien du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets de 1872," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 3 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Jeudi, 3 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Miller* :

1^{er} Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes relativement aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par *S. P. Tuck* comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal *St-Pierre* au *Cap-Breton*, et restées jusqu'ici en souffrance; aussi tous rapports faits sur ce sujet par le ministre de la Justice et l'ingénieur en chef du département des Travaux publics, depuis le mois d'août, 1877.

1881.

Par l'honorable M. Odell :

2 1er Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiement en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Miller*, *Lewin*, *Macfarlane*, *Bureau*, *Brouse*, *Carvell* et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

ORDRE DU JOUR.

Judi, 3 Février, 1881.

1881.

- 1 1er Février—*Prise en considération* du second rapport du comité des comptes contingents.—(Hon. M. *Miller*.)
- 2 2 “ *Seconde lecture* (Bill H)—Chemin de fer de Jonction et des Carrières de *Napierville*.—(Hon. M. *Bureau*.)
- 3 2 “ *Seconde lecture* (Bill I) concernant la banque *Ville-Marie*.—(Hon. M. *Trudel*.)
- 4 2 “ *Seconde lecture* (Bill 37) concernant le chemin de fer du *Pacifique*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mercredi, 2 février, 1881.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 3 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Botsford*,—De *John A. Humphrey* et *Lucy Humphrey*, exécuteurs testamentaires de *Stephen Humphrey*, autrefois de *Moncton*, dans le comté de *Westmoreland*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*,—et de *Joseph Schultz*, de la paroisse de *Moncton*, dans le comté de *Westmoreland*, province du *Nouveau-Brunswick*, cultivateur, et *Anne W. Steeves*, du même lieu, veuve *V. Auger*, *Hiram Mills*, *John S. Mills* et *James Ogilvie*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De l'honorable *J. J. C. Abbott* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Stevens*,—De *J. Chamberlin* et autres, de la Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; demandant certains amendements à "l'acte des chemins de fer," relativement à la vente frauduleuse de billets qui ont déjà servi mais qui n'ont pas été marqués et recueillis.

De *L. Archambault* et autres, actionnaires du fonds capital de la banque *Ville-Marie* ; demandant qu'aucun bill à l'effet d'amender la charte de la dite banque ne soit passé et que celle-ci soit mise en liquidation.

De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* ; demandant qu'il soit passé un acte pour lui donner l'autorisation de continuer son chemin de fer à partir d'*Edmonton*, à un point sur le fleuve *St-Laurent*, dans la province de *Québec*, et pour certains autres amendements à sa charte.

De la compagnie du chemin de fer de *St-Jean* et du *Maine* ; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé : "Acte à l'effet d'établir une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, de 1879," ne devienne pas loi.

De *Thomas Davis* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie d'amélioration de la rivière *Don*."

De la compagnie d'assurance contre les accidents du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour faire certains amendements à son acte d'incorporation.

Du révérend *C. E. Whitcomb* et autres, de *Stoney Creek*,—De *Reginald S. Radcliff* et autres, du village de *Luther*,—De *Robert S. Locke* et autres, de *Norval* et *Stewarttown*, et du révérend *John H. Fletcher*, titulaire, et autres, de *Palmerston*, tous de la province d'*Ontario*,—Du révérend *William H. Groser* et autres, de la paroisse de *New Ross*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*,—Du révérend *W. H. de Veber*, doyen rural, et autres, le clergé du doyenné rural de *St-Jean*, dans le diocèse de *Frédéricton*, province du *Nouveau-Brunswick*,—Du révérend *George S. Jarvis*, D.D., D.C.L., et autres, du doyenné rural de *Shédiac*, dans le dit diocèse de *Frédéricton*,—Du révérend *C. L. Inglis*, M.A., recteur, et autres, de *Stamford*,—et du révérend *W. D. Graham*, recteur, et autres, de la paroisse de *Thorold*, dans le diocèse de *Niagara*, province d'*Ontario* ; demandant que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

De *Forest F. Bell*, M.D., et autres, — De la corporation de la ville d'*Amherstburg*, — De *Wm. McGregor* et autres, de la ville de *Windsor*, — De *W. G. Macdonall* et autres, de la ville de *Sandwich*, — De la corporation municipale du township de *Malden*, — et du conseil municipal du comté d'*Essex*, tous dans la province d'*Ontario* ; demandant que les propriétaires du phare flottant de *Colchester* soient indemnisés pour les pertes qu'ils ont essayées au service de la Puissance.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque d'*Hamilton*, en date du 31 décembre, 1880.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 27.*)

L'honorable M. *Ryan* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer le bureau de commerce et d'échange de *Montréal*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du second rapport du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pendant la présente session,

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de jonction de chemin de fer et des carrières de *Napierville*,"

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant la banque *Ville Marie*,"

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion, soit remise à demain et qu'elle soit alors le premier item des ordres du jour.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 4 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 4 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Miller :

- 1 3 Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes relativement aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par *S. P. Tuck* comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal *St-Pierre* au *Cap-Breton*, et restées jusqu'ici en souffrance ; aussi tous rapports faits sur ce sujet par le ministre de la Justice et l'ingénieur en chef du département des Travaux publics, depuis le mois d'août, 1877.

Pour Lundi, 7 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Odell :

- 2 | 3 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Miller*, *Lewin*, *Macfarlane*, *Bureau*, *Brouse*, *Carvell* et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.
-
-

ORDRE DU JOUR.

Vendredi, 4 Février, 1881.

1881.

- 1 | 3 Février—*Prise en considération* du second rapport du comité des comptes contingents.—(Hon. M. *Miller*.)
- 2 | 3 “ *Seconde lecture* (Bill H)—Chemin de fer de Jonction et des Carrières de *Napierville*.—(Hon. M. *Bureau*.)
- 3 | 3 “ *Reprise du débat* ajourné sur la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell* “ que le bill concernant le chemin de fer du *Pacifique* soit lu la seconde fois.”—(Hon. M. *Scott*.)

No. 25.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Jouidi, 3 fevrier, 1881.

—

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 4 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster*,—Du conseil municipal du comté de *Peel*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Alexander*,—Du conseil municipal du comté d'*Oxford*.

Par l'honorable M. *Pelletier*,—D'*Edouard Cloutier*, maire, et autres, du *Château Richer*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—Du révérend *Thomas S. White*, recteur, et autres, de la paroisse de *Shelbourne*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Wark*,—De la compagnie du chemin de fer de *Saint-Jean* et du *Maine*.

Par l'honorable M. *Odell*,—Du très révérend seigneur évêque de *Frédéricton*, métropolitain du *Canada*, et autres, du doyenné rural de *Frédéricton*,—Et du révérend *D. Forsyth*, doyen rural, et autres, du doyenné rural de *Chatham*, dans le diocèse de *Frédéricton*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—Du conseil municipal de *Colchester-Sud*,—Du conseil municipal du township de *Garfield*,—Du conseil municipal du village de *Kingsville*,—Et de *Thomas Hawkins*, M.D., et autres, du township de *Colchester-Sud*, tous dans le comté d'*Essex*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'honorable *Thomas G. Stearns*, président de la compagnie du chemin de fer Central de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Atlantique*; demandant que le bill maintenant soumis au parlement, intitulé: "Acte à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer du *Canada*, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1879," ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Portland* et *Boston*; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite compagnie de construire un embranchement de *Ste-Angèle*, dans le comté de *Rouville*, qui se reliera à la ligne Internationale, à ou près de la ville de *Sherbrooke*, et que le temps fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer de *Montréal*, *Portland* et *Boston*, soit prolongé au 8 avril 1882.

De *E. Lichtenhein* et autres, des cités de *Montréal* et *Toronto*, agents de billets de chemins de fer; demandant que la pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, au sujet de la vente de billets de chemins de fer ne soit pas prise en considération, et qu'aucun bill comme celui y mentionné, ne devienne loi.

La Chambre, conformément à l'ordre a pris en considération le second rapport du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Sénat pour la présente session.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de jonction de chemins de fer et des carrières de *Napierville*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer, des télégraphes et des hâvres.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, savoir :

Que le bill intitulé " Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*" soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la suite du débat sur la dite motion, soit remise à lundi prochain et qu'elle soit alors le premier item des ordres du jour.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 7 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 7 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Odell :

- 1 | 3 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbits et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs Miller, Lewin, Macfarlane, Bureau, Brouse, Carvell et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

1881.

Par l'honorable M. Miller :

- 2 3 Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes relativement aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par *S. P. Tuck* comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal *St-Pierre* au *Cap-Breton*, et restées jusqu'ici en souffrance; aussi tous rapports faits sur ce sujet par le ministre de la Justice et l'ingénieur en chef du département des Travaux publics, depuis le mois d'août, 1877.

ORDRE DU JOUR.

Lundi, 7 Février, 1881.

1881.

- 1 4 Février—*Reprise du débat* ajourné sur la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell* " que le bill concernant le chemin de fer du *Pacifique* soit lu la seconde fois."—(Hon. M. *Scott*.)
- 2 3 " *Seconde lecture* (Bill J)—Chambre de Commerce et Bourse de *Montréal*.—(Hon. M. *Ryan*.)
- 3 3 " *Seconde lecture* (Bill I)—Concernant la banque *Ville-Marie*.—(Hon. M. *Trudel*.)

No. 26.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Vendredi, 4 février, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 7 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>		
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Vidal*,—Du conseil municipal du comté d'*Essex* (deux pétitions), et de la corporation de la ville de *Windsor*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Gibbs*,—De la corporation de la ville de *Whitby*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Allan*,—Du très-révérénd seigneur évêque de *Québec* et du clergé du diocèse de *Québec*,—Du révérend *E. J. Hemming*, D.C.L., et autres, de *Drummondville*, aussi dans le diocèse de *Québec*,—Du révérend *Charles P. Emery*, doyen rural, et autres, de *Smith's Falls*;—Du révérend *K. L. Jones*, recteur de l'église *Emmanuel*, *Anprior*, et autres, du doyenné rural de *Lanark* et *Benfrew*, dans le diocèse d'*Ontario*,—Du révérend *W. R. Foster*, doyen rural, et autres, le clergé du dozzenné rural de *Simcoe-Ouest*, et du révérend *John Curry*, B.D., et autres, du village de *Port Perry*, dans le diocèse de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John A. Humphrey* et *Lucy Humphrey*, exécuteurs testamentaires de *Stephen Humphrey*, autrefois de *Moncton*, dans le comté de *Westmoreland*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*,—et de *Joseph Stultz*, de la paroisse de *Moncton*, dans le comté de *Westmoreland*, province du *Nouveau-Brunswick*, cultivateur, et *Anne W. Steeves*, veuve *V. Ayer*, *Hiram Mills*, *John S. Mills* et *James Ogilvie*, du même lieu; demandant que dans le cas où il serait passé un acte à l'effet d'incorporer une compagnie pour la construction d'un bassin ou d'une écluse dans *Hall's Creek*, il y soit fait des dispositions pour protéger leurs droits privés.

De l'honorable *J. J. C. Abbott* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant que la prière de la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Portland* et *Boston* ne soit pas accordée.

Et de *M. J. Chambertin*, M.D., et autres, du village de *Frelighsburg*, de la paroisse de *St-Armand-Est*, dans le comté de *Missisquoi*, province de *Québec*; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Portland* et *Boston* ne soit renouvelée que sous certaines conditions mentionnées dans leurs pétitions.

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes relativement aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par *S. P. Tuck* comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal *St-Pierre* au *Cap-Breton*, et restées jusqu'ici en souffrance; aussi tous rapports faits sur ce sujet par le ministre de la Justice et l'ingénieur en chef du département des Travaux publics, depuis le mois d'août, 1877.

La question de concours étant mise sur la dite motion, et elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à la Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

Lorne.

Le gouverneur-général transmet au Sénat copie de la correspondance relative au don généreux fait par le gouvernement de Sa Majesté au gouvernement canadien de la corvette à vapeur "Charybdis" dans le but d'en faire un vaisseau-école.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 3 février, 1881.

(Pour correspondance, etc., voir Journal.)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à la Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

Lorne.

Le gouverneur-général transmet au Sénat, copie d'une minute en Conseil, en date du 5 novembre, 1880, proposant d'assister l'émigration de l'Irlande au *Manitoba* et au *Nord-Ouest* ; copie de la dépêche de Son Excellence le gouverneur-général transmettant cette minute, et copie de la réponse de lord *Kimberley*, en accusant réception.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 4 février, 1881.

(Pour copie du rapport, etc., voir Journal.)

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, savoir :

Que le bill intitulé "Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*" soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat,

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé en amendement :

De retrancher "maintenant" et après "temps" d'insérer "d'aujourd'hui à trois mois."

Etant six heures, Son Honneur le Président a laissé son siège pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

7. 30. P. M.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Howlan*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la motion de l'honorable M. *Scott*, en amendement, savoir : de retrancher "maintenant" et après "temps" d'insérer "d'aujourd'hui à trois mois" à la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, savoir :

Que le bill intitulé "Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*" soit maintenant lu la seconde fois ; soit remis à demain et qu'il soit le premier item sur les ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer le bureau de commerce et d'échange de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la banque *Ville-Marie*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Almon*,
La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 8 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mercredi, 9 Février, 1881.

1881.

Interpellation par l'honorable M. *Brouse* :

- 1 7 Février—L'attention du gouvernement a-t-elle été appelée sur la détermination prise par le gouvernement impérial de mettre des restrictions à l'importation des bestiaux canadiens dans les ports britanniques, restrictions qui seraient de nature à porter un grave préjudice au commerce de bestiaux entre le *Canada* et l'*Angleterre*.

Pour Vendredi, 11 Février, 1881.

1881. Par l'honorable M. Odell :

- 2 | 7 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Miller*, *Levin*, *Macfarlane*, *Bureau*, *Brouse*, *Carvell* et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

ORDRE DU JOUR.

Mardi, 8 Février, 1881.

1881. PREMIER ITEM.

- 1 | 7 Février—*Reprise du débat* ajourné sur la motion de l'honorable M. *Scott* en amendement à la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell* "que le bill relatif au chemin de fer du *Pacifique* soit maintenant lu la seconde fois," savoir : de retrancher le mot "maintenant" et après le mot "fois" d'insérer : "de ce jour en trois mois."—(Hon. M. *Howlan*.)
- 2 | 1 " *Seconde lecture* (Bill G)—Concernant la naturalisation et les étrangers.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Lundi, 7 février, 1881.

—
PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 8 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dexer,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>			
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson*,—Du révérend *E. J. Fessenden*, recteur, et autres, de la paroisse de *Chippawa*, dans le diocèse de *Niagara*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Simpson*,—De la compagnie du chemin de fer de *Whitby*, *Port Perry* et *Lindsay*,—De *Brereton Bunting* et autres,—et de *George Cook* et autres, de la division sud du comté d'*Ontario*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal du comté de *Peel*, dans la province d'*Ontario*,—D'*Edmond Cloutier* et autres, du comté de *Montmorency*, dans la province de *Québec* ; demandant séparément que le bill pourvoyant à la construction immédiate du chemin de fer canadien du *Pacifique* ne soit pas passé, mais que le temps soit donné pour demander des soumissions et en assuré la construction par des contracteurs canadiens si cela est possible.

Du conseil municipal du comté d'*Oxford*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec*.

De la compagnie du chemin de fer de *St-Jean* et du *Maine* ; demandant certains amendements y mentionnés à " l'acte du chemin de fer " relativement à la vente frauduleuse des billets qui ont déjà servi mais qui n'ont pas été marqués et recueillis.

Du révérend *Thomas S. White*, recteur, et autres, de la paroisse de *Shelburne*, dans le diocèse de la *Nouvelle-Ecosse*,—Du très révérend seigneur évêque de *Frédéricton*, métropolitain du *Canada*, et autres, du doyenné rural de *Frédéricton*,—et du révérend *D. Forsyth*, doyen rural, et autres, du doyenné rural de *Chatham*, dans le diocèse de *Frédéricton*, province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant séparément que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

Du conseil municipal de *Colchester-Sud*,—Du conseil municipal du township de *Garfield*,—Du conseil municipal du village de *Kingsville*,—et de *Thomas Hawkins*, M. D., et autres, du township de *Colchester-Sud*, tous dans le comté d'*Essex*, province d'*Ontario* ; demandant séparément que les propriétaires du phare-flottant de *Colchester* soient indemnisés pour les pertes qu'ils ont essayés au service de la Puissance.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
8 février 1881.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre comme son quatrième rapport,—

Le rapport du sous-comité chargé de l'apurement des comptes d'impressions et d'autres services, celui du greffier du comité des impressions, pour l'année dernière, accompagné du compte des impressions du Parlement depuis le 1er juillet 1879 jusqu'au 30 juin 1880, lesquels ayant été adoptés par le comté, sont recommandés à l'attention des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,
Président.

 RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

 SALLE DE COMITÉ,
 8 février, 1881.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du parlement, qui a été chargé de vérifier les comptes de l'année dernière et de prendre des mesures pour le paiement ou le règlement du montant dû par l'imprimeur de la Reine au service placé sous votre contrôle, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Votre sous-comité a soigneusement comparé le bilan annuel avec les pièces justificatives y annexées et a trouvé toutes les entrées exactes; après s'être ainsi assuré de l'exactitude des comptes, il les a certifiés comme tels.

L'auditeur-général avait aussi examiné ces comptes en détail, et avait attesté leur exactitude.

L'audition de ces comptes a causé un certain travail à votre sous-comité, mais ce travail a été considérablement diminué grâce à l'excellent système adopté par votre greffier pour la tenue des livres et des comptes de cette partie importante du service.

En ce qui concerne le montant de \$7,612.61 dû par l'imprimeur de la Reine, votre sous-comité recommande que la somme de \$2,070.94 soit déduite du montant et biffée des registres, ce montant ayant été placé à votre crédit sur le certificat de l'imprimeur de la Reine, mais non retiré; et quant à la balance de \$5,541.67, votre sous-comité recommande que l'imprimeur de la Reine demande un crédit supplémentaire, méthode que nous croyons, d'après l'avis de l'auditeur général, devoir être la plus propre à régler la question.

Votre comité remarquera avec satisfaction que le service des impressions pour l'année dernière, a subi, sous votre habile administration, une réduction de \$11,242.86 sur les dépenses de l'année précédente.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
 RUFUS STEPHENSON,
 ALEX. MACFARLANE,
 ALPH. DESJARDINS,
Membres du sous-comité.

 RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

 SALLE DU COMITÉ,
 17 décembre 1880.

Au président et aux membres du comité mixte des impressions,

MONSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le bilan annuel des comptes d'impressions du parlement pour l'année fiscale expirée le 31 juin 1880, tel que vérifié et contresigné par l'auditeur-général qui a fait les observations suivantes :

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL DU CANADA,
 OTTAWA, 7 décembre, 1880.

MESSIEURS,—Je vous transmets sous se pli le compte des impressions du parlement pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1880, que j'ai signé et sur lequel j'ai l'honneur de vous faire les remarques qui suivent:—

La dépense, d'après votre compte, se monte à \$57,727.65, et les déboursés réels pendant l'année sont, d'après mon rapport de \$60,177.29,

Le relevé suivant explique l'écart entre ces deux montants :—

Coût total des impressions du parlement, d'après le rapport de l'auditeur.....		\$60,177 29
Papier en magasin au commencement de l'année.....	\$5,250 40	
Moins, en magasin à l'expiration de l'année...	2,158 37	
		<u>3,092 03</u>
		\$ 3,269 32
A déduire, la balance due par l'imprimeur de la Reine.....		5,541 67
Dépense d'après votre compte.....		<u>\$57,727 65</u>

COMPTE DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE.

Le 14 mars, 1880, à la requête de l'imprimeur de la Reine, la somme de \$2,070.94 a été chargée au compte de crédit des impressions diverses et créditée à celui des impressions du parlement; par conséquent cette somme devrait être déduite du compte des impressions du parlement, et la balance restant au débit serait de \$5,541.67, au lieu de \$7,612.61, d'après votre état.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

J. L. McDOUGALL,

Auditeur-général.

A *Henry Hartney*, écr.,

Greffier des impressions du parlement.

En ce qui regarde la remarque à l'effet que la somme de \$2,070.94, a été portée au crédit du compte des impressions du parlement, réduisant ainsi la balance due par l'imprimeur de la Reine, je n'ai pas été notifié du fait; par conséquent cette somme est encore portée dans mes registres au débit de l'imprimeur de la Reine.

Au commencement de la présente année, l'imprimeur de la Reine a donné son certificat pour la balance due, mais aucune lettre de crédit n'a été émise pour la raison mentionnée dans la lettre suivante de l'auditeur-général :—

OTTAWA, 15 décembre, 1880.

MONSIEUR,—Relativement aux dépenses des impressions du Parlement pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1880, j'ai l'honneur de vous informer qu'une demande a été faite en juillet dernier, demandant le transfert de \$10,878.31, coût de divers rapports officiels fournis à différents départements, de ce compte au débit de celui des impressions diverses, mais comme la balance restante du crédit applicable à ce dernier compte n'était que de \$7,351.19, il n'y eu de transféré que ce seul montant. Il a été fait une demande subséquente pour faire charger au compte de crédit des impressions diverses pour l'année courante, la balance alors restante de \$5,541.67 due par l'imprimeur de la Reine à compte de ces rapports fournis pour l'année 1879-80, mais j'ai jugé cette demande inadmissible vu que cela augmenterait d'autant le crédit disponible applicable aux impressions du parlement pour cette année.

Je crois que vous feriez bien de rayer la balance de \$5,541.67 de vos registres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

J. L. McDOUGALL,

Auditeur-général.

A *H. Hartney*, écr.,

Comptable de la Chambre des Communes,

Ottawa.

Les frais des impressions du parlement pour l'année dernière, d'après l'état qui nous est soumis, se montent à \$57,727.65, accusant une réduction de \$11,242.86 sur les dépenses de l'année dernière.

Le 19 mai dernier, M. James Barber, l'entrepreneur qui fournissait le papier d'impression, est décédé. J'ai reçu l'extrait suivant de son testament et de ses dernières dispositions :—

“ Je lègue à mon fils *John B. Barber* mes moulins à papier, etc., ma clientèle d'affaires, le nom de ma maison et les avantages de tous les contrats existants se rattachant à mon commerce, les bénéfices et produits de tous les cautionnements déposés par moi pour l'exécution des dits contrats, etc.”

Le service des impressions et celui de la fourniture du papier d'impression ont été faits d'une manière satisfaisante pendant la vacance, mais j'ai dû notifier le relieur que certaines parties de son travail n'étaient pas exécutées suivant les spécifications.

Il a promis de remédier à ces défauts.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,

Greffier du comité mixte des impressions du parlement.

		\$	cts.	Pièces justificatives. No.	\$	cts.
79.	1er juil.					
	A balance en mains	2,934	39	1	2,934	39
	valeur du papier en mains de la dernière session.....	5,250	40		5,250	40
	valeur des mandats émis, impressions du Parlement..	70,000	00		70,000	00
	do do rapports des départ., à compte...	7,351	19		7,351	19
	montant reçu pour l'impression des bills privés.....	586	10	2	586	10
	remboursement, frais de transport payés pour papier.	58	18	3	58	18
	Par impressions, les 20 pour c. retenus sur le dernier compte.....					
	do jusqu'au 31 décembre 1879.....					
	do jusqu'au 1er juillet 1880...\$37,231 94					
	Moins la retenue de 20 pour c.. 7,446 39					
		29,785	59		29,785	59
	relieur.....	3,016	83		3,016	83
	papier d'imprimerie					
	do en mains de la dernière session..... 5,250 40					
		\$14,995	37			
	valeur totale du papier en mains	\$20,243	77			
	balance en mains pour la prochaine session.....	2,158	37			
		18,087	40			
	coût total du papier employé.....					
	lithographie.....	421	85	4	421	85
	assurance	82	50	5	82	50
	salaires	3,185	82	6	3,185	82
	frais de poste	151	38	7	151	38
	divers	265	30	8	265	30
	fonds de retraite	43	60	9	43	60
	copies extra, explorations géologiques.....	1,409	46	10	1,409	46
	annonces	63	30	11	63	30
	telemous et sténographes.....	262	20	12	262	20
		\$73,335	73			
	Coût total.....	2,158	37			
	Par valeur du papier en mains					
	Par argent en mains le 30 juin 1879 —déposé au crédit de l'hon. receveur-général.....	2,934	39			
	Par balance de mandat non retirée, d'arrêts le carnet de banque	\$7,751	29			
	Moins, le chèque courant No. 238. 2 52					
		7,751	77			
		\$86,180	26			

Coût total comme ci-dessus ... \$73,335 73

REMOUVERSEMENTS :

Rapports des départements,

à-compte.....\$7,351 19

Bills privés..... 586 10

Transport payé sur papier.. 58 18

7,995 47

\$65,340 26

7,612 61

Coût total, impressions du parlement...\$57,727 65

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre

serait comme suit :

Sénat \$15,706 81

Chambre des Communes..... 42,020 84

\$57,727 65

A balance de papier en mains :—
593 rames de royal, à \$2.52½ \$1,497 32½
678 rames de papier ministère, à 97½..... 661 05

\$2,158 37½

* *Compte-rendu à l'imp. de la R. pour*
rapports fournis au département. \$14,963 80
Par mandat..... " " 7,351 19

Balance due..... \$7,612 61

SALLE DE COMITÉ,

30 juin 1880.

Examiné et trouvé exact,

J. SIMPSON.

Examiné,

J. L. McDougall,

Auditeur-général.

RUFUS STEPHENSON,
ALPH. DESJARDINS,
GEO. W. ROSS,
A. MACFARLANE, }
Membres du sous-comité.

HENRY HARTNEY, greffier,
Département des impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Scott*, en amendement à la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell* "que le bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*," soit maintenant lu la seconde fois, savoir : De retrancher "maintenant" et après "fois" d'insérer "d'hui en trois mois."

Après débat,

A six heures du soir, Son Honneur le Président a laissé son siège pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

7.30 p.m.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *McLelan*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la motion de l'honorable M. *Scott*, en amendement, soit remise à demain et soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant la naturalisation et les étrangers,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 9 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mercredi, 9 Février, 1881.

1881.

Interpellation par l'honorable M. Brouse :

- 1 7 Février—L'attention du gouvernement a-t-elle été appelée sur la détermination prise par le gouvernement impérial de mettre des restrictions à l'importation des bestiaux canadiens dans les ports britanniques, restrictions qui seraient de nature à porter un grave préjudice au commerce de bestiaux entre le *Canada* et l'*Angleterre*.

Pour Vendredi, 11 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Odell :

- 2 3 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbits et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs Miller, Lewin, Macfarlane, Bureau, Brouse, Carvell et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

ORDRE DU JOUR.

Mercredi, 9 Février, 1881.

1881.

PREMIER ITEM.

- 1 3 Février—*Reprise du débat* ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott en amendement à la motion de l'honorable sir Alexander Campbell "que le bill relatif au chemin de fer du Pacifique soit maintenant lu la seconde fois," savoir : de retrancher le mot "maintenant" et après le mot "fois" d'insérer : "de ce jour en trois mois."—(Hon. M. McLelan, Londonderry.)

No. 28.

3e Session, 4e Parlement, 41 Victoria, 1880

Mardi, 8 février, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNA

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT DU CANADA.

Mercredi, 9 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—Du révérend W. *Stennett*, recteur, et autres, membres de l'église d'Angleterre, de la ville de *Cobourg*, dans le diocèse de *Toronto*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McMaster*,—De *John McGregor* et autres,—De *J. McP. Ross* et autres, de la division électorale de *Toronto*,—De *Thomas McNamara* et autres,—et de *D. R. Leavens* et autres, de la division électorale de *Hastings-Est*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De la compagnie d'assurance des Citoyens de *Montréal*.

Par l'honorable M. *McClellan*,—Du révérend *Ronald G. Smith*, doyen rural, et autres, du doyenné rural de *St. Andrew's*, dans le diocèse de *Frédéricton*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal du comté d'*Essex*, dans la province d'*Ontario*; demandant la suppression du droit d'accise sur le tabac de production canadienne, et l'imposition d'un droit d'importation sur le tabac étranger; aussi l'imposition d'un droit sur la laine, la paille tressée et le blé à balais, et l'élévation à dix cents par boisseau de droit sur le blé-d'Inde,—et demandant aussi qu'il ne soit accordé aucune restitution de droit sur les grains étrangers moulus en *Canada*.

Du dit conseil municipal du comté d'*Essex*; demandant que l'acte général des chemins de fer soit amendé de manière à permettre aux corporations et aux fermiers propriétaires dans le voisinage des chemins de fer de se servir des fossés d'égouttement de ces chemins pour le drainage de leurs terres.

De la corporation de la ville de *Windsor*, dans la province d'*Ontario*; demandant que les propriétaires du phare-flottant de *Colchester*, soient indemnisés pour les pertes qu'ils ont essayés au service de la Puissance.

De la corporation de la ville de *Whitby*, dans la province d'*Ontario*; demandant que des mesures soient adoptées pour l'amélioration du havre de *Port Whitby*, et pour qu'il en soit fait un havre de refuge.

Du très-révérend seigneur évêque de *Québec* et du clergé du diocèse de *Québec*,—Du révérend *E. J. Hemming*, D.C.L., et autres, de *Drummondville*, aussi dans le diocèse de *Québec*,—Du révérend *Charles P. Emery*, doyen rural, et autres, de *Smith's Falls*,—Du révérend *K. L. Jones*, recteur de l'église *Emmanuel*, *Anprior*, et autres, du doyenné rural de *Lanark* et *Renfrew*, dans le diocèse d'*Ontario*,—Du révérend *W. R. Foster*, doyen rural, et autres, le clergé du doyenné rural de *Simcoe-Ouest*, et du révérend *John Curry*, B.D., et autres, du village de *Port Perry*, dans le diocèse de *Toronto*; demandant séparément que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Scott*, en amendement à la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell* " que le bill intitulé : ' Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*, soit maintenant lu la seconde fois,' savoir : " De retrancher ' maintenant ' et après ' fois ' d'insérer ' d'hui en trois mois. "

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *McClellan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la motion de l'honorable M. *Scott*, en amendement, soit remise à demain et soit le premier ordre du jour.

L'honorable M. Vidal, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
9 février, 1881.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer de la rivière *Souris* et des *Montagnes-Rocheuses*, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation en donnant à la compagnie de plus amples pouvoirs d'émettre des bons pour obtenir les fonds nécessaires à l'exécution de son entreprise, et en l'autorisant à acheter, hypothéquer et vendre des terres pour le même sujet ;

De *Samuel Peters* et autres, de la cité de *London*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Association de placement d'*Ontario* " ;

De *John Harvey*, de la cité de *Hamilton*, et autres, tous du *Canada*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie *St-Laurent* de Sauvetage du *Canada* ; "

De *J. Wurtele*, en sa qualité de délégué du crédit foncier franco-canadien, (compagnie constituée en corporation dans la province de *Québec*), demandant un acte qui lui permette d'exercer dans toutes les parties du *Canada*, les pouvoirs qu'elle possède dans la province de *Québec* ;

De la compagnie du chemin de fer International, demandant certains amendements à son acte d'incorporation ;

De *Francis Clemow* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant un acte d'incorporation aux fins de construire et exploiter une ligne de chemin de fer qui relierait les cités d'*Ottawa* et de *Toronto*, la dite ligne devant être connue sous le nom de " Chemin de fer d'*Ottawa* et de l'Ouest " ;

De *Wm. Farewell* et autres, de la cité de *Sherbrooke*, province de *Québec*, et des *Etats-Unis* d'*Amérique*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie d'emballage *Winslow Jones* " ;

De la compagnie d'assurance du *Canada* contre les accidents, demandant la passation d'un acte qui amende sur certains points son acte d'incorporation ;

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal*, *Portland* et *Boston* ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'autoriser la dite compagnie à construire un embranchement devant relier *Ste-Angèle*, dans le comté de *Rouville*, au chemin de fer International à ou près la cité de *Sherbrooke*, et à l'effet de prolonger jusqu'au huit avril, 1882, le terme fixé pour l'achèvement des travaux de la dite compagnie ; et votre comité a constaté qu'elle a donné un avis suffisant de son intention de s'adresser au Parlement pour obtenir l'autorisation de prolonger sa ligne comme le comporte sa pétition ; mais quant à la prolongation du terme fixé pour l'achèvement des travaux, l'avis n'a pas eu la durée voulue, car il n'a été publié que plus tard, et il se publie encore actuellement dans la *Gazette du Canada* ; votre comité croit néanmoins devoir recommander la suspension de la 51^e règle relativement à la dernière partie de cette pétition, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité ;

Relativement à la pétition présentée par l'honorable *George W. Allan*, *D. McCarthy*, *R. H. Bethune*, et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie d'Assurance Britannique et Coloniale, " aux fins d'exercer le commerce d'assurance, dans toutes ses branches, en *Canada*, votre comité a constaté qu'il n'a pas été publié d'avis de cette pétition dans la *Gazette du Canada*, mais il est d'opinion que, dans le cas actuel, cette omission ne peut causer aucun préjudice, et il recommande en conséquence la suspension de la 51^e règle, pour autant qu'elle n'a pas été observée par les pétitionnaires ;

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie d'Assurance du Canada contre les accidents, demandant un acte qui amende sur certains points son acte d'incorporation, et a constaté que l'avis donné de cette pétition est insuffisant sous le rapport de la durée; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51^e règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Allan, il a été ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport aux trois dernières pétitions.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance britannique et colonial.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. Simpson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,

Mardi, 8 février, 1881.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés :—

Réponse à ordre,—(1) Etat montrant en détail les diverses modifications et changements faits dans le tracé, le plan ou autrement, par le moyen desquels le coût estimatif de la section du chemin de fer du Pacifique entre Kamloops et Yale, a subi, en avril 1880, une réduction sur l'estimé de 1878, etc.;

(2) Etats semblables quant à la section comprise entre Yale et Port Moody;

(3) Etats semblables quant à la section comprise entre la Baie du Tonnerre et Selkirk;

(4) Etats semblables quant à la section comprise entre Selkirk et Jasper;

(5) Etats semblables quant à la section comprise entre Jasper et Kamloops;

(6) Profils des dites diverses sections, etc., etc. (No. 23 h).

Réponse à ordre,—Etat donnant toutes les recettes provenant des chemins de fer du gouvernement en opération dans la province du Manitoba et le territoire de Kéwatin, pendant les mois de septembre, octobre et novembre. (No. 23i).

Réponse à ordre,—Etat mentionnant les études faites dans l'automne de 1879 et l'hiver de 1879-80, par les officiers chargés de l'exploration du chemin de fer du Pacifique, au sujet de la route méridionale ou ligne riveraine, entre la Roche-Rouge, Baie de Népigon, et le terminus du Pacifique à la Baie-du-Tonnerre. (No. 23j).

Réponse à adresse,—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports et documents relatifs aux contrats pour les deux sections de 100 milles chacune du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, etc., etc. (No. 23k).

Réponse à ordre,—Etat indiquant :

1o. La quantité de rails d'acier et d'attaches achetés par le gouvernement en 1879, et la moyenne du prix d'achat, etc., etc.

2o. La quantité de tels rails et attaches déjà livrés, etc., etc.

3o. La quantité employée par le gouvernement, etc., etc.

4o. La quantité restante qui devra être transportée à la compagnie, et le prix auquel elle sera cédée, etc., etc.

50. La valeur marchande de la dite quantité en dernier lieu mentionné, etc., (No. 23l).

La nouvelle proposition pour la construction du chemin de fer du *Pacifique* canadien, soumise à l'honorable sir *Charles Tupper*, K.C.M., G.M.P., ministre des chemins de fer et canaux pour la Puissance du *Canada*. (No. 23m).

Etats des télégrammes concernant les cautionnements déposés au sujet de la nouvelle proposition pour la construction du chemin de fer du *Pacifique* canadien. (No. 23n).

Réponse à ordre,—Mémoires, preuves ou information, sur lesquels le gouvernement a basé sa décision en acceptant le chemin de fer "*Union Pacific*" tel qu'originellement construit, comme type déterminant la qualité et la nature du chemin de fer du *Pacifique* canadien projeté, etc. (No. 23o).

Réponse à adresse,—*Etats* détaillés mentionnant :

10. Tous les jugements rendus par la Cour Suprême et la Cour de l'Échiquier depuis le premier jour de janvier dernier ;

20. Le chiffre de la réclamation dans chaque cause ;

30. Le montant des frais dans chaque cause ;

40. Le montant des honoraires payés aux régistres dans chaque cause. (No. 46).

Etat et supplément (Sénat),—Correspondance concernant la modification de la charte royale accordée à l'Université *Laval* de *Québec*, depuis janvier 1879 jusqu'à date. (No. 47). (500 copies en langue anglaise et 500 copies en langue française en brochure seulement.)

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre sir *Edward Thornton*, ministre plénipotentiaire anglais à *Washington*, et le secrétaire d'État des *Etats-Unis*, au sujet des naufrages et du remorquage dans les eaux de l'intérieur, qui a été expédiée au gouvernement canadien. (No. 50.)

Réponse à ordre,—État donnant le nombre de machines locomotives, voitures à voyageurs, wagons à marchandises, etc., achetés durant l'année par le gouvernement, les localités où ils ont été fabriqués et achetés et les prix payés. (No. 51.)

Réponse à adresse,—État donnant le nombre des charges de juges dans chaque province à l'époque de la confédération, dont les titulaires se trouvaient aux termes de la loi, avoir droit dans certains cas, à des pensions de retraite, etc. (No. 55.)

Réponse à adresse,—Correspondance concernant le partage des travaux judiciaires dans la province de *Québec*, etc. (No. 56.)

Réponse à adresse,—Arrêtés du conseil et règlements officiels concernant la mouture du blé en entrepôt en *Canada*, depuis le 14 mars 1879. (No. 59.)

Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du *Canada*, pour l'année expirée le 30 juin 1880. (No. 65.) (Nombre et forme ordinaire.)

Message transmettant la correspondance relative au don généreux fait par le gouvernement de Sa Majesté au gouvernement canadien de la corvette à vapeur "*Charybdis*," dans le but d'en faire un vaisseau-école. (No. 66.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Exploration de la rivière *Thames*, entre *Chatham* et la cité de *London*, et rapports faits depuis la dernière session en vue d'améliorer la navigation de cette rivière. (No. 48.)

Réponse à adresse,—Correspondance échangée avec le gouvernement de la *Colombie anglaise*, concernant le chemin de fer de l'*Ile*. (No. 49.)

Réponse à ordre,—Correspondance échangée entre des particuliers résidant à *Chicago* et le ministère des Travaux publics ou celui des Chemins de fer et Canaux, au sujet de la construction du canal de la vallée de la *Trent*. (No. 52.)

Réponse à ordre,—État des amendes imposées par le garde-pêche du comté de *Shelburne*, à qui imposées, pour quelle contravention, et copie de la preuve faite. (No. 53.)

Réponse à ordre,—Copie des instructions adressées par le ministère de la Marine et des Pêcheries à ses officiers pour les guider dans la collection des statistiques relatives au rendement annuel des pêcheries, etc. (No. 54.)

Réponse à ordre,—Correspondance échangée avec le gouvernement impérial au sujet de la nomination du major-général *Luard*, comme officier commandant la milice du *Canada*. (No. 57.)

Réponse à adresse,—Copie du rapport d'ingénieur établissant ce que coûterait l'augmentation de capacité du canal de *Williamsburg*. (No. 58.)

Réponse à ordre,—Copie de la correspondance et autres documents sur lesquels a été basée la commission démise dans le cas de *M. E. V. Bodwell*, alors surintendant du canal *Welland*, et de toutes instructions y relatives, etc. (No. 60.)

Réponse à ordre,—Etat mentionnant la quantité et la valeur des matériaux en fer pour ponts et des ponts en fer importés des *Etats-Unis*, et enregistrés aux douanes du *Canada*, et le droit perçu sur ces articles depuis le 1er janvier 1875 jusqu'au 15 décembre 1880, etc. (No. 62.)

Réponse à ordre,—Etat mentionnant toutes réclamations faites depuis le 14 mars 1879, pour remises de droit sur des articles fabriqués pour l'exportation, donnant les noms des personnes qui ont fait ces réclamations, etc., et copie des règlements qui ont pu être faits par le département. (No. 63.)

Réponse à ordre,—Copie de toutes instructions relatives à l'évaluation de marchandises, adressées aux officiers de douane, et de tous règlements concernant les évaluations. (No. 64.)

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Judi, 10 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Jeudi, 10 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Scott :

- 1 | 9 Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de l'ordre passé en conseil en 1873, désignant *Esquimalt* comme le terminus occidental du chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Pour Vendredi, 11 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Odell :

- 2 7 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Miller*, *Levin*, *Macfarlane*, *Bureau*, *Brouse*, *Carvell* et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 10 Février, 1881.

1881.

PREMIER ITEM.

- 1 9 Février—*Reprise du débat* ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott en amendement à la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell* " que le bill relatif au chemin de fer du *Pacifique* soit maintenant lu la seconde fois," savoir : de retrancher le mot " maintenant " et après le mot " fois " d'insérer : " de ce jour en trois mois."—(Hon. M. *McLelan*, *Londonderry*.)

PROCES-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT

Mercredi, 9 février, 1881.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81

No. 29.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CH.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 10 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Sir Alexander,</i>			

PRÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Gibbs*,—Du conseil municipal du comté d'*Ontario*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Leonard*,—De *G. C. McCraney* et autres, de la division électorale de *Holton*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Scott*,—De *W. H. Chase* et autres, de *Londres* et *Liverpool*, et autres lieux en *Angleterre*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *E. J. Fessenden*, recteur, et autres, de la paroisse de *Chippawa*, dans le diocèse de *Niagara*, dans la province d'*Ontario*; demandant que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

De la compagnie du chemin de fer de *Whitby*, *Port Perry* et *Lindsay*; demandant certains amendements y mentionnés à " l'acte des chemins de fer " relativement à la vente frauduleuse des billets qui ont déjà servi mais qui n'ont pas été marqués et recueillis.

De *Brereton-Bunting* et autres,—et de *George Cook* et autres, de la division-sud du comté d'*Ontario*, dans la province d'*Ontario*; demandant que le bill du chemin de fer canadien du *Pacifique* ne soit pas passé, mais qu'un autre projet soit adopté.

L'honorable M. *Aikins*, ministre du revenu de l'intérieur, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 22 décembre 1880, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1. Copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le département des chemins de fer et le gérant ou quelque autre officier du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, relativement à l'accident arrivé au mois d'août dernier sur ce chemin entre les stations d'*York* et de *Suffolk*.

2. Copie du procès-verbal ou dossier de toute enquête instituée pour connaître les causes de cet accident, avec mention du nom des témoins entendus et copie de leurs témoignages.

3. Un état du nombre des nouvelles traverses passés sur le dit chemin de fer depuis l'accident dont il s'agit, avec indication du coût de ces traverses, et aussi un état des dépenses qu'a nécessitées la réparation des dommages causés par cet accident.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. .)

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de l'ordre passé en conseil en 1873, désignant *Esquimalt* comme le terminus occidental du chemin de fer canadien du *Pacifique*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du conseil privé.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Scott*, en amendement à la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell* "que le bill intitulé : 'Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*,' soit maintenant lu la seconde fois, savoir : " De retrancher 'maintenant' et après 'fois' d'insérer 'd'hui en trois mois.'"

Après débat,

A six heures du soir, Son Honneur le President a laissé son siège pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

7.30 p. m.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la motion de l'honorable M. *Scott*, en amendement, soit remis à demain et soit le premier ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 11 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 11 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Odell :

- 1 | 7 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Miller*, *Lewin*, *Macfarlane*, *Bureau*, *Brouse*, *Carvell* et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

ORDRE DU JOUR.

Vendredi, 11 Février, 1881.

1881. PREMIER ITEM.

- 1 10 Février—*Reprise du débat* ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott en amendement à la motion de l'honorable sir Alexander Campbell "que le bill relatif au chemin de fer du *Pacifique* soit maintenant lu la seconde fois," savoir : de retrancher le mot "maintenant" et après le mot "fois" d'insérer : "de ce jour en trois mois."—(Hon. M. Dickey.)
- 2 8 " *Prise en considération* du quatrième rapport du comité mixte des impressions.—(Hon. M. Simpson.)

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

*Jeu*di, 10 *fé*vrier, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 11 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>		
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Gulvremont*,—De *D. McCarthy*, maire, *L. H. Massue*, M. P., et autres, de la ville de *Sorel*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Odell*,—Du révérend *Thomas Neales*, recteur, de *Woodstock*, et doyen rural, et autres, ministres du doyenné rural du dit *Woodstock*, dans le diocèse de *Fredericton*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Scott*,—De messieurs *R. Abbott* et compagnie, et autres, marchands et commerçants de la cité de *Londres, Angleterre*,—et de messieurs *Thomas Firth* et fils, et autres, de la *Grande-Bretagne*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *W. Stennett*, recteur, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, de la ville de *Cobourg*, dans le diocèse de *Toronto*, province d'*Ontario*,—et du révérend *Ronald G. Smith*, doyen rural, et autres, du doyenné rural de *St. Andrew's*, dans le diocèse de *Fredericton*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant séparément que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

De *John McGregor* et autres,—De *J. McP. Ross* et autres, de la division électorale de *Toronto*,—De *Thomas McNamara* et autres,—et de *D. R. Leavens* et autres, de la division électorale de *Hastings-Est*, dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément que le contrat conclu entre le gouvernement et le syndicat du chemin de fer du *Pacifique* maintenant soumis à la considération du parlement ne soit pas ratifié, mais que cette grande entreprise soit offerte à la concurrence publique.

De la compagnie d'assurance "la Citoyenne" de *Montréal* ; demandant d'être exemptée, pour les raisons alléguées en sa pétition, d'avoir à publier l'avis ordinairement exigé avant la présentation de bills privés ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de réduire de douze et demi pour cent le capital versé de la compagnie—le capital non versé devant resté intact comme garanties pour les porteurs de polices—et demandant aussi que la date de la tenue de ses assemblées annuelles soit changée du premier jour de février au premier jour de mars.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte d'inspection du pétrole, 1880."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Scott*, en amendement à la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell* " que le bill intitulé : 'Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*, soit maintenant lu la seconde fois,' savoir : " De retrancher ' maintenant ' et après ' fois ' d'insérer ' d'hui en trois mois.' "

Après débat,

A six heures du soir, Son Honneur le Président a laissé son siège pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

7.30 p.m.

Après débat,

La question de concours étant mise sur la motion de l'honorable M. *Scott*, en amendement, savoir : " De retrancher ' maintenant ' et après ' fois ' d'insérer ' d'hui en trois mois,' " la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark.—20.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson (Présid.),</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Allan,</i>	(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Nelson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kawbach,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (Lon'derry),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Vidal.—47.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise alors sur la motion principale par l'honorable sir *Alexander Campbell* :

Que le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*," soit maintenant lu la seconde fois,

Elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative.

CONTENTS.—47.

NON-CONTENTS.—20.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence, et sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de faillite de 1875 et les actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable

M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 14 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 14 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Odell :

1 | 7 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbits et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs Miller, Lewin, Macfarlane, Bureau, Brouse, Carvell et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

ORDRE DU JOUR.

Lundi, 14 Février, 1881.

1881.

- 1 9 Février—*Seconde lecture* (Bill K)—Compagnie d'assurance britannique et coloniale.—(Hon. M. Allan.)
- 2 9 “ *Prise en considération* du cinquième rapport du comité mixte des impressions.—(Hon. M. Simpson.)
- 3 11 “ *Comité de toute la Chambre* sur le (Bill No. 37) concernant le chemin de fer du *Pacifique*.—(Hon. sir Alexander Campbell.)
- 4 11 “ *Seconde lecture* (Bill L)—Amendement de l'acte relatif à l'inspection du pétrole.—(Hon. M. Aikins.)
- 5 11 “ *Seconde lecture* (Bill 39)—Amendement de la loi de faillite.—(Hon. M. Macfarlane.)
- 6 11 “ *Prise en considération* du quatrième rapport du comité mixte des impressions.—(Hon. M. Simpson.)

No. 31.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Vendredi, 11 février, 1881.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

Alie
Alce
Alle
Alm
Arc
Arm
Eai
Bell
Bene
Bot
Bow
Bou
Boya
Brow
Bull
Bura
Camp
Sis

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 14 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>			
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc.

Par l'honorable M. *Smith*,—De Messieurs *Marshall Paine & Co.*, et autres, porteurs d'actions privilégiées de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Par l'honorable M. *Northwood*,—De *Jos. Murray* et autres, propriétaires et capitaines de navires de *Ste. Catherine*,—et du conseil municipal du township d'*Anderson*, tous dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal du comté d'*Ontario*, province d'*Ontario* ; demandant que le port de *Whitby* soit amélioré de manière à en faire un port de refuge sûr.

De *J. C. McCraney* et autres, de la division électorale d'*Halton*, dans la province d'*Ontario* ; demandant que le bill pourvoyant à la construction immédiate du chemin de fer canadien du Pacifique ne soit pas passé, mais que le temps soit donné pour demander des soumissions et assuré la construction par des contracteurs canadiens si cela est possible.

De *W. H. Chase* et autres, de *Londres, Liverpool* et autres lieux en *Angleterre* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du câble européen, américain et canadien (à responsabilité limitée)."

L'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent au non paiement et de la cause de non paiement d'une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—l'obligation résultant de cette dette paraissant avoir été admise par divers ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, sans qu'on en soit toutefois arrivé à un règlement définitif—et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Miller, Lewin, Macfarlane, Bureau, Brouse, Carvell* et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

Après débats,

La dite motion a été retirée, avec la permission de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter un bill intitulé : "Acte concernant les luttas à prix d'argent."

Aussi, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender la loi en ce qui concerne la preuve par documents en certains cas."

Et aussi, le bill intitulé : "Acte pour continuer en force pour un temps limité l'acte de 1878 pour prévenir les crimes," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passés ces bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de corriger une erreur dans l'annexe B de l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre vingt-deux, amendant l'acte des banques et continuant les chartes de certaines banques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district du *Saguenay*, pour l'année 1880.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit.

(Voir documents de la session, No.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque *Molson*, en date du 31 janvier, 1881.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit.

(*Voir documents de la session, No. 27.*)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance britannique et coloniale."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du parlement, et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première section ayant été lue, il a été proposé de l'amender comme suit :

Page 1, ligne 36, retranchez depuis " présent " jusqu'à " Dans " dans la 40e ligne et insérez : " n'est pas approuvé et ratifié, mais le gouvernement est autorisé à " faire un appel de soumissions pour l'exécution de l'entreprise énoncée en ce " contrat."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a passé dans la négative.

La première section a alors été agréée.

La seconde section et les suivantes, y compris les annexes, ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Vidal* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendements.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé : Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " renvoyé de nouveau au comité général pour être amendé comme suit :

Page 3, ligne 20, après " contrat " insérez la clause A :

Clause A.

" Les pentes sur le chemin de fer du *Pacifique* dans la direction de l'est n'excéderont pas cinquante-trois pieds par mille, à moins que le gouverneur en conseil n'en ordonne autrement."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Haythorne,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wark.—14.</i>
<i>Hope,</i>	<i>Paquet,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont.</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Nelson,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan (Lon'derry),</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith.</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macpherson (Présid.),</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vital.—37.</i>
<i>Campbell,</i>			
<i>Sir Alexander,</i>			

Ainsi elle est résolue dans la négative.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale, savoir :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer "renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé comme suit :

Page 3, ligne 20, après "contrat" insérez la clause B :

Clause B.

"Le gouvernement du *Canada* aura toujours le droit d'acheter, sous l'autorité du "parlement, le chemin de fer canadien du *Pacifique*, en payant une somme égale au "prix de revient de ce chemin, y compris toutes dépenses incidentes, et dix pour "cent en plus; les subventions en terre et en argent accordées ou payées par le gou- "vernement pour la construction du chemin devant être en premier lieu restituées "ou déduites du montant à payer, et les terres vendues devant être évaluées à la "somme entière que les entrepreneurs auront retiré de leur vente."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans la négative.

CONTENTS.—14.

NON-CONTENTS.—37.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale, savoir :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Grant*, a proposé :

De retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer "renvoyé à un comité général pour être amendé comme suit :

Page 3, ligne 20, après "contrat" insérez la clause C :

Clause C.

“Le gouvernement nommera deux directeurs qui auront droit de siéger et voter à toutes les assemblées du bureau de direction de la compagnie.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans la négative:—

CONTENTS.—14.

NON-CONTENTS.—37.

La question étant de nouveau mise sur la motion principale, savoir :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit

Résolu que, dans l'opinion de cette Chambre, le dit bill devrait contenir quelque disposition par laquelle le réseau du chemin de fer de *Québec* et d'*Ontario* pût s'assurer le plus tôt possible une correspondance au *Sault Ste. Marie* avec les lignes américaines de chemin de fer actuellement en voie de construction dans cette direction, et aussi avec les lignes de vapeurs voyageants entre le *Sault* et la *Baie du Tonnerre*, de façon à procurer par les premières, un débouché vers le *St. Laurent* à l'énorme volume de produits américains qui prendraient ainsi la voie la plus courte pour les marchés d'*Europe*—et à procurer aussi le trajet le plus court, par les steamers du lac *Supérieur*, pendant la saison de navigation, aux émigrants et au trafic entre *Montréal* et le *Nord-Ouest*, et cela sept ans au moins plus tôt qu'on ne pourra l'obtenir par la route ferrée ininterrompue proposée par le dit bill.

La question de concours étant mise sur la dite résolution,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon</i> ,	<i>Haythorne</i> ,	<i>McLelan (Hopewell)</i> ,	<i>Reesor</i> ,
<i>Brouse</i> ,	<i>Hope</i> ,	<i>Pâquet</i> ,	<i>Scott</i> ,
<i>Chaffers</i> ,	<i>Leonard</i> ,	<i>Pelletier</i> ,	<i>Stevens</i> ,
<i>Cormier</i> ,	<i>Lewin</i> ,	<i>Pozzer</i> ,	<i>Wark</i> .—17.
<i>Giant</i> ,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Campbell</i>	<i>Girard</i> ,	<i>Montgomery</i> ,
<i>Allan</i> ,	(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Guéremont</i> ,	<i>Nelson</i> ,
<i>Almon</i> ,	<i>Chapais</i> ,	<i>Hamilton (Kingston)</i> ,	<i>Northwood</i> ,
<i>Archibald</i> ,	<i>Cornwall</i> ,	<i>Howlan</i> ,	<i>Read</i> ,
<i>Armand</i> ,	<i>Dever</i> ,	<i>Kaulbach</i> ,	<i>Smith</i> ,
<i>Bellerose</i> ,	<i>Dickey</i> ,	<i>McLelan (Lon'derry)</i> ,	<i>Sutherland</i> ,
<i>Botsford</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>Macdonald</i> ,	<i>Trudel</i> ,
<i>Boucherville, de</i> ,	<i>Flint</i> ,	<i>Macfarlane</i> ,	<i>Vidal</i> .—34.
<i>Bull</i> ,	<i>Gibbs</i> ,	<i>Macpherson (Présid.)</i> ,	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale, savoir :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Hope*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " renvoyé en comité général pour être amendé comme suit :

Page 3, ligne 20, après " contrat " insérez la clause D :

Clause D.

" A l'expiration de quinze années à compter du jour où l'embranchement de *Pembina* et la section entre le lac *Supérieur* et *Winnipeg*, auront été transférés à la compagnie, le gouvernement pourra, s'il le juge nécessaire dans l'intérêt public, acquérir les dites portions de lignes ou l'une d'elles, en payant à la compagnie la perte qu'elle aurait éprouvée en lui exploitant et en lui accordant le droit de circulation sur ces portions."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans la négative.

CONTENTS.—17.

NON-CONTENTS.—34.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale, savoir :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " renvoyé à un comité général pour être amendé comme suit :

Page 10, ligne 42, retranchez " à perpétuité " et insérez : " pendant vingt ans. "

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans la négative.

CONTENTS.—17.

NON-CONTENTS.—34.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale, savoir :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " renvoyé à un comité général pour être amendé comme suit :

Page 12, ligne 20, après " contrat " insérez : " pourvu toujours que le gouvernement ait la faculté en tout temps de payer le syndicat en argent au lieu de le payer " en terres, à une piastre l'acre, au fur et à mesure que ces terres deviendront dues " au syndicat."

La question de concours étant mise aux voix sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

CONTENTS.—17.

NON-CONTENTS.—34.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale, savoir :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer : " renvoyé à un comité général pour être amendé comme suit :

Page 20, ligne 17, après " chemin de fer," insérez : " déduction faite de toutes sommes payées par le gouvernement en argent comptant ou en valeurs équivalentes."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans la négative.

CONTENTS.—17.

NON-CONTENTS.—34.

La question étant mise de nouveau sur la mot on principale, savoir :
Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois,
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

CONTENTS.—34.

NON-CONTENTS.—17.

Et le dit bill a été alors lu la troisième fois.
La question a été mise ce bill passera-t-il ?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 15 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

ORDRE DU JOUR.

Mardi, 15 Février, 1881.

1881.

- | | | |
|---|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 14 | Février— <i>Seconde lecture</i> (Bill L)—Inspection du pétrole.—(Hon. M. Aikins.) |
| 2 | 14 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 39)—Amendement de la loi de faillite.—(Hon. M. Macfarlane.) |
| 3 | 14 | “ <i>Prise en considération</i> du quatrième rapport du comité mixte des impressions.—(Hon. M. Simpson.) |
| 4 | 8 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 9)—Naturalisation des étrangers.—(Hon. sir Alexander Campbell.) |
| 5 | 14 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 50) pour corriger une erreur dans l'acte des banques.—(Hon. sir Alexander Campbell.) |

LES AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 15 Février 1881

ORDRE DU JOUR

Mardi 15 Février 1881

- 114 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 10) — (M. D. P.)
- 115 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 11) — (M. D. P.)
- 116 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 12) — (M. D. P.)
- 117 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 13) — (M. D. P.)
- 118 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 14) — (M. D. P.)
- 119 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 15) — (M. D. P.)
- 120 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 16) — (M. D. P.)
- 121 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 17) — (M. D. P.)
- 122 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 18) — (M. D. P.)
- 123 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 19) — (M. D. P.)
- 124 Le Rapport de l'inspecteur des finances (Bill 20) — (M. D. P.)

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Lundi, 14 février, 1881

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 15 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>			
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 15 février, 1881.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction du gouverneur-général de vous informer que c'est l'intention de Son Excellence de se rendre à la salle du Sénat, aujourd'hui, à 3.30 p. m., pour sanctionner au nom de Sa Majesté un certain bill passé par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

F. DE WINTON, Lt.-col., A.R.,

Secrétaire du gouverneur-général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de l'ordre très distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, gouverneur-général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Président,—

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu le titre d'un bill à être sanctionné comme suit : "Acte concernant le chemin de fer canadien du *Pacifique*."

La sanction royale a été prononcée par le greffier de la Chambre sur ce bill dans les mots suivants :—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur-général sanctionne ce bill."

Il a plu à Son Excellence de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Scott*,—De *F. E. Burnham* et autres, de la ville d'*Emerson* et du pays situé à l'ouest de ce lieu, dans la province de *Manitoba*,—et de *M. John R. de Wolf* et Cie., et autres, commerçants, de la *Grande-Bretagne*.

Par l'honorable M. *Brouse*,—De *James Maclaren*, de *Buckingham*; d'*Edward Anderson* et *Craig Pew*, d'*Ottawa*,—De *James Maclennan* et *John Boulton*, tous deux de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *D. McCarthy*, maire, *L. H. Massue*, M.-P., et autres, de la ville de *Sorel*, dans la province de *Québec*; demandant l'érection d'un édifice public pour servir de bureau de poste,—aussi qu'il soit fait assez grand pour contenir les bureaux publics nécessaires au service de la douane, des poids et mesures, et du revenu de l'intérieur.

Du révérend *Thomas Neales*, recteur, de *Woodstock*, doyen rural, et autres, ministres du doyenné rural du dit *Woodstock*, dans le diocèse de *Fredericton*, province du *Nouveau-Brunswick*; demandant séparément que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs ne devienne pas loi.

De messieurs *R. Abbott* et compagnie, et autres, marchands et commerçants, de la cité de *Lo dres*, Angleterre,—et de messieurs *Thomas Firthe* et fils, et autres, de la *Grande-Bretagne*; demandant séparément qu'il soit passé un bill pour incorporer la compagnie du câble européen, américain et canadien (à responsabilité limitée).

L'honorable *M. Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la Chambre de commerce et la Bourse de *Montréal*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Dans le préambule du bill :

Page 1, ligne 3, après "*Esdale*" insérez: "ci-devant", et après "blés" insérez: "et *Alexander Mitchel*, président actuel de la dite association."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concours étant mise, elle a été agréée.

Sur motion de l'honorable *M. Ryan*, secondé par l'honorable *M. Odell*, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender "l'Acte d'inspection du pétrole, 1880."

Sur motion de l'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte de faillite de 1875 et les actes qui l'amendent," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Macfarlane*, secondé par l'honorable *M. McLelan*, il a été
Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Reesor*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant la naturalisation et les étrangers,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de corriger une erreur dans l'annexe B de l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre vingt-deux, amen-

“ dant l'acte des banques et continuant les chartes de certaines banques” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : “ Acte à l'effet d'amender la quarante-troisième *Victoria*, chapitre soixante-et-un, “ intitulé : ‘ Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du port de l'*Assiniboine* ’ et pour “ changer le nom de la dite compagnie, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Girard*, secondé par l'honorable *M. de Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 16 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

ORDRE DU JOUR.

Mercredi, 16 Février, 1881.

1881.

- | | | |
|------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 15 | Février— | <i>Troisième lecture</i> (Bill J)—Chambre de commerce et Bourse de Montréal.—(Hon. M. Ryan.) |
| 2 14 | “ | <i>Seconde lecture</i> (Bill K)—Compagnie d'assurance britannique et coloniale.—(Hon. M. Allan.) |
| 3 14 | “ | <i>Seconde lecture</i> (Bill L)—Amendement de la loi relative à l'inspection du pétrole.—(Hon. M. Aikins.) |
| 4 14 | “ | <i>Comité général</i> (Bill 39)—Amendement de la loi de faillite.—(Hon. M. Macfarlane.) |
| 5 14 | “ | <i>Comité général</i> (Bill 50) pour corriger une erreur dans l'acte des banques.—(Hon. sir Alexander Campbell.) |

No. 33.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1890-91.

Mardi, 15 février, 1891.

—

PROCES-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.
1891.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 16 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MAC PHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Alexander,
Allan,
Almon,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Bellerose,
Benson,
Botsford,
Boucherville, de,
Bourinot,
Boyd,
Brouse,
Bull,
Bureau,
Campbell,
Sir Alexander,

Carvell,
Chaffers,
Chapais,
Cornwall,
Cochrane,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Gibbs,
Girard,
Glasier,

Grant,
Guévremont,
Hamilton (Kingston),
Haythorne,
Hope,
Howlan,
Kaulbach,
Leonard,
Lewin,
McClelan,
McLelan,
McMaster,
Macdonald,
Macfarlane,
Montgomery,
Nelson,

Northwood,
Odell,
Pâquet,
Pelletier,
Pozer,
Read,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Simpson,
Stevens,
Sutherland,
Trudel
Vidal,
Wark.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Trudel*,—De *T. Archambault* et autres, de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Reesor*,—De *Nelson Playton* et autres,—De *John Boynton* et autres,—De *James B. Devins* et autres,—De *James D. Stevenson* et autres, du comté de *York*,—De *John Wild* et autres,—De *James Crowen* et autres,—De *Charles Shirton* et autres,—De *John G. Lymburner* et autres, du comté de *Monck*.—De *W. P. Moore* et autres,—De *Charles Brown* et autres,—De *William Pollard* et autres, du comté d'*Halton*,—D'*Alexander McLachlan* et autres, du comté de *Cardwell*,—et de *William B. Hutton* et autres, de *Huron-Nord*, tous dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada* ; demandant qu'il ne soit pas passé un " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*."

De *Marshall Paine* et compagnie, et autres, porteurs d'actions privilégiées de la compagnie du chemin de fer du Nord, du *Canada* ; demandant que le bill à l'effet de faire disparaître tous doutes sur le véritable sens de la section 12 de l'acte de 1877 de la compagnie du chemin de fer du Nord, ne devienne pas loi.

De *James Murray* et autres, propriétaires et capitaines de navires, de *Ste-Catherine*,—et du conseil municipal du township d'*Anderdon*, dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément que les propriétaires du phare-flottant de *Colchester* soient indemnisés pour les pertes qu'ils ont éprouvées au service de la Puissance.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, des télégraphes et des hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du câble européen, américain et canadien " (à responsabilité limitée), a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'ils soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 7, après " suit " insérez : *H. Van Lann, W. H. Chase, Nathaniel Green, William Cappin* et *Thomas Brown*, tous de *Londres, Angleterre* et".

Page 1, ligne 19, retranchez depuis " et " jusqu'à " La " dans la 22e ligne et insérez : " tout autre point ou tous autres points du littoral canadien choisis par la " compagnie, et tel point ou tels points situés sur le littoral de la *Grande-Bretagne*, " d'*Irlande*, du continent européen au d'autres contrées que la compagnie aura " déterminés."

Page 1, ligne 27, après " constructions " insérez : " et elle aura aussi plein pouvoir " d'établir, acheter, prendre à bail et exploiter toute ligne télégraphique terrestre ou " marine destinée à relier un endroit à un autre en *Canada*."

Page 1, ligne 28, après " autorisée " insérez : " avec le consentement du " gouverneur en conseil."

Page 1, ligne 30, après " *Canada* " insérez : " ainsi qu'à la ligne ou aux lignes de " toute compagnie de télégraphe en *Canada*."

Page 2, ligne 9, après " sterling " insérez : " ou d'une somme équivalente en l'un " ou l'autre cours ci-dessus indiqué."

Page 2, ligne 13, après "à propos," insérez : "Sir *E. J. Reed, H. Van Lann, W. H. Chase, Nathaniel Green* et."

Page 2, ligne 30, retranchez "dix" et insérez : "vingt-cinq."

Page 2, ligne 31, retranchez "dix" et insérez : "vingt."

Page 2, ligne 24, retranchez "tel lieu" et insérez : "*Londres*," et après "ailleurs" insérez : "suivant."

Page 2, ligne 41, après "personnes" insérez : "au moins, étant en majorité" "sujets britanniques."

Page 2, ligne 42, après "compagnie" insérez la clause A :

Clause A.

"Le siège social de la compagnie sera fixé à l'endroit que les directeurs désigneront par règlement."

Page 2, ligne 50, retranchez "à la délibération" et insérez : "par procuration ; et chaque procuration n'aura de valeur que jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui suivra sa délivrance."

Page 3, ligne 25, retranchez "en quelque autre cours," et insérez : "en l'un ou l'autre cours ci-dessus mentionné."

Page 4, ligne 9, retranchez depuis "effet" jusqu'à "nulle" dans la 13e ligne.

Page 4, ligne 44, retranchez depuis "et" jusqu'à "l'acte" dans la 46e ligne.

Page 5, ligne 2, après "ans" insérez : "et poser et installer un ou plusieurs cables."

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que les dit amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la Chambre de Commerce et la Bourse de *Montréal*" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance britannique et coloniale,"

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte d'inspection du pétrole, 1880," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte de faillite de "1875 et ses amendements."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de corriger une erreur dans l'annexe B de l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre vingt-deux, amendant l'acte "des banques et continuant les chartes de certaines banques."

(*En comité.*)

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Leonard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 17 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 21 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Glazier :

16 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent à une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—l'obligation résultant de cette dette ayant été admise par divers rapports et ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, mais le paiement final de la dite dette ayant été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue ; et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Montgomery*, *Read*, *Lewin*, *Trudel*, *Bureau*, *McLelan* et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer uérir personnes et pièces.

1881. Interpellation par l'honorable M. Hope :

- 2 16 Février—1o. Quand l'élargissement du canal *Beauharnois*, conformément à la recommandation contenue dans le rapport du commissaire des canaux de 1871, et adoptée par le gouvernement, doit-il être commencé ? Et quand pense-t-on que cet ouvrage sera terminé ?
- 2o. Quand sera terminé l'élargissement du canal de *Cornwall* ?
- 3o. Quand doivent être commencés les travaux d'élargissement sur les canaux d'*Edwardsburg*, et quand le gouvernement s'attend-il de les voir compléter ? Le gouvernement pense-t-il que les travaux d'approfondissement qu'il fait exécuter dans le lit du fleuve vis-à-vis des canaux d'*Edwardsburg*, obvieront, quand ils seront achevés, à la nécessité de l'élargissement de ces canaux ?

ORDRE DU JOUR.

Judi, 17 Février, 1881.

1881.

- 1 16 Février—Troisième lecture (Bill 39)—Amendement de la loi de faillite.—
(Hon. M. Macfarlane.)
- 2 15 “ Seconde lecture (Bill 27) pour changer le nom de la compagnie du pont de l'*Assiniboine*.—(Hon. M. Girard.)
- 3 16 “ *Prise en considération* des amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au (Bill F) pour incorporer la compagnie du câble européen, américain et canadien.—(Hon. M. Scott.)
- 4 16 “ Comité général (Bill L)—Amendement de la loi relative à l'inspection du pétrole.—(Hon. M. Aikins.)

1881

Interpellation par l'honorable M. ...

21. Et l'honorable M. ...

22. Et l'honorable M. ...

23. Et l'honorable M. ...

24. Et l'honorable M. ...

25. Et l'honorable M. ...

26. Et l'honorable M. ...

27. Et l'honorable M. ...

28. Et l'honorable M. ...

29. Et l'honorable M. ...

30. Et l'honorable M. ...

31. Et l'honorable M. ...

32. Et l'honorable M. ...

33. Et l'honorable M. ...

34. Et l'honorable M. ...

35. Et l'honorable M. ...

36. Et l'honorable M. ...

37. Et l'honorable M. ...

38. Et l'honorable M. ...

39. Et l'honorable M. ...

40. Et l'honorable M. ...

41. Et l'honorable M. ...

42. Et l'honorable M. ...

43. Et l'honorable M. ...

44. Et l'honorable M. ...

45. Et l'honorable M. ...

46. Et l'honorable M. ...

47. Et l'honorable M. ...

48. Et l'honorable M. ...

49. Et l'honorable M. ...

50. Et l'honorable M. ...

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Trouvé le 17 Février 1881

1. 10. Révision des lois (Bill 22) Amendement de la loi sur les ... (Hon. M. Macpherson)

2. 12. Secondes lectures (Bill 27) pour changer le nom de la ... (Hon. M. ...)

3. 13. C. ...

4. 14. ...

5. 15. ...

6. 16. ...

7. 17. ...

8. 18. ...

9. 19. ...

10. 20. ...

11. 21. ...

12. 22. ...

13. 23. ...

14. 24. ...

15. 25. ...

16. 26. ...

17. 27. ...

18. 28. ...

19. 29. ...

20. 30. ...

21. 31. ...

22. 32. ...

23. 33. ...

24. 34. ...

25. 35. ...

26. 36. ...

27. 37. ...

28. 38. ...

29. 39. ...

30. 40. ...

31. 41. ...

32. 42. ...

33. 43. ...

34. 44. ...

35. 45. ...

36. 46. ...

37. 47. ...

38. 48. ...

39. 49. ...

40. 50. ...

No. 34.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mercredi, 16 février, 1881.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 17 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MAC PHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Sir Alexander,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>

PRÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *F. E. Burnham* et autres, de la ville d'*Emerson* et du pays situé à l'ouest de ce lieu, dans la province de *Manitoba*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'*Emerson* et du *Nord-Ouest*."

De MM. *R. de Wolf & Cie*, et autres, marchands et commerçants de la *Grande-Bretagne*; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'incorporer "la compagnie du câble européen, américain et canadien" (à responsabilité limitée).

De *James Maclellan* et *John Boulton*, de la cité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie du chemin de fer des mines de *Hull*."

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte d'inspection générale, 1874," et les actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte de faillite de 1875 et ses amendements," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre soixante-et-un, intitulé: 'Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du pont de l'*Assiniboine*' et de changer le nom de la dite compagnie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. de *Boucherville*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par le comité des chemins de fer, des télégraphes et des hâvres au bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du câble européen, américain et canadien (à responsabilité limitée).

Sur ce, l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Allan*, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés.

L'honorable M. *Gibbs* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Benson*:

De retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer: "renvoyé à un comité de toute la Chambre, avec instruction d'y ajouter une clause restreignant à cinquante centins par mot le prix maximum que la compagnie pourra exiger pour toute dépêche transmise par ses lignes entre les lieux en *Canada*, jusques et y compris *Ontario* à l'ouest, d'où la dépêche sera expédiée et un lieu quelconque dans la *Grande-Bretagne*, et *vice versa*."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Benson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport à la Chambre d'un nouveau amendement au dit bill.

Ordonné, que le dit amendement soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 5, ligne 4, après " non avenu " insérez : " pourvu toujours que le prix des " dépêches transmises par le câble ne puisse en aucun cas excéder cinquante centins " par mot entre les lieux en *Canada* (jusques et y compris *Ontario* à l'ouest) d'où " seront expédiées ces dépêches, et des lieux quelconques dans le *Royaume-Uni* de la " *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et *vice-versâ*."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'inspection du pétrole, 1880,"

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle reste ajournée à mardi prochain, le 22 du courant, à trois heures de l'après-midi, et qu'il soit permis au comité des banques et du commerce de siéger durant l'ajournement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 22 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mardi, 22 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Glazier* :

- 116 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent à une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—l'obligation résultant de cette dette ayant été admise par divers rapports et ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, mais le paiement final de la dite dette ayant été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue ; et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Montgomery*, *Read*, *Lewin*, *Trudel*, *Bureau*, *McLelan* et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer uérir personnes et pièces.

1881. Interpellation par l'honorable M. *Hope* :

- 216 Février—1o. Quand l'élargissement du canal *Beauharnois*, conformément à la recommandation contenue dans le rapport du commissaire des canaux de 1871, et adoptée par le gouvernement, doit-il être commencé ? Et quand pense-t-on que cet ouvrage sera terminé ?
- 2o. Quand sera terminé l'élargissement du canal de *Cornwall* ?
- 3o. Quand doivent être commencés les travaux d'élargissement sur les canaux d'*Edwardsburg*, et quand le gouvernement s'attend-il de les voir compléter ? Le gouvernement pense-t-il que les travaux d'approfondissement qu'il fait exécuter dans le lit du fleuve vis-à-vis des canaux d'*Edwardsburg*, obvieront, quand ils seront achevés, à la nécessité de l'élargissement de ces canaux ?

Par l'honorable M. *Hope* :

- 317 Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de tous ordres rendus en conseil réglant l'usage du pont tournant pour chemin de fer qui traverse le canal de la baie *Burlington*.

Interpellation par l'honorable M. *Ryan* :

- 417 Février—A quel prix et quand le bâtiment sis rue *Sussex*, en cette ville, et destiné à servir de musée géologique, a-t-il été acheté par le gouvernement ?
- A combien s'élèvent les frais faits sur ce bâtiment, depuis l'achat, pour réparations, changements, appareils de chauffage, peintures, installations (soit permanentes, soit simplement d'occasion), et quelle est l'estimation des dépenses restant encore à faire pour ces divers objets ?
- Quelle est la partie des échantillons géologiques formant ci-devant la collection de *Montréal*, qui a été transféré à *Ottawa*, et quel a été le coût de ce transfert ? Quelle est l'estimation de la dépense à faire pour transférer ici la partie des échantillons que l'on se propose d'ajouter aux premiers ?
- A-t-on donné aux officiers de l'exploration géologique ou à d'autres personnes instruction de garder à *Montréal* des doubles des échantillons ou de quelques-uns des échantillons envoyés ou devant être envoyés à *Ottawa* ?
- Le gouvernement a-t-il l'intention de retenir, pour les fins d'un musée géologique, l'usage des locaux depuis longtemps occupés et spécialement aménagés comme musée géologique à *Montréal* ? Ou bien le gouvernement se propose-t-il de fournir à *Montréal* un autre bâtiment convenable pour cet objet, à fin que les professeurs et les élèves des universités et des autres établissements scientifiques et enseignants, ainsi que les exploitants de mines, les industriels et les citoyens de *Montréal* généralement ne soient pas privés du grand avantage de posséder au milieu d'eux une collection représentant d'une manière sûre et fidèle les ressources minérales variées de ce pays ?

ORDRE DU JOUR.

Mardi, 22 Février, 1881.

1881.

- | | | | |
|---|----|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 17 | Février— | <i>Troisième lecture</i> (Bill F)—Compagnie du câble européen, américain et canadien.—(Hon. M. <i>Scott</i> .) |
| 2 | 16 | “ | <i>Seconde lecture</i> (Bill K) relatif à la compagnie d'assurance britannique et coloniale.—(Hon. M. <i>Allan</i> .) |
| 3 | 17 | “ | <i>Comité général</i> (Bill L) relatif à l'inspection du pétrole.—(Hon. M. <i>Aikins</i> .) |
| 4 | 15 | “ | <i>Seconde lecture</i> (Bill G) concernant la naturalisation et les étrangers.—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 5 | 17 | “ | <i>Seconde lecture</i> (Bill 49)—Amendement de l'acte d'inspection générale.—(Hon. M. <i>Aikins</i>) |

No. 35.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81

Jendredi, 17 février, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 22 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Sir Alexander,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Bureau,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Vidal*,—Du révérend N. *McKay*, modérateur, et autres, membres du diocèse de l'*Ile du Prince-Edouard*, en rapport avec l'église presbytérienne du *Canada*.

Par l'honorable M. *Reesor*,—De *Henri Brown* et autres,—De *Douglas Simpson* et autres,—De *Francis Thompson* et autres,—De *James Riverdall* et autres,—De *E. K. Scoley* et autres,—D'*Alexander Boyd* et autres,—De *R. McClain* et autres,—De *P. Paterson* et autres,—De *J. B. Allen* et autres,—De *William Sheppard* et autres,—De *R. J. Lockhart* et autres,—De *Daniel Livingston* et autres,—De *Henry Swan* et autres,—De *John F. Dangerfield* et autres,—De *Thomas H. Miller* et autres,—De *W. Brodie* et autres,—De *John H. Kilsey* et autres,—De *Jno. Matheson* et autres,—De *E. J. Gablocks* et autres,—De *John Butten* et autres,—De *D. H. Watt*, avocat, et autres,—De *Joseph Smith* et autres,—D'*Henry C. Hall* et autres,—De *George Spurgeon* et autres,—De *James Dobbs* et autres,—De *John Borron* et autres,—De *Charles Wurtz* et autres,—De *John E. Fraser* et autres,—De *John Brown* et autres,—De *J. A. Stewart* et autres,—De *James Ross*, M.D., et autres,—De *Jas. H. Hughes* et autres,—De *Roderick M. Lennon* et autres,—De *James Chamberlin* et autres,—De *Robt. G. McLean* et autres,—De *Geo. Monteith* et autres,—De *D. M. Ross* et autres,—De *Robert J. Flemming* et autres,—De *James Hallam* et autres,—De *John Marshall* et autres,—De *G. B. Stark* et autres,—De *Henry Flider* et autres,—De *John Crombie* et autres, tous de la division électorale de *Toronto-Est*,—D'*Alfred Oakley* et autres,—De *John R. Mitchell* et autres,—De *Jonas Grieves* et autres,—D'*Andrew Blackburn* et autres,—De *W. L. Wells* et autres,—De *William Fraser*, de *James L. Thorpe* et autres,—D'*Alfred F. Jury* et autres,—De *John M. Martin* et autres,—De *John F. Wilson* et autres,—De *Charles Ruff* et autres,—De *Hugh Wallace* et autres,—D'*Alexander Edwards* et autres,—De *George White*, de *William H. Lake* et autres,—De *W. Telfer* et autres,—De *William Ross* et autres,—De *Robert Smith* et autres,—De *James Weeks* et autres,—De *W. Brodie* et autres,—De *Robert H. Kennedy* et autres,—De *Daniel Scott* et autres,—De *W. H. Meredith* et autres,—De *John Macdonald* et autres,—De *W. Connelly* et autres,—De *George G. Kerr* et autres,—De *N. J. Halfin* et autres,—De *John Baird* et autres,—De *Robert Pearson* et autres,—De *W. A. Andrews* et autres,—De *E. Kupitz* et autres,—De *Mason* et *Risch* et autres,—De *Turner* et *Seamen* et autres,—De *J. D'ajoine* et autres,—De *Robert Hillfeden* et autres,—De *John Phillips* et autres,—De *William Fitzgerald*, d'*Alexander Clark*, de *Joseph Hawke* et autres,—De *John Doherty* et autres,—De *Thomas Kirk* et autres, tous de la division électorale de *Toronto-Ouest*,—De *J. C. Hanley* et autres,—De *Sidney Way* et autres, de la division électorale d'*Hastings-Est*,—et de *Robert Campbell* et autres, de la division électorale de *Renfrew-Sud*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Allan*,—De la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Par l'honorable M. *Reesor*,—De *Nelson Playton* et autres,—De *John Boynton* et autres,—De *James B. Devins* et autres,—De *James D. Stevenson* et autres, du comté de *York*,—De *John Wild* et autres,—De *James Crowen* et autres,—De *Charles Shirton* et autres,—De *John G. Lyburner* et autres, du comté de *Monck*—De *W. P. Moore* et autres,—De *Charles Brown* et autres,—De *William Pollard* et autres, du comté d'*Halton*,—D'*Alexander McLachlan* et autres, du comté de *Cardwell*,—et de *William B. Hutton* et autres, de *Huron-Nord*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant que le bill pourvoyant à la construction immédiate du chemin de fer canadien du *Pacifique* ne soit pas passé, mais qu'il soit donné un temps suffisant pour un appel de soumissions et que cette grande entreprise soit adjugée si cela est possible, à des entrepreneurs canadiens.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la banque *Ville-Marie*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Vidal*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte à l'effet d'expliquer et d'amender de nouveau l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878," et "l'acte de 1879 qui l'amende."

Le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender et de refondre les lois relatives aux chemins de fer de l'Etat."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lun li prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer "la compagnie du cable européen, américain et canadien (à responsabilité limitée),"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant la naturalisation et les étrangers,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte d'inspection générale, 1874, et les actes qui l'amendent," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mis en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte d'inspection du pétrole, 1880."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les deux premières sections ont été lues et remises.

Les troisième, quatrième et cinquième sections ont été lues et agréées avec leurs paragraphes.

La sixième section a été lue et amendé comme suit :

Page 3, ligne 10, dans le deuxième paragraphe, après " de " insérez : " vingt cinq."

Page 3, ligne 11, dans le même paragraphe, après " de " insérez : " cinquante." La septième section a été lue et amendée comme suit :

Page 3, ligne 15, après " Les " insérez : " seizième," et après " vingt-deuxième " insérez : " vingt-troisième."

Page 3, ligne 18, après " mentionné " insérez : " sans être accompagné du naphte."

L'annexe a été lu et amendé comme suit :

Page 4, ligne 24, retranchez " partie " et insérez : " le dessus."

Page 4, ligne 36, retranchez " de cuivre."

Page 4, ligne 47, retranchez " de fer."

Page 5, lignes 16, 23 et 31, retranchez " trente-cinq " et insérez : " quarante."

Page 6, ligne 26, retranchez " quatre-vingts " et insérez : " quatre-vingt-dix."

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Benson* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'Assurance britannique et coloniale " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la compagnie de garantie du Canada, et de changer son nom en celui de compagnie de garantie de l'Amérique du Nord," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque d'Echange du Canada, et d'amender autrement l'acte concernant la dite Banque," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Bellerose* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte d'Assurance Refondu, 1877." "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 23 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mercredi, 23 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. Glazier :

122 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent à une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—l'obligation résultant de cette dette ayant été admise par divers rapports et ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, mais le paiement final de la dite dette ayant été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue ; et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Montgomery*, *Read*, *Lewin*, *Trudel*, *Bureau*, *McLelan* et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer uérir personnes et pièces.

1881.

Interpellation par l'honorable M. Hope :

- 2 22 Février—1o. Quand l'élargissement du canal *Beauharnois*, conformément à la recommandation contenue dans le rapport du commissaire des canaux de 1871, et adoptée par le gouvernement, doit-il être commencé ? Et quand pense-t-on que cet ouvrage sera terminé ?
- 2o. Quand sera terminé l'élargissement du canal de *Cornwall* ?
- 3o. Quand doivent être commencés les travaux d'élargissement sur les canaux d'*Edwardsburg*, et quand le gouvernement s'attend-il de les voir compléter ? Le gouvernement pense-t-il que les travaux d'approfondissement qu'il fait exécuter dans le lit du fleuve vis-à-vis des canaux d'*Edwardsburg*, obvieront, quand ils seront achevés, à la nécessité de l'élargissement de ces canaux ?

Par l'honorable M. Hope :

- 3 22 Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de tous ordres rendus en conseil réglant l'usage du pont tournant pour chemin de fer qui traverse le canal de la baie *Burlington*.

Interpellation par l'honorable M. Ryan :

- 4 22 Février—A quel prix et quand le bâtiment sis rue *Sussex*, en cette ville, et destiné à servir de musée géologique, a-t-il été acheté par le gouvernement ?
- A combien s'élèvent les frais faits sur ce bâtiment, depuis l'achat, pour réparations, changements, appareils de chauffage, peintures, installations (soit permanentes, soit simplement d'occasion), et quelle est l'estimation des dépenses restant encore à faire pour ces divers objets ?
- Quelle est la partie des échantillons géologiques formant ci-devant la collection de *Montréal*, qui a été transféré à *Ottawa*, et quel a été le coût de ce transfert ? Quelle est l'estimation de la dépense à faire pour transférer ici la partie des échantillons que l'on se propose d'ajouter aux premiers ?
- A-t-on donné aux officiers de l'exploration géologique ou à d'autres personnes instruction de garder à *Montréal* des doubles des échantillons ou de quelques-uns des échantillons envoyés ou devant être envoyés à *Ottawa* ?
- Le gouvernement a-t-il l'intention de retenir, pour les fins d'un musée géologique, l'usage des locaux depuis longtemps occupés et spécialement aménagés comme musée géologique à *Montréal* ? Ou bien le gouvernement se propose-t-il de fournir à *Montréal* un autre bâtiment convenable pour cet objet, à fin que les professeurs et les élèves des universités et des autres établissements scientifiques et enseignants, ainsi que les exploitants de mines, les industriels et les citoyens de *Montréal* généralement ne soient pas privés du grand avantage de posséder au milieu d'eux une collection représentant d'une manière sûre et fidèle les ressources minérales variées de ce pays ?

Pour Jeudi, 24 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Pâquet* :

- 5 22 Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les documents suivants :
10. Le projet d'une nouvelle charte proposée pour l'Université-Laval, lequel projet a été transmis en *Angleterre* avec une pétition de l'archevêque et des évêques ;
 20. La réponse du secrétaire des colonies à cette pétition, ainsi que tous les autres documents relatifs à la question de l'Université-Laval ;
 30. La pétition et l'exposé de faits de l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*, qui ont été enregistrés au bureau de l'honorable secrétaire d'Etat pendant le mois actuel.
-

ORDRE DU JOUR.

Mercredi, 23 Février, 1881.

1881.

- 1 22 Février—*Troisième lecture* (Bill F)—Incorporation de la compagnie du câble européen, américain et canadien.—(Hon. M. *Scott*.)
- 2 22 “ *La Chambre de nouveau en comité* (Bill L) relatif à l'inspection du pétrole.—(Hon. M. *Aikins*.)
- 3 22 “ *Seconde lecture* (Bill 36)—Changement de nom de la compagnie de garantie du *Canada*.—(Hon. M. *Ferrier*.)
- 4 22 “ *Seconde lecture* (Bill 8)—Réduction du capital de la Banque d'Echange.—(Hon. M. *Ryan*.)

No. 36.

30 Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mardi, 22 février, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 23 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Sir Alexander,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Montgomery*,—Du révérend *George W. Hodgson*, A.M., de l'église *St-Pierre, Charlottetown*,—Du révérend *D. Fitzgerald* et autres, de la paroisse de *Charlottetown*,—et du révérend *Duncan Henry Hind*, recteur, et autres, de *Georgetown*, tous membres de l'église d'Angleterre, dans la province de l'*Ile du Prince-Edouard*.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De *Robert L. McGregor* et autres, de la cité de *Winnipeg*, province de *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de : "Compagnie du chemin de fer du *Sud-Est*" ;

De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à prolonger son chemin de fer d'*Edmonton* à quelque point sur le fleuve *Saint-Laurent*, dans la province de *Québec*, et qui amende sous certains rapports son acte d'incorporation ;

De *F. E. Burnham* et autres, de la ville d'*Emerson* et de la contrée située à l'ouest de cette ville, dans la province de *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie du chemin de fer d'*Emerson* et du *Nord-Ouest*" ;

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie d'assurance "La Citoyenne," demandant que la publication de l'avis qui doit ordinairement précéder la présentation des bills privés ne soit pas exigée dans ce cas-ci, vu que l'état de situation de la pétitionnaire n'a pu être établi que par le règlement annuel définitif de ses comptes, et que sa présente pétition a dû être autorisée par les actionnaires réunis en assemblée annuelle—ce qui n'a pu se faire avant l'assemblée annuelle tenue le sept janvier dernier—la dite pétition demandant ensuite qu'il soit passé un acte à l'effet de réduire de douze et demi pour cent le capital versé de la compagnie—le capital non versé devant rester intact comme garantie pour les porteurs de polices—et aussi que la date de la tenue de ses assemblées annuelles soit changée du premier de février au premier jour de mars.

Votre comité recommande de suspendre la 51e règle dans le cas de cette pétition, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie d'assurance "La Citoyenne" de *Montréal*, tel que recommandé dans le septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Bull*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de tous ordres rendus en conseil réglant l'usage du pont tournant pour chemin de fer qui traverse le canal de la baie de *Burlington*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de navigation de la Baie de Quinté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Cornwall*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bill privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre soixante-et-un, intitulé : 'Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du pont de l'*Assiniboine*, et de changer le nom de la dite compagnie,'" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan* a présenté, avec la permission de la Chambre, une pétition d'*Adam Brown*, de la cité d'*Hamilton*, et autres de la cité de *Toronto*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du Nord, du *Nord-Ouest* et du *Sault Ste-Marie*, et que les règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport à cette pétition et au bill qui sera rédigé sur la dite pétition.

Ordonné, que la dite pétition soit lue maintenant, et

La dite pétition a été lue par le greffier et déposée sur la table.

Alors sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la dernière pétition, et que la dite pétition soit reçue maintenant et renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Aikins*, ministre du Revenu de l'Intérieur, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 10 février 1881, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de l'ordre passé en conseil en 1873, désignant *Esquimalt* comme le terminus occidental du chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No.)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du câble européen, américain et canadien (à responsabilité limitée),"

L'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième maintenant.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer "renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender comme suit" :

Page 5, ligne 4, après "non avenu" insérez : "pourvu toujours que le prix des dépêches par le câble ne puisse en aucun cas excéder cinquante centins par mot transmis de lieux du *Canada* situés en deça de la limite occidentale d'*Ontario*, à quelque lieu que ce soit dans le *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et vice versa."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McLelan (London'd'y)</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hope,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.—18.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Sir Alexander,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal.—29.</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferguson,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte relatif à l'inspection du pétrole, de 1880."

(En comité.)

La première section étant lue de nouveau, elle a été désagrée et remplacée par la suivante :

Clause A.

La deuxième section de l'acte sus-mentionné est par le présent abrogée et remplacée par la suivante :

Sauf tel que ci-dessous autrement prescrit, le pétrole ne sera ni vendu ni offert en vente pour servir à l'éclairage en Canada.

1. Si, à une température inférieure à quatre-vingt-quinze degrés du thermomètre de *Fahrenheit*, quand l'épreuve se fera à l'aide du pyromètre décrit à l'annexe du présent acte, épreuve réputée égale pour les objets du présent acte à celle qui avait lieu à cent quinze degrés au moyen des instruments ci-devant employés d'après l'acte par le présent amendé, il dégage une vapeur qui s'enflamme ; ou

" 2. S'il pèse plus de huit livres et deux centièmes de livres au gallon ; ou

" 3. S'il pèse moins de sept livres et soixante-quinze centièmes de livre au gallon."

La deuxième section a été lue de nouveau et remplacée par la suivante :

Clause B.

La troisième section de l'acte en premier lieu cité est par le présent abrogée.
L'amendement suivant a alors été lu et agréé :
Page 3, ligne 4, après "emploira" insérez : "sciemment."
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Benson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec de nouveaux amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant, et
Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit imprimé, tel qu'amendé, pour l'usage des membres et qu'il soit pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada* et pour changer le nom de la dite compagnie, en celui de compagnie de garantie de l'*Amérique du Nord*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*), il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque d'Echange du *Canada*, et d'amender autrement l'acte concernant la dite Banque," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été
Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Beauharnois* pour l'année 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*.
La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 24 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Jeudi, 24 Février, 1881.

1881. Par l'honorable M. *Pâquet* :

- 1 22 Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les documents suivants :
10. Le projet d'une nouvelle charte proposée pour l'Université-Laval, lequel projet a été transmis en *Angleterre* avec une pétition de l'archevêque et des évêques ;
 20. La réponse du secrétaire des colonies à cette pétition, ainsi que tous les autres documents relatifs à la question de l'Université-Laval ;
 30. La pétition et l'exposé de faits de l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*, qui ont été enregistrés au bureau de l'honorable secrétaire d'Etat pendant le mois actuel.

1881. Par l'honorable M. Glazier :

- 2 23 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent à une dette afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbits et autres—l'obligation résultant de cette dette ayant été admise par divers rapports et ordres en conseil et par des paiements en à-compte de la part du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, mais le paiement final de la dite dette ayant été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue ; et que ce comité soit composé des honorables messieurs Montgomery, Read, Lewin, Trudel, Bureau, McLelan et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer uérir personnes et pièces.

Pour Vendredi, 25 Février, 1881.

1881. Par l'honorable M. Bellerose :

- 3 23 Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des ordres rendus en conseil, des pétitions, commissions d'enquête, rapports et autres documents qui se rattachent à une enquête faite en 1880 sur la gestion et l'administration du pénitencier de St-Vincent-de-Paul par le préfet Duchesneau.

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 24 Février, 1881.

1881.

- 1 22 Février—*Seconde lecture* (Bill M) pour amender de nouveau l'acte de tempérance.—(Hon. M. Vidal.)
- 2 22 “ *Seconde lecture* (Bill P)—Amendement de l'Acte Refondu d'assurance.—(Hon. M. Bellerose.)
- 3 23 “ *Seconde lecture* (Bill 40)—Compagnie du chemin de fer et de la navigation de la baie de Quinté.—(Hon. M. Read.)
- 4 23 “ *Prise en considération* du (Bill L).—Inspection du pétrole—tel qu'amendé en comité général.—(Hon. M. Atkins.)

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mercredi, 23 février, 1881.

PROGÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 24 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MAC PHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	
<i>Campbell, sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Une pétition a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Gibbs*,—De *Marshall O. Roberts* et autres, actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *N. McKay*, modérateur, et autres, membre du diocèse de l'Ile du Prince-Edouard, en rapport avec l'église presbytérienne du Canada ; demandant que certaines dispositions soient ajoutées à " l'Acte de tempérance du Canada, 1878."

De *Henry Brown* et autres,—De *Douglas Simpson* et autres,—De *Francis Thompson* et autres,—De *James Riverdall* et autres,—De *E. K. Scoley* et autres,—D'*Alexander Boyd* et autres,—De *R. McClain* et autres,—De *P. Paterson* et autres,—De *J. B. Allen* et autres,—De *William Sheppard* et autres,—De *R. J. Lockhart* et autres,—De *Daniel Livingston* et autres,—De *Henry Swan* et autres, De *John F. Dangerfield*, et autres,—De *Thomas H. Miller* et autres,—De *W. Brodie* et autres,—De *John H. Kilsay* et autres,—De *Jno. Matheson* et autres,—De *E. J. Gablocks* et autres,—De *John Butten* et autres,—De *D. H. Watt*, avocat, et autres,—De *Joseph Smith* et autres.—D'*Henry C. Hall* et autres,—De *George Spurgeon* et autres,—De *James Dobbs* et autres,—De *John Barron* et autres,—De *Charles Wurtz* et autres,—De *John E. Fraser* et autres,—De *John Brown* et autres,—De *J. A. Stuart* et autres,—De *James Ross*, M. D., et autres,—De *Jas. H. Hughes* et autres,—De *Roderick M. Lennon* et autres,—De *James Chamberlin* et autres,—De *Robt. G. McLean* et autres,—De *Geo. Monteith* et autres,—De *D. M. Ross* et autres,—De *Robert J. Flemming* et autres,—De *James Allam* et autres,—De *John Marshall* et autres—De *G. B. Stark* et autres,—De *Henry Flider* et autres,—De *John Crombie* et autres, tous de la division électorale de *Toronto Est*,—D'*Alfred Oakley* et autres,—De *John R. Mitchell* et autres,—De *Jonas Grieves* et autres,—D'*Andrew Blackburn* et autres,—De *W. L. Well* et autres,—De *William Fraser*, de *James L. Thorpe* et autres,—D'*Alfred F. Jury* et autres,—De *John M. Martin* et autres,—De *John F. Wilson* et autres,—De *Charles Ruff* et autres,—De *Hugh Wallace* et autres,—D'*Alexander Edwards* et autres,—De *George White*, de *William H. Lake* et autres,—De *W. Telfer* et autres,—De *William Ross* et autres,—De *Robert Smith* et autres,—De *James Weeks* et autres,—De *W. Brodie* et autres,—De *Robert H. Kennedy* et autres,—De *Daniel Scott* et autres,—De *W. H. Meredith* et autres,—De *John Macdonald* et autres,—De *W. Connelly* et autres,—De *George G. Kerr* et autres,—De *N. J. Halfin* et autres,—De *John Baird* et autres,—De *Robert Pearson* et autres,—De *W. A. Andrews* et autres,—De *E. Kupitz* et autres,—De *Mason* et *Risch* et autres,—De *Turner* et *Seamen*, et autres,—De *J. Dufoine* et autres,—De *Robert Hillfeden* et autres,—De *John Phillips* et autres,—De *William Fitzgerald*, d'*Alexander Clark*, de *Joseph Hawke* et autres,—De *John Doherty* et autres,—De *Thomas Kirk* et autres, tous de la division électorale de *Toronto-Ouest*.—De *J. C. Hanley* et autres,—De *Sidney Way* et autres, tous de la division électorale d'*Hastings-Est*,—et de *Robert Campbell* et autres, de la division électorale de *Renfrew-Sud*, tous de la province d'*Ontario* ; demandant que le bill pourvoyant à la construction immédiate du chemin de fer canadien du *Pacifique* ne soit pas passé, mais qu'il soit donné un temps suffisant pour un appel de soumissions et que cette grande entreprise soit adjugée, si cela est possible, à des entrepreneurs canadiens.

De la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière *Credit* ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec* soit passé.

L'honorable M. *Aikins*, ministre du revenu de l'intérieur, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 7 février, 1881, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes relativement aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par *S. P. Tuck*,

comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal *St. Pierre*, au *Cap Breton*, et restées jusqu'ici en souffrance; aussi tous rapports faits sur ce sujet par le ministre de la Justice et l'ingénieur en chef du département des Travaux publics, depuis le mois d'août, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. .)

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction et des carrières de *Napierville*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit .

Page 1, ligne 14, retranchez " et ".

Page 1, ligne 15, après " *Québec* " insérez : " et *Louis A. Hart*, de la dite cité de *Montréal* ".

Page 1, ligne 23, retranchez depuis " ayant " jusqu'à " depuis " dans la 24^e ligne et insérez : " la même largeur que le chemin de fer du Grand-Tronc ".

Page 1, ligne 27, retranchez " jusqu'au " et insérez : " jusqu'à un point sis dans le ".

Page 2, ligne 6, retranchez depuis " *Benjamin* " jusqu'à " seront " dans la 7^e ligne et insérez : " *Robert Cassels, Médéric Catudal, William L. Hibbard et Louis A. Hart* ".

Page 2, ligne 20, après " prendre " insérez : " toutes ".

Page 2, ligne 50, retranchez " Quatre " et insérez : " Trois ".

Page 3, ligne 19, retranchez depuis " analogue " jusqu'à " Les " dans la 33^e ligne "

Page 3, ligne 35, après " dollars " insérez : " mais qui ne devront pas excéder en totalité vingt-cinq mille dollars ".

Page 3, ligne 38, retranchez : " du quorum ".

Page 4, ligne 2, après " par " insérez : " le vote de ".

Page 4, ligne 9, retranchez depuis " obligations " jusqu'à " sont " dans la 10^e ligne.

Page 4, ligne 11, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " Toutefois " dans la 12^e ligne.

Page 4, ligne 13, retranchez " portant hypothèque ".

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre le treizième rapport annuel du département de la marine et des pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. .)

L'honorable M. *Pâquet*, secondé par l'honorable M. *Brouse*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les documents suivants :

10. Le projet d'une nouvelle charte proposée pour l'Université-Laval, lequel projet a été transmis en Angleterre avec une pétition de l'archevêque et des évêques ;
20. La réponse du secrétaire des colonies à cette pétition, ainsi que tous les autres documents relatifs à la question de l'Université-Laval ;

30. La pétition et l'exposé de faits de l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*, qui ont été enregistrés au bureau de l'honorable secrétaire d'Etat pendant le mois actuel.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du conseil privé.

L'honorable M. *Glazier*, secondé par l'honorable M. *Read*, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent à une dette que l'on prétend être afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et que l'on prétend être actuellement due à l'honorable *Benjamin Beveridge*, à *James Tibbits* et autres—mais dont le paiement final a été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue ; et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Montgomery*, *Read*, *Lewin*, *Trudel*, *Bureau*, *Boyd* et *Dever*, et du proposant, et qu'il soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet " d'expliquer et d'amender de nouveau ' l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878,' et " l'Acte de 1879 qui l'amende,"

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet " d'amender ' l'Acte d'Assurance Refondu, 1877,' "

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Gibbs*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet " d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de navigation de la baie de *Quinté*,"

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Cornwall*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits en comité général au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte relatif à " l'inspection du pétrole, 1880,"—et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 25 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 25 Février, 1881.

1881.

Par l'honorable M. *Bellerose* :

1 23 Février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des ordres rendus en conseil, des pétitions, commissions d'enquête, rapports et autres documents qui se rattachent à une enquête faite en 1880 sur la gestion et l'administration du pénitencier de *St-Vincent-de-Paul* par le préfet *Duchesneau*.

ORDRE DU JOUR.

Vendredi, 25 Février, 1881.

1881.

- 1 24 Février—*Troisième lecture* (Bill L)—Amendement de la loi relative à l'inspection du pétrole.—(Hon. M. Aikins.)
- 2 22 “ *Seconde lecture* (Bill N)—Amendement de l'Acte refondu des chemins de fer.—(Hon. sir Alexander Campbell.)
- 3 22 “ *Comité général* (Bill 49)—Amendement de l'Acte d'inspection de 1874. de 1874.—(Hon. M. Aikins.)
- 4 24 “ *Prise en considération* des amendements du comité des chemins de fer, télégraphes et havres au (Bill L)—Chemin de fer de jonction et des carrières de Napierville.—(Hon. M. Bureau)
- 5 24 “ *Seconde lecture* (Bill M) pour amender de nouveau l'acte de tempérance.—(Hon. M. Vidal.)
- 6 24 “ *Seconde lecture* (Bill P)—Amendement de l'Acte refondu d'assurance.—(Hon. M. Bellerose.)
- 7 24 “ *Seconde lecture* (Bill 40)—Compagnie du chemin de fer et de navigation de la baie de Quinté.—(Hon. M. Read.)

No. 38.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Jeuai, 24 février, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 25 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	
<i>Campbell, sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Miller,—De *William Brown* et autres, du *Sault Ste-Marie*, dans le district d'*Algoma*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *George W. Hodgson*, A. M., de l'église *St-Pierre, Charlottetown*,—Du révérend *D. Fitzgerald* et autres, de la paroisse de *Charlottetown*,—et du révérend *Duncan Henry Hind*, recteur, et autres, de *Georgetown*, tous membres de l'église d'*Angleterre*, dans la province de l'*Ile du Prince-Edouard*; demandant séparément que le bill pour légaliser le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, ne devienne pas loi.

L'honorable M. Vidal, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
23 février, 1881.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport :

—Votre comité a examiné la pétition de *Thomas Davies* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte qui les constitue en compagnie ayant pour objet des travaux d'amélioration dans la rivière *Don*, et a constaté que l'avis donné de cette pétition est suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président,

L'honorable M. Vidal, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la compagnie de garantie du *Canada*, et de changer son nom en celui de ' Compagnie de garantie de l'*Amérique du Nord*,' " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 10, retranchez depuis " présent " jusqu'à la fin du bill et insérez : " abrogée " et la Clause A.

Clause A.

" 6. Les directeurs auront la faculté d'augmenter le capital de la compagnie en émettant de nouvelles actions, soit actuellement, soit de temps en temps, jusqu'à concurrence de la somme intégrale (y compris le capital actuel) de cinq millions de piastres; et si les actions de la compagnie rapportent prime, ces nouvelles actions seront offertes aux actionnaires en proportion du montant de leurs actions, ou elles pourront être vendues en totalité ou en partie, à la volonté des directeurs, et les profits provenant de leur vente seront versés au fonds des actionnaires; mais si les nouvelles actions ne rapportent pas prime, les directeurs en disposeront comme ils le jugeront à propos et aux conditions qui leur conviendront; pourvu toujours que le fonds social souscrit de la compagnie ne soit pas porté par les directeurs à plus d'un million de piastres, somme déjà autorisée, sans le consentement d'actionnaires détenteurs de la majeure partie du fonds social intégral, présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale spéciale, ou à des assemblées générales spéciales expressément convoquées pour cet objet."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des ordres rendus en conseil, des pétitions, commissions d'enquête, rapports et autres documents qui se rattachent à une enquête faite en 1880 sur la gestion et l'administration du pénitencier de *St-Vincent-de-Paul* par le préfet *Duchesneau*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre, qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte relatif à l'inspection du pétrole, 1880," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à lundi prochain et qu'il soit alors le premier ordre du jour.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité générale sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte d'inspection générale, 1874, et les actes qui l'amendent."

(*En comité.*)

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Archibald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de jonction de chemin de fer et des carrières de *Napierville*," et

Les dits amendements étant lus de nouveaux par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé. "Acte pour expliquer et amender de nouveau l'Acte de tempérance du *Canada*, 1878," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte d'assurance refondu, 1877,"

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de navigation de la baie de *Quinté*,"

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Aikins*, ministre du revenu de l'intérieur, a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 1er février,—pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de *Québec*, depuis le 1er janvier, 1875, relativement à la division du bureau d'enregistrement de *Montréal* et à la réclamation formulée en conséquence de cette division par *G. H. Ryland*, écuyer, s'appuyant sur un arrangement conclu entre lui et le lord haut-commissaire de Sa Majesté de la part du gouvernement impérial en l'année 1841 ; aussi toute correspondance échangée avec le dit M. *Ryland*, et toutes autres pièces ayant trait à ce sujet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. .)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Flint*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 28 Février, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 28 Février, 1881.

1 25 Février—Lorsque la Chambre s'ajournera demain, mardi, 1er mars, elle soit ajournée à lundi prochain, le 7 mars.

ORDRE DU JOUR.

Lundi, 28 Février, 1881.

1881. *Premier item.*

1 25 Février—*Seconde lecture* (Bill N)—Amendement de l'Acte refondu des chemins de fer.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

2 25 “ *Troisième lecture* (Bill 36)—Changement de nom de la compagnie de garantie du *Canada*, tel qu'amendé.—(Hon. M. *Ferrier*.)

1881.

- 3 25 Février—*Seconde lecture* (Bill O)—Refonte des actes relatifs aux chemins de fer du gouvernement.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 4 25 “ *Seconde lecture* (Bill G)—Concernant la naturalisation et les étrangers.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 5 25 “ *Comité général* (Bill M) pour amender de nouveau l’acte de tempérance.—(Hon. M. *Vidal*.)
- 6 25 “ *Seconde lecture* (Bill P)—Amendement de l’Acte refondu d’assurance.—(Hon. M. *Bellerose*.)
- 7 25 “ *Seconde lecture* (Bill 40)—Compagnie du chemin de fer et de navigation de la baie de *Quinté*.—(Hon. M. *Read*.)

No. 39.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81

Vendredi, 25 février, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 28 Février, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Sir Alexander,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chaffers.</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet.</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *Marshall O. Roberts* et autres, actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Nord, du *Canada* ; demandant que le bill pour autoriser l'émission d'obligations ou d'actions additionnelles par la compagnie, ne soit pas adopté.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque Union d'*Halifax*, en date du 4 janvier, 1881.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 27.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la compagnie de Garantie du *Canada*, et de changer son nom en celui de 'Compagnie de Garantie de l'Amérique du Nord,' " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que l'amendement au dit bill soit amendé comme suit :—

Dans la onzième ligne de la clause A, retranchez : " somme déjà autorisée."

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et de refondre les lois relatives aux chemins de fer de l'Etat," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la naturalisation et les étrangers " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender de nouveau l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878, et l'acte de 1879 qui l'amende. "

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les cinq premières clauses ont été lues et agréées.

Après quelque temps, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Montgomery* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'assurance refondu, 1877,"

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de navigation de la baie de *Quinté*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Cornwall*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, des télégraphes et des havres,

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 1er Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mardi, 1er Mars, 1881.

1881. Interpellation par l'honorable M. Miller :

1 28 Février—A-t-il été pris des arrangements avec la compagnie du chemin de fer d'*Halifax* et du *Cap-Breton* pour le transport des malles dans la partie est de la *Nouvelle-Ecosse* ? Le gouvernement connaît-il les retards qui ont actuellement lieu dans le service postal à *New Glasgow* et sur le détroit de *Canso* ?

Pour Jeudi, 3 Mars, 1881.

Par l'honorable M. Hope :

2 28 Février—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

10. Un état de la quantité des monnaies d'argent canadiennes émises par le gouvernement du *Canada* du 1er juillet 1867 au 1er mars 1881, avec indication de la quantité de pièces des dénominations respectives de cinquante, vingt-cinq, dix et cinq centins ;
20. Le prix payé pour l'argent fin en lingots ou l'argent au titre de la Monnaie Royale, lors de chaque nouvelle émission de ces monnaies d'argent ;
30. Le poids d'argent fin ou d'argent au titre de la Monnaie Royale des pièces de ces différentes dénominations ;
40. Ce qu'a coûté au gouvernement la quantité intégrale de chacune de ces différentes espèces de monnaies, et le pourcentage ou seigneurage retenu par le gouvernement sur la fabrication de ces monnaies.

1881. Par l'honorable M. Guévremont :

3²⁸ Février—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport au sujet d'un certain terrain, situé dans la seigneurie de *Sorel*, et réclamé par les héritiers d'un nommé *Walker*, le dit terrain ayant été donné par le gouvernement impérial au dit *Walker* en récompense de ses services militaires pour la défense de la colonie dans la guerre entre les *Etats-Unis* et la mère-patrie ; le dit *Walker* ayant pris possession de ce terrain et l'ayant occupé jusqu'à son décès comme sa propriété ; que le dit feu *Walker* est décédé *ab intestat* ; que sa veuve et ses enfants ont été obligés d'aller résider à *Prescott* ; que pendant leur absence, l'autorité militaire a pris le soin ou la possession du dit terrain ; que depuis plusieurs années, les héritiers du dit feu *Walker* réclament la possession de leur héritage ; le comité proposé devant se composer des honorables sir *Alexander Campbell* et messieurs *Trudel*, *Scott*, *Pelletier*, *Archibald*, *Bellerose* et du proposant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces.

ORDRE DU JOUR.

Mardi, 1er Mars, 1881.

1881.

- 1²⁸ Février—Comité général (Bill N)—Amendement de l'Acte refondu des chemins de fer.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 2²⁸ “ Comité général (Bill G)—Concernant la naturalisation et les étrangers.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 3²⁸ “ *La Chambre de nouveau en comité* (Bill M) pour amender de nouveau l'acte de tempérance.—(Hon. M. *Vidal*.)

No. 40.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Lundi, 28 février, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1881.

Alb
Ale
All
Alm
Arch
Arm
Bail
Bel
Ben
Bot
Bou
Bou
Bou
Brou
Bul
Bure

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 1er Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MAC PHERSON*, l'président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Sir Alexander,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Gibbs*,—De la compagnie du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*.

Par l'honorable M. *Miller*,—De *Walter A. Dickson* et autres, de la ville de *Galt*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *William Brown* et autres, du *Sault Sainte-Marie*, dans le district d'*Algoma*, demandant que le bill autorisant la compagnie du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique* à construire une ligne d'un certain point de sa ligne à un hâvre situé à l'extrémité-est du lac *Supérieur* et au *Sault Sainte-Marie*, devienne loi.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'*Iberville*, pour l'année 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. .)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque de la Puissance, en date du 25 février, 1881.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 27.)

L'honorable M. *Gibbs*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à lundi prochain, le sept du courant.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement, de retrancher tous les mots après " s'ajournera " et d'insérer " vendredi prochain elle reste ajournée au mardi suivant."

Après débats,

La dite motion a été retirée, avec la permission de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à l'oisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Après quelque temps, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. de *Boucherville* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau jeudi prochain, et qu'il soit le premier ordre du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de sauvetage de la Puissance ", auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie dite 'The Canada Consolidated Gold Mining Company'", auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Gibbs*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de sauvetage du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du revenu de l'intérieur de 1880."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Aikins*, ministre du revenu de l'intérieur, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 25 janvier, 1881, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à cette Chambre, copies des résolutions des conventions médicales, demandant l'adoption des mesures législatives sur la santé publique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No.)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à jeudi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 3 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Jeudi, 3 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable M. Hope :

- 1 28 Février—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :
10. Un état de la quantité des monnaies d'argent canadiennes émises par le gouvernement du *Canada* du 1er juillet 1867 au 1er mars 1881, avec indication de la quantité de pièces des dénominations respectives de cinquante, vingt-cinq, dix et cinq centins ;
 20. Le prix payé pour l'argent fin en lingots ou l'argent au titre de la Monnaie Royale, lors de chaque nouvelle émission de ces monnaies d'argent ;
 30. Le poids d'argent fin ou d'argent au titre de la Monnaie Royale des pièces de ces différentes dénominations ;
 40. Ce qu'a coûté au gouvernement la quantité intégrale de chacune de ces différentes espèces de monnaies, et le pourcentage ou seignuriage retenu par le gouvernement sur la fabrication de ces monnaies.

1881.

Par l'honorable M. Guévremont :

2 28 Février—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport au sujet d'un certain terrain, situé dans la seigneurie de *Sorel* et réclamé par les héritiers d'un nommé *Walker*, le dit terrain ayant été donné par le gouvernement impérial au dit *Walker* en récompense de ses services militaires pour la défense de la colonie dans la guerre entre les *Etats-Unis* et la mère-patrie ; le dit *Walker* ayant pris possession de ce terrain et l'ayant occupé jusqu'à son décès comme sa propriété ; que le dit feu *Walker* est décédé *ab intestat* ; que sa veuve et ses enfants ont été obligés d'aller résider à *Prescott* ; que pendant leur absence, l'autorité militaire a pris le soin ou la possession du dit terrain ; que depuis plusieurs années, les héritiers du dit feu *Walker* réclament la possession de leur héritage ; le comité proposé devant se composer des honorables sir *Alexander Campbell* et messieurs *Trudel*, *Scott*, *Pelletier*, *Archibald*, *Bellerose* et du proposant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces.

Interpellation par l'honorable M. Miller :

3 1er Mars — A-t-il été pris des arrangements avec la compagnie du chemin de fer d'*Halifax* et du *Cap-Breton* pour le transport des malles dans la partie est de la *Nouvelle-Ecosse* ? Le gouvernement connaît-il les retards qui ont actuellement lieu dans le service postal à *New Glasgow* et sur le détroit de *Canso* ?

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 3 Mars, 1881.

1881.

- 1 1er Mars — *La Chambre de nouveau en comité* (Bill N)—Amendement de l'Acte refondu des chemins de fer.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 2 1er “ *Comité général* (Bill G)—Concernant la naturalisation et les étrangers.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 3 1er “ *La Chambre de nouveau en comité* (Bill M) pour amender de nouveau l'acte de tempérance.—(Hon. M. *Vidal*.)
- 4 1er “ *Seconde lecture* (Bill 34)—Compagnie de sauvetage de la Puissance.—(Hon. M. *Ferrier*.)
- 5 1er “ *Seconde lecture* (Bill 7)—Compagnie de sauvetage du *Canada*.—(Hon. M. *Ferrier*.)
- 6 1er “ *Seconde lecture* (Bill 48)—Compagnie consolidée des mines d'or.—(Hon. M. *Flint*.)
- 7 1er “ *Seconde lecture* (Bill 2)—Amendement de la loi du Revenu de l'Intérieur.—(Hon. M. *Aikins*.)

No. 41.

30 Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mardi, 1er mars, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 3 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, l'président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>		
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable M. *Ryan* a présenté, avec la permission de la Chambre, une pétition du conseil de la Chambre de commerce de *Montréal*, priant le Sénat d'user de son influence pour empêcher qu'il ne soit rien fait de contraire aux assurances données dans une certaine lettre par l'honorable *L. R. Masson*, ci-devant ministre de la milice et de la défense, au sujet du transfert du musée géologique de *Montréal* à *Ottawa*.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue et reçue, et
Elle a été alors lue par le greffier.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

Mars, 1881.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Votre comité a examiné la pétition d'*Adam Brown*, de la cité de *Hamilton*, et autres, de la cité de *Toronto*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du *Nord*, du *Nord-West* et du *Sault St.-Marie*, et a constaté que les pétitionnaires n'ont pas publié d'avis de cette pétition ; mais les raisons qu'ils ont données du défaut de ce faire ont paru suffisantes à votre comité, qui recommande en conséquence de suspendre à leurs égards la 51e règle, d'autant que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition d'*Adam Brown*, de la cité d'*Hamilton*, et autres, de la cité de *Toronto*, tel que recommandé dans le neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le fonds capital de la Banque d'Echange du *Canada* et pour amender autrement l'acte concernant la dite banque ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance *Britannique et Coloniale* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

(Voir journal.)

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il désire son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des chemins de fer, 1879."

(*En comité.*)

La première section ayant été lue de nouveau, il a été proposé de l'amender comme suit :

Page 1, ligne 9, retranchez " le fonds-capital et le capital-actions payés par la compagnie " et insérez : " la somme nette au comptant ou en valeurs effectives contribué par les actionnaires et dépensée *bonâ fide* dans les conditions les plus avantageuses qui pourront s'obtenir, pour la construction, l'équipement et l'entretien du chemin de fer de la compagnie."

La dite motion a été résolue négativement.

La dite première section avec ses deux paragraphes a alors été agréée sans amendement.

La seconde section a été lue et agréée.

La troisième section a été lue et agréée avec les amendements suivants :

(*Voir journal.*)

L'annexe a été lue et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Bureau* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

L'honorable sir *Alexander Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*, que les dits amendements soient agréés.

L'honorable M. *Scott* a proposé en amendements, secondé par l'honorable M. *Pelletier* :

De retrancher les mots " soient agréés " et d'insérer : " et le dit bill soit renvoyé à un comité général, avec instruction d'insérer dans le dit bill l'amendement suivant :

Page 1, ligne 9, retranchez " le fonds capital et le capital-actions payés par la compagnie " et insérez : " la somme nette au comptant ou en valeurs effectives contribué par les actionnaires et dépensée *bonâ fide* dans les conditions les plus avantageuses qui pourront s'obtenir, pour la construction, l'équipement et l'entretien du chemin de fer de la compagnie."

La question de concours étant mise, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozér,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Lewis,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wark.—15.</i>
<i>Haythorne,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Scott,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Sir Alexander,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan (Lon'derry),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal.—33.</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>		

Ainsi elle a passé dans le négative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'étendre aux provinces de la *Colombie-Britannique* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, l'acte établissant un système monétaire uniforme pour la Puissance du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des améliorations de la rivière *Don*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie d'assurance du *Canada* contre les accidents, et de changer le nom de la dite compagnie pour celui de la compagnie d'assurance de l'*Amérique du Nord* contre les accidents," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance Métropolitaine du *Canada*
 contre l'incendie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été
 Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 "Acte l'effet d'incorporer la compagnie dite 'Silver Plume Mining Company,'"
 auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été
 Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 "Acte pour incorporer l'association connue sous le nom "Compagnie *J. Winslow*
Jones" (à responsabilité limitée), auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été
 Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable s r *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable
 M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 4 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 4 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable M. Hope :

- 1 3 Mars — Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :
- 1o. Un état de la quantité des monnaies d'argent canadiennes émises par le gouvernement du *Canada* du 1er juillet 1867 au 1er mars 1881, avec indication de la quantité de pièces des dénominations respectives de cinquante, vingt-cinq, dix et cinq centins ;
 - 2o. Le prix payé pour l'argent fin en lingots ou l'argent au titre de la Monnaie Royale, lors de chaque nouvelle émission de ces monnaies d'argent ;
 - 3o. Le poids d'argent fin ou d'argent au titre de la Monnaie Royale des pièces de ces différentes dénominations ;
 - 4o. Ce qu'a coûté au gouvernement la quantité intégrale de chacune de ces différentes espèces de monnaies, et le pourcentage ou seignuriage retenu par le gouvernement sur la fabrication de ces monnaies.

1881.

Par l'honorable M. Guévremont :

- 2 | 3 Mars -- Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport au sujet d'un certain terrain, situé dans la seigneurie de *Sorel*, et réclamé par les héritiers d'un nommé *Walker*, le dit terrain ayant été donné par le gouvernement impérial au dit *Walker* en récompense de ses services militaires pour la défense de la colonie dans la guerre entre les *Etats-Unis* et la mère-patrie ; le dit *Walker* ayant pris possession de ce terrain et l'ayant occupé jusqu'à son décès comme sa propriété ; que le dit feu *Walker* est décédé *ab intestat* ; que sa veuve et ses enfants ont été obligés d'aller résider à *Prescott* ; que pendant leur absence, l'autorité militaire a pris le soin ou la possession du dit terrain ; que depuis plusieurs années, les héritiers du dit feu *Walker* réclament la possession de leur héritage ; le comité proposé devant se composer des honorables sir *Alexander Campbell* et messieurs *Trudel*, *Scott*, *Pelletier*, *Archibald*, *Bellerose* et du proposant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces.

Pour Lundi, 7 Mars, 1881.

Interpellation par l'honorable M. *Trudel* :

- 3 | 3 Mars -- L'honorable M. *Fabre*, l'un des membres du Sénat du *Canada*, représente-t-il, de quelque manière, le gouvernement canadien en *France* ? Ou bien, est-il revêtu de fonctions ou chargé d'une mission quelconque auprès du gouvernement français ? Si tel est le cas, quelles sont ces fonctions ou cette mission, et quelles sont les dépenses qu'elles occasionnent ?

ORDRE DU JOUR.

Vendredi, 4 Mars, 1881.

1881.

- | | | |
|----|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 3 | Mars — <i>Troisième lecture</i> (Bill N)—Amendement de l'Acte refondu des chemins de fer.—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 2 | 3 | “ <i>Comité général</i> (Bill G)—Concernant la naturalisation et les étrangers.—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 3 | 3 | “ <i>La Chambre de nouveau en comité</i> (Bill M) pour amender de nouveau l'acte de tempérance.—(Hon. M. <i>Vidal</i> .) |
| 4 | 3 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 34)—Compagnie de sauvetage de la Puissance.—(Hon. M. <i>Ferrier</i> .) |
| 5 | 3 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 7)—Compagnie de sauvetage du <i>Canada</i> .—(Hon. M. <i>Ferrier</i> .) |
| 6 | 3 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 48)—Compagnie consolidée des mines d'or.—(Hon. M. <i>Flint</i> .) |
| 7 | 3 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 2)—Amendement de la loi du Revenu de l'Intérieur.—(Hon. M. <i>Aikins</i> .) |
| 8 | 3 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 66) relatif à l'uniformité du cours monétaire.—(Hon. M. <i>Aikins</i> .) |
| 9 | 3 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 54)—Changement de nom de la compagnie d'assurance du <i>Canada</i> contre les accidents.—(Hon. M. <i>Ferrier</i> .) |
| 10 | 3 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 35)—Compagnie minière dite de la Plume d'argent.—(Hon. M. <i>Bellerose</i> .) |

No. 42.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Jendredi, 3 mars, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 4 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	
<i>Sir Alexander,</i>			

• PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie de jonction de chemin de fer d'*Ontario* et du *Pacifique* ; demandant certains amendements au bill maintenant soumis au parlement, intitulé : " Acte relatif au chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*."

De *Walter A. Dickson* et autres, de la ville de *Galt*, dans le comté de *Waterloo*, province d'*Ontario* ; demandant que la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada* soit forcée de payer les dommages qu'elle a causés aux propriétaires sur la rue *George*, par le prolongement de chemin de fer à travers la dite rue, et que l'acte refondu des chemins de fer de 1879 soit amendé de manière que le conseil d'aucune cité ou ville ne puisse enlever aux particuliers leur droit de recours en loi pour compensation de dommages causés à leur propriété.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 24 février, 1881, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les documents suivants :

1° Le projet d'une nouvelle charte proposée pour l'Université-Laval, lequel projet a été transmis en *Angleterre* avec une pétition de l'archevêque et des évêques ;

2° La réponse du secrétaire des colonies à cette pétition, ainsi que tous les autres documents relatifs à la question de l'Université-Laval ;

3° La pétition et l'exposé de faits de l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*, qui ont été enregistrés au bureau de l'honorable secrétaire d'État pendant le mois actuel.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No .)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des Postes, a présenté à la Chambre le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No .)

L'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o. Un état de la quantité des monnaies d'argent canadiennes émises par le gouvernement du *Canada* du 1er juillet 1867 au 1er mars 1881, avec indication de la quantité de pièces des dénominations respectives de cinquante, vingt-cinq, dix et cinq centimes ;

2o. Le prix payé pour l'argent fin en lingots ou l'argent au titre de la Monnaie Royale, lors de chaque nouvelle émission de ces monnaies d'argent ;

3o. Le poids d'argent fin ou d'argent au titre de la Monnaie Royale des pièces de ces différentes dénominations ;

4o. Ce qu'a coûté au gouvernement la quantité intégrale de chacune de ces différentes espèces de monnaies, et le pourcentage ou seigneurage retenu par le gouvernement sur la fabrication de ces monnaies.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte refondu des chemins de fer,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé : Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé : Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 12, retranchez : " de la dette de la compagnie " et insérez : " de toute dette de la compagnie contractée sur la garantie de ces subsides ou boni ou d'une partie d'iceux. "

Page 1, ligne 41, après " ou " insérez : " de quelque. "

Page 1, ligne 42, après " vice-président " insérez : " ou gérant. "

Page 3, ligne 18, après " chemin de fer " insérez la clause A :

Clause A.

" La trentième section de l'acte des chemins de fer, telle qu'amendée par le présent acte, et le cinquième paragraphe de la quinzième section du dit acte, tel qu'amendé par le présent acte, s'appliqueront à tout chemin de fer et à toute compagnie de chemin de fer tombant sous la puissance législative du Parlement du Canada. "

Page 8, retranchez l'annex No onze.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 2, ligne 37, après " tunnel " insérez " exhausser tout tel pont ou autre ouvrage, construction ou tunnel, ainsi que ses abords, si cela est nécessaire. "

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la naturalisation et les étrangers. "

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première section a été lue et agréée avec l'amendement suivant :

Page 1, ligne 20, retranchez " et " et insérez " ou. "

La deuxième section et les dix sections suivantes ont été lues et agréées.

La treizième section a été lue et remise.

La quatorzième section et les sections suivantes ont été lues et agréées.

L'annexe comprenant les formules a été lue et agréée.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Read* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau lundi prochain, et qu'il soit le premier ordre du jour.

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

7.30 P.M.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour expliquer et pour amender de nouveau l'acte de tempérance du *Canada*, 1878, et l'Acte de 1879 qui l'amende."

(*En comité.*)

Il a été proposé d'ajouter après le mot "section," dans la 10e ligne de la page 2 la clause suivante comme clause A.

Clause A.

"La cent dix-neuvième section du dit acte est par le présent amendée en ajoutant "les mots "le présent acte au" après le mot "où" dans la deuxième ligne de la dite section et en retranchant les mots "ou du présent acte" dans la quatrième ligne de "la dite section."

La sixième section a alors été amendée comme suit :

Page 2, ligne 15, retranchez "section" et insérez "et quatre-vingt-dix-septième sections," et retranchez depuis "acte" jusqu'à "seront," dans la 17e ligne.

Objection ayant été faite à la dite section, telle qu'amendée, le comité s'est divisé.

Contents, 19.

Non-contents, 12.

La question a été mise sur la dite section telle qu'amendée.

Sur quoi, il a été proposé d'amender la dite section comme suit :

Page 2, ligne 24, après "quelconques," insérez : "mais rien dans le présent acte ne s'appliquera ni ne portera atteinte aux procédures judiciaires ou autres qui auraient été commencées pour contester la validité des mesures préliminaires prises à l'effet de mettre en application l'acte de tempérance de 1878."

Contents, 10.

Non-contents, 22.

Ainsi, la dite motion a été résolue dans la négative.

La septième section et les deux sections suivantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de sauvetage de la Puissance" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de sauvetage du *Canada* " a été la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie " des mines d'or du *Canada* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Act à l'effet d'amender l'acte du revenu de l'Intérieur, de 1880," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'étendre aux provinces de la *Colombie-Britannique* et de l'*Ile du Prince-Edouard* l'acte établissant un système monétaire uniforme pour la Puissance du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance du *Canada* contre les accidents, et pour autoriser les changements au nom de la dite compagnie en celui de compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord contre les accidents " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie dite " *Silver Plume Mining Company*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 7 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 7 Mars, 1881.

1881

Interpellation par l'honorable M. *Trudel* :

- 1 | 3 Mars — L'honorable M. *Fabre*, l'un des membres du Sénat du *Canada*, représente-t-il, de quelque manière, le gouvernement canadien en *France*? Ou bien, est-il revêtu de fonctions ou chargé d'une mission quelconque auprès du gouvernement français? Si tel est le cas, quelles sont ces fonctions ou cette mission, et quelles sont les dépenses qu'elles occasionnent?

Par l'honorable M. *Read* :

- 2 | 4 Mars — Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender les lois du revenu de l'intérieur de manière à percevoir les droits d'excise sur la bière au lieu de les percevoir sur le malt?

Par l'honorable M. *Almon* :

- 3 | 4 Mars — Lorsque l'ordre du jour appellera la troisième lecture du bill M à l'effet d'amender de nouveau les actes de tempérance, il proposera l'amendement suivant :

“ Que le commerce des bières pâles, du porter, de la lager-beer et des vins légers soient exemptés de l'application de l'acte de tempérance de 1878.”

1881.

Par l'honorable M. Guévremont :

- 4 4 Mars — Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport au sujet d'un certain terrain, situé dans la seigneurie de *Sorel*, et réclamé par les héritiers d'un nommé *Walker*, le dit terrain ayant été donné par le gouvernement impérial au dit *Walker* en récompens de ses services militaires pour la défense de la colonie dans la guerre entre les *Etats-Unis* et la mère-patrie ; le dit *Walker* ayant pris possession de ce terrain et l'ayant occupé jusqu'à son décès comme sa propriété ; que le dit feu *Walker* est décédé *ab intestat* ; que sa veuve et ses enfants ont été obligés d'aller résider à *Prescott* ; que pendant leur absence, l'autorité militaire a pris le soin ou la possession du dit terrain ; que depuis plusieurs années, les héritiers du dit feu *Walker* réclament la possession de leur héritage ; le comité proposé devant se composer des honorables sir *Alexander Campbell* et messieurs *Trudel*, *Scott*, *Pelletier*, *Archibald*, *Bellerose* et du proposant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces.

Pour Mardi, 8 Mars, 1881.

Par l'honorable M. Trudel :

- 5 4 Mars — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :
10. Un relevé des noms, origine, religion, fonctions, rémunérations ou salaires de tous les employés publics de la Puissance du *Canada*, commissionnés et non-commissionnés, permanents et temporaires, classés suivant les différentes branches de service, avec additions établissant le total des salaires de chaque branche de service et le total de tous les salaires réunis.
 20. Un état classant les dits employés suivant les provinces dans lesquelles ils ont été choisis, constatant le nombre des employés et la quantité des salaires des employés venant de chaque province pour chaque branche du service, et le total des salaires réunies des employés de chaque province.
 30. Un état classant les dits employés par religion et par nationalité dans chaque branche de service et faisant voir le nombre par nationalité et par religion des employés dans chaque branche, le total des salaires des employés par religion et par nationalité dans chaque branche et dans toutes les branches réunies du service.

ORDRE DU JOUR.

Lundi, 7 Mars, 1881.

1881. *Premier ordre.*

- 1 4 Mars — *La Chambre de nouveau en comité (Bill N)*—Naturalisation et les étrangers.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 2 4 “ *Troisième lecture (Bill M)*—Amendement de l’acte de tempérance.—(Hon. M. *Vidal*.)
- 3 28 Février — *Comité général (Bill O)*—Refonte des actes concernant les chemins de fer de l’Etat.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 4 28 “ *Seconde lecture (Bill P)*—Amendement de l’acte refondu d’assurance.—(Hon. M. *Bellerose*.)
- 5 3 Mars — *Seconde lecture (Bill 69)*—Compagnie d’amélioration de la rivière *Don*.—(Hon. M. *Allan*.)
- 6 3 “ *Seconde lecture (Bill 15)*—Compagnie d’assurance Métropolitaine contre l’incendie.—(Hon. M. *Vidal*.)
- 7 3 “ *Seconde lecture (Bill 44)*—Association dite *J. Winslow Jones*.—(Hon. M. *Reesor*.)
- 8 4 “ *Comité général (Bill 2)*—Amendement de l’acte du Revenu de l’Intérieur.—(Hon. M. *Aikins*.)
- 9 4 “ *Comité général (Bill 66)*—Uniformité du cours monétaire.—(Hon. M. *Aikins*.)

No. 43.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81

Vendredi, 4 mars, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 7 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Miller,—De *Walter A. Dickson* et *J. G. Dickson*, exécuteurs testamentaires de *William Dickson*, propriétaires de terrains, situés dans la rue *George*, au sud de la rue *Waterloo*, dans la ville de *Galt*, comté de *Waterloo*, et province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. Ferrier,—De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada*.

Par l'honorable M. Allan,—De *Benjamin Longley* et autres,—De *Benjamin Tomlin* et autres,—De *James G. Werts* et autres,—et de *John Smith*, tous de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. Macfarlane,—De *H. J. Hubertus*, de la cité d'*Ottawa*.

L'honorable M. Simpson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier com suit :

SALLE DE COMITÉ,
3 mars, 1881.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter son sixième rapport, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à adresse,—Copie de l'arrêté du conseil accordant des octrois de terre dans le *Nord-Ouest* à la compagnie du chemin de fer de colonisation du *Sud-Ouest* du *Manitoba*. (No. 21e.)

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms de toutes les personnes qui ont importé du blé dans le but de le moudre en entrepôt, et un état donnant la quantité de farine exportée depuis le 21 avril jusqu'au 1er décembre 1880. No. 59a)

Réponse à ordre,—Correspondance entre le ministère des chemins de fer et canaux et les propriétaires de steamers au sujet du tarif pour le transport du grain en *Angleterre*, *viâ Halifax*. (No. 61.)

Message transmettant copie d'une délibération du conseil en date du 5 novembre 1880, au sujet d'une subvention à l'émigration d'*Irlande* au *Manitoba*. (No. 68.)

Réponse à ordre,—Copie du rapport de *A. L. Light*, écuyer, ingénieur en chef de la province de *Québec*, adressé au gouvernement du *Canada*, à sa demande, et concernant le chemin de fer de *Québec* au lac *St-Jean* et la compagnie du chemin de fer *Québec* et lac *St-Jean*. (No. 70.)

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le département des chemins de fer et le directeur du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, ayant rapport à un accident qui est arrivé pendant le mois d'août dernier entre la station de *York* et celle de *Suffolk* sur ce chemin de fer. (No. 71.) Pour distribution seulement.

Rapport des délégués canadiens à l'exposition de *Paris* (No. 75). Dans les documents de la session seulement.

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms et la date de la nomination de toutes personnes nommées par le gouvernement fédéral en qualité de commissaires, secrétaires ou autrement, en rapport avec la section canadienne de l'exposition de *Paris* tenue en 1878, ainsi que le détail de tous deniers payés à chacune d'elles à titre d'appointements ; etc. (No. 75a.)

Réponse à adresse,—Etat mentionnant les divers fonds de bois (*timber limits*) concédés à des particuliers dans les territoires du *Nord-Ouest* et *Kéwatin*, les noms des concessionnaires, les endroits où se trouvent situés les dits fonds de bois, et le nombre d'acres spécifié ; etc., sans la carte. (No. 86.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à adresse,—Copie de tous arrêtés du Conseil accordant des octrois de terre dans le *Nord-Ouest* à aucune compagnie de chemin de fer autre que celle du chemin de fer de colonisation du *Sud-Ouest* du *Manitoba*, ainsi que des demandes faites pour tels octrois, et de toute correspondance et arrêtés du Conseil y relatifs ; etc., etc. (No. 21d).

Réponse à adresse,—Correspondance et tous documents échangés entre le gouvernement et les propriétaires de la grue hydraulique brevetée de *Haggas* pour locomotives, qui a été fournie, l'an dernier, au gouvernement pour la première section du chemin de fer du Pacifique canadien à l'ouest de la *Baie-du-Tonnerre*. (No. 23q).

Réponse à ordre,—Etat faisant connaître le montant perçu par le revenu de l'intérieur, sur le tabac canadien, pour l'année expirée le 31 décembre, 1880. (No. 31a.)

Réponse à ordre,—Correspondance ou télégrammes concernant la vente du foin dans le comté de *King, N.-B.*, le long de l'*Intercolonial*, etc., etc. (No. 36 a.)

Réponse à ordre,—Correspondance, preuve et sentence arbitrale de *M. Simard*, arbitre officiel, dans l'affaire de *Lucien Morin, Antille*, et de plusieurs autres personnes, de la paroisse de *Saint-Roch-des-Aulnets*, comté de *l'Islet*, qui réclament une indemnité du gouvernement pour des excavations d'emprunt ouvertes sur leurs terres pendant la dernière saison, pour les fins de l'*Intercolonial*. (No. 36 b.)

Réponse à ordre,—Copie des avis concernant la vente du foin le long de l'*Intercolonial*, le nom des soumissionnaires, etc., etc. (No. 36 c.)

Réponse à ordre,—Correspondance concernant la réclamation de *Théotime Blanchard*, ci-devant inspecteur des poids et mesures pour les comtés de *Gloucester* et *Ristigouche, N.-B.* (No. 39 a.)

Réponse à ordre,—Etat du nombre de personnes qui sont passées du *Canada* aux *Etats-Unis* par la voie de *Sarnia* et de *Windsor*, depuis le 1er janvier, 1880 ; etc. etc. (No. 67.)

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre le ministère des douanes et le percepteur du port de *Montréal*, concernant les rapports de ce dernier avec l'association co-opérative. (No. 69.)

Réponse à ordre,—Copie de tous documents et de toute correspondance concernant la création d'un service de sauvetage dans les eaux de l'intérieur du *Canada*. (No. 72.)

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et les autorités impériales, au sujet de questions se rapportant aux limites des provinces d'*Ontario* et de *Québec*. (No. 73.)

Réponse à ordre,—Rapport de l'ingénieur qui a fait les travaux d'exploration, en 1880, dans la rivière *Saint-François*, dans le comté de *Yamaska*. (No. 74.)

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre aucun des gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral touchant le droit des administrations locales de nommer des magistrats de police, des juges de paix et des inspecteurs de patentes. (No. 79.)

Etat des recettes et paiement, du 1er au 10 février 1881, et du 1er juillet 1880 au 10 février 1881. (No. 80.)

Réponse à ordre,—Copie de la correspondance au sujet du contrat de tout le bois fourni au département de la marine pour le bâtiment de la lumière de la *Traverse*, en bas, pendant l'été dernier. (No 81.)

Réponse à adresse,—Correspondance relative à la nomination du major-général *Luard*, et copie de toutes plaintes faites au ministère de la milice, ou au gouvernement, au sujet de la gestion des affaires de la milice par le dit *Luard*. (No. 82.)

Réponse à ordre,—Etat donnant le nombre de tonnes de minerai d'argent exporté d'*Ontario* durant les cinq dernières années fiscales. (No. 83.)

Réponse à adresse,—Etat donnant toutes les informations recueillies au sujet des naufrages dans les eaux canadiennes ; aussi, un état des sommes dépensées pour recueillir ces informations, et à qui elles ont été payées. (No. 84.)

Réponse à ordre,—Etat faisant connaître quelles sont les parties des territoires du *Nord-Ouest*, où il y a eu “manque absolu” des approvisionnements ordinaires qui servent à la subsistance des sauvages; etc., etc. (No. 85).

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la destitution d'aucun agent des sauvages ou autre fonctionnaire faisant partie de l'administration des affaires des sauvages dans les territoires du Nord-Ouest. (No. 85 a).

Réponse à ordre,—Etat indiquant quel progrès a été fait dans l'arpentage des réserves indiennes sous l'autorité de l'acte des sauvages de 1880. (No. 85 b).

Réponse à ordre,—Etat indiquant les noms des différents arpenteurs de la Puissance qui, depuis 1873 jusqu'au 15 décembre 1880, ont été employés aux arpentages sur les terres publiques ailleurs que dans leurs différentes provinces respectives, etc., etc. (No. 87).

Réponse à adresse,—Correspondance que le gouvernement a pu échanger avec son agent à Londres, le gouvernement impérial ou autres personnes, au sujet du projet de loi accordant une prime d'encouragement pour les navires construits en France, qui a été passée par la Chambre des députés, et qui est actuellement sous la considération du Sénat français. (No. 89).

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes relativement aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par *S. P. Tuck*, comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal *St-Pierre*, au *Cap-Breton*, etc., etc. (No. 90.)

Réponse à ordre,—Etat donnant la date de la nomination de *Thomas Brossoit* dit *Bourguignon*, comme payeur et percepteur sur le canal de *Beauharnois*, etc., etc. (No. 91.)

Réponse à ordre,—Rapport de l'ingénieur qui a conduit les travaux d'exploration du havre de *New-Carlisle*, en 1880. (No. 92.)

Réponse à ordre,—Correspondance relative à l'émission d'une licence en faveur de *M. James Quinn*, pour tenir la traverse de la rivière *Restigouche*, entre *Cross Point*, dans la province de *Québec*, et *Campbellton*, dans celle du *Nouveau-Brunswick*. (No. 93.)

Réponse à ordre,—Copie de tous documents et correspondance concernant l'adjudication du dernier contrat pour le transport des malles de la rive nord entre *Little Current* et le *Sault Ste-Marie*. (No. 95.)

Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 10 mars, 1879, pour copie de tous rapports, pièces et documents concernant la mise à la retraite de *M. Lesueur*, ci-devant du ministère des Postes, et de toute correspondance y relative. (No. 96.)

Etat des dépenses de la police fédérale pendant l'année 1880, conformément à l'acte 31 *Vict.*, chap. 73, clause 6. (No. 97.)

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Odell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable *M. Aikins*, ministre du Revenu de l'Intérieur, a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général en date du 15 janvier 1881, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégée à *Halifax* en 1877; aussi copie de tout rapport fait ou de toutes explications fournies par la Commission des Pêcheries ou autre fonctionnaire du gouvernement canadien sur cette prétendue falsification.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No.)

L'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport au sujet d'un certain terrain, situé dans la seigneurie de *Sorel*, et réclamé par les héritiers d'un nommé *Walker*, le dit terrain ayant été donné par le gouvernement impérial au dit *Walker* en récompense de ses services militaires pour la défense de la colonie dans la guerre entre les *Etats-Unis* et la mère-patrie ; le dit *Walker* ayant pris possession de ce terrain et l'ayant occupé jusqu'à son décès comme sa propriété ; que le dit feu *Walker* est décédé *ab intestat* ; que sa veuve et ses enfants ont été obligés d'aller résider à *Prescott* ; que pendant leur absence, l'autorité militaire a pris le soin ou la possession du dit terrain ; que depuis plusieurs années, les héritiers du dit feu *Walker* réclament la possession de leur héritage ; le comité proposé devant se composer des honorables messieurs *Allan, Trudel, Scott, Pelletier, Archibald, Bellerose* et du proposant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir aux traitements d'un juge additionnel de la Cour du Banc de la Reine et d'un juge additionnel de la Cour Supérieure, dans la province de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de proroger pour un temps limité l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre trente-six," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'extension des limites de la province de *Manitoba*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant la naturalisation et les étsangers."

(En comité.— Voir Journal.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Boyd* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour expliquer et pour amender de nouveau l'acte de tempérance du *Canada*, 1878, et "l'Acte de 1879 qui l'amende,"

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender et de refondre les lois relatives aux chemins de fer de l'Etat."

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Les sections une à soixante et dix-neuf ont été lues et agréées.

La section quatre-vingt a été lue et amendée comme suit :

Page 25, ligne 32, après "refusera" insérez : "volontairement."

Page 25, ligne 35, après "piastres" insérez : "au plus."

Les sections suivantes jusqu'à la dernière inclusivement ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Cornwall* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lu la seconde fois ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte d'assurance refondu, 1877,"

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des améliorations de la rivière *Don*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, des télégraphes et des hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance Métropolitaine du *Canada* contre l'incendie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer l'association connue sous le nom de *J. Winslow Jones* et compagnie (à responsabilité limitée,) " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Glasier*, il a été ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte du revenu de l'Intérieur, de 1880."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les quatre premières sections ont été lues et agréées.

Ordonné, que le bill soit amendé comme suit :

Page 3, ligne 5, après " gallons," insérez la clause A.

Clause A.

" Pourvu toujours que dans les cas où le gouverneur en conseil le jugera à propos " il puisse autoriser un juge de paix à recevoir ces serments et déclarations."
La dernière section a été lue et agréée.
Le titre a été de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit reçu maintenant.

Et le dit amendement étant lu la seconde fois il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'étendre aux provinces de la *Colombie-Britannique* et de l'*Île du Prince-Edouard* l'acte établissant un système monétaire uniforme pour la Puissance du *Canada*."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 8 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mardi, 8 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable M. *Trudel* :

1. 4 Mars — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :
- 1o. Un relevé des noms, origine, religion, fonctions, rémunérations ou salaires de tous les employés publics de la Puissance du *Canada*, commissionnés et non-commissionnés, permanents et temporaires, classés suivant les différentes branches de service, avec additions établissant le total des salaires de chaque branche de service et le total de tous les salaires réunis.
 - 2o. Un état classant les dits employés suivant les provinces dans lesquelles ils ont été choisis, constatant le nombre des employés et la quantité des salaires des employés venant de chaque province pour chaque branche de service, et le total des salaires réunis des employés de chaque province.
 - 3o. Un état classant les dits employés par religion et par nationalité dans chaque branche de service et faisant voir le nombre par nationalité et par religion des employés dans chaque branche, le total des salaires des employés par religion et par nationalité dans chaque branche et dans toutes les branches réunies du service.

1881. Par l'honorable M. Read :

- 2 | 7 Mars — Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender les lois du revenu de l'intérieur de manière à percevoir les droits d'excise sur la bière au lieu de les percevoir sur le malt ?

Par l'honorable M. Almon :

- 3 | 7 Mars — Lorsque l'ordre du jour appellera la troisième lecture du bill M à l'effet d'amender de nouveau les actes de tempérance, il proposera l'amendement suivant :
- “ Que le commerce des bières pâles, du porter, de la lager-beer et des vins légers soient exemptés de l'application de l'acte de tempérance de 1878.”

Pour Mercredi, 9 Mars, 1881.

Par l'honorable M. Trudel :

- 4 | 7 Mars — Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur l'item 60 du budget supplémentaire de 1880-81, et demandera des explications touchant le détail des dépenses et la nature des services spéciaux y mentionnés.

ORDRE DU JOUR.

Mardi, 8 Mars, 1881.

1881.

- 1 | 7 Mars — *Troisième lecture* (Bill M)—Amendement de l'acte de tempérance.— (Hon. M. Vidal.)
- 2 | 7 “ *Troisième lecture* (Bill O)—Refonte des actes concernant les chemins de fer de l'État.—(Hon. sir Alexander Campbell.)
- 3 | 7 “ *Troisième lecture* (Bill 2)—Amendement de l'acte du Revenu de l'Intérieur.—(Hon. M. Aikins.)
- 4 | 7 “ *Prise en considération* du sixième rapport du comité mixte des impressions.—(Hon. M. Simpson.)
- 5 | 7 “ *Seconde lecture* (Bill 58)—Nomination de juges additionnels pour la province de Québec.—(Hon. sir Alexander Campbell.)
- 6 | 7 “ *Seconde lecture* (Bill 64)—Application de la loi criminelle dans les territoires en contestation.—(Hon. M. Aikins.)
- 7 | 7 “ *Seconde lecture* (Bill 21) relatif au chemin de fer du Grand-Tronc.— (Hon. M. Ferrier.)
- 8 | 7 “ *Seconde lecture* (Bill P)—Amendement de l'acte refondu d'assurance.—(Hon. M. Bellerose.)

No. 44.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Lundi, 7 mars, 1881.

—
PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 8 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northwood,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers.</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Thibeudeau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Sir Alexander,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Northwood*,—De *Henry J. Clarke*, C.R., et autres, de *Winnipeg*, dans la province de *Manitoba*.

Par l'honorable M. *Allan*,—Des commissaires du hâvre de *Toronto*.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de sauvetage du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de sauvetage de la Puissance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la ' compagnie d'assurance du *Canada* contre les accidents ' et d'autoriser le changement de nom de la dite compagnie en celui de ' compagnie d'assurance de l'*Amérique du Nord*, contre les accidents,' " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o. Un relevé des noms, origine, religion, fonctions, rémunérations ou salaires de tous les employés publics de la Puissance du *Canada*, commissionnés et non-commissionnés, permanents et temporaires, classés suivant les différentes branches de service, avec additions établissant le total des salaires de chaque branche de service et le total de tous les salaires réunis.

2o. Un état classant les dits employés suivant les provinces dans lesquelles ils ont été choisis, constatant le nombre des employés et la quantité des salaires des employés venant de chaque province pour chaque branche de service, et le total des salaires réunis des employés de chaque province.

30. Un état classant les dits employés par religion et par nationalité dans chaque branche de service et faisant voir le nombre par nationalité et par religion des employés dans chaque branche, le total des salaires des employés par religion et par nationalité dans chaque branche et dans toutes les branches réunies du service.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la Chambre de commerce "et la Bourse de *Montréal*," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la compagnie de "Garantie du *Canada*," et de changer son nom en celui de "Compagnie de garantie "de l'*Amérique du Nord*," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *Compton*, pour l'année 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 77.*)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre le rapport d'un comité du Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 16 juin 1880, relativement à une nouvelle enquête sur l'organisation du service civil, aussi le rapport des commissaires chargés de faire cette enquête.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session, No. .*)

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour expliquer et amender de nouveau l'Acte de tempérance de 1878 et l'acte de 1879 qui l'amende,"

L'honorable M. *Vidal* a proposé, secondé par l'honorable M. *Flint* :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Almon* a proposé, en amendement, secondé par l'honorable M. *Northwood* :

De retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer "amendé comme suit : Page 2, ligne dernière, après "section" insérez la clause B.

Clause B.

"Que le commerce de l'ale, du porter, de la lager-beer, du cidre et des vins "légers ayant une teneur alcoolique inférieure à 10 pour cent, soit exempté de "l'application de l'acte de tempérance, 1878."

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Cornwall*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, il a été

Ordonné, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 9 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Mercredi, 9 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable M. *Read* :

- 1 | 8 Mars — Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender les lois du revenu de l'intérieur de manière à percevoir les droits d'excise sur la bière au lieu de les percevoir sur le malt ?

Par l'honorable M. *Trudel* :

- 2 | 8 Mars — Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur l'item 60 du budget supplémentaire de 1880-81, et demandera des explications touchant le détail des dépenses et la nature des services spéciaux y mentionnés.

ORDRE DU JOUR.

Mercredi, 9 Mars, 1881.

1881.

- 1 8 Mars — *Troisième lecture* (Bill O)—Refonte des actes concernant les chemins de fer de l'Etat.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 2 8 “ *Troisième lecture* (Bill Q)—Amendement de l'acte du Revenu de l'Intérieur.—(Hon. M. *Aikins*.)
- 3 8 “ *Reprise du débat ajourné* sur la motion de l'honorable M. *Almon* en amendement à la motion de l'honorable M. *Vidal* :
 “ Que le bill pour amender de nouveau l'acte de tempérance soit
 “ maintenant lu la troisième fois,” lequel amendement est comme
 suit : “ que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois,
 mais qu'il soit de nouveau amendé comme suit :
 “ Page 2, ligne dernière, après “section” insérez la clause B. “ Que
 “ le commerce de l'ale, du porter, de la lager-beer, du cidre et
 “ des vins légers d'une teneur alcoolique inférieure à 10 pour
 “ cent, soit exempté de l'application de l'acte de tempérance,
 “ 1878.”—(Hon. M. *Cornwall*.)
- 4 8 “ *Prise en considération* du sixième rapport du comité mixte des impressions.—(Hon. M. *Simpson*.)
- 5 8 “ *Seconde lecture* (Bill 58)—Nomination de juges additionnels pour la province de *Québec*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 6 8 “ *Seconde lecture* (Bill 64)—Application de la loi criminelle dans les territoires en contestation.—(Hon. M. *Aikins*.)
- 7 8 “ *Seconde lecture* (Bill 21) relatif au chemin de fer du Grand-Tronc.—(Hon. M. *Ferrier*.)
- 8 8 “ *Seconde lecture* (Bill P)—Amendement de l'acte refondu d'assurance.—(Hon. M. *Bellerose*.)
- 9 8 “ *Seconde lecture* (Bill R)—Extension des frontières du *Manitoba*.—(Hon. sir *Alex. Campbell*.)

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mardi, 8 mars, 1881,

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 9 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Alexander,
Allan,
Almon,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Botsford,
Boucherville, de,
Bourinot,
Boyd,
Brouse,
Bull,
Bureau,
Campbell,
Sir Alexander,
Carvell,

Chaffers,
Chapais,
Cornwall,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Gibbs,
Girard,
Glasier,
Grant,
Guévremont,

Hamilton (Inkerman),
Hamilton (Kingston),
Haythorne,
Hope,
Howlan,
Kaulbach,
Leonard,
Lewin,
McClelan,
McLelan,
McMaster,
Macdonald,
Macfarlane,
Miller,
Montgomery,
Nelson,
Northwood,
Odell,
Pâquet,
Pelletier,
Penny,
Pozer,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Simpson,
Stevens,
Sutherland,
Thibaudeau,
Trudel,
Vidal,
Wark,

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Walter A. Dickson* et *J. G. Dickson*, exécuteurs testamentaires de *William Dickson*, détenteurs de terrains situés dans la rue *George*, au sud de la rue *Waterloo*, dans la ville de *Galt*, comté de *Waterloo*, province d'*Ontario* ; demandant que les pouvoirs demandés par la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada* dans le bill intitulé : “ Acte concernant l'embranchement de *Berlin* et de *Galt* de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada*, ne lui soient pas accordés, ou si ils lui sont accordés qu'une clause y soit insérée obligeant la compagnie de payer pour les dommages qu'ils ont causés aux propriétaires des terrains situés sur la rue *George* par le prolongement du chemin de fer à travers la dite rue ; qu'une clause soit insérée dans le dit bill enlevant les droits de la dite compagnie si elle ne fait pas dans un temps limité, un progrès réel dans ses ouvrages autorisés, et qu'un conseil soit entendu contre le dit bill.

De *Benjamin Longley* et autres,—De *Benjamin Tomlin* et autres,—De *James G. Worts*, et autres,—et de *John Smith*, tous de la cité de *Toronto* ; demandant séparément qu'il ne soit pas passé de bill pour l'amélioration de la rivière *Don*, mais, si le bill est adopté que la compagnie soit restreinte aux terres basses autant que possible, et qu'il ne lui soit pas permis de s'emparer d'une plus grande étendue de terre qu'il n'est absolument nécessaire pour l'amélioration de la rivière, et que le libre accès à la dite rivière soit garantie aux propriétaires actuels des lots riverains et au public en général.

Des commissaires du havre de *Toronto* ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie d'amélioration de la rivière *Don*, ne soit pas passé durant la présente session de la législature, mais que du temps leur soit donné pour considérer la mesure, vu qu'il peut en résulter un danger pour la propriété publique qui lui est confiée.

De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada* ; demandant que le bill pour incorporer la compagnie d'amélioration de la rivière *Don*, ne devienne pas loi, vu qu'un grand dommage serait causé à un pont du chemin de fer qui vient d'être construit à un grand prix, et dont se sert le dit chemin de fer, et la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Nipissing*.

De *H. J. Hubertus*, de la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton* ; demandant qu'il ne soit pas accordé de charte à aucune compagnie ayant en vue la construction d'un chemin de fer d'*Ottawa* à *Toronto*, à moins d'y insérer une clause pour l'indemniser, vu qu'il a été le premier promoteur de l'importante ligne maintenant entre les mains d'autres personnes, et qu'ainsi il a droit à leur considération.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre une réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 1er février 1881, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernement de *Québec*, depuis le 1er janvier, 1875, relativement à la division du bureau d'enregistrement de *Montréal* et à la réclamation formulée en conséquence de cette division par *G. H. Ryland*, écuyer, s'appuyant sur un arrangement conclu entre lui et le lord haut-commissaire de Sa Majesté de la part du gouvernement impérial en l'année de 1841 ; aussi toute correspondance échangée avec le dit *M. Ryland*, et toutes autres pièces ayant trait à ce sujet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'amélioration du havre de *Moncton*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McLelan*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de la *Beauce*, pour l'année 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 77.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé . " Acte à l'effet d'amender et de refondre les lois relatives aux chemins de fer de l'Etat," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte du Revenu de l'Intérieur, de 1880," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Almon*, en amendement à la motion de l'honorable M. *Vidal* : Que le bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender de nouveau l'acte de tempérance de 1878 et l'acte de 1879 qui l'amende " soit lu la troisième fois maintenant, savoir : de retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " amendé comme suit :

Page 2, ligne dernière, après " section " insérez la clause B.

Clause B.

" Que le commerce de l'ale, du porter, de la lager-beer, du cidre et des vins légers " ayant une teneur alcoolique inférieure à 10 pour cent, soit exempté de l'application " de l'acte de tempérance, 1871."

Après débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Campbell, sir Alex.,	Gibbs,	Montgomery,
Archibald,	Carvell,	Glasier,	Northwood,
Botsford,	Cornwall,	Hamilton (<i>Inkerman</i>),	Odell,
Boucherville, de,	Dever,	Howlan,	Penny,
Bourinot,	Dickey,	Kaulbach,	Pozer,
Boyd,	Dickson,	Lewin,	Ryan,
Bull,	Ferguson,	Macdonald,	Simpson.—28

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Dumouchel,	Haythorne,	Pelletier,
Armand,	Ferrier,	Hope,	Reesor,
Baillargeon,	Flint,	Leonard,	Scott,
Bellerose,	Girard,	McClelan (<i>Hopewell</i>),	Trudel,
Bureau,	Grant,	McLelan (<i>Lon'derry</i>),	Vidal,
Chaffers,	Guévremont,	McMaster,	Wark.—26
Chapais,	Hamilton (<i>Kingston</i>),		

Ainsi la question a été résolue dans l'affirmative.

La question étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Almon*, secondé par l'honorable M. *Northwood*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé en amendement :

De retrancher "maintenant" et après "fois" d'insérer "d'hui en trois mois."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Dumouchel,	Hamilton (<i>Kingston</i>),	Pelletier,
Armand,	Ferrier,	Haythorne,	Reesor,
Baillargeon,	Flint,	Leonard,	Scott,
Bellerose,	Girard,	McClelan (<i>Hopewell</i>),	Trudel,
Bureau,	Grant,	McLelan (<i>Lon'derry</i>),	Vidal,
Chaffers,	Guévremont,	McMaster,	Wark.—25.
Chapais,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Carvell,	Hamilton (<i>Inkerman</i>),	Northwood,
Archibald,	Cornwall,	Hope,	Odell,
Botsford,	Dever,	Howlan,	Penny,
Boucherville, de,	Dickey,	Kaulbach,	Pozer,
Bourinot,	Dickson,	Lewin,	Ryan,
Boyd,	Ferguson,	Macdonald,	Simpson.—29.
Bull,	Gibbs,	Montgomery,	
Campbell,	Glasier,		
Sir Alexander,			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise de nouveau sur la motion de M. *Almon*, savoir : Que le bill intitulé : "Acte pour expliquer et amender de nouveau l'Acte de tempérance de 1878 et l'acte de 1879 qui l'amende," soit lu la troisième fois maintenant.

Après débat,

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Après un nouveau débat,

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, a proposé :

Que la suite du débat sur la dite motion de l'honorable M. *Almon* soit remis à demain.

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Chapais,	Haythorne,	Reesor,
Armand,	Dumouchel,	Leonard,	Scott,
Baillargeon,	Flint,	McClelan (<i>Hopewell</i>),	Trudel,
Bellerose,	Girard,	McLelan (<i>Lon'derry</i>),	Vidal,
Bureau,	Grant,	McMaster,	Wark.—23.
Chaffers,	Guévremont,	Pelletier,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Carvell,	Glasier,	Macdonald,
Archibald,	Cornwall,	Hamilton (<i>Inkerman</i>),	Montgomery,
Botsford,	Dever,	Hamilton (<i>Kingston</i>),	Northwood,
Boucherville, de,	Dickey,	Hope,	Odell,
Bourinot,	Dickson,	Howlan,	Ryan,
Boyd,	Ferguson,	Kaulbach,	Simpson,
Bull,	Gibbs,	Lewin,	Thibaudeau.—29.
Campbell			
Sir Alexander,			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise de nouveau sur la motion de l'honorable M. *Almon*, savoir : Que le bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender de nouveau l'acte de tempérance de 1878 et l'acte de 1879 qui l'amende," soit lu la troisième fois maintenant,

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " de nouveau amendé comme suit :

" Que le proviso suivant soit ajouté au dit bill comme clause B : " pourvu que le conseil d'un comté, d'une cité, d'une ville, d'un village ou d'un township où l'acte de tempérance de 1878, a été ou sera à l'avenir déclaré exécutoire, puisse par règlement excepter de son application la vente de l'ale, du porter, de la lager-beer, du cidre et des vins légers d'une teneur alcoolique et inférieure à dix pour cent."

Après débat,

La dite motion en amendement a été retirée, avec la permission de la Chambre.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale de l'honorable M. *Almon*, savoir : Que le bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender de nouveau l'acte de tempérance du Canada, 1878, et l'acte de 1879 qui l'amende," soit lu la troisième fois maintenant,

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé comme suit :

A la fin de la clause B, ajouter les mots suivants : " et la dite clause ne s'appliquera pas à *Manitoba*."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Flint,	McClelan,	Scott,
Armand,	Gibbs,	McLelan,	Stevens,
Baillargeon,	Girard,	McMaster,	Trudel,
Bellerose,	Grant,	Pelletier,	Vidal,
Chaffers,	Haythorne,	Reesor,	Wark.—22.
Chapais,	Leonard,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Campbell, sir Alex.,	Ferguson,	Lewin,
Botsford,	Carvell,	Glasier,	Montgomery,
Boucherville, de	Cornwall,	Hamilton (<i>Inkerman</i>),	Northwood,
Bourinot,	Dever,	Hope,	Odell,
Boyd,	Dickey,	Howlan,	Ryan,
Bull,	Dickson,	Kaulkach,	Simpson.—24.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise de nouveau sur la motion de l'honorable M. *Almon* : Que le bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender de nouveau l'acte de tempérance " du Canada, de 1878, et l'acte de 1879 qui l'amende " soit lu la troisième fois maintenant,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Carvell,	Gibbs,	Lewin,
Botsford,	Cornwall,	Glasier,	Montgomery,
Boucherville, de,	Dever,	Hamilton (<i>Inkerman</i>),	Northwood,
Bourinot,	Dickson,	Hope,	Odell,
Boyd,	Dickson,	Howlan,	Ryan et
Bull,	Ferguson,	Kaulbach,	Simpson.—25.
Campbell (Sir Alexander),			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Flint,	McClelland (<i>Hopewell</i>),	Scott,
Armand,	Girard,	McLelan (<i>Lon'derry</i>),	Stevens,
Baillargeon,	Grant,	McMaster,	Trudel,
Bellerose,	Haythorne,	Pelletier,	Vidal,
Chaffers,	Leonard,	Reesor,	Wark.—21.
Chapais,			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le sixième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir aux traitements d'un juge additionnel de la Cour du Banc de la Reine et d'un juge additionnel de la Cour Supérieure dans la province de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de proroger pendant un temps limité, l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre trente six," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'assurance refondu de 1877," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'extension des limites de la province de *Manitoba*,"

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain,

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été *Ordonné*. que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de faire correspondre certaines dispositions de l'Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes avec les dispositions au même effet en vigueur dans le *Royaume-Uni*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'Asile Militaire du *Canada* à *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jéudi, 10 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Jéudi, 10 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable M. *Read* :

1. 9 Mars — Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender les lois du revenu de l'intérieur de manière à percevoir les droits d'excise sur la bière au lieu de les percevoir sur le malt ?

Par l'honorable M. *Trudel* :

2. 9 Mars — Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur l'item 60 du budget supplémentaire de 1880-81, et demandera des explications touchant le détail des dépenses et la nature des services spéciaux y mentionnés.

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 10 Mars, 1881.

1881.

- | | | | |
|---|---|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 9 | Mars | — <i>Seconde lecture</i> (Bill 59)—Incorporation du havre <i>Moncton</i> .—(Hon. M. <i>McLelan</i> (<i>Hopewell</i> .) |
| 2 | 9 | “ | Comité général (Bill 58)—Juges additionnels pour la province de <i>Québec</i> .—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 3 | 9 | “ | Comité général (Bill P)—Acte refondu d'assurance.—(Hon. M. <i>Bellerose</i> .) |
| 4 | 9 | “ | <i>Seconde lecture</i> (Bill R)—Extension des frontières du <i>Manitoba</i> .—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 5 | 9 | “ | <i>Seconde lecture</i> (Bill 57)—Pour amender l'acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes.—(Hon. M. <i>Aikins</i> .) |
| 6 | 9 | “ | <i>Seconde lecture</i> (Bill 76) relatif à l'asile militaire de <i>Québec</i> .—(Hon. M. <i>Aikins</i> .) |

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mercrèdi, 9 mars, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jedi, 10 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MAC PHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers.</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott.</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Sir Alexander,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Carvell,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Ryan*,—De *James Inglis*, de la cité de *Montréal*, directeur de la compagnie des céréales du *Saint-Laurent*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *Henry J. Clarke*, C.R., et autres, de *Winnipeg*, province du *Manitoba* ; énonçant certaines accusations contre l'honorable *Edmund Burk Wood*, juge-en-chef de la Cour du Banc de la Reine, pour la province du *Manitoba* ; et priant la Chambre de prendre leur pétition en favorable considération, et d'agir conformément à la loi et à la justice et aux intérêts de la pure administration de la justice et du service public.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, des télégraphes et des havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer et de navigation de la baie de *Quinté*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :
Page 1, ligne 33, après “ suit ” insérez la clause A :

Clause A.

“ Le chemin de fer ci-dessus décrit est par le présent déclaré être un ouvrage d'utilité générale pour le *Canada*.”

Page 2, ligne 40, retranchez depuis “ chacune ” jusqu'à “ les ” dans la 41e ligne et insérez : “ sur ce fonds seront d'abord payés.”

Page 4, ligne 5, après “ billet ” insérez : “ promissoire pour une somme inférieure à cent piastres, ou aucun billet promissoire.”

Page 4, ligne 7, retranchez “ ou les opérations d'assurance.”

Dans le préambule du bill.

Page 1, ligne 3, après “ acheter ” insérez “ ou.”

Page 1, ligne 27, retranchez le premier “ ou ” et insérez “ et,” après le second “ ou ” insérez “ par.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Québec* et de *Richelieu*, pour l'année 1830.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session, No. 77.)

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte concernant la compagnie consolidée des mines d'or du *Canada*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Gibbs*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer l'association connue sous le nom de *Winslow Jones* et compagnie (à responsabilité limitée), a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie dite "*Silver Plume Mining Company*," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
10 mars, 1881.

Le comité des ordres permanents et des bills privés auquel, a été renvoyé le bill reçu de la Chambre des Communes, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie dite "*The Silver Plume Mining Company*"" a, conformément à l'ordre de renvoi du quatre mars courant, examiné le dit bill et a l'honneur d'en faire rapport comme suit :

1. Que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité, la preuve produite tendant plutôt à prouver le contraire des allégations du préambule ;

2. Qu'une action portée au nom de la Couronne contre les pétitionnaires en obtention de ce bill pour actes illégaux accomplis par eux en tant que corporation constituée sous le nom de "*Silver Plume Mining Company*," est actuellement pendante devant la Cour Supérieure de *Montréal*, et que la décision à intervenir dans cette action pourrait être influencée par la passation de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'amélioration du havre de *Moncton*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McClellan* (*Hopewell*), secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, des télégraphes et des havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir aux traitements d'un juge additionnel de la Cour du Banc de la Reine et d'un juge additionnel de la Cour Supérieure dans la province de Québec."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième, en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'assurance refondu de 1877."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'extension des limites de la province de *Manitoba*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de faire correspondre certaines dispositions de l'acte concernant la navigation dans les eaux canadienne avec les dispositions au même effet en vigueur dans le Royaume-Uni," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant l'asile militaire du Canada à Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 11 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 11 Mars, 1881.

1881.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell* :

1110 Mars — Lorsque la Chambre se formera en comité général sur le Bill R pour l'extension des frontières du *Manitoba*, il proposera l'amendement suivant :

Page 2, ligne 15, après " accordées " insérez les clauses A et B :

Clause A.

" Toutes lois et ordonnances en vigueur dans le territoire par le pré-
 " sent ajouté à la province du *Manitoba* à l'époque de l'entrée en
 " vigueur du présent acte, et tous tribunaux de juridiction civile
 " et criminelle, toutes commissions, pouvoirs et autorités léga-
 " lement constitués, et tous officiers judiciaires, administratifs et
 " ministériels existant dans ce territoire à l'époque de l'entrée
 " en vigueur du présent acte, continueront d'y exister comme si
 " ce territoire n'eût pas été ajouté à la dite province, tout en
 " restant néanmoins sujets—pour ce qui est des matières tom-
 " bant sous l'autorité législative de la législature de la province
 " du *Manitoba*—à être abrogés, abolis ou modifiés par la dite
 " législature."

Clause B.

" Le présent acte entrera en vigueur seulement à compter du jour
 " que désignera à cet effet le gouverneur par une proclamation
 " publiée dans la *Gazette du Canada*.

Pour Lundi, 14 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable M. Dever :

- 2 10 Mars — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les personnes intéressées dans la construction ou ayant fait des offres pour la construction d'un pont sur la chute de la rivière *St-Jean*, à *St-Jean, Nouveau-Brunswick*.

ORDRE DU JOUR

Vendredi, 11 Mars, 1881.

1881.

- 1 10 Mars — *Troisième lecture* (Bill P)—Acte refondu d'assurance.—(Hon. M. Bellerose.)
- 2 10 " *Comité général* (Bill R)—Extension des frontières du *Manitoba*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 3 10 " *Prise en considération* du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés (Bill 35)—Compagnie dite de la Plume d'Argent.—(Hon. M. *Vidal*.)
- 4 10 " *Comité général* (Bill 57)—Amendement de la loi de navigation dans les eaux canadiennes.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 5 10 " *Comité général* (Bill 76)—Asile militaire de *Québec*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

No. 47.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-1

Jedi, 10 mars, 1881,

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CI

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 11 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Sir Alexander,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northwood,</i>	
<i>Carvell,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Hamilton, (Kingston), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Guévremont, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport au sujet d'un certain terrain, situé dans la seigneurie de Sorel, et réclamé par les héritiers d'un nommé Walker, le dit terrain ayant été donné par le gouvernement impérial au dit Walker en récompense de ses services militaires pour la défense de la colonie dans la guerre entre les États-Unis et la mère-patrie; le dit Walker ayant pris possession de ce terrain et l'ayant occupé jusqu'à son décès comme sa propriété; que le dit feu Walker est décédé *ab intestat*; que sa veuve et ses enfants ont été obligés d'aller résider à Prescott; que pendant leur absence, l'autorité militaire a pris le soin ou la possession du dit terrain; que depuis plusieurs années, les héritiers du dit feu Walker réclament la possession de leur héritage,—a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 11 mars, 1881.

Le comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport au sujet d'un certain terrain, situé dans la seigneurie de Sorel, et réclamé par les héritiers d'un nommé Walker, le dit terrain ayant été donné par le gouvernement impérial au dit Walker, en récompense de ses services militaires pour la défense de la colonie dans la guerre entre les États-Unis et la mère-patrie; le dit Walker ayant pris possession de ce terrain et l'ayant occupé jusqu'à son décès comme sa propriété; que le dit feu Walker est décédé *ab intestat*; que sa veuve et ses enfants ont été obligés d'aller résider à Prescott; que pendant leur absence, l'autorité militaire a pris le soin ou la possession du dit terrain; que depuis plusieurs années, les héritiers du dit feu Walker, réclament la possession de leur héritage; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son rapport :

Conformément à l'ordre de renvoi du 7 mars courant, de votre honorable Chambre, votre comité a examiné plusieurs témoins citées devant lui par les héritiers du dit Walker.

Comme les dits héritiers ont plusieurs autres témoins à citer et que leur examen prendrait un temps considérable, votre comité recommande que l'examen des témoins soit suspendu pour la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

J. B. GUÉVREMONT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Flint, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Aikins a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les sauvages, de 1880."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte d'assurance refondu de 1877,"

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : Acte pour pourvoir à l'extension des limites "de la province de Manitoba."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

La seconde clause ayant été lue elle a été amendée comme suit :

(Voir Journal.)

Les troisième et quatrième clauses ont été lues et adoptées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bellerose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant, et les dits amendements étant lus la seconde fois ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours,

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie dite de la Plume d'Argent,"

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Wark, a proposé :

Que le second paragraphe du dit rapport soit retranché, et que le reste soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de faire correspondre certaines dispositions de l'acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes avec les dispositions au même effet en vigueur dans le Royaume-Uni,"

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant l'asile militaire du Canada à Québec,"

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte quarante Victoria, chapitre dix, intitulé : " Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte relatif à certaines banques d'épargnes dans les provinces d'Ontario et de Québec, et de proroger pendant un temps limité les chartes de certaines banques auxquelles s'applique le dit acte," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gibbs, il a été

Ordonné, que la quarante unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer des Mines de Hull," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant

qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour augmenter et étendre les pouvoirs du Crédit Foncier Franco-Canadien," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibbs, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer le Crédit Foncier du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gibbs, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. Aikins, ministre du revenu de l'intérieur, a présenté à la Chambre une réponse additionnelle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les documents suivants :

- 1o. Le projet d'une nouvelle charte proposée pour l'Université-Laval, lequel projet a été transmis en Angleterre avec une pétition de l'archevêque et des évêques ;
- 2o. La réponse du secrétaire des colonies à cette pétition, ainsi que tous les autres documents relatifs à la question de l'Université-Laval ;
- 3o. La pétition et l'exposé de faits de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, qui ont été enregistrés au bureau de l'honorable secrétaire d'Etat pendant le mois actuel.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No.)

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 14 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de Motions.

MOTIONS.

Pour Lundi, 14 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable M. Dever :

10 Mars — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les personnes intéressées dans la construction ou ayant fait des offres pour la construction d'un pont sur la chute de la rivière *St-Jean*, à *St-Jean, Nouveau-Brunswick*.

ORDRE DU JOUR.

Lundi, 14 Mars, 1881.

1881.

- 1 11 Mars — *Troisième lecture* (Bill P)—Acte refondu d'assurance.—(Hon. M. Bellerose.)
- 2 11 “ *Prise en considération* du rapport du comité spécial chargé d'examiner la réclamation des héritiers *Walker* à un terrain situé dans la seigneurie de *Sorel*.—(Hon. M. Guévremont.)
- 3 11 “ *Seconde lecture* (Bill S)—Amendement de l'acte concernant les sauvages.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 4 11 “ *Comité général* (Bill 57)—Amendement de la loi de navigation dans les eaux canadiennes.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 5 11 “ *Comité général* (Bill 76)—Asile militaire de *Québec*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 6 11 “ *Seconde lecture* (Bill 78)—Refonte des lois de douane.—(Hon. M. *Aikins*.)
- 7 11 “ *Seconde lecture* (Bill 83)—Amendement des lois qui régissent les banques d'épargnes en *Ontario* et *Québec*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 8 11 “ *Seconde lecture* (Bill 18)—Amendement de la charte de la compagnie du chemin de fer de la *Souris* et des *Montagnes Rocheuses*.—(Hon. M. *Vidal*.)
- 9 11 “ *Seconde lecture* (Bill 41)—Chemin de fer des mines de *Hull*.—(Hon. *Scott*.)
- 10 11 “ *Seconde lecture* (Bill 31)—Extension des pouvoirs du crédit foncier franco-canadien.—(Hon. M. *Gibbs*.)
- 11 11 “ *Seconde lecture* (Bill 32)—Incorporation du crédit foncier du *Canada*.—(Hon. M. *Vidal*.)

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Vendredi, 11 mars, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 14 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Alexander,
Allan,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Botsford,
Boucherville, de,
Bourinot,
Boyd,
Brouse,
Bull,
Bureau,
Campbell,
Sir Alexander,
Carvell,

Chaffers,
Chapais,
Cornwall,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Gibbs,
Girard,
Glasier,
Grant,
Guévremont,
Hamilton (Kingston),

Haythorne,
Hope,
Howlan,
Kaulbach,
Leonard,
Lewin,
McClelan,
McLelan,
McMaster,
Macdonald,
Macfarlane,
Miller,
Montgomery,
Nelson,
Northwood,

Odell,
Pâquet,
Pelletier,
Penny,
Pozer,
Read,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Simpson,
Stevens,
Sutherland,
Trudel,
Vidal,
Wark.

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Ryan, — Du bureau de commerce de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De James Inglis, de la cité de Montréal, directeur de la compagnie des céréales du St-Laurent, et autres, de la cité de Montréal; demandant que des mesures soient prises pour s'assurer du montant des "droits de tonnage" à payer sur douze vapeurs, la propriété privée des commissaires du havre de Montréal, selon le tarif légal des "droits de tonnage"; et pour recueillir les droits sur le tonnage de ces vaisseaux pour la saison dernière; et que les dits commissaires du havre soient forcés par le gouvernement de verser au fonds des revenus du havre les sommes dont il leur a été jusqu'ici irrégulièrement et illégalement fait remise.

L'honorable M. Aikins, ministre du revenu de l'intérieur, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 13 janvier, 1881, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance et tous papiers relatifs au transfert du bureau de poste de Prescott à l'hôtel-de-ville de Prescott, avec un état de la dépense additionnelle que causera annuellement ce transfert.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. .*)

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Assurance Métropolitaine du Canada contre l'incendie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Simpson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,

11 mars, 1881.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son septième rapport:

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à ordre, — Etat faisant connaître le montant d'argent affecté chaque année au service des terres fédérales, indiquant les sommes dépensées pour arpentages et pour administration; l'étendue de terre arpentée; etc., etc. (No 21 g.)

Réponse à ordre, — Etat donnant l'étendue des terres arpentées dans le Manitoba et dans le territoire du Nord-Ouest; les frais de tels arpentages et le nombre d'arpenteurs employés aux opérations de la dernière campagne; etc., etc. (No 21 h.)

Réponse à ordre, — Copie de tous documents et comptes se rapportant à une réclamation faite par G. A. Girouard pour une prétendue fourniture de traverses pour l'Intercolonial, pour laquelle un paiement de \$2,640 paraît avoir été fait par mandat spécial; etc., etc. (No 36 d.)

Réponse à adresse.—Copies de tous arrêtés du conseil, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement canadien et les autorités impériales, au sujet de l'application de cent mille piastres votées lors de la dernière session par le parlement fédéral pour venir en aide aux irlandais menacés de la famine. (No 76.)

Réponse, et réponse supplémentaire à une adresse du Sénat.—Correspondance échangée entre les gouvernements impérial, fédéral et de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1875, au sujet de la division du bureau d'enregistrement de Montréal, et de la demande d'indemnité faite en conséquence par G. H. Ryland, écuier, (No 94) pour distribution seulement.

Réponse à adresse (Sénat).—Résolutions passées par des conventions médicales, demandant des mesures législatives en rapport avec la salubrité publique. (No 98.)

Réponse à ordre.—Etat donnant le détail des dépenses encourues par les différents membres du gouvernement et toutes autres personnes au service du gouvernement, qui ont été envoyés en Angleterre, ou ailleurs, depuis le 1er novembre 1878 jusqu'à date. (No 110.)

Réponse à ordre.—Etat détaillé des dépenses encourues par des membres du gouvernement, et des personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre, ou ailleurs, depuis le 1er janvier 1874, au 1er octobre 1878. (No 110 a.)

Rapport de la commission du service civil. (No 113.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à ordre.—Statistiques et autres renseignements sur lesquels ont été basés les prix et les plans adoptés en 1879 pour les ventes des terres de chemins de fer ou de préemption. (No 21f.)

Réponse à adresse, Sénat.—Copie de l'ordre en conseil passé en 1873 ou avant, fixant Esquimalt comme terminus occidental du chemin de fer du Pacifique canadien. (No 23p.)

Réponse à adresse.—Copie de tous rapports au conseil et de tous ordres en conseil concernant la mise en disponibilité de Sandford Fleming, ingénieur-en-chef du chemin de fer du Pacifique canadien; etc., etc. (No 23r.)

Réponse à ordre.—Etat ou estimé donnant la quantité et la valeur des matériaux en fer pour ponts sur le chemin de fer du Pacifique canadien entre Selkirk et Kamloops; aussi, tous les renseignements que possède le gouvernement relativement au nombre, à la longueur et à la nature des ponts. (No 23s.)

Réponse à ordre.—Copie de toute correspondance avec le ministre des chemins de fer, et le ci-devant ingénieur-en-chef du chemin de fer du Pacifique, et de toute autre correspondance et documents concernant la réclamation présentée par C. Horetzky pour une plus forte rémunération que celle qu'il a reçue pour avoir exploré la région comprise entre les rivières Skeena et de la Paix pendant l'année 1879. (No 23t.)

Réponse à ordre.—Instructions écrites ou verbales données, depuis le 10 octobre, 1878, à Collingwood Schreiber, écr., ingénieur civil, au sujet des examens qui lui restent à faire, contre certains employés sur la division nord du chemin de fer Intercolonial.

Aussi, un état demandant les noms et la résidence de tous les employés du dit chemin de fer, qui ont été déchargés ou destitués entre l'année 1873 et le 17 septembre, 1878. (No 36e.)

Réponse à ordre (en partie).—Etat donnant les noms des diverses personnes employées sur le chemin de fer Intercolonial dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, leur âge, nationalité et religion; etc., etc. (No 36f.)

Réponse à ordre.—Copie de la décision des arbitres du Canada, au sujet de la réclamation du nommé Alexander Forbes, pour clôturage sur la ligne de l'Intercolonial, pour laquelle un paiement de \$172.18 paraît avoir été fait par mandat spécial, etc., etc. (No 36g.)

Réponse à ordre.—Contrat passé entre le gouvernement et Denis Coholan, en date du 18 janvier, 1877, et de cette partie du devis concernant la dimension et le

nombre de chalands employés avec les bateaux dragueurs faisant le curage au terminus en eau profonde du chemin de fer Intercolonial, à St-Jean, N.-B., etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms de toutes les personnes employées comme traducteurs français permanents et comme traducteurs français pendant la session, depuis le 1er janvier, 1874, jusqu'au 1er février courant; ainsi que le montant payé par mois ou par jour; etc., etc. (No 78.)

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms de toutes personnes employées comme traducteurs français additionnels, traduisant à la page, pendant la dernière session du parlement fédéral; le nombre de pages traduites, le prix fixé d'avance pour chaque page ainsi traduite, ainsi que les noms de chacun des officiers de la Chambre des Communes qui ont certifié les comptes, etc., etc. (No 78a.)

Réponse à ordre,—Etat faisant connaître les noms et la nationalité de chacun des instructeurs des sauvages dans les territoires du Canada; le salaire ou l'indemnité payé à chacun deux; etc., etc. (No 85a.)

Réponse à ordre,—Copie des différents baux accordés par le gouvernement pour l'usage de pouvoirs d'eau et pour certains privilèges, relativement à la construction de quais ou hangars sur le canal Beauharnois. (No 91a.)

Réponse à ordre,—Copie du rapport de H. Parent, ingénieur, concernant le changement du pont sur l'écluse du canal de Beauharnois à Valleyfield. (No 91b.)

Réponse à ordre,—Copie du rapport de H. Parent, ingénieur, concernant la location de certain terrain sur la rive nord du canal Beauharnois à Valleyfield. (No 91c.)

Réponse à ordre,—Etat donnant le montant des péages sur le canal de Beauharnois, chaque année, depuis 1872 jusqu'à date. (No 91d.)

Réponse supplémentaire à ordre, concernant la mise à la retraite de M. LeSueur, ci-devant du ministère des postes; etc., etc. (No. 96a.)

Réponse à ordre,—Etat faisant connaître tous les permis données pour fonds de pêches sur les lacs Huron et Supérieur, pendant les deux dernières années; avec les noms des concessionnaires; etc., etc. (No 99.)

Réponse à ordre,—Correspondance relative aux patentes octroyées pendant les quatre dernières années, pour des fonds de pêche à Killarney et les environs, dans le district d'Algoma; etc., etc. (No 99a.)

Réponse à ordre,—Etat faisant connaître les noms des gradués du collège militaire qui ont obtenus des certificats de première et de seconde classe lors du dernier examen annuel; les noms de ceux qui sont entrés dans l'armée anglaise, les noms de ceux qui ont quitté le Canada pour aller se fixer aux Etats-Unis; etc., etc. (No 101.)

Réponse à ordre,—Correspondance échangée avec le ministère des chemins de fer pendant les deux dernières années, concernant l'établissement de voies ferrées, pour relier l'Intercolonial au Cap Tourmente, dans le comté de Westmoreland, et le Cap Traverse, dans l'île du Prince-Edouard, au chemin de fer de l'île du Prince-Edouard. (No 102.)

Réponse à ordre,—Etat donnant tous les renseignements que possède le gouvernement concernant le nombre de personnes inscrites lors du dernier recensement, bien qu'elles fussent absentes de la localité où leurs noms ont été enregistrés; etc., etc. (No 103.)

Réponse à ordre,—Liste donnant les noms des divers officiers chargés de prendre le prochain recensement, et le district pour lequel il est nommé. (No 103a.)

Réponse à ordre,—Copie de toutes formules et pièces préparées pour l'usage de chacun des officiers qui ont fait le recensement en 1871, et qui n'ont pas encore été produites, etc., etc. [No 103b.]

Réponse à ordre,—Copie de toute correspondance concernant la substitution de noms nouveaux aux noms anciens et historiques dans les territoires du Nord-Ouest; etc., etc. [No 105.]

Réponse à ordre,—Copie de toute correspondance concernant les droits des Squatters établis sur les réserves navales à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex.

Réponse à ordre,—Etat détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879, pour la publication, dans les feuilles publiques du Canada, d'annonces du gouvernement ou de toute branche de l'administration; etc., etc. [No 107.]

Réponse à ordre,—Etat détaillé des sommes d'argent qui ont été payées à J. B. Eager, ci-devant commis dans le bureau de poste de Hamilton, depuis la date de sa mise à la retraite et copie de toute correspondance touchant le motif de cette mise à la retraite. (No. 108.)

Réponse à ordre,—Etat mentionnant le chiffre des immigrants qui se sont rendus dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année expirée, le 31 octobre 1880, et le nombre de ceux qui ont acheté des terres; etc., etc. (No. 109.)

Réponse à ordre,—Etat détaillé des deniers payés à la Cie de la Baie d'Hudson par les différentes branches de l'administration depuis la cession de son territoire en Canada. (No. 111.)

Réponse à adresse,—Copie de toute correspondance échangée avec la Cie de la Baie d'Hudson concernant le quart sud-est et la motié nord de la section 7 du canton No. 17, rang 20, à l'ouest de la première grande méridienne, et la concession du dit territoire à la compagnie; etc., etc. (No. 111a.)

Réponse à ordre,—Copie des documents qui ont été, à différentes époques, adressés au gouvernement en faveur de la réclamation faite par Henry A. P. Holland pour obtenir possession du jardin du Château à Québec. (No. 112.)

Réponse à adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et Michel Mathieu, écr., avocat et M.P.P., relativement à l'achat d'une propriété pour l'établissement d'un bureau de poste en la ville de Sorci. (No 114.)

Réponse à ordre,—Etat faisant connaître le nombre des boîtes, tiroirs et casiers qu'il y a au bureau de poste de Montréal; etc., etc. (No 115.)

Réponse à ordre,—Copie du rapport de l'ingénieur qui a fait l'exploration du port de Wiarton. (No 116.)

Réponse à ordre,—Etat faisant connaître tous les droits perçus sur le riz et la poudre importés dans la colombie anglaise pendant la dernière année fiscale. (No 117)

Réponse à ordre,—Etat donnant la quantité de houille emportée en Canada depuis le 30 juin dernier, et le droit perçu sur la dite houille, faisant la distinction entre l'anhracite et la bitumineuse. (No. 118.)

Réponse à ordre,—Copie de tous rapports ou relevés hydrographiques faits depuis la dernière session, concernant le niveau actuel de l'eau dans le lac Manitoba, et ce qu'il en coûterait pour l'abaisser. (No 119.)

Réponse à ordre,—Etat détaillé du coût réel chaque année, du compte-rendu officiel des débats, pour les quatre dernières années, ainsi qu'un état en détail des montants payés, chaque année, pour ce service, avec les dates des paiements; etc., etc. (No 120.)

Réponse à adresse,—Copie de toute correspondance au sujet de la direction et de l'administration du pénitencier de St. Vincent-de-Paul, depuis le 1er janvier, 1880. (No 121.)

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'amélioration du havre de Moncton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 11, ligne 17, retranchez: "cinquante" et insérez: "cent."

Page 12, ligne 24, après "compagnie" insérez: "et pourvu de plus que les
"billets promissoires et lettres de change ne soient pas faits pour une somme infé-

“rieure à cent piastres, et ne soient pas payables au porteur ou destinés à circuler comme de la monnaie ou des billets de banques.”

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McClelan, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, pa-sera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer des mines de Hull,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Penny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 4, ligne 26, retranchez “pourvu toujours que” et in-érez “et.”

Le dit amendement étant lu une seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Wark, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “Acte pour incorporer la compagnie d'amélioration de la rivière Don,” a présenté son rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Il a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
14 mars, 1881.

Le comité spécial des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill de la Chambre des Communes intitulé : “Acte à l'effet d'incorporer la

compagnie des améliorations de la rivière Don," a l'honneur de faire rapport comm^e suit :

D'après le désir exprimé par les promoteurs, votre comité demande à être relevé de tout examen ultérieur de cette mesure.

R. B. DICKEY,
Président.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Penny, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté, et que les honoraires payés pour le dit bill soient remboursés.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Résolu, que le greffier soit autorisé à recevoir la déclaration de qualification de l'honorable Edward Goff Penny.

L'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. Lewin, a proposé

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les personnes intéressées dans la construction ou ayant fait des offres pour la construction d'un pont sur la chute de la rivière St.-Jean, à St.-Jean, Nouveau-Brunswick.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la compagnie canadienne britannique de prêt et de placement (à responsabilité limitée), en date du 31 décembre, 1880, et leur rapport annuel de même date.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit ;

(Voir documents de la Session, No.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des steamers d'Acadie," (à responsabilité limitée), auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McLelan, secondé par l'honorable Macfarlane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé " Acte à l'effet d'enlever tout doute sur le sens de la section douze, de l'acte du chemin de fer du Nord, 1877," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été
Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de Montréal, Portland et Boston," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Chaffers, secondé par l'honorable M. McMaster il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la Banque Ville-Marie, et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de chemin de fer de la baie de Quinté," et pour informer cette Chambre que la Chambre des Communes a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte d'assurance refondu de 1877," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le rapport du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport au sujet d'un certain terrain, situé dans la seigneurie de Sorel, et réclamé par les héritiers d'un nommé Walker, le dit terrain ayant été donné par le gouvernement impérial au dit Walker en récompense de ses services militaires pour la défense de la colonie dans la guerre entre les États-Unis et la mère-patrie; le dit Walker ayant pris possession de ce terrain et l'ayant occupé jusqu'à son décès comme sa propriété; que le dit feu Walker est décédé *ab intestat*; que sa veuve et ses enfants ont été obligés d'aller résider à Prescott; que pendant leur absence, l'autorité militaire a pris le soin ou la possession du dit terrain; que depuis plusieurs années les héritiers du dit feu Walker réclament possession de leur héritage.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte des Sauvages de 1880," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de faire correspondre certaines dispositions de l'acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes avec les dispositions au même effet en vigueur dans le Royaume-Uni.

(En comité.)

L'honorable M. Gibbs a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant l'asile militaire du Canada à Québec."

(*En comité.*)

L'honorable M. Baillargeon a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte "quarante Victoria, chapitre dix, intitulé: 'Acte pour amender et refondre les actes "concernant les douanes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte relatif à certaines banques d'épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec et de proroger pendant un temps limité les chartes de certaines banques auxquelles s'applique le dit acte," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour augmenter et étendre les pouvoirs du Crédit-Foncier Franco-Canadien."

Sur motion de l'honorable M. Gibbs, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer le crédit foncier du Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gibbs, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gibbs, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 15 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

ORDRE DU JOUR

Mardi, 15 Mars, 1881.

1881.

- | | | |
|---|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 14 | Mars— <i>Prise en considération</i> du septième rapport du comité mixte des impressions.—(Hon. M. <i>Simpson</i> .) |
| 2 | 14 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 80)—Incorporation de la compagnie de steamers de l' <i>Acadie</i> .—Hon. M. <i>McLelan</i> (<i>Londonderry</i> .) |
| 3 | 14 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 20)—Relatif à la compagnie du chemin de fer du <i>Nord du Canada</i> .—(Hon. M. <i>Vidal</i> .) |
| 4 | 14 | “ <i>Comité général</i> (Bill S)—Amendement de l'acte relatif aux Sauvages, 1880.—(Hon. M. <i>Aikins</i> .) |
| 5 | 14 | “ <i>Comité général</i> (Bill 78)—Refonte des lois de douane—(Hon. M. <i>Aikins</i> .) |

ATTAIRES DE ROUTINE

Mardi 16 Mars 1881

Pétitions à lire

Pétitions à présenter

Rapports de comités à présenter

ORDRE DU JOUR

Mardi 16 Mars 1881

1881

- 11 1/2 Mars—Examen du rapport du comité sur les affaires indiennes (Hon. M. D'Alton)
- 2 1/4 "—Rapport de la commission de la pêche (Hon. M. D'Alton)
- 3 1/4 "—Rapport de la commission de la pêche (Hon. M. D'Alton)
- 4 1/4 "—Rapport de la commission de la pêche (Hon. M. D'Alton)
- 5 1/4 "—Rapport de la commission de la pêche (Hon. M. D'Alton)

No. 49

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Lundi, 14 mars, 1881,

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER & C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 15 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Sir Alexander,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Jarvell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRÛÈRES :

L'honorable M. Vidal, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

15 mars, 1881.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné le bill reçu de la Chambre des Communes, intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers de l'Acadie (à responsabilité limitée), et a constaté que les promoteurs n'ont point publié d'avis de leur demande d'incorporation, mais comme leur entreprise ne porte préjudice à aucun droit individuel et qu'elle est regardée comme devant être vraisemblablement avantageuse au public, votre comité recommande de suspendre la 51e règle à leur égard.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. McLelan, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport aux personnes demandant la passation d'un acte intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des steamers de l'Acadie (à responsabilité limitée), tel que recommandé dans le dixième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le septième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des steamers de l'Acadie (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McLelan, secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte relatif aux Sauvages de 1880."

(En comité)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première section a été agréée avec les amendements suivants :

Page 1, lignes 9 et 13, retranchez : " la province de la Colombie-Britannique."

Les huit sections suivantes ont été lues et agréées.

La dixième section a été lue et amendée comme suit :

Page 2, ligne 45, après " paix " insérez : " pour les fins du présent acte."

Les onzième et douzième sections ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Flint a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lu la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Odell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte quarante Victoria, chapitre dix, intitulé : ' Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes.' "

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La première section a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 21, après " par " insérez : " le percepteur."

Les neuf sections suivantes ont été lues et agréées.

La onzième section a été lue et l'amendement suivant a été proposé :

Page 7, ligne 22, après " droits " insérez : " Tous articles et objets transmis par des institutions de charité pour aider l'œuvre des missions parmi les sauvages, ainsi que le vin destiné au culte."

Le dit amendement a été retiré, avec la permission du comité.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Dickson, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction d'Ontario et du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibbs, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'institution Andrew Mercer, d'Ontario pour la réforme des femmes, et la prison centrale de la province d'Ontario," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses "

Et aussi, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'amélioration du havre de Moncton," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'inspection du pétrole, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 19, retranchez "deux" et insérez "cinq."

Page 2, ligne 42, retranchez "emploiera sciemment."

Page 3, ligne 8, "Napthe" insérez ce qui suit comme section A.

Section A.

Le paragraphe qui suit est par le présent ajouté à la vingt-cinquième section du dit acte :

8. Aussitôt qu'un colis de pétrole aura été vidé, toutes les marques ou étampes placées sur ce colis, conformément aux dispositions du présent acte, seront effacées, et tout tel colis sur lequel ces marques ou étampes n'auront pas été effacées, sera confisqué au profit de la couronne, et la personne en la possession de laquelle il sera trouvé, sera coupable de contravention au présent acte, et, sur conviction du fait, paiera une amende de pas moins d'une piastre ni de plus de dix piastres pour tout et chaque tel colis."

Les dits amendements étant lus de nouveau, sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Son Honneur le Président a informé la Chambre que, conformément à la résolution d'hier, l'honorable Edward Goff Penny a fait et souscrit le renouvellement de déclaration de qualification devant Robert LeMoine, greffier du Sénat.

L'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Brouse, a proposé :

Qu'un comité soit nommé pour s'enquérir de la cause de la mauvaise ventilation des corridors et des chambres de comité du Sénat, le dit comité devant se composer des honorables messieurs Brouse, Scott, Haythorne, de Boucherville et du proposant.

La question de nouveau étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Dickson, La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 16 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

ORDRE DU JOUR.

Mercredi, 16 Mars, 1881.

1881.

- | | | |
|---|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 14 | Mars — <i>Comité général</i> (Bill 83)—Amendement des lois relatives aux banques d'Épargnes en <i>Ontario</i> et <i>Québec</i> .—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 2 | 14 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 31) pour étendre les pouvoirs du <i>Crédit foncier franco-canadien</i> .—(Hon. M. <i>Gibbs</i> .) |
| 3 | 14 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 32)— <i>Incorporation du crédit foncier du Canada</i> .—(Hon. M. <i>Vidal</i> .) |
| 4 | 15 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 81)— <i>Réforme Andrew Mercer</i> pour les femmes. —(Hon. M. <i>Aikins</i> .) |

ATTAIRES DE ROUTINE

Mardi 10 Mars 1881

ORDRE DU JOUR

Mardi 10 Mars 1881

- 1. La mise en discussion de l'ordre du jour (Bill 87) — Amendement des hon. les députés aux paragraphes 1 et 2 de l'ordre du jour — (Hon. M. Gwynne)
- 2. La mise en discussion de l'ordre du jour (Bill 87) — Amendement des hon. les députés au paragraphe 1 de l'ordre du jour — (Hon. M. Gwynne)
- 3. La mise en discussion de l'ordre du jour (Bill 87) — Amendement des hon. les députés au paragraphe 2 de l'ordre du jour — (Hon. M. Gwynne)
- 4. La mise en discussion de l'ordre du jour (Bill 87) — Amendement des hon. les députés au paragraphe 3 de l'ordre du jour — (Hon. M. Gwynne)

No. 50.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mardi, 15 mars, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROBERT ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 16 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macfarlane</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Haythorne,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du bureau de commerce de Montréal ; demandant qu'une charte soit octroyée à " La compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Sainte-Marie," tel que le demande cette compagnie.

L'honorable M. Macfarlane, du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
16 mars, 1881.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autres de ses vues, à cette Chambre, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande d'accepter la proposition contenue dans la lettre ci-jointe, adressée par M. Andrew Holland, de la cité d'Ottawa, sténographe, au président de ce comité.

Le tout respectueusement soumis.

ALEXANDER MACFARLANE,
Président.

Au Président du comité spécial du compte-rendu des débats du Sénat.

HONORABLE MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre l'offre suivante pour l'exécution, pendant la prochaine session du Parlement, du compte-rendu des débats, tel qu'il a été jusqu'à présent exécuté par mon frère et moi, et pour la publication de ce compte-rendu sous la forme de Hansard, savoir :

1. L'édition totale sera de 1,200 exemplaires, dont 700 destinés à la distribution quotidienne pendant la session ; les 500 autres devant être reliés en volumes pourvus d'un index convenable, et délivrés au greffier du Sénat aussitôt que possible après la clôture de la session.

2. Le caractère, le papier et la reliure seront semblables à ceux des débats du Sénat pour la session de 1880.

3. Les sénateurs pourront dans les vingt-quatre heures qui suivront la distribution quotidienne de l'édition non révisée faire les corrections nécessaires à leurs discours tels que rapportés.

4. Le comité indiquera quel nombre d'exemplaires de l'édition quotidienne devra être délivré aux maîtres de poste du Sénat et de la Chambre des Communes ainsi qu'à la presse.

5. Je m'oblige à exécuter le travail à la satisfaction du Sénat.

6. Les débats imprimés de chaque jour, à venir à 6 heures du soir, seront fournis aux maîtres de poste du Sénat et de la Chambre des Communes, au plus tard à trois heures de l'après-midi du lendemain ; lorsque la discussion se continuera le soir, les débats devront être imprimés et délivrés avec toute la diligence possible, de manière à donner dans une seule édition le débat complet de chaque jour, en autant que le permettront les facilités de service d'impression dont je pourrai disposer. J'exécuterai ce travail moyennant la somme de cinq mille piastres (\$5,000), à moins que le volume n'excède 500 pages, auquel cas je devrai recevoir trois piastres vingt-cinq cents (\$3.25) par chaque page additionnelle. Au cas où les discours prononcés en français ne seraient point rapportés et imprimés en français, il sera fait une déduction de cinq cents piastres (\$500) sur le montant du contrat.

Je devrai recevoir deux cent cinquante piastres (\$250) par semaine durant la session, et la balance contre livraison des volumes reliés au greffier du Sénat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Très-respectueusement, votre, etc.,

A. HOLLAND.

Ottawa, 14 mars, 1881.

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. McLelan, il

a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender les actes d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Chaffers, secondé par l'honorable M. Dumouchel, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de lever tout doute sur le sens de la section douze de 'l'acte du chemin de fer du Nord, 1877,'" a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte " relatif à certaines Banques d'Epargnes dans les provinces d'Ontario et de Québec, " et de proroger pendant un temps limité les chartes de certaines banques auxquelles s'applique le dit acte.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les cinq clauses du bill ont été lues et agréées.

Ordonné, que la clause suivante soit ajoutée à la fin du bill :

Clause A.

6. " Les dites banques fourniront chacune annuellement pour qu'elles soient " soumises au parlement dans les quinze jours de l'ouverture de chaque session, des " listes certifiées des actionnaires faisant connaître l'état et la résidence de chacun " d'eux, le nombre d'actions qu'il possède et le montant payé sur ces actions."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lewin a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit reçu maintenant.

Et le dit amendement étant lu la seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour augmenter et étendre les pouvoirs du Crédit Foncier Franco-Canadien,"

L'honorable M. Gibbs a proposé, secondé par l'honorable M. Vidal :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Ferrier, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après " bill " et d'insérer " ne soit pas maintenant " lu la deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé avec l'acte de la législature de la province de Québec, chap. 60, 1880, incorporant le crédit foncier franco-canadien, aux juges de la cour suprême pour obtenir leur opinion sur la constitutionnalité de ce bill " et aussi du dit acte de la législature de la province de Québec."

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Gibbs, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion en amendement soit remis à demain.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Brown, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Baillargeon et Pâquet soient ajoutés au comité nommé pour s'enquérir de la cause de la mauvaise ventilation des corridors et des chambres de comité du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : " Acte concernant la naturalisation et les étrangers " et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 5, ligne 3.—Après " Suprême " insérez " ou à la cour de Circuit."

Page 5, ligne 6.—Après " Suprême " insérez " ou à la cour des Assises ou de *Nisi prius*."

Page 5, ligne 27.—Retranchez depuis " présenté " jusqu'à " par " dans la ligne 28, et insérez " aux autorités ou aux personnes qui auront été indiquées."

Page 5, ligne 29.—Retranchez " laquelle agira " et insérez " lesquelles agiront."

Page 5, ligne 30.—Retranchez " fera " et insérez " feront."

Page 10, ligne 33.—Retranchez depuis " 36 " jusqu'à " s'appliquera " dans la ligne 37, et insérez : " Tout acte passé durant la présente session concernant la preuve pour documents."

Page 11, ligne 3.—Retranchez depuis " disposition " jusqu'à " 41 " dans la ligne 20."

Page 19, ligne 10.—Retranchez depuis " C " jusqu'à " aliens " dans la ligne 28.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte des terres de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de Montmagny et dans le district d'Arthabaska, pour l'année 1880.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session No. .*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte quarantième Victoria, chapitre dix, intitulé : "Acte pour amender et refondre les lois relatives aux douanes," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 17 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

MOTIONS.

Pour Jeudi, 17 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable sir *Alexander Campbell* :

17 Mars — Que la 61^e règle de cette Chambre soit suspendue pour le reste de la session.

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 17 Mars, 1881.

1881.

17 Mars — *Reprise du débat ajourné* sur la motion de l'honorable M. *DeBoucherville* en amendement à la motion de l'honorable M. *Gibbs* :

“ Que le bill relatif au Crédit foncier franco-canadien soit maintenant lu la deuxième fois,” savoir : “ Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé avec l'acte de la législature de la province de Québec, chap. 60, 1880, incorporant le Crédit foncier franco-canadien, aux juges de la Cour Suprême, pour obtenir leur opinion sur la constitutionnalité du dit bill et aussi du dit acte de la législature de la province de Québec.”—(Hon. M. *Gibbs*.)

- 2 16 " *Seconde lecture* (Bill 32)—Incorporation du crédit foncier du *Canada*.
—(Hon. M. Vidal.)
- 3 16 " *Seconde lecture* (Bill 81)—Réforme *Andrew Mercer* pour les femmes:
—(Hon. M. Aikins.)
- 4 16 " *Prise en considération* du 1er rapport du comité du compte-rendu et de
la publication des débats et délibérations du Sénat.—(Hon. M.
Macfarlane.)
- 5 16 " *Prise en considération* des amendements de la Chambre des Communes
(Bill G) relatif à la naturalisation et aux étrangers.—(Hon.
sir *Alexander Campbell*.)
- 6 16 " *Seconde lecture* (Bill 77) amendement de l'acte des terres fédérales.
—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)

No. 51

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Mercrèdi, 16 mars, 1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 17 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable M. Aikins, ministre du Revenu de l'Intérieur, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 12 avril, 1830, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et entre les juges de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique et les gouvernements local et fédéral sur l'Acte relatif à la meilleure administration de la Justice (1878) et sur l'acte de Judicature (1879), passés par la législature provinciale—aussi copie de la protestation officielle formulée par ces juges contre l'aveu donné à ces actes, et copie des rapports non encore imprimés, qui ont été présentés par l'honorable ministre de la Justice sur différents actes passés par la législature de la Colombie-Britannique pendant ses sessions de 1877, 1878 et 1879.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. .)

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes de havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction d'Ontario et du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Vidal, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des steamers de l'Acadie (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill

en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il était prêt à soumettre à la Chambre.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 7, ligne 23, après "quelconque" insérez : "pourvu toujours que les billets "promissoires et lettres de change ne soient pas faits pour une somme inférieure à "cent piastres, et ne soient pas payables au porteur ou destinés à circuler comme de "la monnaie ou des billets de banque."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. Read, du comité spécial nommé pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent à une dette que l'on prétend être afférente au gouvernement fédéral, d'après l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, et que l'on prétend être actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbits et autres, mais dont le paiement final a été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

Mercredi, 16 mars, 1881.

Le comité spécial du Sénat chargé de "s'enquérir des circonstances qui se "rattachent à une dette que l'on prétend être afférente au gouvernement fédéral "d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et que l'on dit être actuellement "due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbits et autres—le paiement de la dite dette ayant été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue ; avec pouvoir "d'envoyer quérir personnes et pièces," a l'honneur de présenter son rapport :

Votre comité est arrivé aux conclusions suivantes après un soigneux examen de toutes les pièces relatives à la question dont il était saisi, et après l'interrogation de plusieurs témoins.

Le 30 août 1877, un exposé très complet de l'affaire a été soumis à l'honorable conseil privé du Canada par l'assistant ministre de la Justice, M. Lash. Cet exposé, approuvé par l'honorable M. Scott, faisant alors l'office de ministre de la Justice, reconnaissait la déclaration de l'honorable Benjamin Beveridge et autres, et en établissait pleinement la légitimité par les documents publics, dont nous avons pris aussi connaissance.

De l'ordre en conseil et des autres documents cités dans le rapport de M. Lash, il résulte que la balance revenant au Canada après le règlement de compte entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, avait été transportée aux réclamants par la ci-devant province du Canada, représentée par les provinces de Québec et d'Ontario, et conséquemment était devenue leur propriété. Cela établi, il ne restait plus qu'à déterminer le montant effectif de cette balance ; mais, comme le déclare l'ordre en conseil, le Nouveau-Brunswick y fit ensuite des objections.

Le 5 avril 1880, l'honorable conseil privé, par un ordre rendu conformément aux prescriptions de l'acte impérial 14 et 15 Victoria, ch. 63, nomma une commission, composée de M. G. E. King, de M. Wm. Heard et de l'auditeur-général du Canada, "pour "régler les comptes et différends entre les dites provinces selon les dispositions du dit

“ acte et suivant les obligations légales des parties, en tant que ces comptes n'ont pas été arrêtés et réglés d'après et par le rapport de MM. Cutler et Dawson, en date du 19 avril 1856, et le rapport de MM. Harding et Dawson, en date du 12 novembre 1856 ; le présent ordre, néanmoins, ne devant autoriser à reprendre aucune des questions vidées par les deux rapports sus-mentionnés ; et le rapport de deux quelconques des commissaires nommés aujourd'hui sera valable, etc.”

Devant la commission créée le 5 avril, 1880, ont paru les parties intéressées, et entre autres la province du Nouveau-Brunswick, qui reconnaissaient par là virtuellement l'autorité de l'ordre en conseil et acceptaient la position qu'il leur faisait.

Il est évident que les devoirs de cette commission, (MM. King et Heard et l'auditeur-général) étaient très nettement tracés : elle était chargée de “ régler les comptes et les différends qui n'avaient pas été réglés et arrêtés d'après les rapports de MM. Cutler et Dawson, et de MM. Harding et Dawson, et en vertu de l'acte impérial sus-mentionné.” Son pouvoir n'allait pas plus loin ; si elle n'avait pas la permission de “ reprendre des questions vidées par les dits rapports ou en vertu des dispositions de l'acte impérial ;” en outrepassant les limites mises ainsi à son action par les instructions du conseil privé, elle vicierait ses opérations, puisque ce serait agir *ultra vires*.

Il a été fait deux rapports par les commissaires ; l'un est de MM. King et Heard, et il évalue la balance due par le Nouveau-Brunswick à \$7,734.63 ; l'autre, qui est de l'auditeur-général, porte cette balance à £5,404 11s. 2d. ou \$21,618.25, au 12 novembre 1856.

La différence des montants déterminés par eux paraît avoir été le seul empêchement à un règlement final.

Le comité a donc cru devoir décider qu'avant de se livrer à l'examen de la réclamation qui lui était soumise par l'ordre de renvoi de cette Chambre, il convenait de donner avis de cette enquête au gouvernement du Nouveau-Brunswick, et de le prier d'envoyer ici un représentant chargé de faire connaître les vues et les prétentions de cette province. Le comité a reçu une réponse de l'honorable M. Wedderburn, représentant le gouvernement provincial ; M. Wedderburn refusait de paraître devant le comité parce que, disait-il, la question de la réclamation avait déjà été résolue par voie d'arbitrage. Le comité a examiné la prétention exprimée là au nom du Nouveau-Brunswick, et il a été unanimement d'opinion qu'elle ne pouvait être appuyée par aucune preuve et qu'elle n'était point fondée en fait. Cette opinion dérivait du témoignage de l'auditeur-général et des relevés extraits des comptes officiels ; témoignage et relevés qui sont annexés au présent rapport.

Le comité s'y était arrêté : —

1. Parce que les dits commissaires n'avaient pas qualité d'arbitres et n'avaient pas du reste agi à ce titre. Ils étaient simplement commis au soin de régler les comptes que MM. Cutler et Dawson, et MM. Dawson et Harding, n'avaient pas accommodés.

2. Parce que la création de cette commission, quelque pouvoir que celle-ci ait reçu, n'a pu dépouiller le gouvernement fédéral de son autorité, ni ne peut empêcher votre comité de remplir le mandat que votre honorable Chambre lui a donné, celui de s'enquérir des circonstances qui se rattachent à une dette que l'on prétend être afférente au gouvernement fédéral, d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, et que l'on dit être due actuellement à l'honorable Benjamin Beveridge, James Tibbits et autres, mais dont le paiement est différé pour une raison inconnue.

Votre comité, après mûre délibération, et après avoir soigneusement examiné les documents à lui soumis, et avoir entendu en témoignage des personnes non-intéressées, conclut de cet ensemble de preuves que la décision de MM. King et Heard n'est pas appuyée par les faits et ne peut être invoquée contre la liberté d'action en ce cas-ci, soit du gouvernement fédéral, soit de cette honorable Chambre ou de son comité. Votre comité ajoute que le rapport de l'auditeur-général, rapport contraire à celui de ses collègues, MM. King et Heard, est corroboré par les faits suivants :

1o. La décision dont il s'agit ne porte ni n'indique aucune des raisons qui auraient déterminé MM. King et Heard à conclure qu'une balance de \$7,734.63 était due par le Nouveau-Brunswick.

20. D'abondantes et satisfaisantes preuves, tant verbales qu'écrites, établissent d'une manière indubitable que pour arriver à cette décision, ils ont rouvert les comptes arrêtés et réglés par MM. Cutler et Dawson, et par MM. Harding et Dawson, et qu'ils ont déduit du montant que le Canada a déposé sous l'autorité de l'acte impérial, des sommes considérables qu'ils n'avaient nul droit d'en retrancher, qu'il leur était même défendu d'en retrancher aux termes exprès du document contenant leur nomination à la charge de commissaire, c'est-à-dire aux termes de l'ordre en conseil.

De plus, votre comité a acquis la conviction, en entendant le témoignage de l'auditeur-général et en prenant connaissance des extraits des livres produits par ce fonctionnaire, que les items supprimés par ses collègues, étaient légitimes; qu'ils avaient été justifiés par pièces à l'appui, et qu'on ne saurait assigner aucune raison suffisante pour les supprimer du compte comme l'ont fait MM. King et Heard.

C'est pourquoi votre comité, ayant mûrement considéré toutes choses, a l'honneur de faire rapport :

10. Que, le 12 novembre 1856, le Nouveau-Brunswick devait au Canada une balance de £5,404 12s. 2d. ou \$21,618.25.

20. Que cette balance a été régulièrement cédée et transportée aux réclamants par la ci-devant province du Canada, autrement dit par les provinces d'Ontario et de Québec, pour les indemniser et régler les réclamations qu'ils avaient contre le Canada.

ROBT. READ,
Président.

(Pour témoignages, voir journal.)

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Boyd, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable sir Alexander Campbell, a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant les bateaux à vapeur."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé :

Que la soixante-unième règle de cette Chambre soit suspendue pour le reste de la session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. DeBoucherville en amendement à la motion de l'honorable M. Gibbs :

"Que le bill relatif au Crédit foncier franco-canadien soit maintenant lu la deuxième fois," savoir : "Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé avec l'acte de la législature de la province de Québec, chap. 60, 1880, incorporant le Crédit foncier franco-canadien, aux juges de la Cour Suprême, pour obtenir leur opinion sur la constitutionnalité du dit bill et aussi du dit acte de la législature de la province de Québec."

Après débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Boucherville, de,	Grant,	Lewin,	Penny,
Bull,	Haythorne,	McMaster,	Pozer,
Dickey,	Hope,	Macdonald,	Simpson,
Ferrier,	Leonard,	Pelletier,	Stevens.—16.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Bureau,	Gibbs,	Northwood,
Alexander,	Campbell,	Girard,	Odell,
Archibald,	Sir Alexander,	Guévremont,	Pâquet,
Armand,	Carvell,	Hamilton (<i>Inkerman</i>),	Read,
Baillargeon,	Chapais,	Hamilton (<i>Kingston</i>),	Ryan,
Benson,	Cornwall,	Howlan,	Scott,
Botsford,	Dever,	McLelan (<i>Lon'derry</i>),	Sutherland,
Bourinot,	Dickson,	Macfarlane,	Trudel,
Boyd,	Dumouchel,	Miller,	Vidal.—38.
Brouse,	Ferguson,	Montgomery,	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, savoir : “ Que le bill intitulé “ Acte pour augmenter et étendre les pouvoirs du Crédit Foncier Franco-Canadien ” soit lu la seconde fois maintenant,—elle a été résolue dans l’affirmative, et Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer le Crédit Foncier de la Puissance du Canada,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l’honorable M. Vidal, secondé par l’honorable M. Gibbs, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant l’institution Andrew Mercer, d’Ontario, pour la réforme des femmes, et la prison centrale de la province d’Ontario,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l’honorable sir Alexander Campbell, secondé par l’honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l’ordre, a pris en considération le premier rapport du comité chargé de s’enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et

Le dit rapport étant lu par le greffier,

Sur motion de l’honorable M. Macfarlane, secondé par l’honorable M. Hope, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l’ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes, au bill intitulé : “ Acte concernant la naturalisation et les étrangers,” et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l’honorable sir Alexander Campbell, secondé par l’honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte à l’effet d’amender de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada,” auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu pour la première fois.

Sur motion de l’honorable sir Alexander Campbell, secondé par l’honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la compagnie du chemin
 de fer International,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Dickey, il
 a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en
 tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et
 havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet de lever tous doutes sur les pouvoirs d'emprisonner aux travaux forcés
 en vertu des actes concernant les vagabonds,” auquel elle demande le concours de
 cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M.
 Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet d'accroître les traitements des juges de la Cour Suprême de l'Île du
 Prince-Edouard,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M.
 Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du
 Nouveau-Brunswick,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Odell, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été
Ordonné, que la quarantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant
 qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et
 havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet de pourvoir à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télé-
 graphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie,” auquel elle
 demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M.
 Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette
 Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dernier bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction et des
 “ carrières de Napierville,” et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit
 bill avec plusieurs amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 27.—Retranchez depuis “ Champlain,” jusqu'à “ jusqu'à ” dans
 la ligne 28.

Page 2, ligne 27.—Après “capital” insérez “et le versement de cinq pour cent.”

Page 2, ligne 31.—Après “semaines” insérez “en français et en anglais.”

Page 3, ligne 1.—Après “publiés” insérez “dans les langues française et anglaise.”

Page 4, ligne 15.—Retranchez depuis “dollars” jusqu’à “16” dans la ligne 31.

Page 4, ligne 33.—Après “Canada” insérez “ou avec toute autre compagnie de chemin de fer.”

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l’honorable M. Bureau, secondé par l’honorable M. Penny, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé “Acte à l’effet d’incorporer la compagnie d’assurance britannique et coloniale,” et pour informer cette Chambre qu’elle a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(Voir *Journal*.)

Et les dits amendements ayant été de nouveau lus par le greffier.

Sur motion de l’honorable M. Allan, secondé par l’honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dernier bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : “Acte ayant pour objet de constituer en corporation la compagnie du câble européen, américain et canadien, (à responsabilité limitée),” et pour informer cette Chambre qu’elle a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 8, après “1” insérez “Sir C. J. Reed.”

Page 1, ligne 18, retranchez “et” et après “canadien” insérez “asiatique.”

Page 1, ligne 25, après “déterminés” insérez “et entre tout point ou tous points du littoral canadien du Pacifique et le Japon et le continent d’Asie.”

Page 2, ligne 14, après “sterling” insérez, chaque.”

Page 2, ligne 41, retranchez “ailleurs” et insérez “en quelqueendroit en Canada.”

Page 3, ligne 3.—Après “fixé” insérez “en Angleterre ou au Canada.”

Page 5, ligne 23.—Retranchez depuis “venu” jusqu’à “versé” inclusivement, dans la ligne 27, et insérez “et le tarif de la compagnie pour la transmission des dépêches sera celui que le gouverneur en conseil pourra de temps à autres approuver, et qu’il pourra aussi de temps à autre modifier.”

21. Le gouvernement du Royaume-Uni ou de tout pays étranger qui aura donné à la compagnie permission d’attérir son câble ou ses câbles sur son territoire, aura à l’égard de la transmission privilégiée des dépêches, en vertu de la treizième section de l’acte trente-huit Victoria, chapitre vingt-six, des droits égaux avec le gouvernement du Canada, pourvu que cette transmission soit demandée par quelque personne officiellement chargée de l’administration de la justice, ou qu’elle soit autorisée à demander cette transmission par un secrétaire d’État, ou quelque fonctionnaire occupant une position correspondante dans tel pays étranger.

22. Les prix exigibles pour la transmission des dépêches du gouvernement seront raisonnables et uniformes.

23. L’ordre de préséance à l’égard des dépêches télégraphiques sera comme suit :

(1) Les dépêches du gouvernement. (2) Les dépêches concernant les affaires télégra-

phiques de la compagnie. (3) Les dépêches du public en général. La ligne sera tenue ouverte pour les affaires de chaque jour, et toutes les dépêches seront transmises, dans l'ordre ci-dessus, suivant les temps de leur réception.

24. Les deux sections immédiatement précédentes et la douzième section de l'acte trente-huit Victoria, chapitre vingt-six, s'entendront et s'appliqueront aux dépêches expédiées aux gouvernements ou par les gouvernements des pays étrangers, dans la section vingt et une, et à leurs sujets ou citoyens."

Dans le titre après "américain," retranchez "et," et après "canadien" insérez "et asiatique."

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits par les Communes au dernier bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte relatif à certaines banques d'épargne dans les provinces d'Ontario et Québec et pour proroger pendant un temps limité les chartes de certaines banques auxquelles le dit acte s'applique," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'aider à Son Honneur le président dans la direction de la bibliothèque du parlement, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres du Sénat faisant partie du comité mixte de la bibliothèque du Parlement demandent permission de faire rapport.—

Que les comptes du bibliothécaire pour la dépense de l'octroi du Parlement pour l'augmentation de la bibliothèque pendant l'année écoulée ont été examinés et approuvés, le rapport du sous-comité chargé de l'audition ci-annexé est présenté.

Au nombre des paiements faits par le passé à même cet octroi le comité remarque les comptes pour l'achat d'un certain nombre de Rapports judiciaires de la Cour Suprême et des cours Supérieures du Bas et du Haut-Canada qui doivent être donnés à titre d'échange à des bibliothèques étrangères. Le comité est d'avis que ces paiements ne devraient pas être faits à même l'octroi de la bibliothèque, mais qu'ils devraient être achetés par le gouvernement avec les fonds disponibles pour de semblables achats de livres destinés aux échanges. Le comité a reçu plusieurs requêtes d'auteurs canadiens demandant un encouragement pécuniaire pour leurs différentes publications, mais le comité a décidé qu'il ne peut faire droit à de telles demandes. Il a résolu de s'en tenir à ce qui avait été décidé en deux ou trois différentes occasions depuis la Confédération, à savoir, qu'il appartient à l'Exécutif de déterminer par un ordre en conseil quels sont les ouvrages qui méritent un encouragement particulier, en achetant, à même les fonds publics, un certain nombre d'exemplaires pour être distribués aux institutions du pays et de l'étranger. Et après en être venu à cette conclusion le comité renouvelle le désir déjà exprimé dans le rapport du 12 avril, 1871, que le gouvernement veuille mettre à la disposition du bibliothécaire afin de les distribuer aux bibliothèques publiques à l'étranger, en échange de dons d'une grande valeur, un nombre suffisant d'exemplaires de tous les ouvrages canadiens d'une utilité générale ou d'une valeur spéciale.

Le comité a approuvé l'achat par le parlement de la collection unique et précieuse des monnaies et médailles se rapportant à l'histoire du Canada depuis la première période de nos annales et dont il a été spécialement fait mention dans le rapport qu'il a présenté aux deux Chambres à la dernière session. Au cas que leur recom-

mandation soit approuvée et que cette collection soit déposée à la bibliothèque, il sera nécessaire de prendre les moyens convenables pour sa conservation et la préserver de tout accident.

Le comité s'est occupé de la question du tarif des prix fixés par lui-même dès la session de 1864 du parlement du Canada avant la Confédération pour rémunérer d'une façon convenable les artistes employés à faire les portraits des orateurs des deux Chambres du parlement canadien. Il a été décidé de les reviser. Comme le travail artistique en Canada est maintenant beaucoup plus apprécié que par le passé, et considérant les prix demandés aujourd'hui par tous les peintres de renom au Canada, le comité est d'avis que la somme de quatre cents piastres est un prix raisonnable et convenable pour chaque portrait qui sera fait pour la galerie de peinture du Parlement, et il recommande que cette somme soit payée à l'artiste qui a fait les portraits de MM. Anglin, Botsford et Blanchet.

Chambres de la Présidence.

15 mars 1881.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION DES COMPTES.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la bibliothèque pour la session de 1880-1 de faire l'audition du compte des recettes et dépenses de la bibliothèque du parlement pour l'année dernière, a l'honneur de présenter son rapport :

Le sous-comité a examiné les comptes et pièces justificatives du comptable, numérotés de 696 à 803 inclusivement, depuis le 10 mars 1880 au 17 janvier 1881, se montant à la somme de neuf mille six cent cinquante-neuf piastres soixante et dix cents (\$9,659.70). Il a examiné aussi tous les chèques tirés en paiement de cette somme, à laquelle il a trouvé qu'ils correspondaient, et il soumet avec ces pièces un relevé de compte, extrait des livres, pour l'instruction du comité. On remarquera qu'une amélioration notable a été opérée dans la situation financière de la bibliothèque, dont l'arriéré a été réduit de six mille neuf cent soixante et douze piastres soixante et trois cents (\$6,872.63) en 1879-80, à sept cent cinquante-deux piastres quarante sept cents (\$752.47) à l'époque de l'audition. Il s'ensuit que le montant disponible, après avoir déduit la dette existante de la somme réduite portée au budget (savoir, trois mille cinq cents piastres (\$3,500), la moitié du crédit ordinaire ayant été affectée au remboursement de l'avance faite l'année dernière) ne consistera qu'en une balance de deux mille sept cent quarante-sept piastres cinquante-trois cents (\$2,747.53) pour le service de l'année courante. A cause de la faiblesse de ce crédit, il sera absolument nécessaire d'user de la plus stricte économie dans la dépense, pour ramener les comptes à un état satisfaisant.

Le sous-comité, au cours de son travail d'audition et de ses recherches, a constaté que les efforts du bibliothécaire pour faire rentrer les livres en circulation avant l'ouverture de la session, conformément aux règles, sont inefficaces, et il appelle l'attention du comité mixte sur une liste préparée par le bibliothécaire, par laquelle on voit qu'un très grand nombre de livres restaient entre les mains de membres et d'autres personnes à l'époque de l'ouverture de la présente session. Il importe que l'on avise aux moyens de remédier à cet abus.

Bibliothèque du parlement, 7 février 1881.

W. H. ODELL,
CHS. C. COLBY,
Sous-comité d'audition.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des terres de la Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

L'honorable M. Aikins, ministre du revenu de l'intérieur, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 25 février 1881, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de tous ordres rendus en conseil réglant l'usage du pont tournant pour chemin de fer qui traverse le canal de la baie de Burlington.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. .)

Alors sur motion de l'honorable Sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 18 Mars, 1881.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

MOTIONS.

Pour Vendredi, 18 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable sir *Alexander Campbell* :

17 Mars — Lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR.

Vendredi, 18 Mars, 1881.

1881.

- | | | |
|---|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 17 | Mars — <i>Prise en considération</i> du rapport du comité spécial chargé d'examiner la réclamation de l'honorable <i>Benjamin Beveridge, James Tibbits</i> et autres.—(Hon. M. <i>Read</i> .) |
| 2 | 17 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill T)—Amendement de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur.—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 3 | 17 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 99)—Amendement des lois relatives à la milice et à la défense.—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 4 | 17 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 90) pour lever certains doutes sur la loi relative à la punition des vagabonds.—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 5 | 17 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 95)—Traitements des juges de l' <i>Ile du Prince-Edouard</i> .—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 6 | 17 | “ <i>Seconde lecture</i> (Bill 97)—Compagnie du télégraphe maritime entre le <i>Canada</i> et l' <i>Asie</i> .—Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 7 | 17 | “ <i>Comité général</i> (Bill 81)—Réforme <i>Andrew Mercer</i> pour les femmes.—(Hon. sir <i>Alexander Campbell</i> .) |
| 8 | 17 | “ <i>Comité général</i> (Bill 77)—Amendement des actes relatifs aux terres fédérales.—(Hon. M. <i>Aikins</i> .) |
| 9 | 17 | “ <i>Prise en considération</i> du rapport du comité mixte de la bibliothèque.—(Hon. M. <i>Allan</i> .) |
-
-

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

Form No. 100 (Rev. 1-1-41)

1941

1. Name (Last, First, Middle Initial) _____
 2. Rank _____
 3. Division _____
 4. Station _____
 5. Date _____

6. Description of Incident _____
 7. Name of Person(s) Involved _____
 8. Name of Person(s) Reported _____
 9. Name of Person(s) Contacted _____
 10. Name of Person(s) Interviewed _____
 11. Name of Person(s) Investigated _____
 12. Name of Person(s) Assisted _____
 13. Name of Person(s) Accompanied _____
 14. Name of Person(s) Accommodated _____
 15. Name of Person(s) Accompanied _____
 16. Name of Person(s) Accompanied _____
 17. Name of Person(s) Accompanied _____
 18. Name of Person(s) Accompanied _____
 19. Name of Person(s) Accompanied _____
 20. Name of Person(s) Accompanied _____

OTTAWA

1941

No. 52.

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

*Jeu*di, 17 mars, 1881.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGERS ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 18 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Sir Alexander,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable sir Alexander Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Aikins :

Que Son Honneur le Président, l'honorable M. Scott et le proposant soient priés de s'assurer pendant la vacance des conditions auxquelles des journaux quotidiens d'Ottawa, de Toronto et de Montréal se chargeraient d'avoir, pendant la prochaine session du parlement, un ou plusieurs sténographes, chargés d'assister aux séances du Sénat et de préparer un résumé quotidien de ses débats, qui paraîtrait dans ces journaux le lendemain matin de chaque débat, avec pouvoir de conclure un arrangement provisoire à cette fin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, que le greffier soit autorisé de payer à l'honorable Charles Cormier, sénateur, son indemnité en entier pour la présente session.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour augmenter et étendre les pouvoirs du Crédit Foncier Franco-Canadien," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Gibbs, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Bureau,	Ferrier,	Odell,
Alexander,	Campbell, sir Alex.,	Gibbs,	Pâquet,
Archibald,	Carvell,	Girard,	Pelletier,
Armand,	Chaffers,	Glasier,	Pozer,
Baillargeon,	Chapais,	Guévremont,	Read,
Bellerose,	Cornwall,	Hamilton (<i>Kingston</i>),	Reesor,
Benson,	Dever,	Howlan,	Scott,
Boucherville, de,	Dickson,	Miller,	Trudel,
Bourinot,	Dumouchel,	Montgomery,	Vidal.—39.
Brouse,	Ferguson,	Northwood,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bull,	Hope,	McLelan (<i>Londerry</i>),	Penny,
Dickey,	Kaulbach,	McMaster,	Simpson,
Flint,	Leonard,	Macdonald,	Stevens,
Grant,	Lewin,	Macfarlane,	Wark.—17.
Haythorne,			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer le Crédit Foncier de la Puissance du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gibbs, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de prescrire la déclaration que feront les employés des lignes de télégraphe sous le contrôle du gouvernement, et de pourvoir à la punition des opérateurs et employés de télégraphe qui dévoileront le contenu de certaines dépêches," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte trente-six Victoria, chapitre soixante, concernant les commissaires du havre de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et employés sur le chemin de fer canadien du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte refondu des chemins de fer," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 13.—Après le second "et" insérez : "à l'égard du chemin de fer canadien du Pacifique,"

Page 1, ligne 25.—Retranchez depuis “parlement” jusqu’à “2” dans la ligne 31.

Page 2, ligne 11.—Après “courante” insérez : “et devront outre les renseignements contenus dans les annexes du présent acte, donner tels autres renseignements et états que le gouverneur en conseil pourra de temps en autre exiger.”

Page 4, ligne 12.—Après “fer” insérez : “No. 1.”

Page 4, ligne 15.—Retranchez “1” et insérez “2.”

Page 12, ligne 10.—Après “victime” retranchez “et,” après “lieu” retranchez “de l’accident” et insérez : “et train,” après “nature” retranchez “et cause,” et après “l’accident” insérez : “ou de la blessure et cause.”

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l’honorable sir Alexander Campbell, secondé par l’honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : “Acte à l’effet d’amender et refondre les lois concernant les chemins de fer de l’Etat,” et pour informer cette Chambre qu’elle a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 33.—Retranchez depuis “chaque” jusqu’à “couronne” dans la ligne 41, tous deux inclusivement, et insérez : “chaque fois que les pouvoirs par le présent conférés au ministre seront exercés par le surintendant en chef ou surintendant, ou par tout autre individu ou officier, employé au service du département spécialement autorisé à cet effet par le ministre, le ministre suppléant, ou son député, ou au député suppléant, ces pouvoirs seront présumés exercés par ordre du ministre à moins de preuve du contraire.”

Page 5, ligne 29.—Après “Acte” insérez : “Et lorsque quelqu’un de ces propriétaires ou occupants refusera de céder ou ne pourra s’accorder sur les conditions d’une cession de ses droits ou intérêts dans quelque terrain ou autre propriété comme susdit, le ministre pourra lui en offrir un prix qu’il jugera raisonnable en le notifiant que la question sera renvoyée aux arbitres officiels ci-après mentionnés. et dans chaque cas le ministre pourra trois jours après cette convention, ou cette offre et cette notification autorisé la prise de possession de tel terrain ou de telle autre propriété nécessaire comme il est dit ci-haut.”

Page 7, ligne 21.—Retranchez “ou après” et à la suite de terrain, insérez : “ou dans les douze mois qui suivront.”

Page 53, ligne 25.—Retranchez “soixante et une et soixante et deux” et insérez : “soixante deux et soixante-quatre.”

Page 87, ligne 44.—Retranchez depuis “endroit” jusqu’à “81” dans la ligne 7 de la page 28.

Page 29, ligne 20.—Après “fer” insérez : “y compris les bâtiments des stations, gares de manœuvres et autres propriétés s’y rattachant.”

Page 31, ligne 37.—Retranchez depuis “98” jusqu’à “exercice” dans la ligne 46, tous deux inclusivement.

Page 32, ligne 6.—Retranchez “le ministre” et insérez : “par lui et par écrit.”

Page 34, ligne 9.—Retranchez depuis “111” jusqu’à “paiement” dans la page 35, ligne 36, tous deux inclusivement.

Page 40, ligne 28.—Après “fer” insérez : “de l’Etat.”

Page 42, ligne 17.—Retranchez depuis “actes” jusqu’à “131” dans la ligne 40, tous deux inclusivement.

Et les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l’honorable sir Alexander Campbell, secondé par l’honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le rapport du comité spécial chargé de "s'enquérir des circonstances qui se rattachent à une dette que l'on prétend être afférente au gouvernement fédéral d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et que l'on dit être actuellement due à l'honorable Benjamin Beveridge, à James Tibbits et autres—le paiement de la dite dette ayant été jusqu'à présent différé pour une raison inconnue; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces."

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Boyd, il a été
Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte y mentionné relatif à la milice et la défense de la Puissance du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été
Ordonné, qu'il soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de lever tous deutes sur les pouvoirs d'emprisonner aux travaux forcés en vertu des actes concernant les vagabonds," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été
Ordonné, qu'il soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'accroître les traitements des juges de la cour Suprême de l'Île du Prince-Édouard," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été
Ordonné, qu'il soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été
Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant l'institution Andrew Mercer, d'Ontario, pour la réforme des femmes, et la prison centrale de la province d'Ontario."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Benson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Chicoutimi, pour l'année 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 77.*)

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

7.30.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : Acte pour amender l'acte des terres de la Puissance.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les quatorze sections du bill ont été lues et agréées.

Ordonné, que la formule B du dit bill soit amendée comme suit :—

Page 7, ligne 13—Après "aide" insérez : "(Cet affidavit sera modifié, comme il convient, dans le cas des personnes qui demanderont à se faire inscrire une seconde fois pour une concession, d'après le quatorzième paragraphe de la trente-quatrième section de l'acte des terres fédérales.)"

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ryan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit lu maintenant, et

Le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'aider à Son Honneur le Président dans la direction de la bibliothèque du parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les bateaux à vapeur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Simpson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du parlement, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SALLE DE COMITÉ,
17 mars, 1811

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

M. H. A. Botterell, second aide-distributeur, a soumis à votre comité une demande d'augmentation de salaire ; comme il est fortement recommandé, votre comité recommande respectueusement qu'une augmentation de \$100 par année lui soit donnée, ce qui porterait son salaire au chiffre de \$600 à compter du 1^{er} avril dernier.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Rapport du comité permanent de la Chambre des Communes sur l'immigration et la colonisation.

Rapports, statistiques des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitations des chemins de fer de la Puissance, pour l'année expirée le 30 juin 1880. (No 5b).

Réponse à adresse,—Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie anglaise, ou avec l'agent canadien de la Colombie anglaise, concernant les terres qui sont ou qui doivent être affectées à la construction du chemin de fer du Pacifique dans cette province. (No 21k).

Communication adressée par M. Drinkwater, secrétaire de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, datée de Montréal, le 25 février, 1881, transmettant un extrait des minutes de la première assemblée des directeurs, tenue le 17 février dernier, se rapportant au traité projeté qui doit être conclu entre le gouvernement et la compagnie au sujet de permis de circulation. (No 23u).

Etat des sommes requises pour l'embranchement du chemin de fer du Pacifique canadien sur Pembina. (No 23v).

Réponse supplémentaire à adresse (Sénat),—Projet de la nouvelle charte de l'Université-Laval, envoyé en Angleterre, avec la pétition des archevêques et évêques. (No 47b).

Réponse supplémentaire à ordre,—Correspondance entre le ministère des chemins de fer et canaux et les propriétaires de steamers, au sujet du tarif pour le transport du grain en Angleterre, *vid* Halifax ; etc., etc. (No 61a).

Réponse à ordre,—Copie du rapport de A. L. Light, écuyer, concernant le chemin de fer de Québec au lac St-Jean et la compagnie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean. (No 70a).

Réponse à ordre,—Etat indiquant la valeur imposable du fer importé pour la construction du pont de la Chaudière, telle que déclaré en douane, le montant ajouté à cette valeur par l'évaluateur ou le percepteur du port d'Ottawa ; etc., etc.

Le dit état étant aussi en réponse à un ordre pour copie de toute correspondance, rapports et documents relatifs à la saisie ou à l'évaluation des matériaux en fer destinés au pont du chemin de fer construit sur la Chaudière. (No 124)

Réponse à ordre,—Rapport de l'ingénieur qui a été chargé de faire l'exploration du port de Cascumpec, comté de Prince, I.P.E., pendant l'été de 1880, dans le but de faire des améliorations dans le dit port ; etc., etc. (No 127.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Etat détaillé donnant les noms des diverses personnes auxquelles a été payée la somme de \$23,931, citée à la page 18 du rapport du ministre des Chemins de fer pour l'année expirée le 30 juin 1880, comme montant total payé pour "construction de voies ferrées, anciens comptes." (No 5a.)

Réponse à ordre,—Correspondance relative aux réclamations présentées par des particuliers dont les terres ont été expropriées pour la traverse du chemin de fer du Pacifique canadien à Selkirk. (No 21j.)

Réponse à ordre,—Copie de tous rapports, etc., etc., échangés entre le département de l'intérieur et le bureau des terres à Winnipeg, se rattachant à l'octroi ou à l'échange des réserves de la société de colonisation du Manitoba. (No 21L.)

Réponse à ordre,—Copie du contrat passé par *Thomas B. Smith* pour clôturage sur la ligne de l'Intercolonial en 1871 et 1872, pour lequel un paiement de \$1,894.50 a été fait par mandat spécial; etc., etc. (No. 36i.)

Réponse à ordre,—Copie des contrats conclus depuis le 1er février 1879, pour travaux de curage au terminus en eau profonde du chemin de fer Intercolonial, à St-Jean, N.B., etc., etc. (No 36j.)

Réponse à ordre,—Copie des accusations portées contre *Horatio N. Tabb*, ci-devant sous-inspecteur des poids et mesures, de la preuve faite à l'enquête instituée au sujet des dites accusations; etc., etc. (No. 39b.)

Réponse à adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur-général et le professeur *Henry Y. Hinds*, au sujet de prétendues statistiques inexactes soumises à la "Commission de Halifax." (No 104.)

Réponse à adresse (Sénat),—Copie de toute correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégée à Halifax en 1877. (No 104a.)

Réponse à ordre,—Copie de tous rapports concernant les réparations faites à la digue ou au brise-lames de Shippegan, N.B., en 1880. (No. 100.)

Réponse à ordre,—Montants payés à la Cie de la Baie d'Hudson depuis le transfert de son territoire au Canada. (No. 111b.)

Réponse à ordre,—Copie de documents se rapportant aux améliorations à faire sur les battures du fleuve St-Laurent, vis-à-vis la pointe St-Pierre-les-Becquets. (No 122.)

Etat des affaires de la Cie Anglo-canadienne de prêt et placement à la date du 31 décembre 1879. (No 123.)

Réponse à ordre,—Etat donnant le nombre de verges de toile cirée, pour rideaux de fenêtres, importées en Canada pendant les derniers douze mois. (No 125.)

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance relative au transfert à l'hôtel de ville du bureau de poste de Prescott. (No 126.)

Réponse à ordre,—Correspondance se rapportant à la démission de *Duncan McDonald*, ci devant maître de poste de Vankleek Hill, dans le comté de Prescott, etc., etc. (No 128.)

Réponse à ordre,—Rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations en 1880, de la rivière Yamaska. (No 129.)

Réponse à ordre,—Rapport d'explorations pour havres, faits par feu *John Lindsay*, écr., I.C., sur la rive nord du lac Erié entre le récif de la Pointe Pelée et l'embouchure de la rivière Détroit. (No 130.)

Réponse à ordre,—Etat donnant le montant d'argent expédié, par mandats de poste, en Grande-Bretagne et en Irlande pendant l'année 1880. (No 132.)

Réponse à ordre,—Correspondance échangée entre le directeur-général des postes et les propriétaires des steamers de la ligne *Allan*, concernant le choix qu'ils ont fait de Boston pour leur port d'hiver. (No 133.)

Réponse à ordre,—Etat indiquant les frais d'entretien de l'établissement de pisciculture de Newcastle, Ontario. (No 134.)

Réponse à ordre,—Copie de tous les témoignages pris devant l'assistant-maître de poste de Winnipeg, au sujet des plaintes graves proférées contre l'administration du bureau de poste à Dominion City. (No. 135.)

Réponse à ordre,—Rapport fait par des ingénieurs du gouvernement, concernant les travaux du havre de Toronto. (No 136.)

Réponse à ordre,—Correspondance relative au creusement de la rivière Nicolet et d'un havre de refuge à l'entrée de cette rivière. (No 137.)

Réponse à ordre,—Correspondance concernant la construction d'un brise-lames et d'un revêtement à Souris-Ouest, dans le comté de King, Ile du Prince-Edouard. (N 138.)

Réponse à ordre,—Rapports de M. J. W. Truch, concernant une voie ferrée entre Esquimalt et Nanaïmo et entre Emory et Burrard Inlet. (No 139.)

Réponse à adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement et M. Joseph Charles Lislois au sujet de la réclamation présentée par ce dernier pour une somme suffisante pour couvrir les pertes qu'il a éprouvées dans l'incendie d'une de ses bâtisses. (No 140.)

Réponse à adresse,—Correspondance concernant la demande faite par des colons établis sur des terres réservées pour la Cie de colonisation de Hamilton, dans le district de la Queue d'Oiseau. (No 21 m.)

Réponse à ordre,—Rapports faits par Antoine Dosithé Danis, en qualité de percepteur et comptable payeur sur le canal de Beauharnois. (No 61 e.)

Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts (No 77.)

Listes des actionnaires des banques du Canada, en conformité de l'acte 43 Vict., chap. 42. (No 27.)

Réponse à ordre,—Carte indiquant les octrois que l'on se propose de faire au chemin de fer du Pacifique, aux termes du contrat déposé sur le bureau de la Chambre, en tant que les renseignements actuels permettent de les indiquer. (No 23 g.)

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des steamers de l'Acadie" (à responsabilité limitée), et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes quarante-deux Victoria, chapitre quinze et quarante-trois Victoria, chapitre dix-huit, relativement aux droits de douane," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins,

La Chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Samedi, 19 Mars, 1881

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

MOTIONS.

Pour Samedi, 19 Mars, 1881.

1881. Par l'honorable M. Cornwall :

1 | 18 Mars — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement impérial, M. Sandford Fleming et autres personnes sur le projet de M. Sandford Fleming de relier le Canada à l'Asie par un télégraphe sous-marin, avec aussi tous autres documents relatifs à ce projet.

Par l'honorable M. Trudel :

2 | 18 “ — Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous documents, écrits et correspondances en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, reçus et échangés entre le mois de janvier 1874 et le 18 mars 1881, relativement aux droits des nommés Joseph Goyette, Pierre Dionne et Toussaint Huot dans une pêche à l'anguille située dans le lit de la rivière Richelieu, vis-à-vis les villes d'Iberville et de St-Jean.

Par l'honorable sir Alexander Campbell :

3 | 18 “ — Lorsque la Chambre ajournera aujourd'hui, qu'elle soit ajournée à lundi prochain à onze heures du matin.

ORDRE DU JOUR.

Samedi, 19 Mars, 1881.

1881.

- 1 18 Mars — *Troisième lecture* (Bill 99)—Amendement des lois relatives à la milice et à la défense.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 2 18 “ *Troisième lecture* (Bill 90) pour lever certains doutes sur la loi relative à la punition des vagabonds.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 3 18 “ *Troisième lecture* (Bill 95)—Traitements des juges de l’*Ile du Prince-Edouard*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 4 18 “ *Seconde lecture* (Bill 91) relatif aux employés de télégraphes sous le contrôle du gouvernement.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 5 18 “ *Seconde lecture* (Bill 101) pour amender la loi relative aux commissaires du havre de *Montréal*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 6 18 “ *Seconde lecture* (Bill 100) relatif à un drawback sur certains articles employés à la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique*.—(Hon. sir *Alexander Campbell*.)
- 7 18 “ *Prise en considération* du 8e rapport du comité mixte des impressions.—(Hon. M. *Simpson*.)
- 8 18 “ *Seconde lecture* (Bill 105)—Amendement des lois de douane.—(Hon. M. *Aikins*.)

No. 53

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Vendredi, 18 mars, 1881,

—
PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGERS ET C^{IE}.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT DU CANADA.

Samedi, 19 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Alexander,
Allan,
Archibald,
Armand,
Baillargeon,
Bellerose,
Benson,
Boucherville, de,
Bourinot,
Boyd,
Brouse,
Bull,
Bureau,
Campbell,
Sir Alexander,

Carvell,
Chaffers,
Chapais,
Cornwall,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Gibbs,
Girard,
Glasier,
Guévremont,

Hamilton (Kingston), *Pâquet,*
Haythorne, *Pelletier,*
Hope, *Penny,*
Howlan, *Pozer,*
Kaulbach, *Read,*
Leonard, *Reesor,*
Lewin, *Ryan,*
McLelan, *Scott,*
McMaster, *Simpson,*
Macdonald, *Stevens,*
Macfarlane, *Sutherland,*
Miller, *Trudel,*
Montgomery, *Vidal,*
Northwood, *Wark.*
Odell,

PRIÈRES :

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer International " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Odell, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été :

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Odell, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Miller du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du sénat pour la présente session et en faire rapport, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,

19 mars, 1881.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, pendant la présente session, et d'en faire rapport, a l'honneur de présenter son troisième rapport,

Votre comité a examiné les comptes du greffier, du 1er janvier au 31 décembre 1880.

La balance au crédit de cet officier sur lettres de crédit et sur dépôts, au jour en premier lieu mentionné, était de cinq mille six cent quarante piastres, quatorze centins (\$5,640.14). Il a reçu depuis ce jour à venir au trente et un décembre 1880, une somme de cent soixante et six mille quatre cent quatre-vingt-deux piastres vingt-six centins (\$166,482.2) par lettres de crédit, lettres de change et deniers provenant de sources diverses, laquelle somme, jointe à la dite balance, forme un total de cent soixante et douze mille cent vingt-deux piastres quarante centins (\$172,122.40), dont il avait à rendre compte pour l'année.

Il a justifié, à la satisfaction de votre comité, par la production de pièces à l'appui, d'une dépense de cent cinquante mille cent vingt-quatre piastres cinquante-cinq centins (\$150,124.55), et justifié aussi du versement au crédit du receveur général, entre le premier janvier et le trente et un décembre 1880, d'une somme de neuf cent soixante et trois piastres soixante-six centins (\$963.66), provenant de sources diverses, qu'il avait reçue dans le cours de l'année. Une somme de mille six cent soixante et dix-huit piastres quatre-vingt-dix-huit centins (\$1,678.98), balance restante sur les lettres de crédit le trentième jour de juin dernier, a été annulée par l'auditeur général, et il restait une balance de dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq piastres vingt et un centins (\$19,355.21) disponible sur la dernière lettre de crédit à la date du trente et un décembre 1880.

Le tout respectueusement soumis,

WILLIAM MILLER,
Président.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Cornwall secondé par l'honorable M. de Boucherville a proposé :
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement impérial, M. Sandford Fleming et autres personnes sur le projet de M. Sandford Fleming de relier le Canada à l'Asie par un télégraphe sous marin, avec aussi tous autres documents relatifs à ce projet.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Trudel secondé par l'honorable M. Cornwall—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous les documents, écrits et correspondances en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, reçus et échangés entre le mois de janvier 1874 et le 18 mars 1881, relativement aux droits des nommés *Joseph Goyette*, *Pierre Dionne* et *Toussaint Huot* dans une pêche à l'anguille située dans le lit de la rivière *Richelieu*, vis-à-vis les villes d'*Iberville* et de *St-Jean*.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

OTTAWA, 19 mars 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle du Sénat, pour proroger le parlement fédéral, lundi, le vingt et un courant, à trois heures et demie de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

F. DE WINTON.

Lieut.-Col. A.R., Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable

Président du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau " l'Acte y mentionné relatif à la milice et à la défense de la Puissance " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de lever tous " doutes sur les pouvoirs d'emprisonner aux travaux forcés en vertu des Actes con- " cernant les vagabonds," at été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet d'accroître les " traitements de la Cour Suprême de l'Ile du Prince-Edouard," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendements.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de prescrire la déclaration que feront les employés des lignes de télégraphe sous le contrôle du gouvernement, et de pourvoir à la punition des opérateurs et employés de télégraphe qui dévoileront le contenu de certaines dépêches," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alexander Campbell, secondé par M. Aikins, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé " Acte à l'effet d'amender l'acte trente-six Victoria, chapitre soixante, concernant les commissaires du havre de Montréal " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alexander Campbell, secondé par M. Aikins, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé, " Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et employés sur le chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le huitième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Simpson secondé par l'honorable M. Reesor, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau les actes 42 Vict., ch. 15, et 43 Vict., ch. 18, concernant les droits de douane," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender les actes concernant les bateaux à vapeur."

Aussi le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à l'extension des frontières de Manitoba," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des Sauvages de 1880," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 19. Retranchez " quiconque " et insérez " toute personne qui."

Page 2, ligne 1. Retranchez " quiconque " et insérez " toute personne qui."
 Page 2, ligne 28. Après " juridiction " insérez ce qui suit comme section A et B.

Section A.

La section 23 de l'Acte relatif aux sauvages, 1880, est par le présent abrégée et remplacée par la suivante: " Si un individu ou sauvage autre qu'un sauvage de la bande, sans la permission du surintendant général (permission qui sera en tout temps révocable), s'établit, réside ou chasse sur quelque terre ou marais, ou l'occupe, ou en fait usage, ou s'établit ou réside sur quelque chemin ou réserve de chemin, ou l'occupe dans les limites de la réserve; ou si un sauvage est illégalement en possession de quelque terrain dans une réserve, le surintendant général, ou l'officier ou personne qu'il pourra déléguer et autoriser à cet effet, devra, sur plainte à lui faite, et sur preuve des faits à sa satisfaction, émettre un mandat sous ses seing et sceau, adressé à toute personne lettrée qui consentira à agir—lui enjoignant d'expulser immédiatement de cette terre ou marais, de ce chemin ou réserve de chemin, ou de ce terrain, tout tel individu ou sauvage et sa famille ainsi établis, ou y résidant ou y chassant, ou l'occupant, ou en étant illégalement en possession, ou de notifier à cet individu ou à ce sauvage d'avoir à cesser d'en faire usage comme sus-dit; et cette personne expulsera cet individu ou ce sauvage ou lui donnera la notification en conséquence, et aura à cette fin, les mêmes pouvoirs que ceux exercés pour l'exécution de mandats en matières criminelles; et les frais faits pour toute telle expulsion ou notification seront supportés par l'individu expulsé en ayant eu notification, et pourront être recouvrés de lui comme peuvent l'être les frais de toute poursuite ordinaire."

Section B.

La section trente de l'Acte relatif aux Sauvages, 1880, est par le présent abrogée et remplacée par la suivante:

" Tous shérifs, géôliers ou officiers de paix auxquels un ordre de cette nature sera adressé par le surintendant général, ou par tout officier ou personne par lui délégué, comme il est dit ci-haut, et toutes autres personnes à qui cet ordre sera adressé de leur consentement devront y obéir; et tous autres officiers devront sur réquisition raisonnable, aider à son exécution."

Et les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable sir Alexander Campbell, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: " Acte à l'effet d'amender l'acte des terres fédérales " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte à l'effet d'autoriser le prélèvement par voie d'emprunt de certaines sommes de deniers nécessaires au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi prochain à midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Reesor, du comité nommé pour s'enquérir de la cause de la mauvaise ventilation des corridors et des chambres de comité du Sénat, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,

Samedi, 19 mars, 1881.

Le comité spécial du Sénat chargé de rechercher les causes de la défectuosité dans la ventilation des corridors et des chambres de comités dépendant de la salle du Sénat, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité a fait, autant que la brièveté du temps à sa disposition le lui a permis, l'inspection du système de ventilation en usage dans l'édifice, et il a constaté que, pendant les deux années dernières, diverses améliorations ont été effectuées, dont les bons effets sont sensibles. Cependant le système lui paraît susceptible d'être perfectionné davantage et il a fait à l'ingénieur du service des recommandations, qui pourraient être appliquées utilement à titre d'essai pendant la vacance. M. Arnoldi, chargé de la direction immédiate du système de chauffage et de ventilation paraît bien convaincu de la nécessité d'ajouter de nouvelles améliorations à celles qu'on a déjà accomplies. Votre comité espère que d'ici à un an, on aura introduit dans le système des modifications propres à faire cesser toute cause de plainte.

Votre comité pense qu'on ne saurait compter obtenir un air absolument pur dans les corridors et les salles de comités, quand on permet qu'il y ait six cuisines dans le sous-sol. Peut-être est-il impossible de les supprimer, mais l'air qui se dégage des fourneaux pourrait être, par l'exercice d'une surveillance plus attentive, empêché de se répandre directement dans les corridors et dans le corps principal de l'édifice. Le comité recommande donc d'établir et appliquer des règles strictes afin de diminuer ce grave inconvénient. Votre comité est d'avis en outre qu'un moyen d'avoir une ventilation meilleure et mieux réglée serait d'avertir tous les employés de votre honorable Chambre que personne ne devra s'ingérer en rien de la conduite des bouches et régîtres à air de l'appareil de ventilation et qu'ils devront prêter leur aide à tous égards à ceux qui seront particulièrement préposés à ce service.

Le tout respectueusement soumis.

D. REESOR,
Président.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. Reesor secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins,

La Chambre s'est ajournée.

No. 54

3e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-81.

Samedi, 19 mars, 1881,

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER, ET CIE.

1881.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 21 Mars, 1881.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Archibald,
Bourinot,
Brouse,
Bull,
Campbell,
Sir *Alexander,*
Carvell,
Chaffers,

Chapais,
Cornwall,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Flint,
Gibbs,

Girard,
Glasier,
Haythorne,
Howlan,
Lewin,
McClelan,
Macdonald,
Macfarlane,

Miller,
Montgomery,
Northwood,
Odell,
Ryan,
Scott,
Vidal,
Wark.

PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1881 et le 30 juin 1882, et pour d'autres objets se rattachant au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, maître-général des postes, a présenté à la Chambre le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année finissant le 31 Décembre, 1880.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. .)

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *St-François* pour l'année 1880, et un état supplémentaire pour l'année 1879.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 77.)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de *St-Michel et St-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Président,—

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :

Acte concernant les combats de boxeurs.

Acte à l'effet de proroger de nouveau pour un certain temps " l'Acte pour mieux prévenir les crimes, 1878."

Acte à l'effet d'amender la loi en ce qui concerne la preuve par documents en certains cas.

Acte à l'effet d'amender " l'Acte de *Faillite de 1875 et ses amendements.*"

Acte à l'effet de corriger une erreur dans l'annexe B de l'acte quarante-trois *Victoria*, chapitre vingt-deux, amendant " l'Acte des Banques " et continuant les chartes de certaines banques.

Acte à l'effet d'amender l'acte quarante-trois Victoria, chapitre soixante et un, intitulé "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du pont de l'Assiniboine," et de changer le nom de la dite compagnie.

Acte à l'effet d'amender "l'Acte d'Inspection générale, 1874," et les actes qui l'amendent.

Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque d'Echange du Canada, et d'amender autrement l'acte concernant la dite Banque.

Acte à l'effet de constituer en corporation La Chambre de Commerce et la Bourse de Montréal.

Acte à l'effet d'étendre aux provinces de la Colombie-Britannique et de l'Île du Prince-Edouard l'acte établissant un système monétaire uniforme pour la Puissance du Canada.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie de Garantie du Canada, et de changer son nom en celui de "Compagnie de Garantie de l'Amérique du Nord."

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Sauvetage de la Puissance.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Sauvetage du Canada.

Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la "Compagnie d'Assurance du Canada contre les Accidents," et d'autoriser le changement de nom de la dite compagnie pour celui de "Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord contre les Accidents."

Acte à l'effet de pourvoir aux traitements d'un juge additionnel de la Cour du Banc de la Reine, et d'un juge additionnel de la Cour Supérieure, dans la province de Québec.

Acte à l'effet de proroger pour un temps limité l'acte quarante-trois Victoria, chapitre trente-six.

Acte à l'effet d'incorporer l'association connue sous le nom de "J. Winslow Jones et Compagnie, à responsabilité limitée."

Acte concernant la compagnie dite "*The Canada Consolidated Gold Mining Company.*"

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de chemin de fer et de Navigation de la Baie de Quinté.

Acte concernant la Banque Ville-Marie.

Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer des Mines de Hull.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Assurance Métropolitaine du Canada contre l'incendie.

Acte à l'effet de faire correspondre certaines dispositions de l'Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes avec les dispositions au même effet en vigueur dans le Royaume-Uni.

Acte concernant l'Asile Militaire du Canada à Québec.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie des Améliorations du Havre de Moncton.

Acte à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses.

Acte à l'effet d'amender "l'Acte d'inspection du pétrole, 1880."

Acte à l'effet d'amender les actes d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

Acte à l'effet de lever tout doute sur le sens de la section douze de "l'Acte du chemin de fer du Nord, 1877."

Acte à l'effet d'amender l'acte quarante Victoria, chapitre dix, intitulé : "Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Sainte-Marie.

Acte constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de jonction et des carrières de Napierville."

Acte concernant la naturalisation et les étrangers.

Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie anglaise et coloniale d'assurances.

Acte ayant pour objet de constituer en corporation la Compagnie du câble européen, américain, canadien et asiatique (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte relatif à certaines Banques d'Epargne dans les provinces d'Ontario et de Québec, et de proroger pendant un temps limité les chartes de certaines banques auxquelles s'applique le dit acte.

Acte pour augmenter et étendre les pouvoirs du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Acte pour incorporer le Crédit Foncier du Canada.

Acte à l'effet d'amender l'Acte refondu des chemins de fer.

Acte à l'effet d'amender et refondre les lois concernant les chemins de fer de l'Etat.

Acte concernant l'Institution Andrew Mercer d'Ontario pour la réforme des femmes, et la prison Centrale de la province d'Ontario.

Acte pour incorporer la Compagnie de Steamers de l'Acadie (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'amender les actes 42 Victoria, chapitre 15, et 43 Victoria, chapitre 18, au sujet des droits de douane.

Acte à l'effet d'autoriser le prélèvement par voie d'emprunt de certaines sommes de deniers nécessaires au service public.

Acte pour amender les actes relatifs aux bateaux à vapeur.

Acte ayant pour objet de pourvoir à l'extension des limites de la province de Manitoba.

Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et employés sur le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte à l'effet de prescrire la déclaration que feront les employés des lignes de télégraphe sous le contrôle du gouvernement, et de pourvoir à la punition des opérateurs et employés de télégraphe qui dévoileront le contenu de certaines dépêches.

Acte à l'effet d'amender l'acte 36 Victoria, chapitre 60, concernant les commissaires du havre de Montréal.

Acte à l'effet d'accroître les traitements des juges de la Cour Suprême de l'Ile du Prince-Edouard.

Acte à l'effet d'amender de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada.

Acte à l'effet de lever tous doutes sur le pouvoir d'emprisonner aux travaux forcés en vertu des actes concernant les vagabonds.

Acte à l'effet d'amender les actes des Terres Fédérales.

Acte pour amender "l'Acte relatif aux sauvages, 1830"

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer International.

Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Acte à l'effet de pourvoir à l'établissement d'une communication télégraphique entre le Canada et l'Asie,

Sur ces bills la sanction royale a été prononcée par le Greffier de cette Chambre dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

"QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

"Les Communes du *Canada* ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé :

‘ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d’argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1881, et le 30 juin 1882, et pour d’autres objets se rattachant au service public,’

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de vos devoir parlementaires, après une longue et laborieuse session, je désire vous offrir mes plus sincères remerciements pour l’assiduité que vous y avez apportée.

La mesure que vous avez adoptée pour transférer à une compagnie de capitalistes la responsabilité de la construction et de l’exploitation du chemin de fer Canadien du Pacifique, aura, j’en ai l’assurance, les résultats des plus heureux, et assurera le prompt achèvement de cette grande entreprise nationale.

Il sera du devoir et de l’intérêt de la compagnie de faire tous ses efforts pour disposer sans retard des terres qui lui ont été concédées pour aider à son entreprise, et d’encourager dans ce but l’immigration étrangère sur une grande échelle. Néanmoins, mes ministres ne cesseront pas de travailler dans le même but, et l’on croit que, grâce aux efforts réunis du gouvernement et de la compagnie, il est permis d’espérer une grande affluence de colons de la meilleure classe; et une pareille immigration devra augmenter la valeur du domaine public dans le Nord-Ouest.

Tout en conservant dans toute son intégrité le système des concessions gratuites aux colons réels, l’on croit que les terres réservées par la Couronne pourront être vendues à des prix suffisants pour rembourser plus tard au trésor toutes les dépenses faites en argent par l’Etat pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

L’agrandissement des limites du Manitoba conférera à la population déjà établie ou qui s’établira plus tard dans le territoire annexé à cette province, le privilège de se gouverner elle-même, et en permettant à la législature d’y établir des institutions municipales, cette mesure aura l’effet d’ajouter grandement au bien-être de cette intéressante région.

L’amendement apporté aux lois de naturalisation aura, je l’espère, l’effet de faire disparaître les désavantages qui ont pesé jusqu’ici sur les immigrants venus d’Europe, et d’attirer dans le pays une grande affluence de population de l’ancien monde.

La refonte et l’amendement de l’acte général des chemins de fer et des lois concernant les chemins de fer de l’Etat ont perfectionné et systématisé notre législation sur les voies ferrées.

Je suis heureux de voir que vous n’avez pas oublié les intérêts des peuplades indigènes du Nord-Ouest. Il faut espérer que les efforts faits pour les engager à abandonner leur genre de vie nomade et s’adonner aux industries pastorale et agricole, seront couronnés de succès. On ne peut arriver par aucun autre moyen à les civiliser, à enseigner aux Sauvages la confiance en eux-mêmes et l’art de subvenir à leurs propres besoins, tout en déchargeant le trésor fédéral du fardeau que lui impose la nécessité de les tirer de leur état de misère et de dénûment en apparence chronique,

L’extension du réseau télégraphique au moyen de câbles sous-marins dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent sera d’un grand avantage pour les pêcheurs et le commerce du Canada, et aura pour effet d’accroître la sûreté de la navigation dans ses eaux.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie au nom de Sa Majesté des subsides que vous lui avez si volontiers accordés, et je vous félicite cordialement de l'amélioration qui s'est produite dans le revenu.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous dis maintenant adieu, et j'espère que lorsque le Parlement se réunira de nouveau nous pourrons nous féliciter de ce que le Canada aura, dans l'intervalle, joui d'un temps de paix et de prospérité.

Alors l'honorable Président du Sénat a dit:

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à lundi le deuxième jour de mai prochain, pour être ici tenu, et ce parlement est en conséquence prorogé à lundi le deuxième jour de mai prochain.

No. 55.

2e Session, 4e Parlement, 44 Victoria, 1880-8

Lundi, 21 mars, 1881.

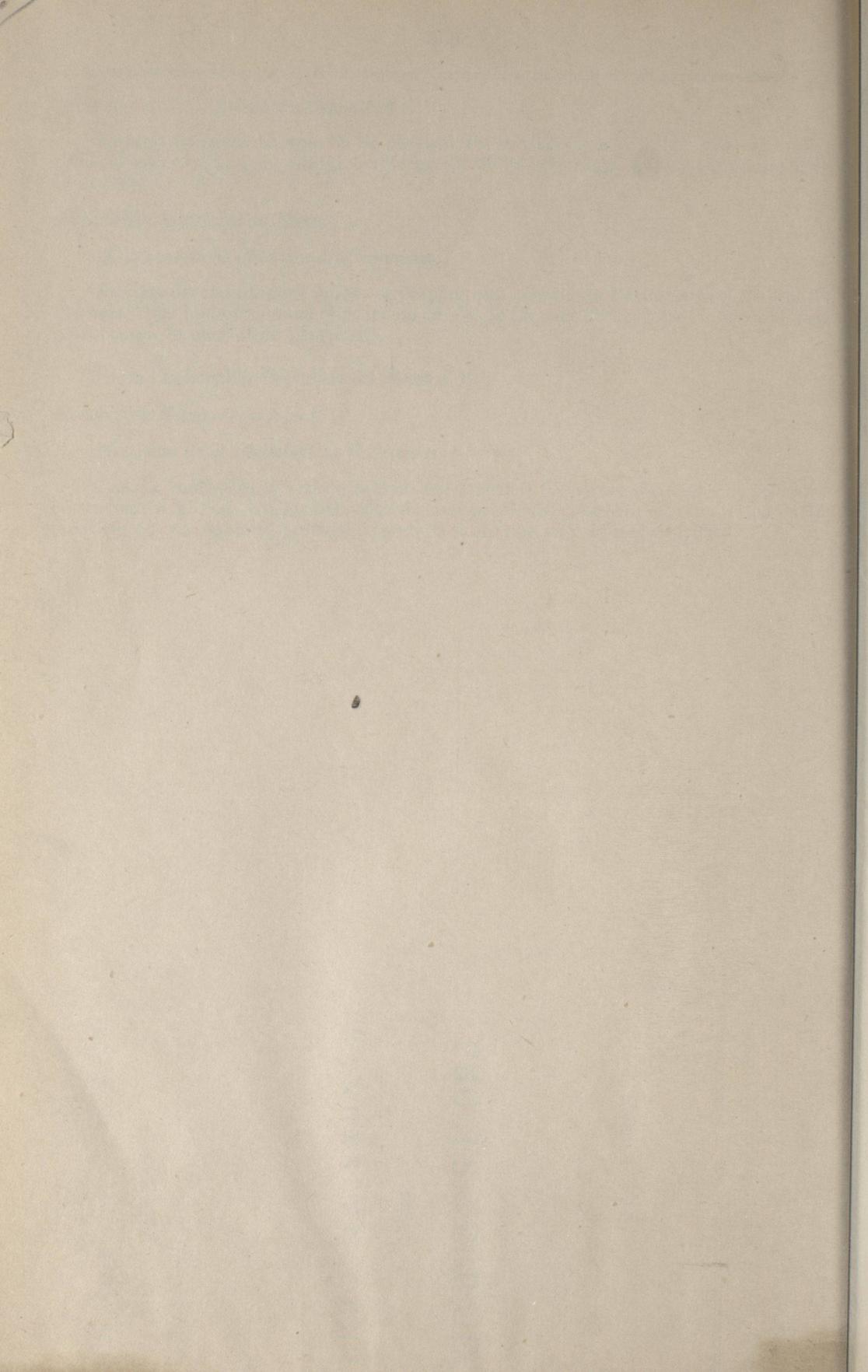
PROCÈS-VERBAUX

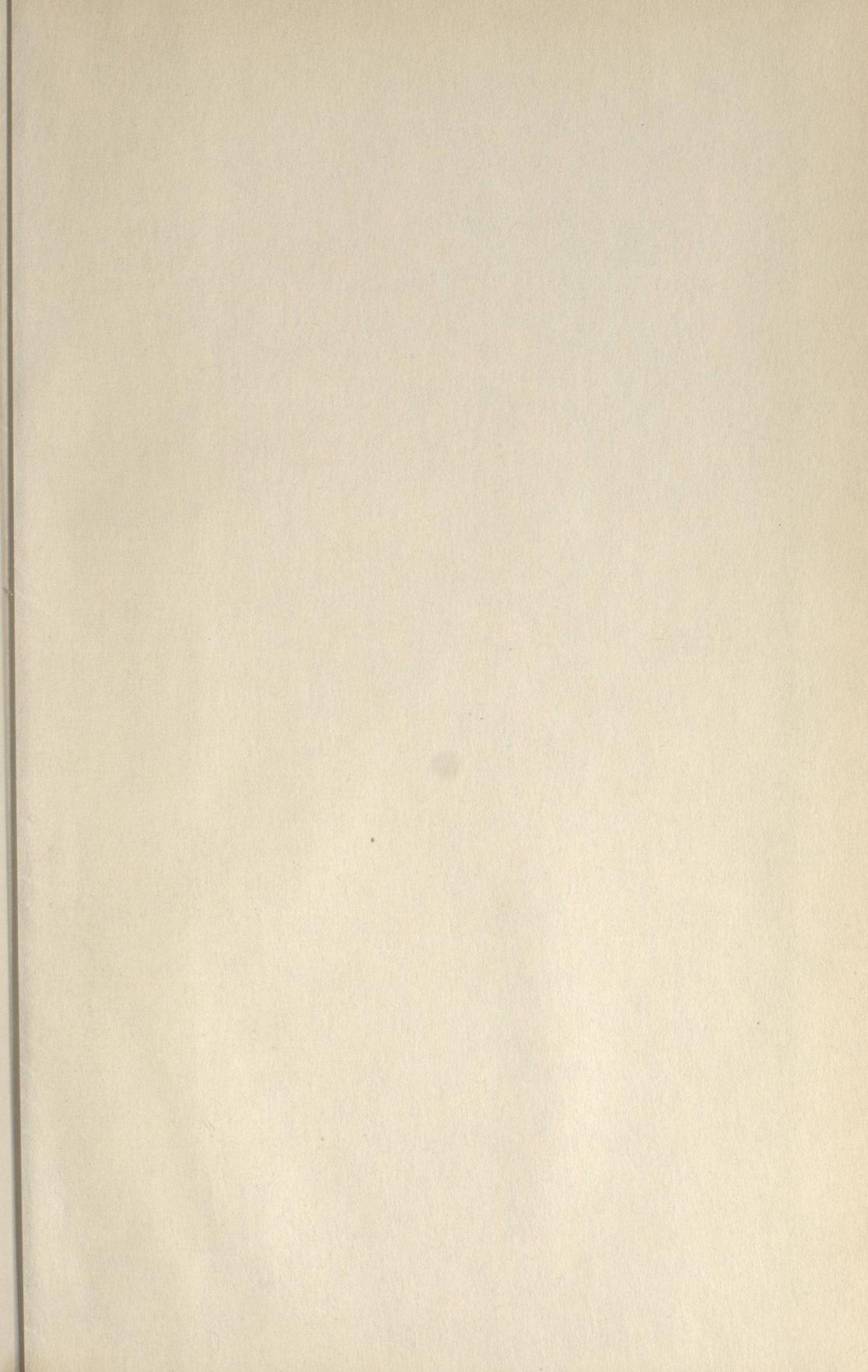
DES

SÉANCES DU SÉNAT

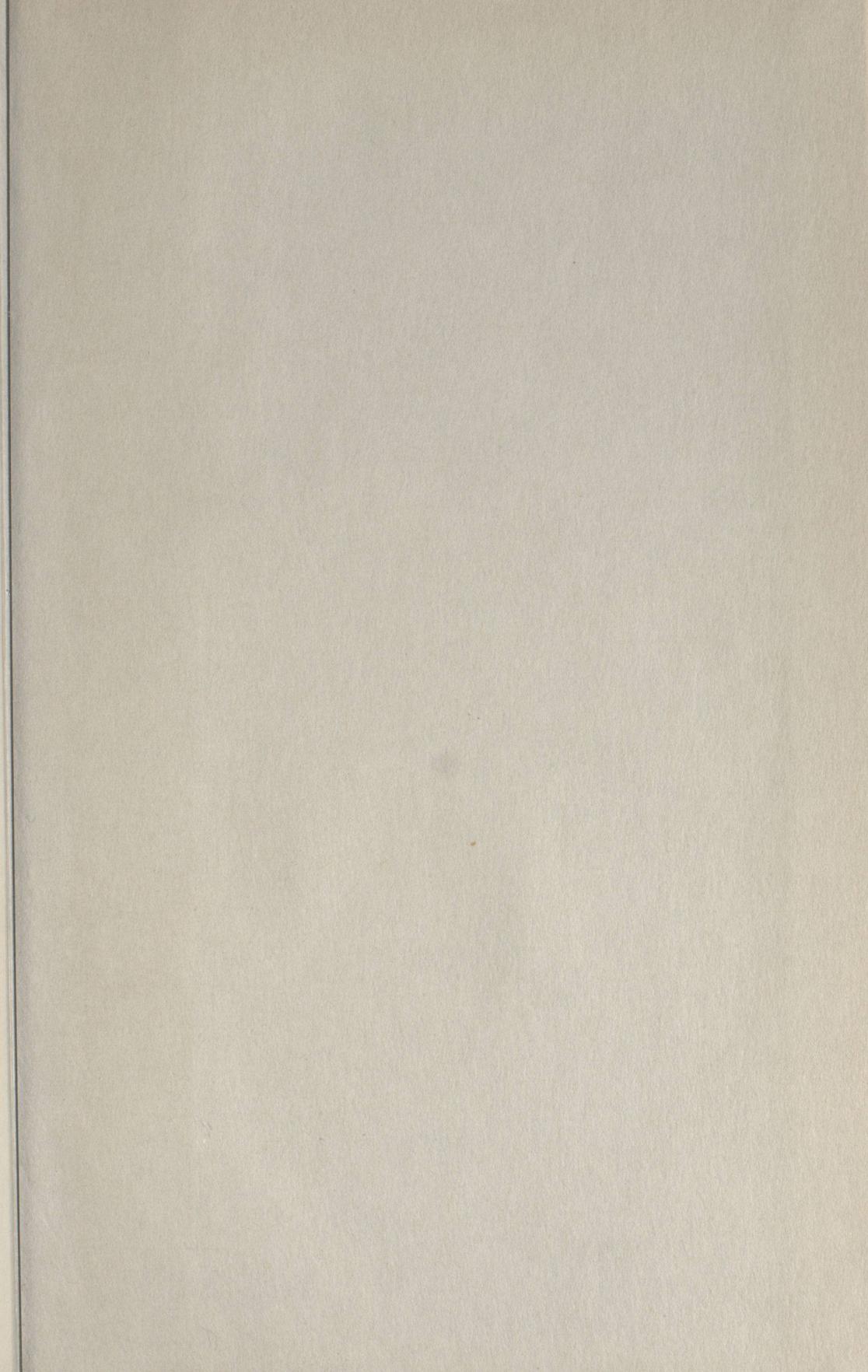
OTTAWA :

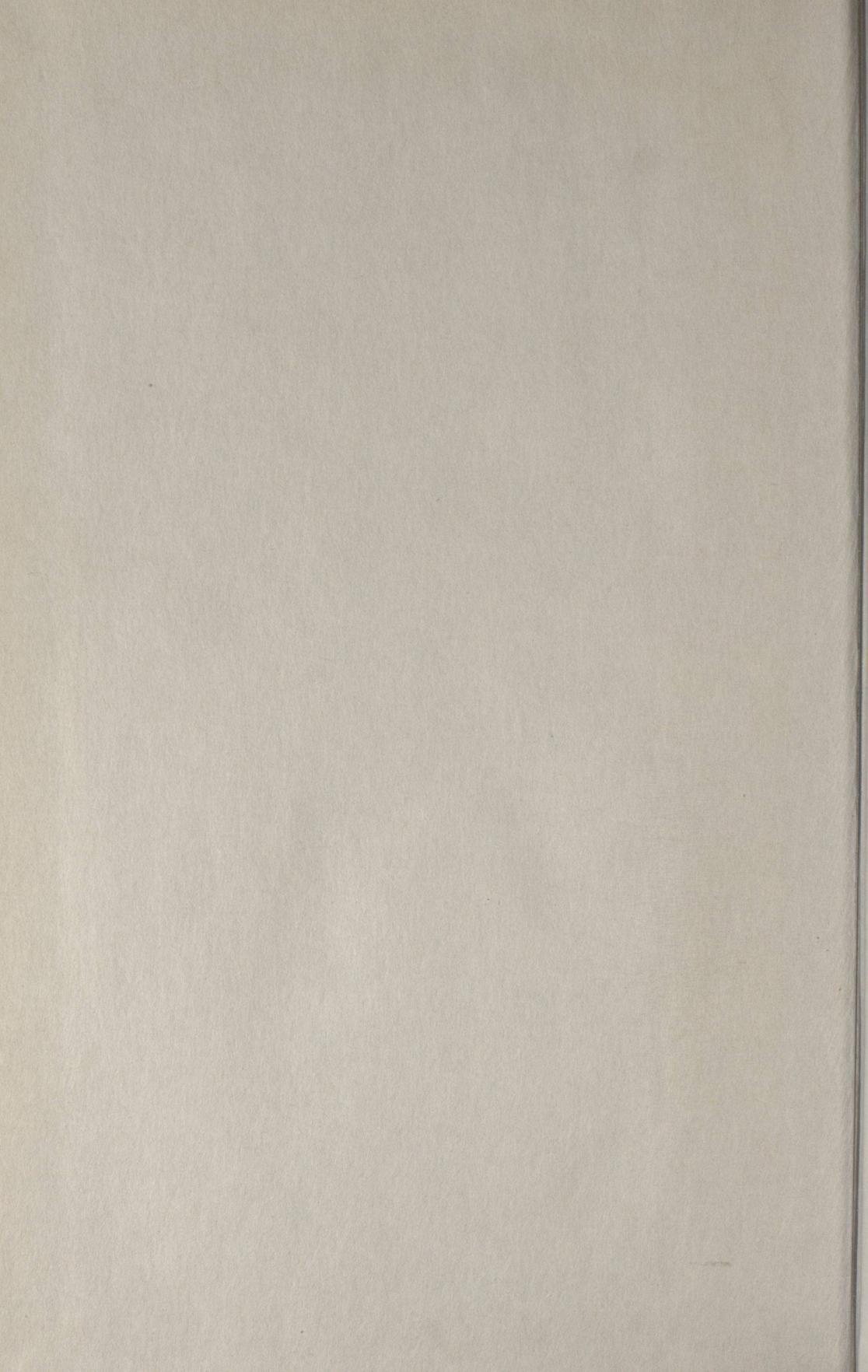
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGERS ET C^{IE}.
1881.





9,





Printed by
Harold's Press Co-operative
Cardenvale

